

# DOCUMENT DE REFERENCE

# Incluant le rapport financier annuel

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2013, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

Responsables de l'information financière :

Marc Le Doze Directeur financier APRIL - Tel. +33 (0)4 72 36 18 85

Jean-Marc Atlan, EKNO - Tel. +33 (0)4 37 57 93 43

# APRIL Document de référence 2012

# Table des matières

1 – DOCUMENT PRINCIPAL	Pages
Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes Renseignements de caractère général concernant la société et son capital Renseignements concernant l'activité de la société Patrimoine – Situation Financière – Résultat Le gouvernement d'entreprise Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir	3 4 15 42 47 55
2 - RAPPORT DE GESTION	
Rapport de gestion Tableau de résultats des cinq derniers exercices Rapport du Président du Conseil d'administration Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administrat	56 89 90 tion 108
3 - COMPTES CONSOLIDES	
Comptes consolidés et annexe APRIL au 31/12/2012 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	113 187
4 – COMPTES SOCIAUX	
Comptes sociaux et annexe APRIL au 31/12/2012 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées Texte des résolutions proposées	190 211 213 217
5 – ANNEXES  Document récapitulatif des informations publiées ou rendues publiques  Descriptif du programme de rachat d'actions	224 226
Table de concordance	228

En application de l'article 28 du règlement Européen 809 / 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Le rapport de gestion, les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 mars 2010 (n° de dépôt : D.10-0116)
- Le rapport de gestion, les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 mars 2011 (n° de dépôt : D.11-0128)
- Le rapport de gestion, les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 mars 2012 (n° de dépôt : D.12-0178)

Les informations incluses dans ces trois documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

Ces documents sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org

# 1 - Document principal

# 1.1 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

# 1.1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Bruno Rousset, Président-directeur général d'APRIL.

### 1.1.2 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion figurant en page 56 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 187 et 211. Le rapport sur les comptes consolidés contient une observation. Le rapport sur les comptes sociaux ne contient pas d'observation.

Le Président-directeur général, Bruno Rousset. Lyon, le 18 mars 2013

#### 1.1.3 Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires :

Cabinet MAZARS – Le Premium - 131 boulevard de Stalingrad – 69624 Villeurbanne Cedex.

Représenté par Monsieur Emmanuel Charnavel.

Nommé par l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2008.

Première entrée en fonction par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 16 avril 1996.

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon.

Cabinet DELOITTE & ASSOCIES - 81 boulevard de Stalingrad - 69100 Villeurbanne.

Représenté par Monsieur Dominique Valette.

Nommé par l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2008.

Première entrée en fonction par décision de l'Assemblée générale mixte du 27 avril 2006.

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Commissaires aux comptes suppléants :

Monsieur Michel BARBET-MASSIN – 61 rue Henri Regnault – 92931 Paris La Défense Cedex Nommé par l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2008.

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Le cabinet BEAS - 7/9 Villa Houssay - 92200 Neuilly-sur-Seine.

Nommé par l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2008.

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

## 1.1.4 Politique d'information

Responsables de l'information:

Marc Le Doze Directeur financier APRIL - Tel. +33 (0)4 72 36 18 85

Jean-Marc Atlan EKNO - Tel. +33 (0)4 37 57 93 43

# 1.1.5 Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les statuts, les rapports des Commissaires aux comptes et les états financiers des trois derniers exercices, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de la société et de ses filiales des trois derniers exercices, évaluations et déclarations établies par un expert, lorsque ces documents sont prévus par la loi et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés au siège de la société.

# 1.2 Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

#### 1.2.1 Renseignements de caractère général concernant la société

# 1.2.1.1 - Dénomination sociale et siège social

Dénomination sociale : APRIL.

Siège social: 114 boulevard Marius Vivier Merle - 69003 LYON. Tel. 04 72 36 73 73.

# 1.2.1.2 - Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'administration régie notamment par les articles L.225-17 à L.225-56 du Code de commerce, forme sociale adoptée par décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 28 août 2007.

# 1.2.1.3 - Législation applicable

APRIL est une société de droit français soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

#### 1.2.1.4 - Date d'immatriculation et durée de la société

La société a été immatriculée le 26 août 1994 pour une durée de 99 années qui expirera le 25 août 2093, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### **1.2.1.5 - Objet social**

L'article 3 des statuts prévoit que la société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- la prise de tous intérêts et participations, par tous moyens, apports, souscriptions, achats d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes Sociétés, affaires ou entreprises,
- les études mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales,
- la création de tous groupements, organismes, associations, sociétés,
- le courtage et la présentation d'opérations d'assurances sous toutes ses formes ; toutes opérations d'audit d'assurances ou de risques ; l'animation de réseaux de correspondants professionnels de l'assurance ; la gestion de contrats,
- l'assistance, le conseil, la formation, la communication,
- le tout, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de donation en location ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement,
- Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout patrimoine social.

# 1.2.1.6 - Registre du Commerce et des Sociétés

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 377 994 553. Le Code APE de la société est 7010Z.

#### 1.2.1.7 - Exercice social

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Il a une durée de 12 mois.

### 1.2.1.8 - Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

## 1.2.1.9 - Assemblées générales

L'article 19 des statuts prévoit que les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-85 du Code de commerce reprises à l'article 21 des statuts, le droit de participer aux Assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, ce dont il est justifié conformément à la réglementation.

# 1.2.1.10 - Droits attachés aux actions - Droit de vote double

Les articles 12 et 23 des statuts prévoient notamment que :

Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient des mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que dans le boni de liquidation. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Lors de la tenue des Assemblées générales, chaque action donne droit à une voix.

Selon une décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 11 décembre 2003, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions entièrement libérées, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom d'un même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions nouvelles pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double, sauf dans les exceptions prévues par la loi.

# 1.2.1.11 - Existence de seuils statutaires

L'article 10 des statuts dispose que :

Tout actionnaire venant à détenir, directement ou indirectement, seul ou de concert, 2,5 % au moins du capital ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenu d'en informer la société dans les cinq jours de bourse, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social.

L'obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions chaque fois qu'un seuil entier de 2,5 % est franchi à la hausse ou à la baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées, dans les conditions prévues par la loi, du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, si le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital ou des droits de vote en font la demande.

A l'obligation d'information ci-dessus, s'ajoute l'obligation des franchissements de seuils prévue par la législation en vigueur.

# 1.2.1.12 - Identification des détenteurs de titres au porteur

La société peut, à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander au dépositaire central, le nom, la nationalité, l'adresse des détenteurs de titres au porteur de la société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

# 1.2.1.13 - Répartition des bénéfices (article 29 des statuts) et paiement du dividende (article 30 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé la somme nécessaire à la constitution de la réserve légale dans les conditions prévues par la loi.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts, augmenté du report à nouveau bénéficiaire. L'Assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du bénéfice distribuable. Elle détermine les parts respectivement affectées à la constitution de réserves, aux actionnaires sous forme de dividendes et au report à nouveau.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou

des acomptes sur dividende en actions, dans les conditions prévues par la loi ou en numéraire. L'article L.27 du Code du domaine de l'Etat précise que les dividendes afférents à des actions sont en principe prescrits à l'issue d'un délai de cinq ans. Les dividendes atteints par la prescription quinquennale doivent être reversés à l'Etat.

#### 1.2.1.14 - Organes de direction et de contrôle de la société

# La Direction générale (article 15 des statuts)

La Direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de Directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le Président exerce les fonctions de Directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration nomme un Directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de Président.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'administration.

Sur la proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs Directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de Président s'applique aussi aux Directeurs généraux délégués.

Les Directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la société, les pouvoirs du Directeur général et des Directeurs généraux délégués peuvent être limités par le Conseil d'administration sans que cette limitation soit opposable aux tiers.

#### Le Conseil d'administration (article 14 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois ce nombre maximum est porté à vingt-quatre en cas de fusion selon les conditions fixées par la loi.

Dans le cas où le capital détenu par les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise représente plus de 3 % du capital social, un administrateur est nommé dans les conditions fixées par la loi et la réglementation parmi les salariés actionnaires ou parmi les salariés membres du Conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise détenant les actions. Cet administrateur n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal d'administrateurs.

Sauf lorsque la loi le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à une.

La durée des fonctions des administrateurs est de deux années.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Toutefois, le mandat de tout membre personne physique prend fin, de plein droit, sans possibilité de renouvellement, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle l'intéressé atteint l'âge de 75 ans.

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la Direction générale, sur demande du Directeur général ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. La convocation des administrateurs peut se faire par tous moyens. Elle indique l'ordre du jour qui est fixé par l'auteur de la convocation.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. Ces procédés de visioconférence et de télécommunication ne peuvent être utilisés :

- pour l'établissement des comptes annuels et consolidés ;
- pour l'établissement du rapport de gestion de la société et, le cas échéant, du rapport de gestion du groupe ;
- pour le choix des modalités d'exercice de la Direction générale ;
- pour la nomination et la révocation du Président, du Directeur général et des Directeurs généraux délégués.

Le Conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Parmi les pouvoirs qui lui sont propres, il autorise les conventions et les engagements définis par la loi et notamment les engagements pris au bénéfice du Président, du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués correspondant à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres son Président. Il détermine sa rémunération.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil peut nommer un ou plusieurs Vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du Conseil et les Assemblées.

### 1.2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital

#### 1.2.2.1 - Modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

### Acquisition par la société de ses propres actions

Aux termes de la neuvième résolution à caractère ordinaire de l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 26 avril 2012, le Conseil d'administration a été autorisé, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme, en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action APRIL par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF;
- conserver les actions achetées et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital social ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, d'un PEE ou par attribution gratuite d'actions ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par la dixième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2012.

Le prix maximum d'achat est fixé à 60 € par action (de nominal de 0,40 €).

En date du 26 février 2013, le montant total des achats d'actions dans le cadre du programme de rachat d'actions par l'intermédiaire du contrat de liquidité s'élève à 1 631 037 € pour 124 341 actions, tandis que le nombre total de titres vendus est de 126 546 actions pour un montant total de 1 665 520 €.

Les interventions ont été effectuées dans une fourchette de cours entre 14,873 € prix minimal à la vente et 16,179 € prix maximal à l'achat.

Au 26 février 2013, la société détenait directement et indirectement 412 741 actions APRIL (1,00 % du capital). Ces actions ont une valeur nominale de 165 096  $\in$  et une valeur comptable de 12 018 386,45  $\in$ .

#### 1.2.2.2 - Capital social au 27 février 2013

Nombre d'actions : 40 904 135 actions ordinaires.

Valeur nominale : 0,40 €.

Montant du capital : 16 361 654 € entièrement libérés.

# 1.2.2.3 - Capital autorisé mais non émis

Le Conseil d'administration de la société est autorisé à augmenter le capital social au titre des délégations énumérées dans le tableau suivant :

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmenta- tion(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmenta- tion(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au 1er mars 2013
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions (19ème résolution)	21 avril 2011	20 juin 2014	5 % du capital social	(a)	(b)	4,25 % du capital social
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre (20 <sup>ème</sup> résolution)	21 avril 2011	20 juin 2014	5 % du capital social	Néant	Néant	5 % du capital social
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes (11ème résolution)	26 avril 2012	25 juin 2014	10 000 000 €	Néant	Néant	10 000 000 €
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du DPS (12ème résolution)	26 avril 2012	25 juin 2014	Montant nominal maximum des actions ordinaires: 8 000 000 €  Montant nominal maximum des titres de créance sur la société: 150 000 000 €	Néant	Néant	8 000 000 € (actions)  150 000 000 € (valeurs mobilières)
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du DPS par offre publique (13ème résolution)	26 avril 2012	25 juin 2014	Montant nominal maximum des actions ordinaires: 1 600 000 €  Montant nominal maximum des titres de créance sur la société: 150 000 000 €	Néant	Néant	1 600 000 € (actions) 150 000 000 € (b) (valeurs mobilières)
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de	26 avril 2012	25 juin 2014	Montant nominal maximum des actions ordinaires: 5 000 000 € et 20 % du capital/an	Néant	Néant	5 000 000 € (actions) 150 000 000 € (b) (valeurs mobilières)

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmenta- tion(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmenta- tion(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au 1er mars 2013
titres de créance avec suppression du DPS par placement privé (14 <sup>ème</sup> résolution)			Montant nominal maximum des titres de créance sur la société: 150 000 000 €			
Délégation en vue de rémunérer des apports en nature de titre ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (16ème résolution)	26 avril 2012	25 juin 2014	Montant nominal maximum des actions ordinaires: 10 % du capital social	Néant	Néant	10 %
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE (17ème résolution)	26 avril 2012	25 juin 2014	Montant nominal maximum des actions ordinaires: 500 000 €	Néant	Néant	500 000 €

<sup>(</sup>a) L'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 26 avril 2012 a été mise en œuvre à travers l'émission d'un plan en 2012. Au 31 décembre 2012, l'augmentation de capital nominale maximum associée à ce plan représente 6 000 €.

# 1.2.2.4 - Instruments financiers non représentatifs du capital

Non applicable.

# 1.2.2.5 - Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe aucun autre titre donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société. Le capital potentiel est uniquement composé d'options de souscription d'actions, soit un taux de dilution potentielle maximum de 2,27 %.

<sup>(</sup>b) Plafond commun.

# 1.2.2.6 - Tableau d'évolution du capital

Date	Type d'opération	Montant Nominal	Prime d'émission	Montants successifs du capital	Nominal Action	Nombre d'actions cumulé
22/02/90	Constitution	250 000 FRF		250 000 FRF	100 FRF	2 500
03/06/93	Augmentation de capital par incorporation de réserves	750 000 FRF		1 000 000 FRF	100 FRF	10 000
18/12/95	Augmentation de capital par incorporation de réserves et division du nominal	9 000 000 FRF		10 000 000 FRF	10 FRF	1 000 000
11/09/97	Augmentation de capital (par élévation du nominal résultant de l'incorporation de la prime de fusion et d'une partie des réserves, suivie d'une division du nominal)	90 000 000 FRF		100 000 000 FRF	25 FRF	4 000 000
31/03/00	Augmentation de capital par apport en nature	452 925 FRF	24 868 675 FRF	100 452 925 FRF	25 FRF	4 018 117
31/03/00	Conversion du capital social en €	758 518,30 €		16 072 468,00 €	4,0 €	4 018 117
26/04/01	Division du nominal par 10	0 €		16 072 468,00 €	0,4 €	40 181 170
19/02/04	Constatation par le Directoire de l'augmentation du capital au 31/12/2003 liée à l'exercice de stock-options	14 080,00 €	171 K€	16 086 548,00 €	0,4 €	40 216 370
10/01/05	Constatation par le Directoire de l'augmentation du capital au 31/12/2004 liée à l'exercice de stock-options	87 737,20 €	1 416 K€	16 174 285,20 €	0,4 €	40 435 713
27/01/06	Constatation par le Directoire de l'augmentation du capital au 31/12/2005 liée à l'exercice de stock-options	62 508,00 €	1 947 K€	16 236 793,20 €	0,4 €	40 591 983
22/01/07	Constatation par le Directoire de l'augmentation du capital au 31/12/2006 liée à l'exercice de stock-options	55 986,00 €	2 696 K€	16 292 779,20 €	0,4 €	40 731 948
28/02/08	Constatation par le Conseil d'administration de l'augmentation du capital au 31/12/2007 liée à l'exercice de stock-options	31 473,60 €	1 371 K€	16 324 252,80 €	0,4 €	40 810 632
26/02/09	Constatation par le Conseil d'administration de l'augmentation du capital au 31/12/2008 liée à l'exercice de stock-options	25 541,20 €	989 K€	16 349 794,00 €	0,4 €	40 874 485
04/03/10	Constatation par le Conseil d'administration de l'augmentation du capital au 31/12/2009 liée à l'exercice de stock-options	7 860,00 €	302 K€	16 357 654,00 €	0,4€	40 894 135
01/03/12	Constatation par le Conseil d'administration de l'augmentation du capital au 31/12/2011 liée à l'exercice de stock-options	4 000,00 €	155 K€	16 361 654,00 €	0,4 €	40 904 135

# 1.2.3 Répartition du capital et des droits de vote à la clôture des cinq derniers exercices

	Nombre d'actions						% du capital				% en droits de vote				
	2008	2009	2010	2011	2012	2008	2009	2010	2011	2012	2008	2009	2010	2011	2012
Bruno Rousset	10	10	10	10	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Evolem SA*	25 593 492	24 668 393	25 468 393	26 020 505	26 020 505	62,61	60,32	62,28	63,61	63,61	69,56	74,80	75,64	76,96	76,94
Total Bruno Rousset (direct/indirect)	25 593 502	24 668 403	25 468 403	26 020 515	26 020 515	62,61	60,32	62,28	63,61	63,61	69,56	74,80	75,64	76,96	76,94
Xavier Coquard	113 323	113 323	113 323	100 333	91 155	0,28	0,27	0,28	0,25	0,22	0,23	0,34	0,19	0,30	0,28
Salariés (FCPE)	161 998	106 492	97 271	125 648	121 228	0,39	0,27	0,24	0,31	0,30	0,60	0,24	0,27	0,19	0,18
Générali Vie (Fédération Continentale)	400 000	0	0	0	0	0,98	0	0	0	0	1,53	0	0	0	0
Hannover Ré	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	0,98	0,98	0,98	0,98	0,98	1,53	1,22	1,25	1,23	1,23
Caisse des Dépôts Entreprise Valeurs Moyennes	0	0	1 028 155	0	0	0	0	2,51	0	0	0	0	1,61	0	0
Fidelity Investments	2 076 465	1 937 963	1 937 963	2 055 472	2 055 472	5,08	4,74	4,74	5,03	5,03	3,98	2,97	3,03	3,15	3,15
Financière de l'Echiquier	0	0	0	0	1 592 316	0	0	0	0	3,89	0	0	0	0	2,44
Auto détention	329 786	327 443	335 945	421 660	409 763	0,81	0,80	0,82	1,03	1,00	0	0	0	0	0
Public	11 799 411	13 340 511	11 513 075	11 780 507	10 213 686	28,87	32,62	28,15	28,79	24,97	22,58	20,43	18,01	18,17	15,78
Total	40 874 485	40 894 135	40 894 135	40 904 135	40 904 135	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

<sup>\* [</sup>Société Evolem SA détenue indirectement à 100 % par Monsieur Bruno Rousset qui en est le Président-directeur général]

Par ailleurs, APRIL a réalisé une étude sur les titres au porteur identifiables (TPI), en date du 19 février 2013. Le nombre d'actionnaires est de 8 871.

La société Financière de l'Echiquier a informé APRIL du franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2,5 % en droits de vote en date du 28 décembre 2012.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire n'a franchi au cours de l'exercice 2012, seul ou de concert, directement ou indirectement, le seuil de 2,5 % du capital ou des droits de vote.

Depuis la date de clôture de l'exercice aucune variation significative n'a eu lieu.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires, ni d'action de concert déclarés portant sur les titres de la société.

Nature du contrôle et des mesures prises pour ne pas qu'il soit exercé de manière abusive. La société est contrôlée comme décrit ci-dessus. Les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive sont notamment les suivantes :

- présence de sept administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration de la société tel que décrit au 2.3.1.1.

Le Conseil d'administration du 24 février 2011 avait décidé de modifier la gouvernance de la société en dissociant les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général en confiant la Direction générale de la Société à Monsieur Patrick Petitjean et la Présidence du Conseil à Monsieur Bruno Rousset. Néanmoins, et suite à la démission de Monsieur Patrick Petitjean, le Conseil d'administration a décidé de revenir à un cumul des fonctions de Président du Conseil et de Directeur général et de confier à Monsieur Bruno Rousset, outre la présidence du Conseil, la Direction générale de la société. Cette évolution de la gouvernance est motivée par les évolutions d'organisation et de la gouvernance du groupe pour répondre aux enjeux nécessitant actions et mobilisations fortes des équipes.

#### 1.2.4 Marché des instruments financiers de la société

L'action APRIL est cotée au compartiment B d'Euronext Paris.

#### Évolution de l'action février 2012 – janvier 2013



# 1.2.5 Dividendes

Depuis son introduction en bourse le 23 octobre 1997, APRIL a pris le parti de distribuer à ses actionnaires un montant de l'ordre de 25 % de son résultat net sous forme de dividendes.

#### Distribution des dividendes au cours des douze derniers exercices :

En €	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Dividende net	0,33	0,49	0,49	0,44	0,37*	0,44*	0,40*	0,33*	0,22*	0,15	0,48	0,16
Avoir fiscal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,075	0,24	0,08
Revenu global brut	0,33	0,49	0,49	0,44	0,37	0,44	0,40	0,33	0,22	0,225	0,72	0,24

<sup>(\*)</sup> Ces revenus sont éligibles à la réfaction mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

Le Conseil d'administration du 27 février 2013 a décidé de proposer au titre de l'exercice 2012 un dividende par action de 0,33 €, correspondant à un taux de distribution habituel d'un quart des bénéfices du groupe. Cette proposition sera soumise à l'Assemblée générale du 18 avril 2013.

# 1.3 Renseignements concernant l'activité de la société

# 1.3.1 Présentation de la société et du groupe

# **1.3.1.1 - Historique**

Dates	Evénements 1988/2012
1988	Création d'APRIL (complémentaire santé, décès, accident)
1990	Lancement de l'activité d'assurance collective PME - PMI
1992	Offre de produits d'épargne
1993	Première force de vente terrain Mise en place de NOEMIE pour garantir le remboursement immédiat des frais de santé
1996	Création de l'activité de gestion pour compte de tiers, qui deviendra Aglaé en 1998
1997	Gestion en 24h Prix de la Satisfaction Client Certification ISO 9001 Introduction en Bourse (Second Marché de la Bourse de Paris) le 23 octobre Acquisition d'Axeria Prévoyance (ex-CPA Vie) Création du site internet www.april.fr
1998	Acquisition de Cetim Création d'Aglaé Création d'Axergy Lancement du site extranet Intrapril APRIL intègre le SBF 250
1999	Création d'Atelina Acquisition de GMP Gestion Acquisition de AIPS
2000	Création d'APRIL Group (Holding) Création d'APRIL Spa Création d'APRIL Hispania Services Création d'Avandia Création d'Assuranciel Création de BE Services Acquisition d'IPM Acquisition de TMS/ABI Acquisition de Contact Assistance Acquisition de CITM

	Portail Travelexpat.com
2001	Acquisition d'Impact Assurances
	Acquisition de London & European
	Filialisation d'Affluance
	Prix Cristal de la Transparence Financière
	Création d'APRIL Conseils
	Gestion en 12h APRIL Assurances
2002	Fin de l'activité de BE Services et d'Atelina
	Création d'Arrimance (rapprochement de GMP Gestion et Cetim)
	Acquisition de SFG (Société Française de Garantie)
	Acquisition d'Europassur
2002	Création de Résolution en partenariat avec le groupe Monceau
2003	Cession de CITM et fin de l'activité d'APRIL Hispania Services Acquisition de FG&A
	Prix du meilleur rapport annuel des sociétés hors SBF 120
	Bruno Rousset : Grand Prix de l'Entrepreneur
	Intégration du titre APRIL dans le SBF 120
	Adoption d'un mode d'administration par Directoire et Conseil de surveillance
	Acquisition d'Haussmann Conseils
2004	Acquisition de Couchon Assurances
	Acquisition de Rhodia Assurances rebaptisée Axeria Iard
	Acquisition de Forum et CIARE
	Fusion des sociétés Aglae et APRIL Solutions
	Rachat de la participation Cardif dans Axeria Prévoyance
	Création de la société Axeria Insurance Company Ltd
2005	Acquisition du solde du capital de la société SFG
	Acquisition des sociétés CGCA et GI2A
	Acquisition de la société Assurance Juridique (enseigne Mutant) Acquisition de la société France Plaisance Assurance
	Création d'Assurtis en joint-venture avec la société Mediatis
	Acquisition du solde du capital de la société Résolution
	Acquisition du solde du capital de la société FG&A
	Acquisition de la société Cogealp
	Acquisition de la société Febs AG
	Création de la société AS Conseils & Audit
	Acquisition de la société SASCO
	Acquisition des sociétés SEPCOFI et EAC
	Création d'Habitance en joint-venture avec le réseau Guy Hocquet
	Création d'APRIL Germany
2006	Acquisition du solde du capital de la société Forum Assurances
2006	Acquisition du solde du capital de la société Assurance Juridique Acquisition de Dierrevi SpA en Italie
	Acquisition d'AVS
	Acquisition de Doudet Charlet
	Acquisition de Moral Caraïbes
	Création des sociétés APRIL Iberia, Villette Assurances, APRIL Cover, APRIL Service,
	APRIL Direct, APRIL Réseau, APRIL International, APRIL Projet, APRIL Partenariats,
	ISR COURTAGE, Axeria Vie, APRIL Yacht Broker di Assicurazioni, Solucia Protection
	Juridique.
	Acquisition du solde du capital de la société Europassur
2007	Acquisition d'AMT Assurances
	Création d'APRIL Marketing Solutions
	Création d'APRIL North America et acquisition de deux cabinets de courtage québécois
	ESCAPADE Assurances Voyages et Dave Rochon Assurances Inc.
	APRIL entre dans le capital d'ASSURDOM Gestion à hauteur de 38,2 % Evolution du mode de gouvernance d'APRIL, assurée par un Conseil d'administration
	dont la Présidence et la Direction Générale sont confiées à Bruno Rousset
	Création d'APRIL Corporate Broking
	Création d'APRIL Santé
	2

Création de Solidaris

Prise de participation majoritaire d'APRIL dans Assinco

Création d'APRIL Mediterranean Limited et d'Axeria Re Limited

Création d'Axeria Courtage Création d'APRIL Réunion

Fusion des cabinets CIARE, AVS et Doudet-Charlet

Création d'APRIL CEE Development

Création d'APRIL Assurances Entreprises

Création d'APRIL Solutions Entreprises

#### 2008

# Cinq acquisitions à l'international:

- Acquisition de 70 % du capital d'APRIL Insurety Plc, courtier spécialiste dans la conception et la distribution de contrats individuels de prévoyance et de santé
- Acquisition de 70 % du capital d'APRIL OGB ;
- Acquisition de 100 % du capital du courtier online APRIL Medibroker ;
- Acquisition de 80 % du capital du courtier grossiste Canada WorldWide au travers de la holding APRIL North America ;
- Acquisition de 66 % du capital de la société d'assistance CORIS International.

# Deux acquisitions en France:

- Acquisition de 75 % du capital du cabinet de courtage CACEP ;
- Acquisition de 60 % des titres du courtier grossiste CAEG Assur-Londres.

#### Deux créations à l'international :

- Création d'APRIL Portugal, spécialiste en assurance emprunteur individuelle ;
- Création d'APRIL Risk Solutions, joint-venture entre APRIL CEE Development et AG Capital.

Nouvelle organisation du groupe autour de cinq pôles métiers : Prévoyance Santé, Corporate, Dommages Particuliers, Vie Epargne et International - et de compagnies d'assurances

APRIL Iard communique désormais sous le nom APRIL Premium Résolution communique désormais sous le nom APRIL Immobilier Easyssur communique désormais sous le nom ALLO Assurances Création d'APRIL WAF

Absorption de Dave Rochon dans Canada WorldWide

#### 2009

Acquisition de 55 % du capital de la société suisse SANO CONCEPT

Acquisition de 60 % du capital de la société turque Genç Sigorta

Acquisition de 88 % du courtier JUDICIAL

Acquisition de 70 % du courtier grossiste FLEXITRANS

Acquisition de 51 % du capital d'Actova par SANO CONCEPT Holding

Acquisition de 51 % du capital d'H & S Assurances par SANO CONCEPT Holding

Acquisition de 17,92 % du capital d'ASSURDOM

Acquisition de 12,5 % du capital d'APRIL Marine

Acquisition du solde du capital de la société Solidaris

Acquisition du solde du capital de la société APRIL WAF

Acquisition du solde du capital de la société APRIL Santé

Acquisition du solde du capital de la société Haussmann Conseils

Acquisition du solde du capital de la société CACEP

Acquisition du solde du capital de la société APRIL Iberia

Acquisition du solde du capital de la société APRIL North America

Cession de la société London & European Title Insurance

Cession de 100 % du capital de la Société Française de Garantie (SFG) au groupe

britannique Homeserve

Cession de la société Habitance

Absorption de Ceida dans Assinco Partenaire

Absorption d'Axeria Courtage dans Axeria Iard

Absorption d'APRIL Réunion dans APRIL Assurances

Absorption de Solidaris dans APRIL Assurances

Création d'APRIL Vie Conseil

Création de SANO Concept France

Création du GIE APRIL Asset Management APRIL Corporate Broking change de nom et devient APRIL Partenaire Pro Assurance France Plaisance communique désormais sous le nom d'APRIL Marine Création d'Activassur, filiale de courtage captive, par APRIL GROUP CORPORATE et Avandia Sortie du titre APRIL Group du SBF 120 le 21 décembre 2009 et reclassement au Cession de 100 % du capital d'APRIL Solutions à CWI GROUP 2010 Cession de 100 % d'Axeria Vie et de ses filiales APRIL Patrimoine et ISR Courtage à Crédit Agricole Assurances Acquisition de 100 % des titres de la société holding GDA (General de Asistencia Uruguay) contrôlant les sociétés sud américaines composant le réseau CORIS Acquisition du solde du capital de la société d'assistance CORIS International contrôlant le réseau CORIS en Europe Acquisition de 97,2 % du capital de la société de courtage Sogescau, spécialiste de l'assurance crédit et de l'affacturage pour les entreprises, ainsi que Socafac détenue à 50 % par Sogescau, spécialiste de la couverture des risques liés à l'assurance crédit dans le secteur de l'énergie et de l'industrie pétrolière Acquisition du solde du capital d'APRIL Marine Acquisition du solde d'ASSINCO SA Acquisition du solde d'ASSUR-LONDRES Acquisition du solde d'ASSURDOM Gestion Acquisition du solde de Moral Caraïbes Changement de territoire de marque et d'identité pour APRIL Group et ses filiales : APRIL Group Prévoyance Sante devient APRIL Prévoyance Santé APRIL Group Dommages Particuliers devient APRIL Dommages Particuliers APRIL Assurances devient APRIL Santé Prévoyance Gi2A/CGCA et APRIL Premium deviennent APRIL Partenaires APRIL Assurances Entreprises devient APRIL Entreprise Prévoyance CACEP devient APRIL Entreprise et Collectivités ASSINCO Partenaires et APRIL Partenaires Pro deviennent APRIL Entreprise Est APRIL Immobilier devient APRIL Entreprise Immobilier Europassur devient APRIL Entreprise Services Automobiles Ciare, Sepcofi et Hausmann Conseil deviennent APRIL Entreprise Lyon Absorption d'ALLO Assurances dans Mutant Assurances 2011 Acquisition de 100 % du groupe ELCO Acquisition de 58,72 % de Terre d'Entreprises APRIL Group change de raison sociale et devient APRIL Le titre APRIL est inclus dans l'indice CAC All-Tradable (ex SBF 250) Acquisition de 20 % de Scorefive (filiale du groupe SANO) portant sa participation à 76 % Acquisition de 30 % d'OGB portant sa participation à 100 % Acquisition de 12,5 % de CORIS Colombia et de MIC Colombia portant leur participation à 87,5 % Acquisition de 15 % de CORIS Brésil portant sa participation à 100 % Acquisition de 45 % de Coram Advantage portant sa participation à 95 % Acquisition de 15 % d'ESCAPADE portant sa participation à 75 % centralisatrices Création de structures de coûts: GIE Levallois, GIE APRIL Ressources, GIE APRIL Digital et GIE Indemnisation Création de SANO Concept Courtage Tunisie (détention à hauteur de 49 %) et de CORIS Orcis (détention à hauteur de 85 %) Absorption de Sogagia dans APRIL Solutions Entreprises Absorption de CORIS Zastupanje dans CORIS d.o.o. Croatie Absorption d'APRIL Canada et de 7731213 Canada dans APRIL North America Absorption APRIL Yacht dans APRIL Marine Absorption d'Intermas dans FLEXITRANS Absorption de CORIS TL Ré dans Axeria Ré Absorption d'APRIL Entreprise Martinique dans APRIL Entreprise Caraïbes Absorption d'Assurances MC dans Papillon

APRIL Dommages Particuliers devient APRIL Dommages

APRIL Mobilité devient APRIL International Expat

TMS CONTACT devient APRIL International Travel

MUTANT devient APRIL Mon Assurance

APRIL North America devient APRIL Canada

APRIL Solutions Entreprises devient CETIM

ASSINCO Caraïbes devient APRIL Entreprise Caraïbes

ASSINCO Caraïbes Martinique devient APRIL Entreprise Martinique

SASCO devient APRIL Entreprise Savoie

ASSINCO devient APRIL Entreprise Paris

Acquisition de MediCare International en Grande-Bretagne, courtier grossiste spécialisé dans l'assurance santé des expatriés.

Acquisition de 80 % des titres d'Asia Assistance Partners Singapore (APP), société spécialisée dans l'assistance médicale et la gestion des frais médicaux pour le compte des compagnies d'assurance et d'assistance.

Création d'Axeria Assistance, société de réassurance maltaise, par APRIL Mediterranean.

Acquisition de 2,8 % de Sogescau portant sa participation à 100 %

Acquisition de 12 % de Judicial portant sa participation à 100 %

Acquisition de 45 % de Sano Concept Holding portant sa participation à 100 %

Acquisition de 49 % de Score Life Nord Vaudois portant sa participation à 100 %

Acquisition de 46 % de Vision Conseil portant sa participation à 100 %

Acquisition de 20 % d'April CEE Development portant sa participation à 100 %

Acquisition de 34 % d'ALP Prévoyance portant sa participation à 100 %

Acquisition de 2 % d'April Assistance Mexico (ex Corporacion Coris Mexico) portant sa participation à 100 %;

Acquisition de 7,5 % d'April Colombia Assistance (ex Coris Colombia) portant sa participation à 95 % ;

Acquisition de 7,5 % d'April Colombia (ex MIC Colombia) portant sa participation à 95 %.

Cession des trois sociétés tunisiennes : Score call (centre d'appels), Sano Concept Courtage Tunisie et Suisse Call.

Cession d'Activassur.

Absorption d'APRIL Waf dans APRIL Technologies

Absorption d'APRIL Cover et Sogescau par APRIL Entreprise Crédit (ex Carisco)

Absorption d'Assinco Océan Indien par April Partenaires Réunion (ex Assurdom)

Absorption d'APRIL Marine Expert Corp. et 7132352 Canada par Elco Assurances (ex Groupe Assurance Elco

Absorption de Souscripteur de l'Est par APRIL Canada Inc. (ex April Canada)

Absorption de L&E France par L&E Title Group

Absorption de Réunion Assurances Sud par Réunion Assurance (ex Mutassur)

Absorption des sociétés Scorelife Nord Vaudois, Scorelife DD Chablais, Sano Concept

Deutschschweiz, Scorelife Deutschschweiz et Vision Conseil par Sano Concept

Absorption d'APRIL Entreprise Services Automobiles par APRIL Entreprise Paris

Absorption d'Axeria Life International par Axeria Assistance

APRIL International Travel devient APRIL International Voyage

APRIL Financial Services devient APRIL Deutschland

APRIL Canada devient APRIL Canada Inc

Escapade devient APRIL International Canada

Assurdom devient APRIL Partenaires Réunion

Mutassur devient Réunion Assurances

April Oméga devient Sano Concept (France)

Carisco devient APRIL Entreprise Crédit

Coris USA devient April USA Assistance

Welcome USA devient APRIL LATAM Assistance

Coris Brasil devient APRIL Brasil Turismo

Corporacion Coris Mexico devient APRIL Assistance Mexico

Coris Colombia devient APRIL Colombia Assistance MIC Colombia devient APRIL Colombia Groupe Assurance Elco devient Elco Assurances Marine Expert Inc devient APRIL Marine Canada

## 1.3.1.2 - Principales activités d'APRIL

#### Organisation et métiers

Les activités d'APRIL au 31 décembre 2012 se sont réparties entre quatre Pôles : Prévoyance Santé, Dommages, International et les Compagnies d'assurances.

# Pôle Prévoyance Santé

Ce pôle regroupe l'ensemble des sociétés qui conçoivent, gèrent et distribuent des contrats de santé et prévoyance individuelle et collective, à destination des particuliers et des entreprises :

- APRIL Santé Prévoyance
- APRIL Entreprise Prévoyance
- APRIL Santé
- SANO CONCEPT (France)
- Cetim
- ALP Prévoyance
- APRIL Entreprise et Collectivités
- APRIL Entreprise Caraïbes

#### **Pôle Dommages**

Ce pôle regroupe l'ensemble des sociétés portant principalement une offre dommages, à destination des particuliers et des entreprises :

- APRIL Partenaires
- APRIL Moto
- APRIL Marine
- APRIL Partenaires Réunion
- Réunion Assurances
- Moral Caraïbes
- APRIL Mon Assurance
- MANCINI Assurances
- APRIL Entreprise Immobilier
- APRIL Entreprise Savoie
- APRIL Entreprise Lyon
- FLEXITRANS
- APRIL Entreprise Paris
- APRIL Entreprise Est
- APRIL Entreprise Crédit

#### **Pôle International**

Ce pôle regroupe toutes les filiales du groupe à l'international. Celles-ci conçoivent, gèrent et distribuent des contrats destinés aux particuliers et aux entreprises :

- APRIL International Expat
- APRIL International Voyage
- APRIL Deutschland
- APRIL Italia
- APRIL Dierrevi
- APRIL OGB / Medbroker / PCLS
- APRIL Portugal
- APRIL UK

- APRIL Ireland
- APRIL Medibroker
- MediCare
- APRIL Genç
- Groupe SANO
- APRIL CEE Development
- APRIL Risk Solutions
- Groupe CORIS
- GDA
- APRIL Iberia
- Groupe APRIL International Asia Pacific
- APRIL Canada Inc.
- ESCAPADE Assurances Voyages
- Groupe ELCO

# Le Pôle Compagnies d'assurances et sociétés filiales

- Axeria Iard est une compagnie d'assurances spécialisée en assurance dommages.
- Axeria Prévoyance est une compagnie d'assurances mixte spécialisée en assurance de personnes. Elle est spécialiste de la conception d'offres de produits (santé, prévoyance, assurance de prêt) "sur mesure" et du pilotage du risque.
- SOLUCIA Protection Juridique est une compagnie d'assurances spécialiste de la protection juridique.
- JUDICIAL enrichit et complète l'offre de SOLUCIA Protection Juridique, courtier et gestionnaire détenu à 100 % par SOLUCIA Protection Juridique.
- APRIL Mediterranean
- Axeria Ré
- Axeria Assistance

### Le groupe détient également des structures transversales :

- APRIL Vie Conseil
- GIE Courtage
- GIE APRIL Digital
- GIE APRIL Ressources
- GIE ABDC
- GIE Levallois
- GIE APRIL Asset Management
- Terre d'Entreprises
- GIE APRIL Technologies est une SSII spécialiste des systèmes informatiques dédiés à l'assurance
- APRIL Université

Créée en 1988, APRIL conçoit, gère et distribue des solutions d'assurance et des prestations d'assistance pour les particuliers, les professionnels et les entreprises. Au 31 décembre 2012, APRIL compte 3 960 collaborateurs dans près de 45 sociétés opérationnelles et répartis dans 37 pays d'implantation (Allemagne, Canada, Brésil, Italie, Mexique, Slovénie...).

Les sociétés du groupe sont soumises à l'évolution de la législation dans le secteur des produits d'assurance.

APRIL dispose d'un réseau de distribution multicanale composé de plus de 20 000 distributeurs partout dans le monde, de 200 boutiques en France (APRIL Santé et APRIL Mon Assurance), de call-centers sur trois continents et d'Internet.

Au 31 décembre 2012, le chiffre d'affaires du groupe s'est établi à 773,52 M€. Le résultat net part du groupe s'élève à 53,4 M€ en 2012.

APRIL est cotée sur Euronext Paris compartiment B (ISIN FR0004037125) et est éligible au Service de Règlement Différé (SRD).

Le capital social d'APRIL est de 16 361 654 €. Le nombre de titres APRIL, au 28 février 2013, est de 40 904 135 actions. La capitalisation boursière du groupe, au 1<sup>er</sup> février 2013, s'élève à 639,33 M€.

Après la stratégie de « convergence », APRIL s'est engagée dans un plan de croissance à horizon 2015 axé sur le management par la marque. L'objectif : devenir un groupe de réputation mondiale qui aura transformé l'approche traditionnelle de l'assurance. La promesse : « simplifier la vie de ses clients », dans leur vie quotidienne et leurs déplacements, en proposant des formules d'abonnement en « global protection ».

# 1.3.1.3 - Chiffres clés consolidés

En milliers d'euros	2008 IFRS	2009 IFRS	2010 IFRS	2011 IFRS	2012 IFRS
- Chiffre d'affaires	735 783	812 963	743 317	757 443	773 515
- Résultat opérationnel courant	96 691	87 424	96 982	84 050	92 813
en pourcentage du chiffre d'affaires	13,14%	10,75%	13,05%	11,10%	12,00%
- Résultat operationnel	95 086*	105 902*	103 175*	79 552*	88 542*
en pourcentage du chiffre d'affaires	12,92%	13,03%	13,88%	10,50%	11,45%
- Résultat net consolidé (part du groupe)	60 575	72 701	79 662	55 481	53 410
en pourcentage du chiffre d'affaires	8,23%	8,94%	10,72%	7,32%	6,90%
- Marge brute d'autofinancement	212 537	149 559	46 661	74 809	60 116
en pourcentage du chiffre d'affaires	28,89%	18,40%	6,28%	9,88%	7,77%
Capitaux propres part du groupe	314 277	396 829	440 408	475 332	514 535
Trésorerie nette	189 982	156 046	186 939	149 660	105 534

<sup>\*</sup> Dont variation de valeur des écarts d'acquisition : -1 405 K€ en 2008, -276 K€ en 2009, 0 en 2010, -3 099 K€ en 2011 et - 4 428 K€ en 2012

## 1.3.1.4 - Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat

En milliers d	l'euros				31 décembre	2012
		Santé Prévoyance	Dommages	Autres	Eliminations Intra-groupe	Total
CHIFFRE D'AFFAIRES		501 637	281 779		-9 901	773 515
Dont	France	465 627	193 393		-8 957	650 063
	Hors France	36 010	88 386		-944	123 452
Produits activités ordinaires		527 541	297 077	40 371	-41 908	823 081
Résultat opérationnel		91 848	6 693	-9 999		88 542
Dont	France	93 942	13 856	-9 999		97 799
	Hors France	-2 094	-7 163			-9 257
Dont	Résultat financier	15 456	6 335	1 257		23 048
RESULTAT NET		55 131	-734	-987		53 410

# 1.3.1.5 - Evénements exceptionnels

Non applicable.

# 1.3.2 Dépendance à l'égard des brevets et licences

Non applicable.

# 1.3.3 Politique d'investissements

APRIL poursuit une politique d'investissements dynamique qui se traduit par des niveaux élevés de croissance organique et de croissance externe.

Au cœur de la croissance organique du groupe se trouve le capital humain.

Dès lors, un effort particulier est mis en place afin de contribuer au développement des femmes et des hommes qui constituent les équipes d'APRIL, que ce soit par :

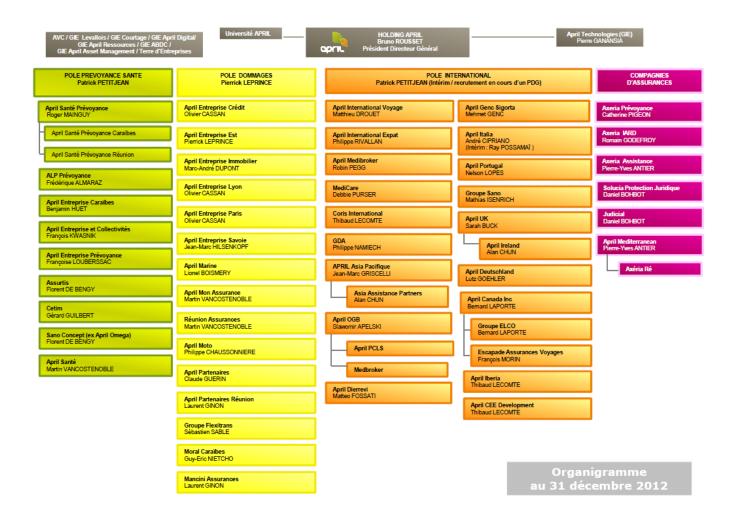
- le développement professionnel et personnel via la formation en général et l'Université APRIL en particulier ;
- la participation à des projets et des ateliers transversaux, qui visent à favoriser l'inter culturalité au sein du groupe ;
- les recrutements nombreux effectués en 2010 et 2011 qui ont pour but de renforcer les fonctions clés et d'enrichir l'éventail des personnalités et des expertises ;
- l'association à la création de valeur au travers des accords d'intéressement.

En parallèle, la croissance externe est un élément fort de la stratégie du groupe et de la réalisation du plan à moyen terme.

Elle a notamment pour objectifs:

- l'élargissement du champ géographique, tant en France qu'à l'international ;
- le renforcement de la position concurrentielle de certaines filiales du groupe sur leur marché.

# Organigramme juridique au 31 décembre 2012



# 1.3.3.1 - Description des principaux investissements

#### 1.3.3.1/1 - Au cours de l'exercice 2012

#### MediCare

APRIL a procédé le 16 avril 2012 à l'acquisition de 100 % de MediCare, courtier grossiste spécialisé dans l'assurance santé des expatriés.

#### **Groupe April International Asia Pacific**

APRIL a procédé le 10 juillet 2012 à l'acquisition de 80 % des titres de la société Asia Assistance Partners Singapore (AAP), société spécialisée dans l'assistance médicale et la gestion de frais médicaux pour le compte de compagnies d'assurances et d'assistance.

#### Sogescau

APRIL Dommages a procédé le 6 février 2012 à l'acquisition de 2,8 % des titres de Sogescau, portant sa participation à 100 %.

#### **JUDICIAL**

SOLUCIA a procédé le 19 avril 2012 au rachat de 12 % des titres de JUDICIAL, portant sa participation à 100 %.

### Filiales du groupe GDA

GDA Uruguay a procédé au rachat de :

- 1,998 % des titres d'April Assistance Mexico (ex Corporacion Coris Mexico) le 10 février 2012, portant sa participation à 99,998 % ;
- 7,5 % des titres d'April Colombia Assistance (ex Coris Colombia) le 16 avril 2012, portant sa participation à 95 %.
- 7,5 % des titres d'April Colombia (ex MIC Colombia) le 16 avril 2012, portant sa participation à 95 %.

Par ailleurs, April USA Assistance (ex Coris USA, filiale du groupe GDA) a procédé au rachat de 0,002 % des titres d'April Assistance Mexico (ex Corporacion Coris Mexico) le 10 février 2012.

#### **Sano Concept Holding**

APRIL International a procédé le 8 mars 2012 au rachat de 45 % des titres de Sano Concept Holding, portant sa participation à 100 %.

#### **Score Life Nord Vaudois**

Sano Concept Holding a procédé le 24 mai 2012 au rachat de 49 % des titres de Score Life Nord Vaudois, portant sa participation à 100 %.

#### **April CEE Development**

APRIL International a procédé le 11 mai 2012 au rachat de 20 % des titres d'April CEE Development, portant sa participation à 100 %.

## **ALP Prévoyance**

APRIL Prévoyance Santé a procédé le 11 juin 2012 au rachat de 34 % des titres d'ALP Prévoyance, portant sa participation à 100 %.

#### **Vision Conseil**

Sano Concept Holding a procédé le 18 septembre 2012 au rachat de 46 % des titres de Vision Conseil, portant sa participation à 100 %.

#### **Créations**

APRIL Mediterranean a procédé à la création de la société Axeria Assistance, société de réassurance à Malte en date du 24 mai 2012.

# 1.3.3.1/2 - Au cours de l'exercice 2011

#### **Terre d'Entreprises**

APRIL a procédé le 3 janvier 2011 à l'acquisition de 58,72 % de Terre d'Entreprises, société de formation et de conseil en formation, travaillant en collaboration avec l'Université APRIL depuis plusieurs années.

#### **Groupe ELCO**

APRIL a procédé le 18 avril 2011 à l'acquisition de 100 % des titres du groupe ELCO, situé à Montréal au Canada. Cette opération est rétroactive au 1<sup>er</sup> février 2011, date de la prise de contrôle effective. Spécialisé dans les risques de dommages, ELCO développe une activité de courtier grossiste et de courtage direct, notamment dans les domaines de l'assurance de camions et de la navigation de plaisance.

#### **APRIL OGB**

APRIL International a procédé le 21 mars 2011 au rachat de 30 % des titres d'OGB, portant sa participation à 100 %.

# **ESCAPADE** Assurances Voyages (devenue April International Canada)

APRIL International a procédé le 30 août 2011 au rachat de 15 % des titres d'ESCAPADE Assurances Voyages, portant sa participation à 75 %.

#### Filiales du groupe GDA

GDA Uruguay a procédé au rachat de :

- 12,5 % des titres d'April Colombia Assistance (ex CORIS Colombia) le 19 avril 2011, portant sa participation à 87,5 % ;
- 12,5 % des titres d'April Colombia (ex MIC Colombia) le 19 avril 2011, portant sa participation à 87,5 % ;
- 15 % des titres d'April Brasil Turismo (ex CORIS Brésil), portant sa participation à 100 %.

Par ailleurs, APRIL International a procédé au rachat de 45 % de Coram Advantage le 19 juillet 2011, portant sa participation à 95 %.

#### Filiale du groupe SANO

SANO Concept Holding a procédé le 3 février 2011 au rachat de 20 % des titres de Scorefive, portant sa participation à 76 %.

#### Créations

APRIL a procédé à la création de 4 structures centralisatrices de coûts : GIE Levallois, GIE APRIL Ressources, GIE APRIL Digital et GIE Indemnisation.

Par ailleurs, au cours de l'exercice :

- la société SANO Concept Holding a créé la société SANO Concept Courtage Tunisie basée en Tunisie, qu'elle détient à hauteur de 49 % ;
- la société CORIS International a créé la société Orcis basée en Slovénie, qu'elle détient à hauteur de 85 %.

# 1.3.3.1/3 - Au cours de l'exercice 2010

## **GDA**

APRIL International a procédé le 13 septembre 2010 à l'achat de 100 % de la société holding GDA (General De Asistencia Uruguay) qui contrôle les sociétés sud-américaines composant le réseau CORIS. L'ensemble de ces filiales a été consolidé au 1er octobre 2010.

# Sogescau

CARISCO a procédé le 4 octobre 2010 à l'achat de 97,2 % de Sogescau, société de courtage spécialisée dans l'affacturage et l'assurance crédit pour les entreprises. L'opération intègre la société Socafac, détenue à 50 % par Sogescau et spécialisée dans la couverture de risques liés à l'assurance crédit dans le secteur de l'énergie et l'industrie pétrolière. Ces sociétés ont été consolidées au 1er octobre 2010.

## **ASSURDOM Gestion (devenue April Partenaire Réunion)**

APRIL Dommages a procédé le 22 janvier 2010 au rachat de 28,45 % d'ASSURDOM Gestion, portant sa participation à 100 %.

#### **APRIL Insurety (devenue APRIL UK)**

APRIL International a procédé le 18 mars 2010 au rachat de 30 % d'APRIL Insurety, portant sa participation à 100 %.

#### **ASSINCO (devenue APRIL Entreprise Paris)**

APRIL Corporate (devenue APRIL Entreprise) a procédé le 2 avril 2010 au rachat de 20 % d'ASSINCO, portant sa participation à 100 %.

#### **APRIL Marine**

APRIL Dommages a procédé le 8 avril 2010 au rachat de 12,5 % d'APRIL Marine, portant sa participation à 100 %.

#### **ASSUR-LONDRES**

APRIL Corporate (devenue APRIL Entreprise) a procédé le 13 avril 2010 au rachat de 40 % d'ASSUR-LONDRES, portant sa participation à 100 %.

#### **APRIL Dierrevi**

APRIL International a procédé le 26 mai 2010 au rachat de 20 % d'APRIL Dierrevi, portant sa participation à 100 %.

#### **APRIL Yacht**

APRIL Dommages a procédé le 12 avril 2010 au rachat de 30 % d'APRIL Yacht, portant sa participation à 100 %.

#### **Moral Caraïbes**

APRIL Dommages a procédé le 5 juin 2010 au rachat de 10 % de Moral Caraïbes, portant sa participation à 100 %.

#### **APRIL Financial Services (devenue April Deutschland)**

APRIL International a procédé le 27 juillet 2010 au rachat de 16 % d'APRIL Financial Services, portant sa participation à 100 %.

#### **APRIL Entreprise Crédit**

APRIL Corporate (devenue APRIL Entreprise) a procédé le 31 août 2010 au rachat de 30 % d'APRIL Entreprise Crédit, portant sa participation à 100 %.

#### Filiales du groupe SANO Concept

SANO Concept Holding a procédé au rachat de 5 % de Vision Beratungs, de 50 % de ScoreLife DD Chablais, de 4 % de Vision Conseil et de 5 % de Scorefive.

#### **CORIS International**

APRIL International a procédé le 14 septembre 2010 au rachat de 34 % de CORIS International, portant sa participation à 100 %.

#### Canada Worldwide (devenue APRIL Canada)

APRIL International a procédé le 15 novembre 2010 au rachat de 14 % de Canada Worldwide (opération à effet 1er octobre 2010), portant sa participation à 100 %.

#### **APRIL Solutions**

APRIL Corporate (devenue APRIL Entreprise) a cédé la totalité de sa participation dans la société APRIL Solutions le 1<sup>er</sup> mars 2010.

## **Axeria Vie**

APRIL a cédé la totalité de sa participation dans la société Axeria Vie le 28 décembre 2010.

# 1.3.3.1/4 - Au cours de l'exercice 2009

#### **SANO Concept**

APRIL International a procédé au cours du mois de janvier 2009 à l'acquisition de 55 % de SANO Concept, courtier spécialisé dans l'assurance santé destinée aux particuliers, basé à Lausanne en Suisse.

#### Genç Sigorta (devenue APRIL Genç)

APRIL International a procédé au cours du mois d'avril 2009 à l'acquisition de 60 % du capital de la société Genç Sigorta, courtier grossiste, basée à Istanbul en Turquie.

#### **Judicial**

APRIL a acquis, au cours du mois de juin 2009, 88 % de la société Judicial, via sa filiale Solucia Protection Juridique, courtier français spécialisé dans la protection juridique des professionnels.

#### **Actova (devenue Score Life Nord-Vaudois)**

SANO Concept Holding a acquis, au cours du mois de juillet 2009, 51 % de la société Actova, cabinet de conseil et de courtage en assurances, basé à Yverdon les Bains (Suisse).

#### **H&S ASSURANCES**

SANO Concept Holding a acquis, au cours du mois d'août 2009, 51 % de H&S Assurances, courtier suisse opérant dans le conseil et l'analyse des risques.

#### **FLEXITRANS**

APRIL Corporate (devenue APRIL Entreprise) a procédé le 17 décembre 2009 à l'achat de 70 % de FLEXITRANS, courtier grossiste français spécialisé dans l'assurance des transporteurs et des logisticiens.

### **ASSURDOM Gestion (devenue April Partenaires Réunion)**

APRIL Dommages Particuliers (devenue APRIL Dommages) a procédé le 16 janvier 2009 au rachat de 17,92 % d'ASSURDOM, portant sa participation à 71,55 %.

#### **APRIL Iberia**

APRIL International a procédé le 4 février 2009 au rachat de 30 % d'APRIL Iberia, portant sa participation à 100 %.

#### **APRIL Santé**

APRIL GROUP Prévoyance Santé (devenue APRIL Prévoyance Santé) a procédé le 24 février 2009 au rachat de 2,63 % d'APRIL Santé, portant sa participation à 100 %.

#### **APRIL WAF**

APRIL a procédé le 16 mars 2009 au rachat de 20 % d'APRIL WAF, portant sa participation à 100 %.

# **APRIL North America (devenue APRIL Canada)**

APRIL a procédé le 18 mars 2009 au rachat de 30,1 % d'APRIL North America, portant sa participation à 100 %.

#### **APRIL Marine**

APRIL Dommages Particuliers (devenue APRIL Dommages) a procédé le 31 mars 2009 au rachat de 12,5 % d'APRIL Marine, portant sa participation à 87,5 %.

#### **Solidaris**

APRIL GROUP Prévoyance Santé (devenue APRIL Prévoyance Santé) a procédé le 30 septembre 2009 au rachat de 20 % de Solidaris, portant sa participation à 100 %.

#### **CACEP (devenue APRIL Entreprise et Collectivités)**

APRIL Corporate (devenue APRIL Entreprise) a procédé le 28 octobre 2009 au rachat de 25 % de CACEP, portant sa participation à 100 %.

#### **Haussmann Conseils**

APRIL Corporate (devenue APRIL Entreprise) a procédé le 18 décembre 2009 au rachat de 20 % d'Haussmann Conseils, portant sa participation à 100 %.

#### **Habitance**

APRIL a cédé l'intégralité des parts qu'elle détenait dans la société Habitance au groupe Guy Hoquet le 24 février 2009. La société a été déconsolidée au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

#### Letis

APRIL a cédé la totalité de sa participation dans la société London & European Title Insurance Services le 8 avril 2009.

#### **SFG**

APRIL Dommages Particuliers (devenue APRIL Dommages) a cédé la totalité de sa participation dans la société SFG le 26 mai 2009.

# Création d'APRIL Asset Management

Le GIE APRIL Asset Management est en charge de la gestion financière des placements des compagnies d'assurances du groupe.

# 1.3.3.1/5 - Au cours de l'exercice 2008

## **CACEP (devenue APRIL Entreprise et Collectivités)**

APRIL Corporate (devenue APRIL Entreprise) a procédé le 6 mars 2008 à l'acquisition de 75 % du capital du cabinet de courtage CACEP. La société CACEP est spécialisée dans l'assurance des obligations statutaires des collectivités territoriales envers leurs agents, l'assurance de la protection juridique des collectivités elles-mêmes, la défense pénale et la responsabilité civile personnelle professionnelle des agents.

#### **APRIL Risks Solutions**

APRIL, via sa filiale APRIL CEE Development, crée APRIL Risk Solutions le 31 mars 2008 en partenariat avec Le groupe AG Capital, premier groupe immobilier bulgare. APRIL CEE Development détient 63 % du capital de cette société basée à Sofia en Bulgarie.

#### **APRIL Actuarial Consultants**

APRIL crée en avril 2008 APRIL Actuarial Consultants, cabinet de conseil international spécialisé en actuariat et basé à Miami, Etats-Unis.

#### **OGB (devenue APRIL OGB)**

APRIL Corporate (devenue APRIL Entreprise) a procédé le 3 avril 2008 à l'acquisition de 70 % du capital de la société polonaise OGB, située à Varsovie en Pologne. Le cabinet OGB est un courtier spécialisé dans les risques dommages de l'entreprise, notamment l'assurance des flottes automobiles.

# **APRIL Insurety (devenue APRIL UK)**

APRIL Prévoyance Individuelle (devenue APRIL Prévoyance Santé) a procédé le 3 avril 2008 à l'acquisition de 70 % du capital de la société Insurety Plc, basée à Bristol en Grande-Bretagne. Insurety Plc est un courtier spécialisé dans la conception et la distribution de contrats individuels de prévoyance et de santé.

#### **Medibroker (devenue APRIL Medibroker)**

APRIL Prévoyance Individuelle (devenue APRIL Prévoyance Santé) a procédé le 23 mai 2008 à l'acquisition de 100 % du capital du courtier online Medibroker. La société Medibroker, implantée près de Newcastle en Grande-Bretagne, est un courtier online spécialisé en assurance santé des expatriés.

# **ASSURDOM Gestion (devenue April Partenaires Réunion)**

APRIL Dommages Particuliers (devenue APRIL Dommages) a procédé le 16 juillet 2008 à l'acquisition de 15,4 % du capital de la société ASSURDOM, portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 53,6 %.

# Canada WorldWide (devenue APRIL Canada)

APRIL a procédé à l'acquisition le 21 juillet 2008 au travers de la holding APRIL North America de 80 % du capital du courtier grossiste Canada WorldWide. Canada WorldWide, basé à Calgary, est spécialisé dans l'assurance des risques hors normes des entreprises.

#### **CAEG - ASSUR-LONDRES**

APRIL Corporate (devenue APRIL Entreprise) a procédé à l'acquisition le 28 juillet 2008 de 60 % du capital du courtier CAEG situé à Paris. CAEG est un courtier grossiste agissant sous la marque ASSUR-LONDRES, souscripteur auprès des Lloyd's de Londres, spécialisé dans l'assurance dommages des entreprises.

#### **Moral Caraïbes**

APRIL Dommages Particuliers (devenue APRIL Dommages) a procédé le 8 septembre 2008 à l'acquisition de 30,6 % du capital de la société Moral Caraïbes, portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 90 %.

#### **CORIS International**

APRIL International a procédé le 30 octobre 2008 à l'acquisition de 66 % du capital de la société d'assistance CORIS International. CORIS International est aujourd'hui présente dans plus de 20 pays en Europe de l'Ouest, de l'Est, en Afrique du Nord et en Asie avec un effectif de 500 personnes.

#### **APRIL Réunion**

APRIL Prévoyance Individuelle (devenue APRIL Prévoyance Santé) a procédé le 4 novembre 2008 à l'acquisition de 8,5 % du capital de la société APRIL Réunion, portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 100 %.

## **APRIL Web Access Factory**

APRIL Web Access Factory (anciennement APRIL Alpha) développe depuis 2008 son activité de prestations de services informatiques et accompagne en particulier les sociétés du groupe dans le développement de leur offre internet.

# **APRIL Portugal**

Société créée en 2008 et basée à Lisbonne au Portugal, APRIL Portugal démarre son activité centrée sur l'assurance de prêts.

#### Libr'Handi

Société créée en 2008 et basée en France, Libr'Handi développe des solutions d'assurance et des services non discriminants en matière de protection juridique, de complémentaire santé et d'assurance de prêt à destination de la communauté handicapée.

#### **Axeria Life Insurance Company**

APRIL, via sa filiale APRIL Mediterranean, créée en novembre 2008 Axeria Life International, Protected Cell Company basée à Malte et spécialisée en assurance de personnes.

# 1.3.3.1/6 - Au cours de l'exercice 2007

#### **AMT Assurances (devenue APRIL Moto)**

APRIL Dommages Particuliers (devenue APRIL Dommages) a procédé le 5 janvier 2007 à l'acquisition de 75 % du capital de la société AMT, courtier grossiste spécialisé dans la conception, la gestion et la distribution de contrats d'assurance moto.

#### **Axeria Vie**

Axeria Vie a obtenu l'agrément du Comité des Entreprises d'Assurance par décision du 17 janvier 2007. Cette compagnie, détenue à 100 % par APRIL Group Vie Epargne (devenue APRIL Vie Epargne), accompagne APRIL dans le développement de ses activités en assurance-vie.

#### **ISR Courtage**

ISR Courtage, structure de courtage dédiée à la distribution via internet de produits d'investissements socialement responsables, a démarré son activité en 2007.

## Febs (devenue April Deutschland)

APRIL Prévoyance Individuelle (devenue APRIL Prévoyance Santé) a procédé le 19 février 2007 au rachat de 10 % des minoritaires de la société Febs. Cette opération a ainsi porté sa participation dans le capital de cette société à 84 %.

#### **APRIL Germany**

APRIL Prévoyance Individuelle (devenue APRIL Prévoyance Santé) a procédé le 16 mai 2007 au rachat de 20 % des minoritaires de la société APRIL Germany. Cette opération a ainsi porté sa participation dans le capital de cette société à 100 %.

# **APRIL North America (devenue APRIL Canada)**

APRIL a procédé, via sa filiale APRIL North America (devenue APRIL Canada) créée à cet effet, à l'acquisition des cabinets de courtage canadiens Dave Rochon Assurances Inc., le 8 juin 2007 et ESCAPADE Assurances Voyages, le 11 juin 2007. La société ESCAPADE Assurances Voyages, basée à Sainte Croix, est spécialisée dans les produits d'assurances voyages à destination des particuliers. La société Dave Rochon Assurances Inc., basée à Montréal, est un courtier grossiste spécialisé dans les risques aggravés en assurances Dommages des entreprises et des particuliers.

#### **ASSURDOM (devenue April Partenaires Réunion)**

APRIL Prévoyance Individuelle (devenue APRIL Prévoyance Santé) a procédé le 22 juin 2007 à l'acquisition de 38,2 % du capital de la société ASSURDOM sur l'Île de la Réunion. ASSURDOM est un courtier grossiste spécialisé dans les risques dommages essentiellement à destination des particuliers.

# **ASSINCO (devenue APRIL Entreprise Paris)**

APRIL Corporate (devenue APRIL Entreprise) a procédé le 7 novembre 2007 à l'acquisition de 80 % de la société ASSINCO. ASSINCO est une société de courtage d'assurance, opérant directement ou par le biais de ses 16 filiales, dans l'assurance de personnes, l'assurance dommages aux biens et l'assurance crédit, pour les entreprises et les particuliers en France métropolitaine et dans les Dom-Tom.

#### **APRIL Cover (devenue APRIL Entreprise Crédit)**

APRIL Cover, créée en 2006, a démarré son activité en 2007. Cette société met à la disposition des petites et moyennes entreprises l'ensemble des outils nécessaires à la gestion de leur poste client afin de prévenir et gérer les risques de non paiement : prévention, indemnisation, gestion du recouvrement, optimisation du financement.

#### **Solidaris**

Solidaris, anciennement APRIL Partenariats, développe depuis 2007 des solutions d'assurance et des services non discriminants en matière de protection juridique, de complémentaire santé et d'assurance de prêt à destination de la communauté homosexuelle.

#### **APRIL Réunion**

APRIL Réunion, anciennement APRIL Distribution, a démarré son activité en 2007 sur l'Île de la Réunion. La société intervient principalement dans le domaine de la santé-prévoyance individuelle.

### **APRIL CEE Development**

APRIL crée en 2007 APRIL CEE Development, société de courtage basée à Budapest, afin de développer son activité en Hongrie.

#### **APRIL Mediterranean Ltd et Axeria Re Ltd**

APRIL a procédé, via sa filiale APRIL Mediterranean Ltd (holding d'animation régionale) à la création d'Axeria Ré Ltd le 28 décembre 2007. Axeria Ré Ltd est une société de réassurance basée à Malte.

#### **APRIL Santé**

APRIL a lancé en 2007 l'activité d'APRIL Santé, réseau de points de vente et d'espaces de conseils en matière de services et d'assurance santé de la famille.

#### **APRIL Corporate Broking (devenue APRIL Partenaire Pro)**

APRIL Corporate Broking démarre son activité de conception, intégration et gestion de solutions d'assurance Iard pour les entreprises, proposée via un réseau de courtiers et d'agents d'assurance.

# 1.3.3.1/7 - Au cours de l'exercice 2006

# **Assurance Juridique (devenue APRIL Mon Assurance)**

APRIL a procédé le 16 février 2006 à l'acquisition de 25 % du capital de la société Assurance Juridique, portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 100 %.

# **Dierrevi SPA (devenue APRIL Dierrevi)**

APRIL Développement (devenue APRIL Dommages) a procédé le 11 mai 2006 à l'acquisition de 80 % du capital de la société Dierrevi SPA. Cette société de courtage est spécialisée dans la conception et la commercialisation de contrats d'assurances pour les flottes automobiles en Italie.

#### **APRIL Iberia**

APRIL Iberia, créée le 31 mai 2006, a débuté son activité de conception, gestion et assistance à la vente de programmes d'assurance auprès d'assureurs-conseils indépendants en Espagne fin décembre 2006.

#### **Doudet Charlet**

APRIL Développement (devenue APRIL Dommages) a procédé le 27 juin 2006 à l'acquisition de 100 % du capital de la société Doudet Charlet. Cette société de courtage intervient principalement sur les risques industriels (dommages et responsabilité civile).

#### **AVS**

APRIL Corporate (devenue APRIL Entreprise) a procédé le 3 juillet 2006 à l'acquisition de 100 % du capital de la société AVS. Cette société de courtage intervient principalement sur les risques industriels (dommages et responsabilité civile).

#### **Moral Caraïbes**

APRIL Courtage (devenue APRIL Prévoyance Santé) a procédé le 20 juillet 2006 à l'acquisition de 59,4 % du capital de la société Moral Caraïbes, courtier grossiste spécialisé dans la conception, la gestion et la distribution de contrats d'assurance Dommages auprès des particuliers. Cette société détient 100 % de la société AMC.

# **Solucia Protection Juridique**

La société Solucia Protection Juridique a obtenu l'agrément du Comité des Entreprises d'Assurance par décision du 20 octobre 2006. Cette compagnie conçoit et gère des contrats de protection juridique.

#### **Europassur (devenue APRIL Entreprise Services Automobiles)**

APRIL Corporate (devenue APRIL Entreprise) a procédé le 30 novembre 2006 à l'acquisition de 25 % du capital de la société Europassur, portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 100 %.

# 1.3.3.2 - Investissements en cours de réalisation

La société étudie en permanence des opportunités d'investissements.

#### 1.3.3.3 - Investissements futurs

La société étudie en permanence des opportunités d'investissements.

# 1.3.4 Rapport de gestion

Voir le rapport de gestion pages 56 et suivantes.

### 1.3.5 Risques de l'émetteur

Le Risk manager est en charge du pilotage global du management des risques au sein du groupe APRIL. Dans ce cadre, il est chargé d'identifier les principaux facteurs de risque définis dans le référentiel « Univers des risques » du groupe APRIL qui comprend notamment les risques liés à l'activité, les risques de marché et les risques juridiques.

La société a ainsi procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

# 1.3.5.1 - Risques liés à l'activité

# 1.3.5.1/1. Identification des facteurs et liens entre activité déployée et risques identifiés

Les principaux enjeux identifiés à l'échelle du groupe concernent (risques bruts avant prise en compte des contrôles mis en place) :

- la qualité et l'évolutivité des systèmes d'information : les systèmes d'information présentent un enjeu significatif inhérent aux métiers du groupe ; la gestion en est assurée par une entité du groupe dédiée tant à la sécurisation des réseaux et infrastructures, qu'au développement de nouveaux progiciels de gestion et à la refonte de certains applicatifs métiers ;
- la maîtrise de l'organisation fonctionnelle : elle s'analyse au sein du groupe autour de l'organisation et de l'animation de nos réseaux de distribution, de la qualité des procédures de contrôle interne établies et de l'adéquation des moyens humains et techniques déployés ;
- la gestion des hommes clés : elle s'articule au sein du groupe non seulement autour des dirigeants des sociétés, garants de la réussite de son modèle entrepreneurial, mais aussi autour des experts techniques qui permettent de garantir à nos clients une offre pertinente et une qualité de service de haut niveau ;
- la qualité de la relation avec les porteurs de risques : l'adéquation des couvertures d'assurance et de réassurance, la solidité financière des porteurs de risques et la capacité à négocier les meilleurs tarifs pour nos clients sont au cœur des problématiques du groupe dans ses métiers de courtier et d'assureur ;
- la conformité avec les lois et règlements: tous les métiers du groupe sont soumis à une réglementation exigeante dont les évolutions sont des facteurs de risques particulièrement suivis, notamment en matière de droit des assurances, de droit des sociétés et de normes comptables et fiscales; cette réglementation est évolutive et implique une attention permanente;
- la gestion de l'image et de la marque : la pérennisation de l'image du groupe en matière de dynamisme, d'innovation et de capacité à offrir les meilleurs produits et services, aux meilleurs

prix, sur chacun de ses marchés. Le processus d'innovation est inhérent à chaque métier et intégré dans l'une des valeurs fondamentales du groupe.

La croissance externe et le développement à l'international : le développement du groupe inclut la croissance à l'international sur des marchés présentant des spécificités et cultures différentes. Le pilotage est assuré par une équipe centrale dédiée tant en matière financière, contrôle interne, et juridique, que marketing et développement.

Les groupes projet initiés en 2011 à l'échelle du groupe se sont poursuivis en 2012 notamment sur les sujets suivants :

- systèmes d'information : des progiciels significatifs font l'objet de déploiements progressifs depuis l'exercice 2010 ; ces actions vont se poursuivre courant 2012 et contribuent à la maîtrise des risques en matière de qualité et évolutivité des systèmes ;
- pilotage de l'image de marque par la mise en place d'un comité dédié et surveillance par des organes supports ;
- poursuite du renforcement du dispositif de contrôle interne décrit en partie 2.3.2.

En 2011 avait été créé à l'échelle du groupe une Direction technique groupe ainsi que d'une Direction juridique métiers contribuant à la sécurisation des risques techniques et de conformité. Ces deux directions ont donc poursuivi sur l'exercice 2012 leurs activités de sécurisation. Une fonction de responsable conformité groupe avait par ailleurs été créée durant l'exercice 2010 dont les missions ont pour vocation de veiller au respect des dispositions législatives et réglementaires applicables à la profession, afin de limiter le risque d'irrégularités et de sanctions. Cette fonction renforce le dispositif déjà en place. Par ailleurs, la Direction juridique métiers pilote la veille réglementaire et sectorielle pour le groupe afin de diffuser les informations auprès des filiales.

Par ailleurs une Direction du développement et de l'innovation a été créée à l'échelle du groupe en 2012 afin de favoriser l'animation et le suivi des chantiers de croissance et de transformation d'APRIL. Cette direction renforce donc les dispositifs actifs dans la gestion des savoir-faire et de la marque.

De plus, la structure des Pôles a été adaptée aux enjeux inhérents à leur activité par la poursuite de l'intégration d'experts métiers et gestionnaires de projet, renforçant les équipes spécialisées déjà en fonction.

Par ailleurs, le Comité d'investissement et le Comité de développement durable continuent à effectuer le suivi des acquisitions post-intégration.

Des actions de suivi ont été mises en place afin de surveiller l'évolution de ces risques dans les différents pôles métiers du groupe et des mesures de prévention ont été engagées afin de réduire l'exposition du groupe.

# 1.3.5.1/2. Evaluation

La nature de ces enjeux ne permet pas d'en effectuer une évaluation quantitative chiffrée. A ce jour, les risques évoqués ne présentent pas d'indices de réalisation pouvant induire des conséquences matérielles à l'échelle du groupe.

#### 1.3.5.1/3. Procédures et moyens de suivis mis en place

Le Risk manager est en charge de la mise à jour des risques identifiés sur la base des informations dont il dispose, issues notamment des entretiens de cartographie des risques, des échanges avec les professionnels du risque de l'assurance et du courtage, ainsi que des sujets abordés par les membres du Comité d'audit. Il s'appuie également sur les conclusions et préconisations formulées lors des missions d'audit interne réalisées dans les sociétés du groupe ainsi que sur les recommandations formulées par des intervenants externes (Commissaires aux comptes et conseils juridiques principalement).

Le Risk manager alerte, conseille la Direction du groupe et rend compte de ses missions au Comité d'audit.

Chaque type de risques fait l'objet d'une étude permettant d'apprécier son importance et de mettre en place, si nécessaire, un plan d'actions destiné à supprimer, transférer ou réduire le risque résiduel. Les dirigeants des sociétés sont chargés de mettre en œuvre le plan d'actions défini lors des restitutions d'audit, des cartographies ainsi qu'une auto-évaluation du contrôle interne et en rendent compte formellement au moins une fois par an en Comité stratégique.

Le Risk manager veille, en parallèle, à la cohérence et à l'efficacité de la démarche globale de contrôle interne au sein des sociétés du groupe. Il coordonne et contrôle l'activité de tous les acteurs de l'audit interne du groupe.

Un plan d'audit annuel est préparé en tenant compte de l'exposition aux risques des différentes sociétés composant le groupe. Ce plan concerne l'ensemble des sociétés du groupe.

Le plan d'audit groupe annuel est défini par le Risk manager en relation avec la Direction du groupe et validé par le Comité d'audit. Il peut, par ailleurs, faire l'objet d'adaptations en fonction des nouvelles zones de risques relevées ou de demandes spécifiques.

Les missions sont de plusieurs types : missions transversales et thématiques d'optimisation des procédures de contrôle interne, missions spécifiques d'audit et de contrôle, missions de suivi de l'intégration des sociétés ayant récemment rejoint le groupe et missions de suivi d'audits précédents.

Toutes les missions donnent lieu à un rapport écrit ainsi qu'à une synthèse des recommandations émises. Pour chaque recommandation, un accord du management de l'entité auditée est requis. Le dispositif d'audit intègre une charte de l'audit interne et des procédures formalisées.

Durant l'exercice 2012, onze missions d'audit interne ont été conduites par le groupe et 3 sociétés ont fait l'objet de missions d'accompagnement/détachement en contrôle interne. Parallèlement à ces missions diligentées par le Risk manager du groupe, une trentaine de missions d'audit interne ont été planifiées par les Pôles et près de 40 réunions de chantiers dédiées à l'amélioration du contrôle interne ont été menées par le Groupe avec la participation des pôles ou sociétés du groupe.

La répartition des missions sur l'ensemble du groupe par nature et par pôle métier est la suivante :

Natures de risques couverts	Répartition des missions planifiées en 2012
Pilotage stratégique et mise en œuvre	2%
Gestion des sinistres, prestations et indemnisations	9%
Relations avec le personnel	2%
Souscription	20%
Revue générale du contrôle interne	30%
Croissance externe	
Documentation	0%
Stratégie organisationnelle	2%
Fraude, malveillance, préservation des actifs	2%
Autres lois et règlements, conformité	19%
Image	
Fiscalité et comptabilité	5%
Autres types de risques	
Outils	9%

Pôles métiers	Répartition des missions d'audit effectuées en 2012
APRIL Dommages	30%
APRIL Prévoyance Santé	28%
APRIL International	42%

En complément, plus d'une quarantaine de sociétés ont déployé, en 2012, un exercice d'autoévaluation du contrôle interne tel que présenté au paragraphe 2.3.2.2/2. Par ailleurs, des audits de conformité contractuels ont été réalisés par la Direction juridique métiers et la Direction technique en complément des données ci-dessus.

Le responsable fiscal groupe et le Directeur technique groupe ont également conduit des missions d'audit thématiques dans les filiales tout au long de l'exercice.

Par ailleurs, une entité du Pôle Dommages disposant également de sa structure d'audit interne a conduit des missions en complément des statistiques ci-dessus sur la base de son plan d'audit annuel.

#### 1.3.5.2 - Risques de marché

# 1.3.5.2/1 - Lien entre l'activité et les risques identifiés

L'activité d'APRIL s'articule autour de deux axes principaux dont l'approche en termes de risques de marché diffère sensiblement : le courtage, qui n'expose pas le groupe aux risques de marché et les compagnies d'assurances dont la gestion des risques de marché représente un des cœurs de métier.

#### Le courtage

A travers son activité et son modèle financier dont les flux de trésorerie génèrent un besoin en fonds de roulement négatif, le courtage permet au groupe de présenter un niveau d'endettement particulièrement faible (le total des dettes financières au bilan consolidé est de 3 256 K€ seulement) pour un niveau de liquidité très élevé (la trésorerie nette et équivalents s'élèvent à 105 534 K€ dans le bilan consolidé).

Les dettes financières du groupe sont composées essentiellement d'emprunts bancaires divers pour 45 K€ et des passifs financiers pour 3 211 K€ résultant notamment des engagements de rachat des minoritaires.

La trésorerie du groupe, en dehors des disponibilités, est investie intégralement en placements financiers à court terme (53 925 K€ au 31 décembre 2012) à travers essentiellement un OPCVM « équivalent monétaire » dédié (le FCP APRIL Trésorerie). A cela s'ajoutent 81 083 K€ de comptes à terme ouverts dans des banques françaises de premier ordre, bénéficiant de clauses de liquidités souples et qui sont classés dans les placements financiers HFT.

# Les compagnies d'assurances

L'une des fonctions de base de l'activité d'assurance consiste à investir les primes reçues des clients dans l'optique de régler les sinistres éventuels futurs.

La gestion d'actifs, c'est-à-dire le choix des classes d'actifs et des supports d'investissement, est donc un élément primordial de la gestion des compagnies d'assurances. Afin d'en améliorer la maîtrise des risques et l'adéquation avec les contraintes internes, Le groupe a décidé, en 2009, de ré-internaliser la gestion financière des portefeuilles d'assurance du groupe en créant un GIE dédié à cette activité (le GIE APRIL Asset Management).

La gestion actif/passif permet de maximiser l'adéquation entre la cadence des règlements futurs et l'investissement de ces primes dans les différentes classes d'actifs.

#### 1.3.5.2/2 - Evaluation des risques

Au 31 décembre 2012, APRIL détient, à travers les compagnies d'assurances (dont les principales sont Axeria Prévoyance et Axeria Iard) un portefeuille de placements financiers d'une valeur\* de 611 402 K€ et qui se décompose ainsi :

En milliers d'euros	Valeur *	%	Coût historique	Plus ou moins values latentes
Obligations	258 192	42 %	243 429	14 763
OPCVM obligations	31	0 %	19	12
Total Obligations	258 223	42 %	243 448	14 775
Actions	0	0 %	0	0
OPCVM Actions	31 435	5 %	28 938	2 498
Total Actions	31 435	5 %	28 938	2 498
Autres	19 483	3 %	20 137	-654
Monétaire	302 260	49 %	302 255	5
TOTAL PORTEFEUILLE	611 402	100 %	594 778	16 623
dont Axeria Prévoyance	342 370	56 %	329 522	12 848
dont Axeria lard	101 797	17 %	99 088	2 709
Dont APRIL (comptes à terme)	81 083	13 %	81 083	0
dont autres compagnies	86 153	14 %	85 086	1 067

<sup>\*</sup>Cf note 3.1.18 de l'annexe aux comptes consolidés explicitant la méthode de valorisation des placements financiers

### Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Compte tenu de la gestion actif/passif, ce risque n'est pas significatif.

### Risque actions

Les compagnies d'assurances du groupe ont investi 5 % de leurs portefeuilles sur le marché des actions, là où l'Autorité de Contrôle Prudentiel fixe la limite à 65 % de l'actif réglementé. Les sociétés adoptent donc une allocation très prudente par rapport à la réglementation en vigueur.

L'investissement actions est concentré dans un OPCVM dédié (le FCP APRIL Equity Flexible) qui est un fonds de fonds et investit donc dans d'autres OPCVM, ce qui permet d'assurer une meilleure répartition des risques. Ces OPCVM détiennent des titres couvrant divers secteurs économiques (banque, assurance, grande distribution, cosmétiques, industrie etc.), en majorité sur l'Europe, dont la France. Pour la sélection de ces fonds, APRIL est assistée par Morningstar, une société de conseil en investissement spécialisée et reconnue dans la gestion institutionnelle.

A noter que ce fonds est exposé au 31 décembre 2012 à hauteur de 77,6 % sur les marchés actions, ce qui signifie que l'exposition réelle aux marchés actions du portefeuille d'APRIL n'est que de 24 394 K€ (soit 4,0 % des actifs).

Le tableau ci-dessous présente, au 31 décembre 2012, le détail de l'exposition du portefeuille d'APRIL au risque actions par zone géographique :

EXPOSITION AU RISQUE ACTIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (en milliers d'euros)	Europe	Amérique du Nord	Autres zones	Total
Actions				
OPCVM actions	17 509	93	6 792	24 394
TOTAL PORTEFEUILLE	17 509	93	6 792	24 394
en %	71,8 %	0,4 %	27,8 %	100 %

### Risque de change

Le portefeuille d'APRIL est intégralement investi en euros mais il peut subsister un risque de change indirect à travers les supports sous-jacents (OPCVM actions notamment lorsque le risque n'est pas totalement couvert).

Le tableau ci-dessous présente, au 31 décembre 2012, l'exposition du portefeuille aux risques sur les marchés de change :

EXPOSITION AU RISQUE DE CHANGE (en milliers d'euros)	Total	%
Actifs financiers libellés en EUR	605 151	99,0 %
Actifs financiers libellés en GBP		
Actifs financiers libellés en USD		
Actifs financiers libellés en autres devises	6 251	1,0 %
TOTAL PORTEFEUILLE	611 402	100 %

### Risque de taux

Le portefeuille d'APRIL est majoritairement composé d'obligations et il est donc exposé au risque sur les marchés de taux. Il s'agit plus particulièrement d'un risque de perte de juste valeur pour les obligations à taux fixe, d'un risque de cash flow sur les coupons pour les obligations à taux variable.

	31 (	décembre 2	Rappel 31 décembre 2011				
Sensibilité des actifs financiers aux risques de taux	Impact sur la juste valeur	Impact résultat consolidé	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur	Impact résultat consolidé	Impact sur les capitaux propres	
Avant effet des instruments financiers de							
couverture							
Variation de +/- 1% du taux de rendement sans risque	8 466	-330	8 466	9 469	-283	9 469	
dont instruments financiers exposés au risque de juste valeur	8 466		8 466	9 469		9 469	
dont instruments financiers exposés au risque de cash flow		-330			-283		
Après effet des instruments financiers de							
couverture							
Variation de +/- 1% du taux de rendement sans risque	8 466	-330	8 466	9 469	-283	9 469	
dont instruments financiers exposés au risque de juste valeur	8 466		8 466	9 469		9 469	
dont instruments financiers exposés au risque de cash flow		-330			-283		

Le tableau ci-dessous reprend l'exposition, au 31 décembre 2012, du portefeuille par rapport au risque de taux par échéance :

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX PAR ECHEANCE (en milliers d'euros)	inf. à 1 an	inf à 2 ans	inf à 3 ans	inf à 4 ans	inf à 5 ans	sup. à 5 ans	TOTAL
Obligations exposées au risque de juste valeur	28 935	25 869	22 168	33 430	30 547	87 171	228 121
OPCVM obligations exposées au risque de juste valeur						31	31
Instruments dérivés actifs exposés au risque de juste valeur							
Autres actifs financiers exposés au risque de juste valeur							
Instruments financiers exposés au risque de juste valeur (5)	28 935	25 869	22 168	33 430	30 547	87 202	228 152
Obligations exposées au risque de cash flow	709	4 005				25 358	30 071
OPCVM obligations exposés au risque de cash flow							
Instruments dérivés actifs exposés au risque de cash flow							
Autres actifs financiers exposés au risque de cash flow							
Instruments financiers exposés au risque de cash flow (5)	709	4 005				25 358	30 071
TOTAL PORTEFEUILLE	29 644	29 874	22 168	33 430	30 547	112 559	258 223
en %	11,5%	11,6%	8,6%	12,9%	11,8%	43,6%	100,0%

### Risque de crédit

Le portefeuille d'APRIL est exposé au risque de crédit à travers les émetteurs des obligations détenues en portefeuille ; cependant ce risque est limité par une sélection très rigoureuse des émetteurs (64,4 % des actifs obligataires ont des émetteurs notés au minimum AA par Moody's et/ou Standard & Poor's).

Le tableau ci-dessous ventile, au 31 décembre 2012, le portefeuille obligataire par notation émetteur :

EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT PAR NOTATION EMETTEUR (1) (en milliers d'euros)	N.D.	AAA	AA	A	ВВВ	Inf à BBB	TOTAL
Obligations exposées au risque de crédit		90 475	75 765	39 736	49 649	2 567	258 192
OPCVM obligations exposées au risque de crédit	31						31
TOTAL PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE	31	90 475	75 765	39 736	49 649	2 567	258 223
en %	0,0 %	35,0 %	29,3 %	15,4 %	19,2 %	1,0 %	100 %

(1) Notation de l'agence Moody's et/ou Standard & Poor's (long terme)

APRIL ne détient, par ailleurs, dans ses portefeuilles aucun véhicule de titrisation de type CDO, ABS ou autre.

APRIL est également soumis au risque de crédit à travers les réassureurs à qui les compagnies cèdent une partie significative des risques de leurs contrats d'assurance. Le groupe ne fait appel qu'à un nombre restreint de réassureurs dont la solvabilité est reconnue : près de 90 % des cessions en réassurance sont réalisées avec des réassureurs disposant au minimum d'une notation A par Standard & Poor's.

Au 31 décembre 2012, la ventilation des primes réassurées par la notation des réassureurs est la suivante :

REPARTITIONS DES PRIMES CEDEES PAR NOTATION REASSUREUR (1)	N.D.	AAA	AA	A	В	Inf à BBB-	Total
En % des primes cédées	0,2 %		58,0 %	30,0 %	11,8 %		100 %

(1) Notation de l'agence Standard & Poor's (long terme)

### Sensibilité du portefeuille titres

#### Marchés de taux

De façon régulière, c'est-à-dire chaque trimestre, un état présentant la sensibilité du portefeuille aux mouvements de taux ainsi que la sensibilité du passif est mis à la disposition des autorités de contrôle.

Au 31 décembre 2012, la sensibilité moyenne du portefeuille obligataire d'APRIL a une variation des taux d'intérêt est de 3,28 (pour rappel 3,10 au 31 décembre 2011) et si l'on prend en compte la totalité du portefeuille (y compris actions et autres actifs), celle-ci tombe à 1,38 (pour rappel 1,86 au 31 décembre 2011).

Cela signifie que si les taux d'intérêt augmentent de 1 % en valeur absolue (par exemple s'ils passent de 2 % à 3 %), le portefeuille d'APRIL devrait perdre 1,38 % de sa valeur.

#### Marchés actions

Le portefeuille actions est sensible à une évolution positive ou négative des marchés financiers actions.

En ce sens et compte tenu de la constitution du portefeuille, le risque sur le portefeuille actions peut être assimilé au risque existant sur les principaux indices des marchés financiers comme par exemple l'EUROSTOXX 50. Ainsi, une baisse de 10 % de l'indice EUROSTOXX 50 entrainerait une baisse de l'ensemble du portefeuille d'APRIL de 2 439 K€.

### 1.3.5.2/3 - Procédures et moyens de suivi mis en place

Dans le but d'améliorer la maîtrise des risques de marché et l'adéquation avec les contraintes internes, la gestion d'actifs des compagnies d'assurances a été ré-internalisée et est confiée à une entité dédiée au sein du groupe (le GIE APRIL Asset Management).

Dans le cadre de la gestion, des limites sont fixées en termes de pourcentage du portefeuille investi sur les différents supports obligataires et actions (ratios de dispersion, ratios d'emprise, limitation en termes de notations émetteurs, de duration...).

De plus, le Code des assurances, auquel sont soumises les compagnies d'assurances, fixe également des limites d'investissement.

Le GIE APRIL Asset Management, placé sous le contrôle de la Direction financière du groupe, est en charge de l'analyse de l'environnement macro économique, de la définition et de la mise en pratique de la politique d'investissement en fonction des contraintes internes, du suivi des portefeuilles et de la maîtrise des risques financiers.

Grâce à un reporting complet réalisé par cette entité incluant notamment des éléments comptables (inventaire, résultat comptable, plus ou moins-values latentes...) et un récapitulatif des performances et des différents niveaux d'exposition sur les marchés, un suivi complet du portefeuille financier est réalisé avec une fréquence mensuelle.

### 1.3.5.3 - Risques juridiques

### 1.3.5.3/1 - Liens entre activité déployée et risques identifiés

Le pilotage juridique, notamment en matière de droit des sociétés, de droit boursier, d'optimisation fiscale et de veille, est pris en charge par la Direction juridique et fiscale d'APRIL.

Les risques liés à l'activité sont identifiés dans le cadre de la procédure de contrôle interne en relation avec la Direction de l'audit et du contrôle interne décrite en page 101 du document de référence.

Les activités du groupe constituent des activités fortement réglementées au plan national ou européen. Ces réglementations imposent des prescriptions de plus en plus strictes que ce soit concernant l'intermédiation en assurance ou la réglementation spécifique aux compagnies d'assurances. Dans ce contexte, une Direction juridique métiers a été créée durant l'exercice 2011 pour piloter l'ensemble des enjeux liés à l'activité assurantielle.

La Direction juridique et fiscale et la Direction juridique métiers sont regroupées au sein du Secrétariat général qui coordonne l'ensemble de leurs actions. La Direction de l'audit et du contrôle interne appartient pour sa part à la Direction générale déléguée finance et stratégie financière.

### 1.3.5.3/2 - Evaluation des risques

Les litiges significatifs ont fait l'objet d'un provisionnement sur la base de la meilleure estimation possible au vu des éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes.

### Provisions pour risques et charges

DETAIL DES PROVISIONS En milliers d'euros	31 décembre 2011	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31 décembre 2012
Provisions litiges	3 369		2 130	-1 450		4 049
Provisions retraite	1 694	67	1 319	- 213	-1	2 866
Autres provisions risques et charges	13 121	42	2 995	- 4 361	-629	11 168
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	18 184	109	6 444	- 6 024	- 630	18 083

Les principales hypothèses actuarielles retenues en tant que normes du groupe pour la détermination des provisions pour indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

taux d'actualisation : 2,85 %
taux de revalorisation des salaires : 2,00 %
taux d'inflation : 2,00 %

Les provisions pour litiges correspondent essentiellement à des litiges nés dans le cadre des activités opérationnelles des sociétés du groupe APRIL, dont aucun ne représente individuellement un montant significatif. Il n'existe pas à notre connaissance d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance , qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou et ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ou du groupe.

### 1.3.5.3/3 - Procédures et moyens de suivi

En parallèle, les évolutions juridiques impactant les activités du groupe font l'objet d'un suivi et de plans d'actions par les Directions juridiques opérationnelles des pôles ou des sociétés en relation avec le Secrétariat général.

L'activité opérationnelle des sociétés du groupe est, conformément à la réglementation, couverte par un contrat de responsabilité civile du courtier, étendu aux activités de démarchage bancaire et financier. Les Directions juridiques des différentes sociétés du groupe sont chargées de vérifier de manière permanente l'adéquation de la couverture aux évolutions des activités de leurs sociétés en coordination et sous le contrôle de la Direction juridique métiers du groupe.

En ce qui concerne les risques liés à la propriété intellectuelle, et suite au recensement des marques et noms de domaine internet réalisé depuis 2005, le travail de dépôt des marques et noms de domaine s'est poursuivi, tant en France qu'à l'international.

Les dépôts sont, pour l'essentiel, centralisés auprès de prestataires référencés par APRIL afin d'assurer la protection la plus efficace possible. Le suivi administratif est centralisé par la Direction juridique et fiscale du groupe.

A la connaissance de l'émetteur, il n'existe aucun autre litige au 31 décembre 2012 (en dehors de ceux visés ci-dessus) susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le patrimoine, l'activité et le résultat de l'émetteur.

### 1.3.5.4 - Risques industriels et environnementaux

De par la nature de son activité (services en assurance), le groupe n'est pas significativement impacté par de tels risques.

#### 1.3.5.5 - Assurances et couvertures des risques

Des programmes d'assurance spécifiques ont été mis en place pour les besoins des sociétés du groupe APRIL. Les types de contrat concernés sont les suivants :

- responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- responsabilité civile professionnelle du courtier ;
- garantie financière ;
- garantie démarchage bancaire et financier ;
- multirisques bureaux ;
- assurance et assistance de la flotte de véhicules du groupe ;
- assurance auto-mission :
- régimes complémentaires de prévoyance et de santé.

La Direction de l'audit et du contrôle interne, en relation avec des experts techniques, réalise régulièrement une analyse des principaux contrats d'assurance afin de s'assurer que les garanties souscrites sont suffisantes et adaptées aux activités des différentes sociétés du groupe.

Tous les contrats précités, hormis le régime de prévoyance, sont placés auprès d'assureurs externes au groupe. Le régime de prévoyance complémentaire est souscrit auprès de la compagnie Axeria Prévoyance.

#### 1.4 Patrimoine - Situation financière - Résultats

### 1.4.1 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale d'APRIL et des sociétés qui composent le groupe n'est intervenu depuis les derniers états financiers publiés.

### 1.4.2 Comptes consolidés et sociaux APRIL au 31 décembre 2012

### 1.4.2.1 - Etats financiers certifiés sur les trois derniers exercices

Voir les comptes sociaux d'APRIL au 31 décembre 2012 pages 190 et suivantes.

### 1.4.2.2 - Comptes consolidés

Les comptes consolidés d'APRIL au 31 décembre 2012 sont présentés pages 113 et suivantes.

RESULTAT  en milliers d'€	31 décembre 2012	31 décembre 2011
CHIFFRE D'AFFAIRES	773 515	757 443
Autres produits d'exploitation	26 517	18 986
Produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement	23 048	13 305
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	823 080	789 734
Charges techniques d'assurance	-239 855	-230 269
Charges ou produits nets de cessions de réassurance	-4 742	1 259
Autres achats et charges externes	-240 621	-242 877
Impôts, taxes	-25 886	-21 700
Charges de personnel	-185 334	-178 631
Dotations aux amortissements	-13 319	-12 039
Dotations aux provisions	-12 780	-12 091
Autres produits et charges d'exploitation	-7 730	-9 336
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	92 813	84 050
	-4 428	
Variation de valeur des écarts d'acquisition		-3 099
Autres produits et charges opérationnels	157	-1 399
RESULTAT OPERATIONNEL	88 542	79 552
Charges de financement	-59	-49
Quote-part dans les entreprises associées	25.552	24 577
Charges d'impôt	-35 559	-24 577
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	52 924	54 926
Résultat après impôts des activités abandonnées	598	-967
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	53 522	53 959
Intérêts minoritaires	112	-1 522
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	53 410	55 481
RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES PAR ACTION	1,31	1,36
RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES DILUE PAR ACTION	1,28	1,32
RESULTAT PAR ACTION	1,32	1,37
RESULTAT DILUE PAR ACTION	1,29	1,34
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	53 522	53 959
Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des activités à	983	2 174
l'étranger Profits et pertes relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	15 760	-2 057
Autres retraitements	13 , 30	2 037
Impôts liés aux autres éléments du résultat global	-5 428	1 183
Ajustements de reclassement	-160	297
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	X 11 155	1 597
RESULTAT GLOBAL TOTAL	64 677	55 556
Part des intérêts minoritaires dans le résultat global total	57	-1 473
Part du groupe dans le résultat global total	64 620	57 029

ACTIF	31 décembre 2012	31 décembre 2011
en milliers d'€		
	Actif net	Actif net
Ecarts d'acquisition	224 543	220 513
Autres immobilisations incorporelles	38 823	29 825
Immobilisations corporelles	15 899	16 581
Immeubles de placement	184	190
Placements financiers	611 402	509 756
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et passifs financiers	190 508	137 230
Impôts différés actifs	12 397	13 627
Autres actifs	5 065	4 814
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	1 098 821	932 536
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	33 778	21 114
Créances nées d'opérations de cession en réassurance	81 910	39 844
Créances clients	135 973	128 073
Créances d'impôts exigibles	4 435	9 025
Autres créances	42 329	58 367
Trésorerie et équivalent de trésorerie	116 772	158 454
TOTAL ACTIFS COURANTS	415 197	414 877
SOUS TOTAL ACTIF	1 514 018	1 347 413
Actifs classés comme détenus en vue de la vente		1 783
TOTAL ACTIF	1 514 018	1 349 196

PASSIF	31 décembre 2012	31 décembre 2011
en milliers d'€		
Capital social	16 362	16 362
Primes d'émission	12 839	12 839
Réserves consolidées	428 130	387 830
Résultat de la période	53 410	55 481
Ecart de conversion	3 794	2 820
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	514 535	475 332
Intérêts minoritaires	1 067	459
TOTAL CAPITAUX PROPRES	515 602	475 791
Provisions techniques des contrats d'assurance	496 993	462 575
Provisions pour risques et charges	18 083	18 184
Impôts différés passifs	9 573	5 277
Dettes financières	3 256	5 098
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	527 905	491 134
Concours bancaires courants	11 238	8 794
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	12 785	9 770
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	112 338	32 295
Dettes d'exploitation	217 497	211 703
Dettes d'impôts exigibles	12 906	5 738
Autres dettes	103 747	111 029
TOTAL PASSIFS COURANTS	470 511	379 329
SOUS TOTAL PASSIF	1 514 018	1 346 254
Passifs classés comme détenus en vue de la vente		2 942
TOTAL PASSIF	1 514 018	1 349 196

### 1.4.2.3 - Résultats

Voir rapport de gestion pages 56 et suivantes et tableau des résultats des 5 derniers exercices page 89.

### 1.4.2.4 - Montant du dividende global et par action des trois derniers exercices

Voir rapport de gestion page 56.

### 1.4.2.5 - Tableau de financement : ressources et utilisation des fonds

Voir les comptes sociaux APRIL au 31 décembre 2012 pages 190 et suivantes.

### 1.4.3 Honoraires des Commissaires aux comptes et membres de leur réseau pris en charge par le groupe

		Maz	ars			Deloitte				Autres			
	Monta				Monta				Monta				
	(H		9/		(H		9/		(H			6	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	
Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés:													
Émetteur	41	41	3 %	4 %	41	41	22 %	22 %					
Filiales intégrées globalement	913	908	77 %	93 %	141	145	76 %	78 %	11	12	100 %	100 %	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes *:													
Émetteur													
Filiales intégrées globalement	236	26	20 %	3 %									
Sous-total	1 190	975	100 %	100 %	182	186	98 %	100 %	11	12	100 %	100 %	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement													
Juridique, fiscal, social Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)					4		2 %						
Sous-total		-	-		4			-			-		
TOTAL	1 190	975	100 %	100 %	186	186	100 %	100 %	11	12	100 %	100 %	

<sup>\*:</sup> Les autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes réalisées par le cabinet Mazars correspondent principalement à des missions de due diligences réalisées dans le cadre de la croissance externe du groupe.

#### 1.5 Le Gouvernement d'entreprise

### 1.5.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction

### 1.5.1.1 - Composition des organes d'administration et de direction au 31 décembre 2012

#### **Conseil d'administration**

			Nombre	Date de la	Date de	Date
Administrateurs	Age	Fonction	d'actions APRIL détenues	première nomination	nomination ou de dernier renouvellement	d'échéance du mandat
Design	57 ans	Président du Conseil	26 020 515	28/08/2007		AG 2013
Bruno	57 ans	d'administration		28/08/2007	21/04/2011	
Rousset			(*)			statuant sur
		d'APRIL (**)				les comptes 2012
André	63 ans	Membre du Directoire	400	28/08/2007	21/04/2011	AG 2013
Arrago		d'Hannover Re				statuant sur
		Membre du Directoire				les comptes
		de la E+S				2012
		Rückversicherung AG			2	
Jean-Claude	66 ans	Professeur de	500	28/08/2007	21/04/2011	AG 2013
Augros (***)		Sciences de Gestion à				statuant sur
		l'ISFA				les comptes 2012
Bernard	59 ans	Directeur général	750	28/08/2007	21/04/2011	AG 2013
Belletante	33 ans	d'Euromed	750	20/00/2007	21/04/2011	statuant sur
(***)		a Euromea				les comptes
						2012
Bruno Bonnell	54 ans	Président de	1	21/04/2011	21/04/2011	AG 2013
		Robopolis			, ,	statuant sur
						les comptes
						2012
Chiara Corazza	54 ans	Directeur général de	200	26/04/2012	26/04/2012	AG 2014
(***)		Paris Ile de France				statuant sur
		Capitale Economique				les comptes
Dhilian	FO	Duásidant da la	2.070	20/00/2007	21/04/2011	2013
Philippe Marcel (***)	59 ans	Président de la Société MG Fil Conseil	2 070	28/08/2007	21/04/2011	AG 2013 statuant sur
Marcel (***)		Societe MG Fil Collsell				les comptes
						2012
Guy	66 ans	Président du	750	28/08/2007	21/04/2011	AG 2013
Rigaud (***)		Directoire de Rhône-			, ,	statuant sur
		Alpes Création				les comptes
						2012
Jean-Pierre	65 ans	Vice-président du	355	23/04/2009	21/04/2011	AG 2013
Rousset		Conseil				statuant sur
		d'administration				les comptes
		d'APRIL				2012
Dominique	56 ans	Secrétaire général de	500	04/03/2010	26/04/2012	AG 2014
Takizawa (***)		bioMérieux		, ,	, ,	statuant sur
						les comptes
						2013
Jacques	65 ans	Président de Handicap	500	21/04/2011	21/04/2011	AG 2013
Tassi (***)		International				statuant sur
						les comptes
						2012

<sup>(\*)</sup> dont 26 020 505 par la société Evolem SA détenue indirectement à 100 % par Bruno Rousset. (\*\*) Lors du Conseil d'administration du 11 décembre 2012, Monsieur Patrick Petitjean a démissionné de ses fonctions de Directeur général d'April. Lors de cette séance, les administrateurs ont décidé à l'unanimité de rassembler les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général et ont nommé, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013, Monsieur Bruno Rousset Président-directeur général du groupe.

<sup>(\*\*\*)</sup> Membres indépendants.

Pour des raisons de confidentialité, il n'est pas indiqué l'adresse des mandataires sociaux.

L'expérience et l'expertise dans le domaine de la gestion de chaque membre du Conseil d'administration sont détaillées ci-après :

Bruno Rousset est titulaire d'un diplôme de gestion et marketing ainsi que d'un diplôme du Centre de Perfectionnement aux Affaires de Lyon. Il rejoint, en 1979, le groupe de retraite et de prévoyance lyonnais UPESE (Union de Prévoyance des Entreprises du Sud-Est), en tant que responsable Prévoyance, puis Directeur adjoint. En 1988, il fonde la société APRIL et au sein de laquelle il exerce les fonctions de Président-directeur général jusqu'au 24 février 2011 puis de Président du Conseil d'administration depuis cette date. Il est également Président de l'ISFA (Institut de Science Financière et d'Assurances) et Président du Conseil d'Administration de l'IAE (Ecole Universitaire de Management).

André Arrago est titulaire d'un diplôme de l'Institut de Science Financière et d'Assurances ainsi que du diplôme d'actuaire. En 1985, il rejoint la société Hannover Re en qualité de Directeur Non Vie pour la zone des pays de langue latine et du monde arabe. Depuis 2001, il est membre du Directoire de la société Hannover Re et a étendu ses responsabilités de Directeur Non Vie sur le monde entier sauf Etats-Unis/ Canada/ Royaume-Uni et Allemagne/ Suisse/ Autriche/ Italie.

Jean-Claude Augros est professeur agrégé en Sciences de Gestion. Directeur honoraire de l'Institut de Science Financière et d'Assurances, il est professeur émérite à l'université Claude Bernard Lyon 1 où il enseigne depuis 1986 en qualité de Professeur de Sciences de Gestion.

Le Professeur Bernard Belletante est Directeur général d'Euromed Management. Professeur de Finance, il est Président du Chapitre des Ecoles de Management, du Réseau Méditerranéen des Ecoles de Management (RMEM) et du Conseil Scientifique d'Altarès, et Vice Président de l'Office de Coopération Economique pour la Méditerranée et l'Orient (OCEMO). Avant de rejoindre Euromed Management en 2002, il occupait la fonction de Doyen à l'EM Lyon (France). Il est diplômé de l'Ecole Normale Supérieure et est titulaire d'un Doctorat en Economie et Management.

Bruno Bonnell est ingénieur diplômé de CPE et détient un Master en Economie de l'Université Paris Dauphine. En 1983, il fonde Infogrames qui rachète Atari en 2000 et devient une des principales sociétés internationales du jeu vidéo. Depuis 2007, il préside Robopolis, la plus importante société de robotique de service en Europe.

Chiara Corazza est Docteur en Droit et diplômée de Sciences Politiques (Université de Rome). En 1985, elle est appelée comme conseiller pour les Affaires Internationales du Président de la région Ile de France puis occupe le poste de Directeur des Affaires Internationales de la région Ile de France pendant 7 ans. Depuis 2002, elle est Directeur général de Paris Ile de France Capitale Economique.

Philippe Marcel est diplômé de l'EM Lyon. Il intègre la société Ecco Travail Temporaire en 1981. En 1990 il prend la Direction générale d'Interecco, holding regroupant l'ensemble des filiales européennes du groupe Ecco en dehors de la France. En 1996, suite à la fusion des sociétés Adia et Ecco, il devient Président-directeur général du groupe Adecco France et dirige, en outre, une zone regroupant l'Irlande, le Royaume-Uni, le Maroc et l'Afrique du Sud. Puis en 2001, il devient Président non exécutif du groupe Adecco et administrateur d'Adecco SA jusqu'en 2008. Il est aujourd'hui Président de la société MG Fil Conseil et de la société IDAL. Il est aussi Président du Conseil de surveillance de la société Novalto.

Guy Rigaud est diplômé de l'ESC de Clermont-Ferrand et Docteur en sociologie (EHESS). Il débute sa carrière comme enseignant dans l'enseignement supérieur tout en effectuant en parallèle des activités de conseil. En 1984, il prend la direction de SOFIMAC (capital investissement dans le Massif Central) puis de 1989 à 2012, il a été Président du Directoire de Rhône-Alpes Création (capital risque en Rhône-Alpes).

Jean-Pierre Rousset est diplômé en économie et journalisme. Après de nombreuses expériences en tant que Directeur de communication dans de grands groupes internationaux, il crée sa société de conseil. En 1995, il fusionne sa société avec Burson-Marsteller dont il devient Président-directeur général avant d'être nommé vice-chairman pour l'Europe. En 2003, il devient Président de la société

TBWA/Corporate et de fin 2008 à décembre 2010 il est Président-directeur général d'APRIL Entreprise. Il est par ailleurs co-fondateur et associé de l'Agence Elan. En décembre 2010, il est nommé Vice-président du Conseil d'administration d'APRIL.

Dominique Takizawa est diplômée d'HEC – Ecole de Management. Après six ans d'expérience en tant qu'auditeur externe chez Ernst & Young et Arthur Andersen, elle rejoint le groupe Rhône-Poulenc SANOFI-Aventis. En 17 ans, elle exerce en particulier les fonctions de Directeur financier et de controller des divisions vaccins, santé animale et santé végétale. Depuis 2001, dans le groupe familial Institut Mérieux, elle a occupé le poste de Secrétaire général de bioMérieux, société qu'elle a accompagnée dans son introduction en bourse, et anime aujourd'hui cette fonction pour le groupe au sein de l'Institut Mérieux.

Jacques Tassi, expert comptable et diplômé de l'ESC de Nice a passé 23 ans chez Ernst & Young où il a exercé diverses fonctions et notamment celle de Directeur général. Il répartit désormais son temps pour l'essentiel entre l'accompagnement stratégique d'un portefeuille de PME et la Présidence de la Fédération Handicap International.

#### **Direction Générale**

	Age	Fonction	Nombre d'actions APRIL détenues	Date de la première nomination	Date de la première nomination en qualité de Directeur général
Patrick Petitjean	56 ans	Directeur général APRIL (*)	500	23/04/2009	21/04/2011

(\*)Lors du Conseil d'administration du 11 décembre 2012, Monsieur Patrick Petitjean a démissionné de ses fonctions de Directeur général d'April à effet du 31 décembre 2012.

Patrick Petitjean est diplômé en Sciences Economiques et Gestion ainsi que du Centre de Perfectionnement aux Affaires de Lyon. Après une quinzaine d'années au sein de l'OPAC, il rejoint en 2000 le groupe APRIL en qualité de Président-directeur général d'APRIL Santé Prévoyance et d'APRIL Prévoyance Santé.

Les autres fonctions et mandats des administrateurs d'APRIL figurent ci-après dans le rapport de gestion, pages 56 et suivantes.

A la connaissance de la société, les seuls liens familiaux existant entre des membres du Conseil d'administration et la Direction générale sont entre Bruno Rousset et Jean-Pierre Rousset qui sont frères.

### 1.5.1.2 - Fonctionnement des organes d'administration et de direction

### Conseil d'administration

Nombre de réunions du Conseil d'administration au cours du dernier exercice clos : cinq.

Le Conseil d'administration d'APRIL assume l'ensemble des missions définies par la loi. Il est également conçu grâce à la présence de plusieurs membres indépendants, comme une force d'alerte, de critique et de propositions.

Au cours de l'exercice écoulé, outre les décisions prévues par les textes légaux et réglementaires, le Conseil d'administration a évoqué les principaux thèmes suivants :

- réflexions sur le modèle de gouvernance : architecture et principes structurants ;
- présentation des activités et stratégies des assurances collectives du groupe ;
- rétrospective sur la cotation en bourse ;
- présentation du bilan 2012 sur l'innovation.

Composition et fonctionnement des Comités du Conseil d'administration :

Le Comité de développement durable a tenu cinq réunions au cours de l'exercice écoulé. Il est composé du Président du Conseil d'administration et de cinq administrateurs dont trois sont indépendants :

```
Philippe Marcel;
Bernard Belletante;
Bruno Bonnell;
Jean-Pierre Rousset;
Bruno Rousset;
Jacques Tassi.
```

Il a pour mission de se saisir des grandes questions stratégiques et organisationnelles de l'entreprise (culture du groupe, politique en matière de ressources humaines, règles de gouvernance, principes de rémunération etc.). Il présente un rapport au Conseil d'administration et suscite des actions du management.

Le Président du Comité de développement durable est Philippe Marcel, administrateur indépendant.

**Le Comité stratégique** a tenu cinq réunions au cours de l'exercice écoulé. Il est composé du Président du Conseil d'administration et de six administrateurs dont quatre sont indépendants :

```
Jacques Tassi;
Bernard Belletante;
Bruno Bonnell;
Chiara Corazza;
Philippe Marcel;
Jean-Pierre Rousset;
Bruno Rousset.
```

Il a pour mission d'accompagner le management dans l'élaboration de la stratégie pluriannuelle et dans les éventuelles évolutions des choix stratégiques et également d'étudier avec le management le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions notamment dans le cadre des orientations budgétaires.

Le Président du Comité stratégique est Jacques Tassi, administrateur indépendant.

Le Comité d'audit est en charge d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Ce comité joue le rôle du Comité d'audit des compagnies d'assurances du groupe par application du mécanisme d'exemption prévu à l'article L.823-20 du Code du commerce.

Le Comité d'audit a tenu cinq réunions au cours de l'exercice écoulé. Il est présidé par Madame Dominique Takizawa (indépendante) et est composé de quatre administrateurs, dont trois sont indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil ;

```
Dominique Takizawa;André Arrago;Jean-Claude Augros;Bernard Belletante;Guy Rigaud.
```

Le Comité d'investissement du groupe est saisi préalablement à toute prise de participation, création d'activités, investissement significatif dans une société ou désinvestissement. Il statue souverainement et en dernier ressort sur ces éléments. Le procès-verbal des décisions du Comité d'investissement est transmis aux membres du Conseil d'administration. Un règlement intérieur décrivant le fonctionnement de ce comité a été élaboré. Il s'est réuni trois fois durant l'exercice écoulé.

Est membre de droit de ce comité, le Président du Conseil d'administration d'APRIL, en qualité de Président. Le Conseil d'administration a désigné ses représentants au sein du Comité d'investissement d'APRIL lesquels sont indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil (à l'exception de Bruno Rousset) :

- Bernard Belletante;
- Jacques Tassi;
- Guy Rigaud;
- Bruno Rousset.

### 1.5.1.3 - Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, au cours des cinq dernières années :

- n'a été condamné pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Les membres du Conseil d'administration font bénéficier APRIL de leur expertise et de leur expérience relative aux thèmes décrits dans le paragraphe 1.5.1.2 tels que la stratégie, la croissance externe, les ressources humaines et la gestion des risques. Les mandats des membres du Conseil d'administration décrits ci-dessous sont la preuve de l'expérience acquise par ces membres.

En outre, les dirigeants respectent les conditions réglementaires relatives au courtage d'assurances.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, les clients ou les fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il existe un contrat de prestations de services entre APRIL et Kertés Conseil (représentant Monsieur Jean-Pierre Rousset) qui a été conclu avec prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 pour une durée de 12 mois.

Ce contrat porte sur les missions suivantes :

- accompagnement sur la communication financière et institutionnelle ;
- conseils sur les chantiers liés à la marque ;
- conseils sur les enjeux marketing et communication.

Dans le cadre de ces prestations, la société Kertés Conseil a perçu au titre de l'année 2012 de la société APRIL des honoraires d'un montant de 85 394 € TTC.

De plus, un contrat de prestation entre la société KAELIA, contrôlée par la société Evolem, et le GIE ABDC, contrôlé par la société APRIL, a été autorisé par le Conseil d'administration du 8 décembre 2011 avec prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Cette prestation consiste a accompagner APRIL sur les sujets suivants :

- la communication institutionnelle du groupe (éditions, relations presse corporate, RP, site internet...);
- la coordination et la stratégie de marque du groupe APRIL et de l'ensemble de ses filiales ;
- la coordination et la gestion des relations presse du groupe APRIL et de l'ensemble de ses filiales.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucun autre contrat liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

### Liste des mandats des cinq derniers exercices par mandataire social :

Voir rapport de gestion pages 56 et suivantes.

### 1.5.2 Intérêt des dirigeants dans le capital de la société

Voir paragraphe 1.2.3 page 13.

### 1.5.2.1 - Rémunération des mandataires sociaux

Voir rapport de gestion pages 56 et suivantes.

# 1.5.2.2 - Information sur les options de souscription et d'achat d'actions attribuées aux mandataires sociaux

Voir rapport de gestion pages 56 et suivantes.

### 1.5.2.3 - Conventions réglementées

Voir le rapport spécial des Commissaires aux comptes pages 213 et suivantes.

### 1.5.2.4 - Prêts et garanties accordés aux administrateurs

Non applicable.

### 1.5.3 Mention des schémas d'intéressement du personnel

### 1.5.3.1 - Contrats d'intéressement et de participation

La société APRIL a souhaité associer l'ensemble de ses salariés à son développement en les intéressant aux résultats, afin de donner à chacun une conscience accrue de la communauté d'intérêts qui existe à l'intérieur de la société et d'améliorer les niveaux de performance collective et individuelle.

Le présent accord a ouvert des droits au profit des salariés au titre des trois exercices allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Le montant de l'intéressement est déterminé à partir d'un ensemble de critères de performances liés aux performances de qualité et de productivité de la société APRIL. Chaque note, affectée d'un coefficient de pondération, détermine la fraction du montant de l'intéressement attribué au personnel.

Les montants versés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	Intéressement	Intéressement	Intéressement	Intéressement	Intéressement
	calculé sur les				
	résultats 2008	résultats 2009	résultats 2010	résultats 2011	résultats 2012 à
	versé en 2009	versé en 2010	versé en 2011	versé en 2012	verser en 2013
Montant en K€	257	175	221	310	148

### 1.5.3.2 - Stock-options

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 21 avril 2011 a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions étant précisé qu'elle ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital social existant au jour de la première attribution dans le respect des limites légales.

Conformément à la loi, l'autorisation donnée par l'Assemblée générale emporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

L'Assemblée générale du 21 avril 2011 a, en outre, donné tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer le prix de souscription des actions, dans la limite des conditions suivantes : le prix de souscription correspondra à 100 % de la moyenne des cours cotés au cours des vingt dernières séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie avec la possibilité pour le Conseil d'administration d'octroyer une décote de 5 % maximale sur le prix de souscription ou d'achat.

Ces options pourront être exercées pendant le délai applicable à compter de la date de leur attribution, sous réserve des restrictions qui pourraient être apportées par le Conseil d'administration dans le règlement du plan et/ou lors des attributions individuelles d'options.

Lors de sa séance du 26 avril 2012, conformément à l'autorisation susmentionnée, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer des stock-options dans les conditions suivantes :

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix en €	Date d'échéance / d'achat	Plan
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé	15 000	11,66	30/05/2018	n°33
Options levées par les 10 salariés dont le nombre d'options levées est le plus élevé	0	N/A	N/A	N/A

## Tableau récapitulatif sur les options de souscription d'actions

	PLAN N° 16	PLAN N° 18	PLAN N° 19	PLAN N° 20	PLAN N° 21	PLAN N° 22	PLAN N° 23	PLAN N° 25	PLAN N° 26	PLAN N° 27	PLAN Nº 28	PLAN N° 29	PLAN Nº 30	PLAN N° 31	PLAN Nº 32	PLAN N° 33
Date d'Assemblée générale	27/04/2006	27/04/2006	24/04/2008	24/04/2008	23/04/2009	23/04/2009	23/04/2009	22/04/2010	22/04/2010	22/04/2010	22/04/2010	21/04/2011	21/04/2011	21/04/2011	21/04/2011	26/04/2012
Date du Conseil d'administration ou du Directoire	26/04/2007	26/04/2007	24/04/2008	24/04/2008	23/04/2009	23/04/2009	23/04/2009	22/04/2010	22/04/2010	22/04/2010	31/08/2010	21/04/2011	21/04/2011	21/04/2011	23/06/2011	26/04/2012
Nombre total d'options ayant été attribuées à l'origine	40 000	226 000	60 000	82 500	77 000	73 000	85 500	112 500	17 500	87 000	180 000	157 000	37 500	75 000	25 000	15 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :  les mandataires sociaux (*)  les 10 premiers attributaires salariés du groupe	40 000 0	97 000 43 000	48 000 2 000	76 000 6 500	41 000 27 000	45 000 28 000	41 500 35 000	64 500 41 000	5 000 12 500	44 000 34 000	180 000 0	90 000 45 000	17 500 22 500	66 000 10 000	20 000 5 000	15 000 0
Point de départ d'exercice des options	27/04/2013	27/04/2011	24/04/2013	24/04/2012	13/05/2013	13/05/2013	13/05/2013	26/05/2014	26/05/2014	26/05/2014	15/09/2014	27/05/2015	27/05/2015	27/05/2015	23/06/2015	31/05/2016
Date d'expiration	26/04/2014	26/04/2013	23/04/2015	23/04/2014	12/05/2015	12/05/2015	12/05/2015	25/05/2016	25/05/2016	25/05/2016	14/09/2016	26/05/2017	26/05/2017	26/05/2017	22/06/2017	30/05/2018
Prix de souscription ou d'achat	40,56 €	40,56 €	31,08 €	31,08 €	22,53 €	22,53 €	22,53 €	22,16 €	22,16 €	22,16 €	20,16 €	20,57 €	20,57 €	20,57 €	20,30 €	11,66 €
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 31/12/2012	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées	20 000	117 500	53 000	72 500	31 000	15 000	6 000	24 000	0	24 000	0	10 000	0	0	20 000	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	20 000	108 500	7 000	10 000	41000 (a)	58 000	69500 (b)	88 500	17 500	60 000 ©	180 000	147 000	37 500	65 000(d)	5 000	15 000

<sup>(\*)</sup> Ce chiffre inclut les mandataires sociaux des filiales du groupe

<sup>(</sup>a) 5000 stock-options attribuées à l'origine du plan ont été refusés par son mandataire bénéficiaire

<sup>(</sup>b) 5000 stock-options attribuées à l'origine du plan ont été annulées antérieurement avant l'enregistrement des stock-options auprès de la Société Générale suite au changement de controle de la société dont le bénéficiare était le Directeur Général.

<sup>(</sup>c) Départ de Madame Henriet Germain au 25/05/2010 avant l'attribution définitive des SO

<sup>(</sup>d) 5000 stock-options attribuées à l'origine du plan ont été refusés par son mandataire bénéficiaire

NB : les plans nº 1 à 15 sont arrivés à expiration. Aucune option ne peut plus être levée au titre de ces plans.

### 1.5.3.3 - Attributions gratuites d'actions

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la société en date du 21 avril 2011 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la société au profit du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux du groupe dans la limite de 5 % du capital social à la date d'attribution.

Conformément à la loi, l'autorisation donnée par l'Assemblée générale emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

L'Assemblée générale a, en outre, donné tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les conditions et les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration peut notamment décider de procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution ainsi que prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires.

A l'occasion des 20 ans du groupe, le Conseil d'administration a attribué, le 24 avril 2008, des actions gratuites APRIL aux salariés et mandataires sociaux du groupe. L'attribution a porté sur 50 actions existantes pour chaque bénéficiaire (mandataire social et/ou salarié des sociétés du groupe au 31 mars 2008). Il est précisé qu'aucun mandataire dirigeant de la société APRIL n'a bénéficié de cette attribution. Cette attribution ne sera définitive qu'à l'issue d'un délai d'acquisition de 5 ans à compter de cette décision d'attribution, soit le 24 avril 2013, sous réserve du respect à cette date des conditions et critères d'attribution. Les actions attribuées gratuitement à l'expiration du délai d'acquisition seront des actions existantes détenues par la société dans le cadre de son programme de rachat d'actions.

Le Conseil d'administration a ensuite fixé à 2 ans (soit le 24 avril 2015) le délai de conservation qui court à compter de la date d'attribution définitive et à l'expiration duquel les bénéficiaires pourront librement céder les actions.

Ces actions gratuites pourraient donner droit à l'attribution d'un total de 94 050 actions existantes, soit 0,23~% du capital social à la date d'attribution.

### 1.6 Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir

Voir le rapport de gestion pages 56 et suivantes.

## 2 - Rapport de gestion

### 2.1 Rapport de gestion

### **APRIL**

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 16 361 654 € Siège social : LYON 3<sup>ème</sup> - 114 boulevard Marius Vivier Merle 377 994 553 RCS LYON

RAPPORT PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

#### PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 AVRIL 2013

-----

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi, votre Conseil d'administration a l'honneur de vous rendre compte de l'activité de votre société, de ses filiales et du groupe, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, de vous présenter les résultats de cette activité ainsi que les perspectives d'avenir, et, enfin, de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels, sociaux et consolidés dudit exercice.

#### 2.1.1 Activités et résultats de la société, de ses filiales et du groupe

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 soumis à votre approbation ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur en France.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les règles comptables et les principes d'évaluation retenus pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2012 sont ceux contenus dans les normes et interprétations du référentiel IFRS publiées au Journal Officiel de l'Union européenne au 31 décembre 2012 et dont l'application est obligatoire à cette date. Il n'a pas été fait application de normes ou interprétations établies par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012.

### **Groupe APRIL**

APRIL a enregistré au cours de l'exercice 2012 un chiffre d'affaires consolidé de 773,52 M€, représentant une progression de 2,1 % en publié et de 1,8 % en pro forma conforme à ses prévisions. Les commissions de courtage enregistrent une croissance de 1,1 % et les primes d'assurance une hausse de 4 %.

Le groupe a poursuivi le développement de son portefeuille d'activités en faisant l'acquisition, en avril 2012, de MediCare International, courtier grossiste spécialisé dans l'assurance santé des expatriés au Royaume-Uni, puis en juillet 2012 de Asia Assistance Partners, spécialisée dans l'assistance médicale et la gestion des frais médicaux en Asie. Ces deux acquisitions viennent compléter le portefeuille d'activités d'APRIL en matière d'assurance de la mobilité et d'assistance, qui constitue désormais la colonne vertébrale du développement international du groupe. Cette activité a enregistré une croissance toujours dynamique lors de l'exercice avec un rythme de + 12 %.

Après une baisse ponctuelle significative en 2011, les produits financiers enregistrent une progression de près de 10 M€ et retrouvent un niveau proche des performances de l'exercice 2010, à 23 M€ et 3 % du chiffre d'affaires.

Conformément à la guidance donnée par le groupe, l'évolution plus rapide de la performance opérationnelle au second semestre de l'exercice permet d'extérioriser un résultat opérationnel courant de 92,81 M€ en 2012, en hausse de 10,4 % représentant un taux de marge opérationnelle courante de 12 % en progression de près d'un point. Cette performance traduit une évolution maîtrisée des charges externes et des charges de personnel, malgré l'impact de la hausse des taxes pesant sur la participation et l'intéressement des salariés, représentant pour APRIL plus de 2 M€ de différentiel d'un exercice sur l'autre.

Le résultat opérationnel consolidé du groupe affiche une croissance de 11,3 %, et la charge d'impôts augmente de 11 M $\in$  à 35,6 M $\in$ , soit une hausse de 45 % imputable à l'augmentation du résultat opérationnel ainsi qu'à des impacts moindres de reports déficitaires antérieurs et des effets de l'intégration fiscale.

Au final, le résultat net consolidé part du groupe s'affiche en 2012 en baisse de 3,7 % à 53,4 M€, extériorisant une marge nette de 6,9 % du chiffre d'affaires, un bénéfice net par action de 1,32 € et une rentabilité sur fonds propres de 10,8 %.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires le versement d'un dividende net de 0,33 € par action, correspondant à un taux de distribution habituel d'un quart des bénéfices du groupe.

### Sociétés du groupe

### Assurance Santé et Prévoyance

Les activités de Santé et Prévoyance enregistrent un chiffre d'affaires 2012 de 501,64 M€, en légère croissance de 0,5 %, avec des commissions de courtage en progression de 1,6 % et des primes d'assurance en recul de 1,4 %. Les difficultés de la filiale suisse, consécutives à un changement réglementaire, freinent la croissance de la branche cette année, les activités de santé et de prévoyance en France témoignant, pour leur part, d'une bonne dynamique avec une croissance organique de commissions proche de 4 %.

L'activité Santé et Prévoyance représente ainsi 65 % du chiffre d'affaires total contre 66 % en 2011 à méthodes comptables identiques, avant élimination des transactions interbranches pour 9,9 M€.

Avec un résultat opérationnel courant de 91,9 M€ contre 78,3 M€ en 2011, l'activité Santé et Prévoyance enregistre une progression de sa marge opérationnelle courante de 2,6 points à 18,3 % du chiffre d'affaires. Une dynamique commerciale favorable en France, des performances techniques maîtrisées en santé et prévoyance individuelle comme collective, ainsi que la reprise des produits financiers expliquent l'essentiel de cette évolution, et ce, malgré les difficultés rencontrées sur les marchés suisse et italien.

Le résultat net de la branche ressort en conséquence à 55,1 M€, soit une marge nette de 11 % en croissance de 1,6 points.

#### Assurance Dommages

Les activités Dommages affichent pour leur part un CA en croissance de 5,4 % à 281,78 M€.

Les commissions de courtage progressent de 1 %, confirmant les dynamiques observées au premier semestre : croissance du chiffre d'affaires à deux chiffres pour la plupart des courtiers grossistes de niche en France et une activité en recul pour le réseau de distribution intégré dans le cadre de la rationalisation de ses implantations et de son rapprochement avec le réseau santé sous la marque APRIL.

Les primes d'assurance augmentent de 16,2 %, traduisant la reprise en portage de risque, avec une très faible rétention, de portefeuilles maîtrisés par les courtiers du groupe, et la croissance dynamique de l'activité de protection juridique.

Cette activité contribue au chiffre d'affaires global à hauteur de 36 %, contre 35 % en 2011 à méthodes comptables identiques.

Conséquence de ces évolutions, cette branche affiche une évolution plus contrastée : le résultat opérationnel courant ressort à 11 M€ contre 15,2 M€ en 2011, soit une marge opérationnelle courante en baisse de 1,8 points à 3,9 % du chiffre d'affaires.

Le résultat net de la branche ressort au final à -0,7 M€, contre 8,4 M€ en 2011.

### Société Holding

Holding de pilotage stratégique et d'animation du groupe, APRIL n'a pas de chiffre d'affaires. Son résultat net ressort à 60,1 M€.

APRIL ne réalise pas de prestations de services vis-à-vis des sociétés du groupe.

#### Investissements et financement

• Acquisitions et rachats de minoritaires

Outre les sociétés MediCare International et Asia Assistance Partners, le groupe a procédé au rachat de minoritaires dans les sociétés Sano, Sogescau, JUDICIAL, April CEE Dévelopment, ALP Prévoyance ainsi qu'au sein de quelques filiales du groupe GDA.

L'investissement total du groupe dans ces acquisitions et prises de participation a représenté 13,5 M€ en 2012.

#### Structure financière

Les capitaux propres consolidés part du groupe ressortent à 514,5 M€ au 31 décembre 2012.

Les dettes financières du groupe s'élèvent à 3,3 M€ contre 5,1 M€ en 2011 et sont principalement constituées :

- de passifs financiers résultant des engagements de rachat des minoritaires pour 3,1 M€;
- d'emprunts auprès d'établissements de crédit pour 0,1 M€;
- de dettes diverses pour 0,1 M€.

Enfin, la trésorerie nette du groupe s'élève en clôture à 185,5 M€, dont 105,5 M€ de trésorerie et équivalents de trésorerie et 80 M€ de comptes à terme.

### 2.1.2 Evénements importants intervenus depuis la date de clôture et perspectives 2013

### Evénements importants intervenus depuis la date de clôture

Néant.

### Perspectives d'avenir

Le groupe a ainsi enregistré en 2012 une évolution positive et significative de sa rentabilité opérationnelle.

L'année 2013 devrait permettre à APRIL de poursuivre son développement à l'international et son positionnement d'acteur de niches innovant depuis 25 ans, pour se différencier et asseoir sa dynamique de croissance.

#### 2.1.3 Affectation du résultat

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 se soldant par un bénéfice de 60 055 809,27 €, nous vous proposons de l'affecter de la façon suivante :

- une somme de 13 498 364,55 € sera distribuée aux actionnaires, à titre de dividende ;
- le solde, soit la somme de 46 557 444,72 €, sera viré au compte « Autres réserves ».

Chacune des 40 904 135 actions composant le capital social recevrait ainsi un dividende net de 0,33 €.

Conformément aux dispositions légales en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, ce dividende ne serait assorti d'aucun avoir fiscal. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 158 3.2° du Code général des impôts, seuls les actionnaires personnes physiques peuvent bénéficier d'un abattement égal à 40 % du montant du dividende distribué.

Ce dividende serait mis en paiement le lundi 29 avril 2013.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

#### 2.1.4 Dividendes antérieurs

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

AU TITRE DE	REVENUS ÉLIGIBLES	REVENUS NON			
L'EXERCICE	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		
2009	17 993 419,40 € * Soit 0,44 € par action	-	-		
2010	20 038 126,15 € * Soit 0,49 € par action	-	-		
2011	20 043 026,15 € * Soit 0,49 € par action	-	-		

<sup>\*</sup> Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

### 2.1.5 Dépenses et charges non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 54 926 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

### 2.1.6 Décomposition des dettes fournisseurs

Au 31 décembre 2012, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs, s'élevait à 852 K€ (contre 283 K€ au 31 décembre 2011) et était constitué de :

- 84 % de factures non échues payables à 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture (77 % au 31 décembre 2011) ;
- 16 % de factures échues, le non respect des délais de paiements pour ces dernières provenant de raisons spécifiques (contestation de la facture ou attente d'avoir) (23 % au 31 décembre 2011).

### 2.1.7 Jetons de présence

Le groupe souhaite proposer à l'Assemblée générale 2013, de fixer une enveloppe de jetons de présence rémunérant l'action des membres du Conseil d'administration en 2012.

La rémunération doit rétribuer leur implication en prenant en compte toutes les phases de leurs travaux : la préparation, le déroulement des séances, le suivi des décisions et des actions.

Sur cette base, il est proposé un schéma d'attribution de jetons de présence selon le principe suivant :

- pour chaque séance du Conseil d'administration	1 650 €
- pour chaque séance du Comité de développement durable*	1 100 €
- pour chaque séance du Comité d'audit*	1 100 €
- pour chaque séance du Comité d'investissement	1 100 €
- pour chaque séance du Comité stratégique*	1 100 €

<sup>\*</sup> Il a été décidé d'octroyer des jetons de présence supplémentaires d'un montant de 1 100 € pour chaque séance du Comité pour le mandat de Président du Comité d'audit, du Comité de développement durable et du Comité stratégique.

En conséquence, nous vous proposons de fixer à 200 750 € le montant global des jetons de présence alloués aux administrateurs, au titre de l'exercice 2012, compte-tenu de leur participation à ces différents organes.

Leur paiement sera effectué par chèque bancaire.

### 2.1.8 Conséquences sociales, environnementales et sociétales de l'activité

### 2.1.8.1 Note méthodologique

#### Objet

Conformément au décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, concernant l'application de l'article 225 du Grenelle II, sont indiquées dans les paragraphes suivants les informations sociales, sociétales et environnementales pertinentes et significatives du groupe.

Pour ce premier exercice, une sélection d'indicateurs du reporting RSE annuel du groupe (signalée par le symbole★) a fait l'objet d'une vérification par l'un des commissaires aux comptes du groupe présenté page 110.

#### **Process**

Pour ce premier exercice, le groupe a fait le choix de se baser prioritairement sur les processus et les outils existants. En parallèle, une campagne de consultation des sociétés (taux de réponse 94%) a été effectuée afin de collecter les informations qui n'étaient pas disponibles directement au sein du groupe. Le périmètre du reporting se base sur le périmètre des comptes consolidés dans la mesure des informations fournies par les systèmes d'informations existants et sur le taux de réponse des sociétés.

#### **Périmètre**

Les indicateurs retenus ont été sélectionnés par le département RSE en cohérence avec la politique globale du groupe. Compte tenu de la nouveauté de l'exercice, de la structure interne de l'organisation, de l'indépendance historique des sociétés et de la publication en cours d'année du décret d'application de l'article 225 du Grenelle II (le 24 avril 2012), certaines informations pertinentes n'ont pu être produites dans le présent rapport de gestion. Il s'agit des informations suivantes : la fréquence et la gravité des accidents du travail, les maladies professionnelles, les consommations d'énergie et de matières premières ainsi que la consommation et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales. Dès 2013, des moyens seront mis en œuvre afin d'obtenir une mesure de ces différents postes pour les années à venir.

Compte tenu du cœur de métier du groupe et de son caractère tertiaire, certaines informations environnementales ont été jugées non pertinentes et ne sont donc pas produites ici ainsi que la thématique relative aux actions en faveur des droits de l'homme. En revanche, les informations environnementales jugées matérielles et disponibles pour cet exercice sont présenté en 2.1.8.2/3.

### 2.1.8.2 Politique générale RSE

La politique générale RSE se traduit par quatre grands engagements à l'égard de ses parties prenantes : favoriser l'intégration dans l'entreprise pour ses collaborateurs, faciliter l'accès à l'assurance pour ses clients, contribuer à une société plus juste et encourager les comportements éco-responsables.

### 2.1.8.2/1 - Collaborateurs : APRIL favorise l'intégration de la différence

Bilan social1

L'effectif du groupe augmente de 3,2 % en 2012 contre 1,2 % entre 2010 et 2011. Nous sommes 2 543 collaborateurs en France et Dom-Tom et 1 417 à l'étranger. C'est le Pôle International qui permet une croissance des effectifs car le nombre de collaborateurs en France et Dom-Tom est stable. A ce titre, le Pôle International augmente ses effectifs de 7,4 % pour s'établir à 1 628 salariés soit 41,1 % de l'effectif total. La répartition par sexe est stable sur 3 ans à savoir : 35 % d'hommes et 65 % de femmes. L'âge moyen augmente régulièrement même si près de 72 % des collaborateurs ont moins de 40 ans et 36 % moins de 30 ans. Ce qui fait d'APRIL un groupe féminin, jeune et dynamique. Concernant les types de contrat, les collaborateurs sont très majoritairement en CDI. En effet, ceux-ci représentent près de 87 % de la population. En termes d'ancienneté, la moyenne du groupe est de près de 4 ans, en légère hausse par rapport à 2011. En matière de durée du travail et d'organisation du temps de travail, les sociétés appliquent les dispositions de la Convention Collective Nationale qu'elles ont pour la plupart décliné en interne via des accords d'entreprises. La durée du travail est fixée à 35 heures hebdomadaires et l'organisation du travail la plus couramment retenue est 37 heures hebdo + 12 jours de RTT. Dès lors que leur niveau d'autonomie et de responsabilité le permettent, les cadres peuvent bénéficier de forfait jours.

### Relations sociales

Organisation du dialogue social

Sur le périmètre France, les relations sociales et l'organisation du dialogue social sont en grande partie imposés par une législation stricte et élaborée notamment en matière de représentation des salariés et d'instances de dialogue social ainsi que de droit syndical. APRIL encourage le dialogue en veillant notamment à ce que les sociétés respectent leurs obligations en matière d'instances représentatives du personnel. A ce titre, 100 % des sociétés du groupe respectent leurs obligations

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir 2.1.8.3 Tableau d'indicateurs RSE

en la matière. Au 31 décembre 2012, on compte au sein du groupe 32 instances de Délégués du Personnel (DP) et 13 Comités d'Entreprise (CE) ou Délégation Unique du Personnel (DUP). Un comité de groupe a également été mis en place en 2011 (il regroupe la Direction générale du groupe, une vingtaine de représentants des sociétés, tous élus CE ou DUP dans leurs entreprises respectives). A l'international, la multiplicité des législations et la diversité des situations obligent à une analyse différente des relations sociales. Grâce à l'enquête interne, on identifie cependant certaines formes de représentation du personnel : instances, individus ou réunions et entretiens entre le personnel et les managers.

### Bilan des accords collectifs

La garantie de la liberté syndicale et de négociation collective est une préoccupation constante dans le groupe.

Des accords ont été signés notamment en matière d'égalité professionnelle, d'emploi des seniors ou encore de rémunération lorsque des délégués syndicaux existent dans l'entreprise. En l'absence de DS, le rôle des élus ou des salariés eux même est largement favorisé notamment pour la signature d'accords d'intéressements ou d'accords « prime aux dividendes ».

#### Santé et sécurité

### Conditions de santé et sécurité au travail

La santé et la sécurité au travail font l'objet dans les sociétés du groupe de démarches concertées (entreprise, IRP, médecin du travail) dans le cadre de l'établissement du document unique d'évaluation des risques et des CHSCT en France. A l'international, des démarches similaires ont été mise en avant par l'enquête interne.

### Bilan des accords santé et sécurité

Sur le périmètre français, aucune des sociétés n'entre dans le cadre des obligations légales en matière de pénibilité. On note cependant la signature d'un accord « prévention de la pénibilité » en 2012.

### Formation

La construction du plan de formation, sa mise en œuvre et sa gestion se font au niveau de chaque société impliquant une démultiplication des systèmes de gestion. Afin d'avoir une vision globale de l'activité et de piloter plus efficacement la formation professionnelle dans le groupe, un chantier portant sur le déploiement d'un système unique a été ouvert en 2012.

Par ailleurs, le groupe APRIL a créé son université en 2002. Elle vise à accompagner les équipes d'APRIL dans leurs efforts d'anticipation et de transformation que les environnements concurrentiels imposent et favoriser la coopération au sein du réseau d'entrepreneurs. En 2012, 34 % des budgets de formation des sociétés ont été consacrés aux formations dispensées par l'Université.<sup>2</sup>

Le groupe APRIL a déterminé dans une note d'orientation générale, les grands axes de formation pour l'exercice 2013 :

- Les formations métiers : développer les compétences techniques des collaborateurs en les formant pour les accompagner dans l'évolution rapide des métiers de l'assurance et de leurs pratiques (ex : Formation SOLVENCY 2),
- L'intégration dans le groupe au moyen des stages dédiés : une étape incontournable et obligatoire pour tous les collaborateurs,
- La marque dans l'expérience client : indispensable pour tous les salariés en relation avec les clients,
- Les formations managériales : incontournables pour mieux accompagner le changement,
- Favoriser les formations permettant de faire face à nos enjeux d'innovation, de transversalité et de responsabilité.

Afin de porter et déployer une politique RSE à l'échelle du groupe, et mettre en cohérence les pratiques, une formation de 2 jours est mise en place via l'Université APRIL pour l'ensemble de l'encadrement dès 2013.

### Egalité de traitement

En termes d'égalité de traitement, le groupe a signé en 2010 la Charte de la Diversité et dispose d'une Mission Handicap. De plus, dans son rôle de soutien aux sociétés, le groupe impulse, accompagne et suit ces dernières dans diverses actions. Ainsi 61 % des sociétés à l'échelle internationale (et 76 % en France) prennent des mesures pour recruter des personnes en difficultés \*. En parallèle, 57 % des sociétés à l'échelle internationale déclarent prendre des mesures pour favoriser l'égalité hommes-femmes. Les mesures prises sont généralement du domaine de la rémunération, de la formation ou encore de la gestion de carrière<sup>3</sup>.

#### Personnes en situation de handicap

Après avoir signé 2 conventions AGEFIPH, APRIL a souhaité maintenir la dynamique existante et continuer à s'engager sur les actions d'insertion professionnelle des personnes handicapées en signant un accord cadre avec ses partenaires sociaux et la DIRRECTE le 4 avril 2012, engageant sur 3 ans.

Dans cette perspective, il a été décidé de privilégier dans l'accord les objectifs suivants : le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées, l'accompagnement des acteurs internes, le maintien et le développement de liens forts avec les acteurs externes pour l'emploi des personnes handicapées ainsi que la sensibilisation et la communication auprès des équipes. En termes de recrutement, l'engagement porte sur l'emploi de 36 travailleurs handicapés entre 2012 et 2015 (France et Dom-Tom). En 2012, les sociétés du groupe assujetties DOETH ont recruté 25 travailleurs handicapés \*.

Dans le cadre de sa politique de recrutement direct de personnes handicapées, le groupe a participé sur 2012 à 10 forums emplois spécialisés. En termes de recrutements indirects, APRIL est partenaire du réseau GESAT, afin de poursuivre le développement de ses achats auprès du secteur protégé (ESAT/EA).

### Jeunes en difficulté

Créé en novembre 2012, « 1<sup>ère</sup> marche » est un parcours d'insertion financé en partenariat avec Pôle Emploi et les AGEFOS dans le cadre d'un dispositif national de P.O.E (Préparation Opérationnelle à l'Emploi).

Ce parcours propose à des jeunes éloignés de l'emploi un débouché via une formation qualifiante (capacité pro niveau 2), une entreprise d'accueil au sein du groupe, et un poste. 120 jeunes ont été accueillis durant le processus de sélection, 12 jeunes (sélectionné sur la base de la motivation) ont intégré l'école et, à l'issue d'une formation de 4 mois, ont reçu leur certificat et rejoint leur emploi en CDI ou CDD de 12 mois (7 « chargés de relation assuré » et 5 « conseillers commerciaux terrain »).

#### Satisfaction des salariés

APRIL apporte une attention importante à ses collaborateurs. Afin de suivre la satisfaction des collaborateurs, APRIL a mis en place un baromètre de suivi intitulé « Reflets ». La Direction des ressources humaines d'APRIL prend en compte les opinions et les comportements des salariés pour définir, mesurer et évaluer sa politique globale. Depuis plus de 10 ans, chaque salarié a la possibilité de s'exprimer de façon anonyme sur des grandes thématiques comme sa situation professionnelle, ses relations avec son supérieur hiérarchique ou les pratiques managériales<sup>4</sup>.

Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT :

APRIL conduit des activités principalement de nature immatérielle, avec une dominante conseil et expertise, rendant la société peu vulnérable en matière de risque relatif au travail des enfants et travail forcé, au sein de ses sociétés. Ces dernières sont par ailleurs localisées dans des continents où le travail des enfants, notamment, est statistiquement moins courant.

Un des enjeux repose sur la capacité de chaque société du groupe à s'assurer que ses fournisseurs et sous-traitants respectent les stipulations de l'OIT.

<sup>3</sup> Données issues de l'enquête interne

<sup>4</sup> Voir 2.1.8.3 Tableau d'indicateurs RSE pour les résultats du baromètre « reflets »

Il s'agit donc de poursuivre les efforts afin de s'assurer que nos partenaires partagent nos valeurs et s'y engagent via leurs chartes ou contrats, en vue de prévenir les risques de non-conformité en la matière.

### 2.1.8.2/2 - Clients : APRIL facilite l'accès à l'assurance pour tous

#### Satisfaction des clients

La relation client, primordiale dans notre métier, est gérée de manière autonome par chaque société du groupe, sous le contrôle de deux baromètres groupe qui mesurent l'accueil téléphonique et la satisfaction client.

Le baromètre Well'com permet d'obtenir une mesure cohérente et homogène de la performance de notre accueil téléphonique dans chaque société du groupe. Quatre critères fondamentaux sont évalués : la convivialité, la compréhension de la demande, la clarté de la réponse, la proactivité.

Le baromètre Préférence évalue la satisfaction client en s'appuyant sur plusieurs critères, comme la fidélisation client, le taux de satisfaction par rapport à la concurrence, la souscription d'un nouveau contrat, ou encore le taux de mécontentement. Ces critères sont évalués sur trois cibles : les assurés, les courtiers et les entreprises<sup>5</sup>.

Pour les clients les plus vulnérables

Clients en situation de handicap ou de maladie

Pour ses clients en situation de handicap, APRIL rend les sites du groupe plus accessibles en déployant une formation « accueil en langage des signes » afin d'être en mesure d'accueillir et d'orienter les visiteurs en situation de handicap auditif et en déployant le projet de mise en conformité des sites du groupe à la norme W3C pour les clients non voyants et malvoyants.

En parallèle, des produits spécifiques sont créés aussi bien en France qu'à l'international. Par exemple, le contrat Solidaris qui ouvre la porte à l'assurance pour les personnes en situation de handicaps moteurs, sourdes ou malvoyantes avec des garanties adaptées aux besoins spécifiques, des conditions de souscription allégées, et des notices en braille. APRIL élargit également les conditions d'accès au prêt, en proposant un contrat d'assurance de prêt pour les personnes présentant un risque aggravé de santé.

### Clients en difficultés socio-économiques

Pour ses clients en difficultés socio-économiques, certaines sociétés du groupe disposent de plusieurs produits et/ou services tels que l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS), des produits centrés sur l'aléa en santé qui permet un accès aux garanties essentielles, ou encore des partenariats avec des opticiens comprenant une offre « 1 er prix ».

### 2.1.8.2/3 - Environnement : APRIL encourage les comportements éco-responsables

Conformément au décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011, concernant l'application de l'article 75 du Grenelle II, APRIL Santé Prévoyance, a réalisé son bilan d'émission de gaz à effet de serre. Au regard du caractère homogène des activités de toutes les sociétés du groupe, il a été estimé que ses conclusions peuvent être extrapolées à l'ensemble du groupe.

Ainsi, il résulte de ce bilan que les impacts environnementaux étant à la fois les plus significatifs et ceux sur lesquels il est possible d'agir sont l'impact des véhicules, la consommation de papier et l'informatique. Dès 2013, des plans d'actions vont être mis en œuvre dans ces trois catégories.

Néanmoins, des initiatives en faveur de l'environnement ont déjà été mises en œuvre en 2012.

<sup>5</sup> Voir 2.1.8.3 Tableau d'indicateurs RSE pour les résultats des baromètres Well'com et Préférence

### L'impact des véhicules

Le groupe APRIL souhaite limiter l'impact de ses activités sur l'environnement, et dans ce cadre, la « care policy » pour les véhicules de fonction des sociétés françaises du groupe intègre des limites d'émissions de CO2 autorisées. Ces dernières seront diminuées en moyenne de 17 % en 2013.

Concernant la sensibilisation des collaborateurs, en 2012, plus de 90 % des délégués régionaux et des directeurs et dirigeants d'APRIL Santé Prévoyance ont participé à une initiation aux principes de l'éco-conduite grâce à un simulateur.

### La gestion des déchets

A l'initiative d'APRIL Santé Prévoyance, plusieurs sociétés lyonnaises du groupe APRIL (l'Aprilium - environ 1 000 personnes et le site de Vaise - environ 70 personnes) se sont associées depuis octobre 2012 avec une entreprise adaptée. Ce nouveau partenariat est basé sur le tri à la source pour une meilleure sensibilisation des salariés.

#### Informatique

En termes d'efficacité énergétique, la consommation énergétique du data center du groupe a diminué de 10,3 % entre 2011 et 2012 suite à l'achat de nouveaux serveurs plus performants et à leur consolidation.

### Sous-traitance et fournisseurs

L'enquête interne a permis de mettre également en avant plusieurs bonnes pratiques en termes d'achats responsables au sein du groupe. Ainsi plusieurs sociétés achètent des produits ou services moins impactants en termes d'environnement, favorisent la proximité géographique ou demandent à leur fournisseurs de répondre à certains critères de développement durable.

### 2.1.8.2/4 - Société civile: APRIL s'engage pour une société plus juste

April est soucieux de son impact territorial, économique et social, aussi bien sur les populations riveraines ou locales qu'en matière d'emploi et de développement régional. Les nombreuses actions de mécénat et de soutien du groupe et des sociétés en témoignent. En termes d'emploi, le groupe ne compte en 2012 que 2 expatriés et favorise l'emploi local dans la mesure du possible. En termes d'approvisionnement, l'absence d'achats centralisés permet aux sociétés du groupe de favoriser le recours aux fournisseurs locaux.

### Mécénat et partenariats

### La Fondation APRIL Santé Equitable

Créée en 2008, la Fondation d'entreprise APRIL Santé Equitable a pour objet de promouvoir une santé plus responsable. Comprendre le système de santé et donner des clés à chacun pour mieux prendre sa santé en main sont les deux piliers de son activité.

En 2012, les activités de la Fondation se sont structurées autour de la réalisation du « Baromètre 2012 sur la santé équitable » et la publication d'un livre sur la nutrition : « Santé : les dessous de nos tables ». Publié en octobre 2012 ce dernier a été distribué à hauteur de 14 000 exemplaires.

### Le mécénat et les actions de soutien

Au delà des activités de la Fondation APRIL Santé Equitable, 28 sociétés du groupe se sont mobilisées pour soutenir financièrement et/ou non financièrement des associations ou des projets, en 2012.

Ce sont en tout 47 associations ou projets qui ont pu bénéficier d'une aide financière et 15 associations ou projets qui ont bénéficié d'une aide non financière (volontariat, partage de compétences, collectes, ...). <sup>6</sup>

<sup>6</sup> Données issues de l'enquête interne

Globalement, en 2012, entre la Fondation APRIL Santé Equitable et les actions spécifiques des sociétés du groupe, près de 450 k€ ont été distribués au titre du mécénat et de leur mise en œuvre.

### Loyauté des pratiques

Le groupe s'assure de la loyauté de ses pratiques en interne à travers plusieurs dispositifs (contrôle interne, audit d'acquisition, audit interne...)

Chaque société du groupe porte la responsabilité du respect de la réglementation locale.

APRIL étant par ailleurs acteur sur un secteur réglementé, la protection des consommateurs est un axe majeur de son dispositif de conformité. Le groupe procède régulièrement au contrôle de la conformité des produits et services commercialisés, notamment afin de vérifier le respect des dispositions visant à protéger le consommateur.

### 2.1.8.3 Tableau d'indicateurs RSE

Sont indiquées dans le tableau suivant les informations quantitatives sociales et sociétales pertinentes et significatives du groupe. Lorsqu'une partie non significative des données n'était pas disponible, ces dernières ont été extrapolées à partir des ratios au niveau du groupe. Les indicateurs 2012 ayant été soumis à vérification externe sont signalées par le symbole suivant★.

			2011		2010	
	Unité	%	Unité	%	Unité	%
SOCIAL						
Effectif total au 31/12 <sup>7</sup> ★	3 960		3 833		3 787	
Répartition						
par sexe et par CSP						
Hommes ★	1 385	35,0 %	1 282	33,4 %	1 366	36,1 %
dont Collaborateurs	1 026		968		1 060	
dont Managers	184		163		158	
dont Directeurs	125		96		95	
dont Dirigeants	50		55		53	
Femmes ★	2 <i>575</i>	65,0 %	2 551	66,6 %	2 421	63,9 %
dont Collaborateurs	2 270		2 265		2 120	
dont Managers	223		210		227	
dont Directeurs	70		67		64	
dont Dirigeants	12		9		10	
par niveau de formation						
Niveau 1 (Bac+5 et +)	518	13,1 %	520	13,6 %	679	17,9 %
Niveau 2 (Bac +3 et 4)	669	16,9 %	720	18,8 %	699	18,5 %
Niveau 3 (Bac +2)	1 254	31,7 %	1 320	34,4 %	1 385	36,6 %
Niveau 4 (Bac)	972		872	22,8 %	684	18,1 %
Niveau 5 (CAP/BEP)	547	13,8 %	401	10,5 %	340	9,0 %
par âge ★						
Moins de 30 ans	1 393	35,2 %	1 392	36, 3%	1 531	40,4 %
Entre 31 et 40 ans	1 437	36,3 %	1 350	35,2 %	1 295	34,2 %
Entre 41 et 45 ans	501			12,2 %	419	11,1 %
Entre 46 et 50 ans	298	7,5 %	298	7,8 %	254	6,7 %
Entre 51 et 55 ans	185	4,6 %	171	4,5 %	157	4,1 %
Plus de 55 ans	146	3,7 %	153	4,0 %	131	3,5 %
par zone géographique ★						
France métropolitaine	2 306					56,2 %
Dom-Tom	237					7,8 %
International	1 417	35,8 %	1 295	33,8 %	1 363	36,0 %
par Pôle						
Pôle Santé Prévoyance	1 017			26,3 %		27,6 %
Pôle Dommages	884			24,5 %		22,2 %
Pôle International	1 628			39,3 %	1 562	41,2 %
Pôle Compagnies d'assurances	183	4,6 %	155	4,0 %	173	4,6 %
Pôle autres	248	6,3 %	223	5,8 %	166	4,4 %
par type de contrat <sup>8</sup>						
CDI	3 438					88,0 %
CDD	463		402	10,5 %		9,2 %
Stage et alternance	42			2,9 %		1,2 %
Mandataire social	17	0,4 %	60	1,6 %	60	1,6 %
Ancienneté moyenne	3,9	-	3,7	-	4,1	-

 $<sup>^7</sup>$  Tous contrats confondus hors intérimaires, et hors Coris Bulgarie pour laquelle nous n'avons pas de données

<sup>8</sup> Hors intérimaire

66

Mouvements						
Entrées <sup>9</sup> ★	1 597		1 625		1 259	
Dont séniors <sup>10</sup>	93		144	8,8 %		5,8 %
Recrutements externes par type de contrat	1 276		1 418		908	
Dont CDD	445		455	32,1 %		22,8 %
Dont CDI	776		856	60,4 %		72,1 %
Dont autres contrats <sup>11</sup>	55	4,4 %	107	7,5 %	46	5,1 %
Sorties¹² ★	1 276		1 284		860	
Par type de contrat						
Dont CDD	444	34,8 %	311	24,2 %	213	24,8 %
Dont CDI	774	60,6 %	883	68,8 %	611	71,0 %
Dont autres contrats	58	4,6 %	90	7,0 %	36	4,2 %
Par motifs				•		·
Démission, départ retraite, fin de contrat ou de mandat,						
rupture conventionnelle, rupture de période d'essai	909	71,2 %	1 026	79,9 %	745	86,6 %
Licenciement économique ou faute grave et autres	367		258	20,1 %	115	13,4 %
Turnover <sup>13</sup>	1	19,70 %	-	23,9 %		15,5 %
Mobilité	100	,	181		173	
Nombre de mobilités entre deux sociétés du groupe	61	61,0 %	85	47,0 %		41,6 %
Nombre de mobilités au sein de la même société	39		96	53,0 %		58,4 %
Rémunération	33	33,0 70	30	33,0 70	101	30,1 70
Rémunération globale (en K€)	122 073	_	118 323	_	107 310	_
Intéressement et participation (en K€)	8 676		9 145	_	9 629	_
	32 806	1	32 441		34 385	
Rémunération moyenne (en €)	32 800	-	32 441	-	34 363	-
Personnel extérieur	0.420		0.540		7.665	
Coût du personnel extérieur (en K€)	8 420	-	8 540	-	7 665	-
Nombre d'heures personnel extérieur	85 042	-	86 262		77 422	-
Absentéisme	24.5					
Nombre de jours calendaires d'arrêt pour cause de maladie	26 654		-	-	-	-
Dont courte maladie (<= 3jours)	2 234		-	-	-	-
Dont longue maladie (> 30 jours)	10 569		-	-	-	-
Taux d'arrêt maladie <sup>14</sup>	-	3,0 %	-		-	-
Formation						
Coûts pédagogiques / masse salariale	-	3,8 %	-	3,0 %		3,1 %
Nombre d'heures de formation hors Université★	37 242	-	39 758		22 091	-
Université APRIL						
Part des budgets de formation consacrés aux formations dispensées par l'Université <sup>15</sup>		34,0 %				
Nombre d'heures totales dispensées par l'Université	11 190					
Nombre d'heures de formation Université par type de formation						
Conférence	610					
Atelier	220					
Stage ★	10 360					
Nombre d'heures de stage Université par CSP★						
Collaborateurs	6 224					
Managers	2 609					
Directeurs et dirigeants	1 527					
SOCIETAL	1 32,					
Relation avec les parties prenantes						
Le baromètre Well'com						
Note Globale / 20	16,66	_	16,56	_	16,08	_
Nombre d'appels notés	2 112		1 937		1 897	
Le baromètre préférence¹6 ★	Z 11Z	_	1 33/		1 097	_
	2 112		1027			
Nombre d'appel notés % des assurés interrogés se déclarant satisfait des relations et	2 112		1937			
des prestations des sociétés d'APRIL		QQ Q 0/		03 U 0/		
	_	90,0 %	-	93,0 %	-	
% des distributeurs interrogés se déclarant satisfait des relations et des prestations des sociétés d'APRIL	_	90, 0 %	-	90,0 %	-	
% des clients grands comptes et entreprises interrogés se déclarant satisfait des relations et des prestations des sociétés	_	93,0 %	_	93,0 %	_	
The second des relations de des presidents des societés		23,3 70		20,0 70		

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Les entrées comprennent les recrutements externes, les acquisitions ainsi que les mobilités en incluant les intérimaires

<sup>10</sup> Les séniors sont les personnes de 46 ans et plus au 31/12

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Les autres contrats correspondent aux contrats en alternance, de mandataire social et intérimaire.

<sup>12</sup> Les sorties ne tiennent pas compte des mobilités et des passages en CDI mais inclus les intérimaires. Les données de 2010 et 2011 ont également été corrigée pour répondre à ce critère.

Le turnover est calculé selon la formule suivante : Nombre de sorties x durée de travail / effectif FdP - intérim exclus

<sup>14</sup> Le taux d'arrêt maladie est calculé selon la formule suivante : nombre de jours calendaires d'arrêt maladie toutes maladies / nombre de jours

par mois\* Effectif ETP présent sur le mois

15 La part des budgets de formation consacrés aux formations dispensées par l'Université est calculé à partir des coûts pédagogique / budgets prévisionnels des différentes sociétés du groupe France et Dom-Tom

16 Les pourcentages présentés correspondent au cumul des réponses "très satisfait" et "satisfait". Les données de 2010 ne sont pas indiquées

car elles ne peuvent pas être comparées avec celles des années suivantes, le prestataire effectuant l'enquête ayant changé ainsi que la méthodologie.

d'APRIL	ĺ					  -
L'enquête reflets¹7 ★						
Taux de participation	-	73,0 %	-	70,0 %		75,0 %
Intérêt et stimulation au travail	-	83,0 %	-	86,0 %	-	86,0 %
Cohésion d'équipe	-	80,0 %	-	83,0 %		83,0 %
Confiance dans le groupe APRIL	-	85,0 %	_	86,0 %		84,0 %

### 2.1.9 Description des principaux risques

Le Risk manager est en charge du pilotage global du management des risques au sein du groupe APRIL. Dans ce cadre, il est chargé d'identifier les principaux facteurs de risque définis dans le référentiel « Univers des risques » du groupe APRIL qui comprend notamment les risques liés à l'activité, les risques de marché et les risques juridiques.

### 2.1.9.1 - Risques liés à l'activité

Voir partie 1.3.5.1 du document de référence.

### 2.1.9.2 - Risque de marché (taux, change, actions, crédit)

Voir partie 1.3.5.2 du document de référence.

### 2.1.9.3 - Risques juridiques

Voir partie 1.3.5.3 du document de référence.

### 2.1.9.4 - Risques industriels et environnementaux

Voir partie 1.3.5.4 du document de référence.

### 2.1.9.5 - Assurances et couvertures des risques

Voir partie 1.3.5.5 du document de référence.

#### 2.1.10 Informations relatives au capital social et aux droits de vote

### Répartition du capital social et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, et compte-tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code de commerce, nous vous indiquons ci-après, à la connaissance de la société, l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées générales.

Au 31 décembre 2012, la société Evolem SA (contrôlée indirectement à 100 % par Monsieur Bruno Rousset), possède plus de 50 % du capital social et plus de 66,66 % des droits de vote.

Les actions détenues par cet actionnaire n'ont pas fait l'objet d'un nantissement.

La société Fidelity Investments détient depuis le 3 novembre 2011 plus de 5 % du capital.

# Modifications de la répartition du capital et des droits de vote intervenues au cours de l'exercice social

La société Financière de l'Echiquier a informé APRIL du franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2.5 % en droits de vote en date du 28 décembre 2012.

 $<sup>^{17}</sup>$  Les pourcentages présentés dans ce tableau sont la somme des «oui plutôt» et des «oui tout à fait»

#### Evolution du cours de bourse de l'action

Le cours de l'action APRIL était de 11,915 € à l'ouverture le 2 janvier 2012 et 15,05 € à la clôture, le 31 décembre 2012, soit une hausse sur l'année de 26,31 %.

### 2.1.11 Actionnariat des salariés de la société

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2012.

La participation des salariés représente 0,30 % du capital et ce, au travers d'un FCPE d'actions APRIL.

#### 2.1.12 Informations relatives aux mandataires sociaux

### 2.1.12.1 - Rémunération des mandataires sociaux

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-dessous de la rémunération totale et des avantages en nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, ainsi que du montant de la rémunération et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées et contrôlantes au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

### 2.1.12.1/1 - Monsieur Bruno Rousset - Président du Conseil d'administration

Tableau de synthèse des rémunérations et des options e Bruno Rousset, Président du Conseil d'a		ées à Monsieur
	2011	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	107 223 €*	107 577 €**
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	107 223 €*	107 577 €**

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Bruno Rousset, Président du Conseil d'administration									
Exercice 2011 Exercice 2012									
	Montants dus	Montants versés							
- rémunération fixe	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €					
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant					
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant					
- jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant					
- avantages en nature 7 223 € 7 577 € 7 577 €									
TOTAL	107 223 €*	107 223 €*	107 577 €**	107 577 €**					

<sup>\*</sup>répartis de la façon suivante :

### **Stocks options**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à Monsieur Bruno Rousset par l'émetteur ni par une société du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par Monsieur Bruno Rousset au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

### **Actions de performance**

Aucune action de performance n'a été attribuée à Monsieur Bruno Rousset par l'émetteur ni par une société du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Aucune action de performance n'est devenue disponible pour Monsieur Bruno Rousset durant l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Dirigeants mandataires sociaux		Contrat de Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence		
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Bruno Rousset, Président du Conseil d'administration Date du dernier renouvellement: 21/04/2011 Date de fin de mandat : AG 2013 statuant sur les comptes 2012		x		x		x		x

<sup>70 000 €</sup> au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration d'APRIL ;

<sup>30 000 €</sup> au titre de son mandat de Président-directeur général d'Evolem SA;

<sup>7 223 €</sup> correspondant aux avantages en nature. Monsieur Bruno Rousset bénéficie d'un avantage en nature au titre de la mise à disposition d'un véhicule de fonction. Cet avantage en nature calculé sur la base d'un forfait annuel de 12 % du coût d'achat.

<sup>\*\*</sup>répartis de la façon suivante :

<sup>70 000 €</sup> au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration d'APRIL ;

<sup>30 000 €</sup> au titre de son mandat de Président-directeur général d'Evolem SA;

<sup>7 577 €</sup> correspondant aux avantages en nature. Monsieur Bruno Rousset bénéficie d'un avantage en nature au titre de la mise à disposition d'un véhicule de fonction. Cet avantage en nature est calculé sur la base d'un forfait annuel de 12 % du coût d'achat.

# 2.1.12.1/2 - Administrateurs de la société

# Tableau 1

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux				
Mandataires sociaux	Montants versés au titre de l'exercice 2011	Montants versés au titre de l'exercice 2012		
André Arrago				
Jetons de présence	19 250 €	13 200 €		
Autres rémunérations	Néant	Néant		
Jean-Claude Augros				
Jetons de présence	20 900 €	15 950 €		
Autres rémunérations	Néant	Néant		
Bernard Belletante				
Jetons de présence	12 650 €	26 950 €		
Autres rémunérations	Néant	Néant		
Bruno Bonnell				
Jetons de présence	8 250 €	13 200 €		
Autres rémunérations	Néant	Néant		
Chiara Corazza				
Jetons de présence	Néant	8 800 €		
Autres rémunérations	Néant	Néant		
Philippe Marcel				
Jetons de présence	20 900 €	28 050 €		
Autres rémunérations	Néant	Néant		
Jean-Yves Nouy*				
Jetons de présence	8 250 €	Néant		
Autres rémunérations	Néant	Néant		
Guy Rigaud				
Jetons de présence	17 050 €	19 250 €		
Autres rémunérations	Néant	Néant		
Jean-Pierre Rousset				
Jetons de présence	Néant	22 550 €		
Autres rémunérations	Néant	Néant		
Dominique Takizawa				
Jetons de présence	20 900 €	21 450 €		
Autres rémunérations	Néant	Néant		
Jacques Tassi				
Jetons de présence	11 000 €	31 350 €		
Autres rémunérations	Néant	Néant		

Patrick Petitjean		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	474 845 €**	444 997 €
TOTAL	605 745 €	645 747 €

<sup>\*</sup> Le mandat de Monsieur Jean-Yves Nouy a pris fin à l'issue de l'Assemblée générale du 21 avril 2011. \*\* Le détail de ces rémunérations est indiqué ci-après au paragraphe 2.1.12.1/4.

# 2.1.12.1/3 - Patrick Petitjean, Directeur général d'APRIL

### Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations attribuées à Monsieur Patrick Petitjean, Directeur général			
	2011	2012	
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 3)	474 845 €	524 997 €	
TOTAL	474 845 €	524 997 €	

### Tableau 2

Tableau de synthèse des options et actions attribuées à Monsieur Patrick Petitjean, Directeur général			
	2011	2012	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	Néant	Néant	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	
TOTAL	Néant	Néant	

#### Tableau 3

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Patrick Petitjean, Directeur général				
(montant en brut)	Exercice 2011		Exercice 2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe *	325 000 €	325 000 €	340 000 €	340 000 €
- rémunération variable **	135 000 €	135 000 €	160 000 €	80 000 €
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
- avantages en nature ***	14 845 €	14 845 €	24 997 €	24 997 €
TOTAL	474 845 €	474 845 €	524 997 €	444 997 €

- \* répartis de la façon suivante pour 2011:
- 216 667 € pour la rémunération fixe versée au titre de son mandat de Directeur général d'APRIL pour les mois de mars à décembre 2011
- 77 083 € pour la rémunération fixe versée au titre de son mandat de Président-directeur général d'APRIL Prévoyance Santé pour l'année 2011
- 31 250 € pour la rémunération fixe versée au titre de son mandat de Président-directeur général d'APRIL Santé Prévoyance pour les mois de janvier et février 2011.

#### répartis de la façon suivante pour 2012:

- 260 000 € pour la rémunération fixe versée au titre de son mandat de Directeur général d'APRIL l'année 2012
- 80 000 € pour la rémunération fixe versée au titre de son mandat de Président-directeur général d'APRIL Prévoyance Santé pour l'année 2012

#### \*\* répartis de la façon suivante pour 2011:

rémunération variable intégralement due au titre de son mandat de Directeur Général d'APRIL pour les mois de mars à décembre 2011, calculée selon les critères suivants : [d'une part sur la base d'atteinte de critères économiques (croissance et rentabilité) et d'autre part sur la base de l'atteinte des critères qualitatifs qui ont été fixés de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

De même, le niveau de réalisation attendu des critères quantitatifs n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité]

#### répartis de la façon suivante pour 2012:

Le variable perçu au titre de 2012 est dû intégralement par APRIL Prévoyance Santé et était conditionné à l'atteinte des résultats du Pôle APRIL Prévoyance Santé par rapport au budget initial 2012.

- \*\*\* Les avantages en nature versés en 2011 à Monsieur Patrick Petitjean incluent :
- un véhicule mis à disposition en crédit bail pris par APRIL Prévoyance Santé pour les mois de janvier et février 2011 pour un montant de 1 200 €
- un véhicule mis à disposition en crédit bail pris par APRIL pour les mois de mars à décembre 2011 pour un montant de 6000 €
- la cotisation à la GSC (Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise) pour un montant de 5 055 € sur APRIL et de 2 590 € sur APRIL Prévoyance Santé.

Les avantages en nature versés en 2012 à Monsieur Patrick Petitjean incluent :

- un véhicule mis à disposition en crédit bail pris par APRIL Prévoyance Santé pour montant de 10 852 €
- la cotisation à la GSC (Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise) pour un montant de 11 481 € sur APRIL et de 2 664 € sur APRIL Prévoyance Santé.

#### Tableau 4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à Monsieur Patrick Petitjean, Directeur général, par l'émetteur et par toute société du groupe					
N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant					

#### **Stock-options**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par Monsieur Patrick Petitjean au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

### Actions de performance

Aucune action de performance n'a été attribuée à Monsieur Patrick Petitjean par l'émetteur ni par une société du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Aucune action de performance n'est devenue disponible pour Monsieur Patrick Petitjean durant l'exercice clos le 31 décembre 2012.

### Tableau 5

		trat de avail	Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Patrick Petitjean, Directeur Général, Date de début de mandat : 1er mars 2011 Date de fin de mandat : 31 décembre 2012		x	X(*)		<b>X</b> (**)			x

<sup>(\*)</sup> Sur la complémentaire retraite (article 83 du Code général des impôts) à hauteur de 3 % de la rémunération totale annuelle de base dans la limite de la première et de la deuxième tranche du plafond de la sécurité sociale.

<sup>(\*\*)</sup> Monsieur Patrick Petitjean bénéficiait d'indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation ou du changement de fonctions au titre de son mandat dans APRIL sur l'exercice 2012 d'un montant de 250 000 € bruts et soumis à la condition de performance suivante : résultat net consolidé après impôts / chiffre d'affaires consolidé supérieur à 10 % ou résultat net consolidé après impôts / marge brute consolidée supérieur à 18 %. L'atteinte du critère de rentabilité s'appréciant au meilleur des deux critères. Néanmoins, Monsieur Patrick Petitjean ayant démissionné de son mandat de Directeur général avec effet au 31 décembre 2012, le versement de cette indemnité devient sans objet.

# <u>2.1.12.2 – Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires</u>

# Tableau des mandats en 2012

## Membres du Conseil d'administration

## **Bruno Rousset (Nationalité française)**

#### Mandats et fonctions en cours :

#### **APRIL**

Président du Conseil d'administration et Directeur général depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2012 Président du Comité d'investissement

et Membre du Comité de développement durable et du Comité stratégique

Raison sociale  Date de Date de fin				
Raison sociale	nomination	de mandat	Fonction	
APRIL Dommages	02/11/2007	31/12/2012		
APRIL Entreprise	31/05/2007	31/12/2012		
APRIL Santé	31/05/2007	31/12/2012		
APRIL Santé Prévoyance	11/04/2011	31/12/2012		
APRIL Santé Prévoyance Réunion	01/08/2007	31/12/2012		
Cetim	31/12/2007	31/12/2012		
APRIL Web Access Factory	02/01/2008	20/02/2012		
APRIL Moto	12/04/2007	31/12/2012	Représentant permanent	
APRIL Entreprise & Collectivités	06/03/2008	31/12/2013	d'APRIL, membre du Conseil	
APRIL Entreprise Prévoyance	20/04/2009	31/12/2014	d'administration	
Axeria Prévoyance	25/02/2009	31/12/2014		
APRIL Vie Epargne	28/07/2010	31/12/2014		
APRIL Partenaires Réunion	20/04/2010	31/12/2015		
APRIL Prévoyance Santé	21/02/2011	31/12/2016		
Axeria Iard	19/04/2011	31/12/2016		
Solucia PJ	17/04/2007	31/12/2017		
Alp Prévoyance	11/04/2011	31/12/2017		
Assurtis	11/04/2011	31/12/2012	Représentant permanent d'APRIL, membre du Conseil de	
	0.4.40.5.40.000	21/2	surveillance	
APRIL Portugal	04/06/2008	N/A		
APRIL	21/04/2011	31/12/2012		
APRIL International	20/09/2008	31/12/2013	Membre du Conseil	
APRIL International Expat	25/11/2011	31/12/2016	d'administration	
APRIL Canada Inc.	01/07/2011	N/A		
APRIL CEE Development	24/04/2009	31/12/2030		
APRIL	21/04/2011	31/12/2012	Président du Conseil d'administration	
APRIL	01/01/2013	14/04/2013	Directeur général	

# Mandats (hors groupe APRIL) exercés à ce jour :

Evolem SA	Président-directeur général
Evolem 3 SAS	Président
Evolem Développement EURL	Gérant
Rousset & Rousset SARL	Gérant
Groupe Norbert Dentressangle SA	Membre du Conseil de surveillance
Vivier Merle (SC)	Co-gérant

# Mandats (hors groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

Terre d'Entreprises	Membre du Conseil de surveillance
Banque Populaire de Lyon SA	Administrateur
Evolem Aviation	Président
Monceau Assurances SA	Administrateur
Kaelia SA	Représentant permanent d'Evolem 1

# André Arrago (Nationalité allemande)

#### Mandats et fonctions en cours :

APRIL
Administrateur
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2012
Membre du Comité d'audit

Hors groupe	
Hannover Re Membre du Directoire	
Groupement Français de Caution	Membre du Conseil d'administration

# Mandats (hors groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

Hors groupe		s groupe
	La Mutuelle des Transports et Artisans	Membre du Conseil d'administration

# Jean-Claude Augros (Nationalité française)

#### Mandats et fonctions en cours :

APRIL
Administrateur
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2012
Membre du Comité d'audit

Hors groupe	
Institut des Actuaires	Membre du Haut Conseil

Hors groupe	
I.S.F.A. Directeur de l'Institut de Science Financière et	
	d'Assurances

## **Bernard Belletante (Nationalité française)**

#### **APRIL**

#### Administrateur

Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2012 Membre des Comités d'audit, d'investissement et de développement durable, et Stratégique

Hors groupe	
Groupe Euromed Management	Directeur général
Techne SA	Administrateur
Bemobee Solutions	Administrateur
Chapitre des Ecoles de Management	Président
Réseau Méditerranéen des Ecoles de	Président
Management (RMEM)	
Office de Coopération Economique pour la Méditerranée et l'Orient (OCEMO).	Vice-président
Altarès	Président du Conseil Scientifique
Comité d'Orientation du Centre Européen pour les PME	Membre
IFA	Membre

# Mandats (hors groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

Hors groupe	
Altidiem	Administrateur
Comité 21	Administrateur

## Bruno Bonnell (Nationalité française)

APRIL	
Administrateur	
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2012	
Membre du Comité de développement durable et du Comité Stratégique	

Hors groupe	
Danone SA	Administrateur
	Membre du Comité de Responsabilité Sociale
I-Volution SAS	Président
Sorobot SAS	Président
Awabot SAS	Président
Robopolis	Président
Pob	Président
Syrobo (syndicat professionnel)	Président
Pathé SAS	Membre du Conseil de direction
EM Lyon	Président du Conseil d'administration

Hors groupe	
ANF Immobilier	Membre du Conseil de surveillance
Infogrames Entertainment SA	Président du Conseil d'administration
I-Volution SA	Président

Atari, INC.	Chairman of the Board and Chief Executive Officer
California U.S. Holdings, INC.	
Atari Interactive, INC.	Directeur
California US Holdings, INC.	Administrateur
Infogrames France SA	
Infogrames Europe SA	
Eurazéo SA	Membre du Conseil de surveillance
Zslide SA	
Atari Europe SAS	Représentant permanent d'Infogrames
Eden Studio SAS	Entertainment SA
Atari France SAS	Représentant permanent d'Atari Europe SAS

## Chiara Corazza (Nationalité italienne et anglaise)

#### Mandats et fonctions en cours :

Mandats et fonctions en cours .	
APRIL	
Administrateur	
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2013	
Membre du Comité Stratégique	

Hors groupe	
Non communiqué	

# Mandats (hors groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

Non communiqué	

# Philippe Marcel (Nationalité française)

#### Mandats et fonctions en cours :

APRIL
Administrateur
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2012
Président du Comité de développement durable et membre du Comité Stratégique

Hors groupe	
Sipemi SAS	Président
GL Events SA	Administrateur
U 1 Sports (société de droit espagnol)	Administrateur
Novalto SA	Président du Conseil de surveillance
Partners In Business Management (SAS)	Président
SilliKer Inc. (société de droit américain)	Administrateur
MG Fil Conseil (SAS)	Président
Aldes SA	Administrateur
IDAL (SAS)	Président

Adecco Holding France SAS	Président
Avion Ecco (GIE)	Administrateur
Adecia – Sa	Administrateur
Altedia SA	Administrateur
Adecco SA (société de droit suisse)	Administrateur
Adecco Travail Temporaire SAS	Président

AHF e Business - SAS	Président
Ecco SAS	Président
Adia SAS	Président
Interecco Management	Directeur général, administrateur
Sistel Services SAS	
Olsten SA	
Olsten TT SA	
Olsten TT Sud SA	
Quick Medical Services SA	
ASVEL Basket SASP	
Ajilon France SA	
Alexandre Tic SA	
Pixid SNC	

# Guy Rigaud (Nationalité française)

#### Mandats et fonctions en cours :

APRIL	
Administrateur	
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2012	
Membre du Comité d'audit et du Comité d'investissement	

Hors groupe	
Amorçage Rhône-Alpes SAS	Président

# Mandats (hors groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

Hors groupe	
Amorçage Rhône-Alpes SAS	Directeur général
Rhône-Alpes Création SA	Président du Directoire

# Jean-Pierre Rousset (Nationalité française)

#### Mandats et fonctions en cours :

APRIL	
Administrateur	
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2012 Membre du Comité de développement durable et du Comité Stratégique	
APRIL Entreprise Lyon	Administrateur
APRIL Santé Prévoyance	Administrateur
ALP Prévoyance	Administrateur
APRIL Entreprise Paris	Administrateur
APRIL Mon Assurance	Administrateur
APRIL Santé	Administrateur
Terre d'Entreprises	Administrateur
APRIL Entreprise	Administrateur

Hors groupe	
Kertès Conseil	Gérant
Euralia France	Co-gérant
Euralia (Belgique)	Administrateur délégué
Elan Partners	Co-gérant

# Mandats (hors groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

Hors groupe	
TBWA Corporate	Président
Agence Elan	Directeur général

# Dominique Takizawa (Nationalité française)

APRIL	
Administrateur	
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2013	
Présidente du Comité d'audit	

Hors groupe	
ABL, Inc. (USA)	Membre du Board depuis 21 juillet 2011
ADOCIA	Administrateur depuis 2011
Mérieux Nutrisciences (USA)	Membre du Board depuis 2001
TSGH chez Transgène SA	Représentant permanent depuis 2007
Lyon Place Financière et Tertiaire	Administrateur depuis 2008
Lyon Pôle Bourse	Administrateur depuis 2009

# Mandats (hors groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

Hors groupe	
Avesthagen	Fin de mandat mai 2011
bioMérieux Bénélux	Fin de mandat juin 2009
MACSF Epargne Retraite	Fin de mandat février 2010
Thera Conseil	Fin de mandat juin 2009
Shantha Biotechnics (Inde)	Fin de mandat août 2009
Shanh	Fin de mandat août 2009

# Jacques Tassi (Nationalité française)

APRIL	
Administrateur	
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2012	
Président du Comité Stratégique et Membre du Comité de développement durable et du Comité	
d'investissement	

Hors groupe	
Actes Sud	Membre du Conseil de surveillance
Imminence SA	Membre du Conseil d'administration
Afternext SAS	Président du Directoire

Hors groupe			
Agriclic	Membre du Conseil d'administration		
Edisys	Membre du Conseil d'administration		
Criston	Membre du Conseil d'administration		
Elsys Design	Membre du Conseil d'administration		
Spidcom	Membre du Conseil d'administration		

# Membre de la Direction générale

# Patrick Petitjean (Nationalité française)

## Mandats et fonctions en cours :

# APRIL

Directeur général (jusqu'au 31 décembre 2012)

Raison sociale	Date de nomination	Date de fin de mandat	Fonction			
APRIL	24/02/2011	31/12/2012				
APRIL International	12/10/2012	31/12/2013	Directeur général			
APRIL Prévoyance Santé	18/04/2011	31/12/2016				
APRIL Santé	14/02/2011	07/09/2012				
APRIL Santé Prévoyance	11/04/2011	31/12/2012				
Assurtis	11/04/2011	31/12/2012	Président du Conseil d'administration			
APRIL International	12/10/2012	31/12/2013				
Cetim	07/10/2011	31/12/2015				
APRIL Santé Prévoyance	11/04/2011	31/12/2012				
APRIL Santé	24/07/2009	31/12/2012				
APRIL International	22/02/2011	31/12/2013				
APRIL Entreprise Prévoyance	20/04/2009	31/12/2014				
APRIL Sigma	22/02/2011	31/12/2015				
APRIL Gamma	22/02/2011	31/12/2015				
Axeria Prévoyance	03/12/2010	31/12/2015				
Cetim	09/04/2010	31/12/2015				
APRIL Entreprise et Collectivités	11/04/2011	31/12/2016				
APRIL International Expat	12/04/2011	31/12/2016				
APRIL International Voyage	12/04/2011	31/12/2016				
APRIL Prévoyance Santé	21/02/2011	31/12/2016	Membre du Conseil d'administration			
APRIL Prévoyance Santé	18/04/2011	31/12/2016				
Axeria Iard	19/04/2011	31/12/2016				
JUDICIAL	30/06/2011	31/12/2016				
SANO Concept France	17/10/2011	31/12/2016				
SOLUCIA Protection Juridique	19/04/2011	31/12/2016				
Terre d'Entreprises	31/12/2010	31/12/2016				
Alp Prévoyance	31/07/2012	31/12/2017				
APRIL Marine Canada Inc.	14/04/2011	N/a				
Elco Assurance Inc.	01/07/2011	N/a				
April Canada inc.	01/07/2011	N/a				
Sano Concept Holding SA	01/03/2011	N/a				
Assurtis	11/04/2011	31/12/2012				
Alp Prévoyance	13/04/2007	31/07/2012	Membre du Conseil de surveillance			
APRIL Group Vie Epargne	28/12/2010	31/12/2017				
Alp Prévoyance	16/02/2009	31/07/2012	Vice-président du Conseil de surveillance			
APRIL Partenaires	08/02/2012	31/12/2012				
APRIL Marine	06/02/2012	31/12/2012	1			
APRIL Mon Assurance	08/02/2012	31/12/2012	1			
Moral Caraïbes	15/02/2012	31/12/2012	Représentant permanent d'APRIL,			
APRIL Entreprise Lyon	31/12/2007	31/12/2012	membre du Conseil d'administration			
APRIL Entreprise Savoie	10/04/2007	31/12/2012				
APRIL Entreprise Immobilier	02/11/2007	31/12/2012				
APRIL Moto	15/02/2012	31/12/2012	1			
		. , , = - = -	1			

CORIS International	30/10/2008	31/12/2013	
CAEG - Assurlondres	14/02/2012	31/12/2013	
APRIL Entreprise Paris	08/02/2012	31/12/2015	
April Partenaires Réunion	20/04/2010	31/12/2015	
APRIL Dommages	02/03/2010	31/12/2012	Représentant permanent d'APRIL
APRIL WAF	21/04/2010	20/02/2012	Prévoyance Santé, membre du Conseil d'administration
APRIL Entreprise	15/04/2010	31/12/2015	membre du Conseil à administration
CORIS Assistance	15/11/2010	31/12/2015	Représentant permanent d'APRIL International, membre du Conseil d'administration

Mandats (hors groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

Néant.

#### 2.1.13 Renouvellement du mandat de certains administrateurs

Il sera proposé, lors de l'Assemblée générale du 18 avril 2013, de renouveler les mandats des membres du Conseil d'administration suivants :

- Monsieur Bruno Rousset;
- Monsieur André Arrago ;
- Monsieur Bernard Belletante;
- Monsieur Bruno Bonnell;
- Monsieur Philippe Marcel;
- Monsieur Jean-Pierre Rousset;
- Monsieur Jacques Tassi.

Il sera également proposé lors de cette Assemblée générale de modifier la durée du mandat des administrateurs initialement fixée à 2 ans pour la porter à 3 ans.

Les mandats de Messieurs Jean-Claude Augros et Guy Rigaud, arrivant également à échéance lors de la prochaine Assemblée générale du 18 avril 2013, ne seront pas renouvelés.

Au regard des critères d'indépendance définis dans le Règlement intérieur du Conseil, le Conseil d'administration considère que Messieurs Bernard Belletante, Philippe Marcel et Jacques Tassi, candidats au poste d'administrateur, peuvent être considérés comme indépendants.

#### 2.1.14 Nomination de trois nouveaux membres du Conseil d'administration

Nous vous proposons de désigner aux fonctions de membre du Conseil d'administration :

- Madame Dominique Druon, résidant au 4, Avenue Clodoald à Saint Cloud, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée générale tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, sous réserve de l'adoption par l'assemblée de la résolution relative à la modification de la durée du mandat des administrateurs. A défaut d'adoption de cette résolution, le mandat de Madame Dominique DRUON sera de deux années, soit jusqu'à l'Assemblée générale tenue dans l'année 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Madame Dominique Druon est ingénieure diplômée de l'UTC et administratrice certifiée de l'ESSEC. Après 20 ans de direction générale Groupe, France, UK, USA et Middle-East d'Altran, multinationale cotée de 17 500 salariés, spécialisée dans les technologies innovantes, elle a fondé en 2011 Aliath, un cabinet de conseil en stratégie et gouvernance pour les ETI/PME.

- Madame Isabelle Vidal, résidant au 18, rue Bourgelat à Lyon, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée générale tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, sous condition suspensive de l'adoption par l'assemblée de la résolution relative à la modification de la durée du mandat des administrateurs. A défaut d'adoption de cette résolution,

le mandat de Madame Isabelle Vidal sera de deux années, soit jusqu'à l'Assemblée générale tenue dans l'année 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Madame Isabelle Vidal est diplômée de l'EM Lyon. Après 6 ans de marketing international dans le secteur du luxe, elle se consacre 6 ans à la création et au développement de réseaux de distribution spécialisés, leaders sur le marché français de la parfumerie. Depuis 2002, elle est fondatrice et PDG de l'animalerie en ligne Wanimo.com et, en transformant la start-up en leader de son marché, elle devient une spécialiste d'internet et de la vente en ligne.

- Madame Florence Durousseau, résidant au 8 rue Paul Hervieu 75015 Paris, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée générale tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. A défaut d'adoption de cette résolution, le mandat de Madame Florence Durousseau sera de deux années, soit jusqu'à l'Assemblée générale tenue dans l'année 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Madame Florence Durousseau est actuaire ISFA, membre qualifiée de l'Institut des Actuaires. Après 8 ans au GAN en tant que responsable souscription assurances collectives, elle occupe ensuite un poste d'actuaire pendant 3 ans chez Annuity & Life Re aux Bermudes. Puis, elle devient directrice des Etudes et de la Réassurance chez Quatrem Assurances Collectives pendant 7 ans. Elle est depuis 2010 Directrice Assurances de Personnes et membre du Comité de Direction de la succursale française de Munich Re.

Au regard des critères d'indépendance définis dans le Règlement intérieur du Conseil, le Conseil d'administration considère que Madame Dominique Druon et Madame Isabelle Vidal, candidates au poste d'administrateur, remplissent l'ensemble des critères d'indépendance.

#### 2.1.15 Stock-options

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, l'Assemblée générale est informée des plans d'options mis en œuvre par le biais d'un rapport spécial. Le détail des plans de stock-options en cours est également présenté au paragraphe 1.5.3.2 du document de référence.

#### 2.1.16 Actions gratuites

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, l'Assemblée générale est informée des opérations d'attribution d'actions mises en œuvre par le biais d'un rapport spécial.

# 2.1.17 Nombre d'actions achetées ou vendues par la société au cours de l'exercice

Nous vous informons que la société détient, au 31 décembre 2012, 409 763 actions APRIL, acquises au prix unitaire moyen de 29,06 €, soit 1 % du capital social :

- valeur globale évaluée au cours d'achat : 11 908 698,02 €
- valeur nominale totale des titres détenus : 163 905,00 €

Au cours de l'exercice 2012, 189 473 actions ont été acquises et 201 370 vendues afin d'animer le cours de bourse de l'action de la société au travers d'un contrat de liquidité AMAFI.

Au cours de cet exercice, le total des achats réalisés par la société est de 189 473 actions ; le total des ventes s'élève à 201 370 actions, le cours moyen d'achat est de 13,09  $\in$  le cours moyen de vente est de 13,19  $\in$ .

Le montant des frais de négociation s'est élevé à 37 258 €.

Aucune réallocation n'est intervenue au cours de l'exercice 2012.

Aucune action n'a été utilisée au cours de l'exercice 2012.

# 2.1.18 Autorisation de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 26 avril 2012 dans sa neuvième résolution à caractère ordinaire. Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action APRIL par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, [étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société]
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2012 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en viqueur.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximal d'achat à 60 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué serait ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à 122 712 405 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 5 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs pour faire le nécessaire en pareille matière.

# 2.1.19 Délégations et autorisations financières proposées à l'Assemblée

Le détail des délégations en cours figure dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

# Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmenta- tion(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmenta- tion(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au 1er mars 2013
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions (19ème résolution)	21 avril 2011 (a)	20 juin 2014	5 % du capital social	Néant	(a)	2,51 % du capital social
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre (20 <sup>ème</sup> résolution)	21 avril 2011	20 juin 2014	5 % du capital social	Néant	Néant	5 %
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes (11ème résolution)	26 avril 2012	25 juin 2014	10 000 000 €	Néant	Néant	10 000 000 €
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du DPS (12ème résolution)	26 avril 2012	25 juin 2014	Montant nominal maximum des actions ordinaires: 8 000 000 €  Montant nominal maximum des titres de créance sur la société: 150 000 000 €	Néant	Néant	8 000 000€ (actions) 150 000 000 € (valeurs mobilières)
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du DPS par offre publique (13ème résolution)	26 avril 2012	25 juin 2014	Montant nominal maximum des actions ordinaires: 1 600 000 €  Montant nominal maximum des titres de créance sur la société: 150 000 000 €	Néant	Néant	1 600 000€ (actions) 150 000 000 € (b) (valeurs mobilières)
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au	26 avril 2012	25 juin 2014	Montant nominal maximum des actions ordinaires: 5 000 000 €	Néant	Néant	5 000 000€ (actions) 150 000 000 € (b) (valeurs mobilières)

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmenta- tion(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmenta- tion(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au 1er mars 2013
capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du DPS par placement privé (14ème résolution)			et 20% du capital / an  Montant nominal maximum des titres de créance sur la société: 150 000 000 €			
Délégation en vue de rémunérer des apports en nature de titre ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (16ème résolution)	26 avril 2012	25 juin 2014	Montant nominal maximum des actions ordinaires: 10 % du capital social	Néant	Néant	10 %
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE (17ème résolution)	26 avril 2012	25 juin 2014	Montant nominal maximum des actions ordinaires: 500 000 €	Néant	Néant	500 000 €

<sup>(</sup>a) L'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 26 avril 2012 a été mise en œuvre à travers l'émission d'un plan en 2012. Au 31 décembre 2012, l'augmentation de capital nominale maximum associée à ce plan représente 6 000 €.

#### 2.1.20 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au chapitre 1.2 du document principal 1 du document de référence ;
- il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote hormis la sanction statutaire de privation des droits de vote qui peut être demandée lors d'une Assemblée générale par un ou plusieurs actionnaires possédant au moins 5 % du capital ou des droits de vote en cas de non-respect de l'obligation statutaire de déclaration du franchissement de seuil de 2,5 % du capital ou des droits de vote ou de tout multiple de ce pourcentage (article 10 des statuts);
- à la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires ;
- il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Toutefois, il est précisé qu'un droit de vote double est conféré à tout titulaire d'actions entièrement libérées, qui justifie d'une inscription nominative à son nom depuis quatre ans au moins (article 23 des statuts);
- les droits de vote attachés aux actions APRIL détenues par le personnel au travers du F.C.P. actions APRIL sont exercés par un représentant mandaté par le Conseil de surveillance du F.C.P. à l'effet de le représenter à l'Assemblée générale ;

<sup>(</sup>b) Plafond commun.

- les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration sont les règles de droit commun ;
- en matière de pouvoirs du Conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe 19 (programme de rachat d'actions) et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital figurant dans le paragraphe précédent;
- la modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- il n'existait pas au cours de l'exercice 2012, d'accord particulier prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

#### 2.1.21 Conventions et engagements réglementés

Nous vous demandons d'approuver successivement chacune des conventions nouvelles visées à l'article L.225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'administration.

Vos Commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

# 2.1.22 Etat récapitulatif des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours de l'exercice

Néant

#### 2.1.23 Mise à jour des statuts

Nous vous proposons de modifier la durée des mandats des membres du Conseil d'administration pour la porter de 2 à 3 ans, étant précisé que cette modification de la durée des mandats n'impactera pas les mandats en cours qui se poursuivront jusqu'à leur terme initialement fixé.

En conséquence, nous vous proposons de modifier comme suit le premier alinéa du paragraphe 14.2 de l'article 14 des statuts « Conseil d'administration », le reste de l'article demeurant inchangé :

« 14-2 La durée des fonctions des administrateurs est de 3 années. »

Nous vous suggérons de modifier le délai de déclaration des franchissements de seuils statutaires afin de l'aligner sur celui prévu pour les seuils légaux et de modifier, en conséquence, l'alinéa 4 de l'article 10 des statuts « Formes des actions » comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Par ailleurs, indépendamment des franchissements de seuils prévus par la Loi, tout actionnaire venant à détenir, directement ou indirectement, seul ou de concert, 2,5 % au moins du capital ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenu d'en informer la société dans les quatre jours de Bourse, avant clôture, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social. »

S'agissant de la procédure d'approbation des apports en nature et avantages particuliers de l'article 25 des statuts, nous vous proposons de supprimer les règles spécifiques prévues en matière d'approbation par l'assemblée générale extraordinaire d'apports en nature ou d'avantages particuliers relatives à la limitation des droits de vote des actionnaires autres que le ou les apporteurs ou bénéficiaires, et de modifier en conséquence le 2ème alinéa du 3ème paragraphe de l'article 25 des statuts « Assemblée générale extraordinaire » comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« En outre, dans les assemblées générales extraordinaires appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire dont les actions sont privées du droit de vote, n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire. »

Enfin, concernant les modalités de convocation et de délibération des Assemblées spéciales, nous vous suggérons de mettre en harmonie les dispositions statutaires relatives aux assemblées spéciales avec les dispositions de l'article L. 225-99 du Code de commerce et de modifier en conséquence le 2ème paragraphe de l'article 18 des statuts « Assemblées générales » comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« 2 – Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. »

#### 2.1.24 Contrôle des co-Commissaires aux comptes

Présentation va vous être faite :

- du rapport général de vos co-Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux ;
- de leur rapport sur les comptes consolidés ;
- de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce;
- de leur rapport sur le rapport du Président du Conseil d'administration visé à l'article L.225 - 235 dernier alinéa du Code de commerce ;
- rapport d'assurance modéré

#### Conclusion

Nous vous demanderons de donner acte aux membres du Conseil d'administration des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous sont présentés, de ratifier les propositions de votre Conseil d'administration et de donner quitus à chacun de ses membres pour l'exercice considéré.

# 2.2 Résultats des cinq derniers exercices (en €)

# Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en €)

Date d'arrêté	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Durée de l'exercice	12 mois				
Capital en fin d'exercice					
Capital social	16 361 654	16 361 654	16 357 654	16 357 654	16 349 794
Nombre d'actions :					
- ordinaires	40 904 135	40 904 135	40 894 135	40 894 135	40 874 485
- à dividendes prioritaires					
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations - par droit de souscription					
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires H.T.					
Résultat avant impôts, participation, dotations	8 365 182	53 092 017	43 803 409	66 524 234	57 385 628
Impôts sur les bénéfices	-8 652 527	-10 410 218	-11 750 703	-18 271 749	-12 007 874
Participation / Intéressement des salariés	148 406	310 034	221 309	266 453	257 212
Dot. amortissements et provisions	-43 186 506	8 914 233	32 119 540	14 874 355	3 515 656
Résultat net	60 055 809	54 277 968	23 213 263	69 655 175	65 620 634
Résultat distribué*	13 498 365	20 043 026	20 038 126	17 993 419	15 123 559
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations	0,41	1,54	1,35	2,07	1,69
Résultat après impôts, participation, dotations	1,47	1,33	0,57	1,70	1,61
Dividende attribué	0,33	0,49	0,49	0,44	0,37
Personnel					
Effectif moyen des salariés	44	39	33	30	30
Masse salariale	3 826 422	3 381 088	2 446 646	1 760 055	1 865 191
Sommes versées en avantages sociaux	2 979 342	2 611 042	1 428 441	1 188 385	1 001 140

<sup>\*</sup> Distribution soumise à l'approbation ou approuvée par l'Assemblée générale (y compris actions propres)

### 2.3 Rapport du Président du Conseil d'administration

#### **APRIL**

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 16 361 654 euros Siège social : LYON 3ème - 114 boulevard Marius Vivier Merle 377 994 553 RCS LYON

-----

# Rapport du Président du Conseil d'administration (Article L.225-37 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- 1. De la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Président-directeur général, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale;
- 2. Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par votre société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Les diligences mises en œuvre pour la rédaction de ce rapport ont reposé sur la réalisation de travaux coordonnés par le directeur du Contrôle et de l'Audit interne et le Secrétariat général en relation avec la Direction financière et les principales directions du groupe. Ce rapport se base aussi sur des échanges qui ont eu lieu avec le Comité d'audit et les Commissaires aux comptes ainsi que sur les conclusions des missions d'audit interne menées au sein du groupe.

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF des sociétés cotées de décembre 2008 modifié en avril 2010 et disponible sur le site : www.medef.com. Les dispositions de ce Code qui ont été écartées sont détaillées ci-après :

Recommandations écartées	Justificatifs du non respect de la recommandation écartée
L'échelonnement des nominations des membres du Conseil	Il n'a pas été jugé utile d'organiser un échelonnement des nominations des membres du Conseil compte tenu de la durée réduite du mandat d'administrateur.
La mise en place d'un comité des nominations et des rémunérations	Du fait de l'organisation du groupe, il n'a pas été jugé utile d'instituer un comité des nominations et des rémunérations, puisque les principales attributions sont actuellement assurées par le Comité de développement durable.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration le 27 février 2013 et transmis aux Commissaires aux comptes.

# 2.3.1 Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

#### 2.3.1.1 - Composition du Conseil

L'article 14 de nos statuts prévoit que le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, nommés pour une durée de deux ans, rééligibles. Le Conseil d'administration de notre société est actuellement composé de onze membres.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 18 avril 2013 de modifier la durée du mandat des administrateurs, initialement fixée à 2 ans, pour la porter à 3 ans.

Eu égard à la durée réduite du mandat d'administrateur, il n'a pas été jugé utile d'organiser un échelonnement des nominations des membres du Conseil, tel que recommandé par le Code AFEP/MEDEF.

La liste des membres du Conseil d'administration de la société incluant notamment les fonctions exercées dans d'autres sociétés figure dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Concernant les mandats exercés dans des sociétés cotées, Monsieur Bruno Bonnell, administrateur, dispose d'un mandat d'administrateur au sein de la société Danone SA ainsi que Monsieur Philippe Marcel au sein de la société GL Events.

Dans la ligne des recommandations relatives au gouvernement d'entreprise, le Conseil comprend sept membres indépendants sur les onze membres du Conseil d'administration. Les membres indépendants sont :

- Jean-Claude Augros;
- Bernard Belletante;
- Chiara Corazza;
- Philippe Marcel;
- Guy Rigaud;
- Dominique Takizawa;
- Jacques Tassi.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil, est considéré comme indépendant, le membre du Conseil d'administration qui répond aux critères suivants :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être client (ou être lié directement ou indirectement), fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
  - o significatif de la société ou de son groupe,
  - o ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

S'agissant des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou de sa société mère, ils peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la société. Au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, il convient que le conseil s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Sur la question de la représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil, il est rappelé que le Conseil comporte parmi ses membres 2 femmes pour 9 hommes, soit une représentation des femmes de 18 %. La société respecte la règlementation sur la représentation des femmes au sein du Conseil d'administration. Par ailleurs, en vue d'améliorer la représentation des femmes au sein du Conseil et de respecter la proportion recommandée par le Code AFEP/MEDEF (20 %), il sera proposé à l'Assemblée générale du 18 avril 2013 de nommer Mesdames Dominique Druon, Isabelle Vidal et Florence Durousseau au Conseil d'administration de la société. A la suite de la prochaine Assemblée, si l'ensemble des candidats sont nommés ou renouvelés par les actionnaires, le conseil d'administration devrait comprendre en son sein 5 femmes sur les 12 membres du Conseil, soit une représentation des femmes atteignant 42 %.

Le Conseil d'administration s'est doté de quatre Comités dont il a fixé la composition et les attributions. Ces Comités rendent compte au Conseil d'administration de leur activité.

En premier lieu, <u>le Comité de développement durable</u> a pour mission de se saisir des grandes questions stratégiques et organisationnelles de l'entreprise (culture du groupe, politique en matière de ressources humaines, règles de gouvernance, principes de rémunérations etc.). Il présente un rapport au Conseil d'administration et suscite des actions du management.

Le Comité de développement durable a tenu cinq réunions au cours de l'exercice écoulé. Le taux de participation moyen des membres aux sessions de l'exercice 2012 a été de 90 %. Il est composé de six membres dont trois administrateurs indépendants :

- Philippe Marcel (Président et membre indépendant) ;
- Bruno Rousset;
- Bernard Belletante (membre indépendant);
- Bruno Bonnell;
- Jean-Pierre Rousset;
- Jacques Tassi (membre indépendant).

Les membres non-indépendants ont été choisis en considération de leurs compétences et de leurs expertises par rapport aux missions de ce Comité.

Le Président du Comité de développement durable est un administrateur indépendant.

Les principaux points abordés au cours de l'exercice 2012 sont :

- évolution du référentiel des rémunérations des mandataires sociaux ;
- présentation du bilan social ;
- réflexions sur les outils de rémunération long terme et de fidélisation : attributions d'actions gratuites / bonus long terme ...;
- présentation de la démarche « Rise Network » et focus sur le processus de recrutement ;
- présentation des résultats de l'enquête Reflets ;
- présentation des baromètres et Performance Clients ;

Du fait de l'organisation du groupe, il n'a pas été jugé utile d'instituer un Comité des nominations et des rémunérations, nonobstant les recommandations du Code de référence en ce sens dont les principales attributions sont actuellement assurées par le Comité de développement durable.

Le Comité de développement durable rend compte de ses travaux et de sa mission à chaque séance du Conseil d'administration et lui remet toutes les informations utiles.

Le Comité d'audit a été institué lors du Conseil d'administration du 4 mars 2010.

Concernant le Comité d'audit, la société se réfère au rapport du groupe de travail présidé par Monsieur Poupart Lafarge sur le Comité d'audit du 22 juillet 2010 et en applique les recommandations.

Il s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice écoulé. Le taux de participation moyen des membres aux sessions de l'exercice 2012 a été de 92 %.

Ce comité est composé de cinq administrateurs dont quatre indépendants au sens du règlement intérieur du conseil :

- Dominique Takizawa (Présidente et membre indépendant);
- André Arrago ;
- Jean-Claude Augros (membre indépendant);
- Bernard Belletante (membre indépendant):
- Guy Rigaud (membre indépendant).

Madame Dominique Takizawa est indépendante et présente des compétences particulières en matières financière et comptable compte tenu de ses expériences professionnelles (voir point 1.5.1.1.)

Par ailleurs, tous les membres du comité disposent de compétences minimales en matières financière et comptable.

Le Comité d'audit est en charge d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Le comité joue également le rôle du Comité d'audit des compagnies d'assurances françaises du groupe par application du mécanisme d'exemption prévu à l'article L.823-20 du Code du commerce et a repris les missions anciennement exercées par le Comité des Assurances.

Le Comité a notamment procédé à la revue des communiqués de presse portant sur la communication financière (chiffre d'affaires trimestriel et comptes semestriels 2012).

Il a revu les comptes semestriels et annuels ainsi que les rapports concernés.

Il a examiné le rapport du Président, a fait un point sur l'approche d'audit et de contrôle interne.

Le Comité d'audit rend compte de ses travaux et de sa mission à chaque séance du Conseil d'administration et lui remet toutes les informations utiles.

<u>Le Comité d'investissement</u> du groupe est saisi préalablement à toute prise de participation, création d'activités, investissement significatif dans une société ou désinvestissement. Il statue souverainement. Le procès-verbal du Comité d'investissement est mis à disposition aux membres du Conseil d'administration. Il s'est réuni trois fois durant l'exercice écoulé. Le taux de participation moyen des membres aux sessions de l'exercice 2012 a été de 44 %.

Le Conseil d'administration a désigné, pour la durée de leurs mandats d'administrateurs, ses représentants au sein du Comité d'investissement d'APRIL, qui sont tous des administrateurs indépendants (à l'exception de Monsieur Bruno Rousset), à savoir :

- Bruno Rousset (Président);
- Bernard Belletante (membre indépendant);
- Guy Rigaud (membre indépendant);
- Jacques Tassi (membre indépendant).

Le Comité d'investissement a étudié et analysé des projets de dossiers de croissance externe au cours de l'exercice.

Le Comité d'investissement rend compte de ses travaux et de sa mission à chaque séance du Conseil d'administration et lui remet toutes les informations utiles.

<u>Le Comité stratégique</u> a pour rôle d'accompagner le management dans l'élaboration de la stratégie pluriannuelle et dans les éventuelles évolutions des choix stratégiques et également d'étudier avec le management le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions notamment dans le cadre des orientations budgétaires.

Le Comité stratégique est composé des membres du Conseil d'administration suivants :

- Jacques Tassi (Président et membre indépendant);
- Bruno Bonnell;
- Bernard Belletante (membre indépendant) ;
- Philippe Marcel (membre indépendant);
- Chiara Corazza (membre indépendant);
- Jean-Pierre Rousset;
- Bruno Rousset.

Il s'est réuni cinq fois durant l'exercice écoulé. Le taux de participation moyen des membres aux sessions de l'exercice 2012 a été de 80 %.

Le Comité a notamment abordé les points suivants au cours de l'exercice 2012 :

- communication sur le plan de croissance « Spirit of growth » ;
- revue des feuilles de route du plan de croissance ;
- réflexions autour du chantier de transformation sur le modèle de management ;
- analyse sur les points d'avancement des travaux sur la global protection ;
- revue de la stratégie de l'activité entreprise ;
- revue de la stratégie Axeria Assistance ;
- présentation d'un point d'étape à mi-année du plan de croissance ;
- présentation de l'évolution de l'organisation.

#### 2.3.1.2 - Règlement intérieur

Le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur dont les principales dispositions sont les suivantes :

- rôle du Conseil d'administration ;
- composition du Conseil d'administration ;
- devoirs et obligations éthiques des membres du Conseil d'administration ;

- organisation et mode de fonctionnement du Conseil d'administration ;
- information du Conseil d'administration ;
- missions et organisation des comités ;
- rémunération des administrateurs ;
- modalités de modification du règlement intérieur.

Le règlement intérieur a été modifié une fois en 2012 pour préciser les notions de conflits d'intérêts et pour prendre en compte les modifications liées à la mise en place du Comité stratégique et l'intégration des missions de l'ancien Comité des assurances au sein du Comité d'audit.

Concernant les notions de conflits d'intérêts, l'article 4.2 du règlement intérieur précise que l'obligation de loyauté requiert des membres du conseil d'administration qu'ils ne doivent en aucun cas agir pour leur intérêt propre contre celui de la société qu'ils administrent.

L'administrateur représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la société correspondant à l'intérêt commun des actionnaires.

Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit

- s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ;
- En informer dès qu'il en a connaissance le conseil ;
- Et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.

Ainsi, selon le cas, il devra:

- soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ;
- soit ne pas assister aux réunions du conseil d'administration durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts ;
- soit démissionner de ses fonctions d'administrateur.

A défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'administrateur pourrait être engagée.

En outre, le Président du conseil d'administration ne sera pas tenu de transmettre au(x) administrateur(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts des informations ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le conseil d'administration de cette absence de transmission.

#### 2.3.1.3 - Fréquence des réunions

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins cinq fois par an, à la demande du Président du Conseil d'administration ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs.

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni cinq fois et a tenu un séminaire stratégique sur le déploiement du plan de croissance.

#### 2.3.1.4 - Convocations des membres

Les membres du Conseil d'administration ont été convoqués par lettre simple suivant un calendrier arrêté en début d'exercice mais qui peut être modifié en cours d'année selon les événements ou à la demande de plusieurs membres du Conseil.

#### 2.3.1.5 - Information des membres

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil d'administration leur ont été communiqués dans des modalités de forme et de délai permettant aux membres du Conseil de délibérer dans des conditions satisfaisantes. Par ailleurs, un état de reporting spécifique est préparé trimestriellement pour les membres du Conseil d'administration et comporte de nombreux indicateurs financiers, sociaux, d'organisation, d'activité...

#### 2.3.1.6 - Tenue des réunions

Cinq réunions du Conseil d'administration se sont tenues en présence des administrateurs conformément au règlement intérieur ainsi qu' un séminaire stratégique sur le déploiement du plan de croissance.

Le taux de participation moyen des membres aux sessions du Conseil d'administration de l'exercice 2012 a été de 91 %.

Afin de faciliter la présence des membres du Conseil aux réunions, des visioconférences ou des télécommunications peuvent être organisées conformément à la règlementation telle que prévue à l'article 14 des statuts.

#### 2.3.1.7 - Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion.

Un projet de ce procès-verbal est adressé à chacun des membres avec la convocation à la réunion suivante et il est soumis au vote des membres dès l'ouverture de la séance.

# 2.3.1.8 - Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'APRIL assume l'ensemble des missions définies par la loi. Il est également conçu, grâce à la présence de plusieurs membres indépendants, comme une force d'alerte, de critique et de propositions. Au cours de l'exercice écoulé, outre les décisions prévues par les textes légaux et réglementaires, le Conseil d'administration a évoqué les principaux thèmes de suivi suivants :

- réflexions sur le modèle de gouvernance : architecture et principes structurants ;
- présentation des activités et stratégies des assurances collectives du groupe ;
- rétrospective sur la cotation en bourse ;
- présentation du bilan 2012 sur l'innovation.

#### 2.3.1.9 - Évaluation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil a procédé, conformément aux recommandations AFEP-MEDEF, lors de la séance d'août 2012 à une auto-évaluation de ses travaux qui ont permis d'identifier des axes d'amélioration.

Cette évaluation a été réalisée en août 2012 sur la base d'un questionnaire ciblé portant sur le fonctionnement du conseil, sa composition, sa stratégie, ses rôles, ses missions et son adéquation avec les comités.

Suite à cette évaluation, les préconisations portent principalement sur l'évolution des présentations pour favoriser les débats et échanges, le suivi des résultats des plans d'actions présentés, l'intervention d'un expert externe sur des sujets prospectifs, l'évolution des compétences en assurance de personnes et le maintien d'un séminaire avec le management sur les enjeux stratégiques.

#### 2.3.1.10 - Règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte des règles de gouvernance suivantes, applicables à la détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux d'APRIL et de ses sociétés.

Les informations détaillées sont indiquées dans le rapport de gestion au paragraphe 2.1.12.1.

Le Conseil d'administration détermine le mode et le montant de la rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur général ou du Président-directeur général.

La rémunération de Monsieur Petitjean, ancien Directeur général comportait une partie fixe et une partie variable liée à la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Cette rémunération variable est soumise à l'atteinte d'objectifs annuels, notamment basés sur les indicateurs qualitatifs et financiers de la société (chiffre d'affaires, marge brute, résultat net) approuvés par le Conseil d'administration d'April. Ces indicateurs ne sont pas détaillés pour des raisons de confidentialité.

S'agissant du Président du Conseil devenu Président-directeur général, sa rémunération annuelle est de 70 000 € brut.

# Jetons de présence

Seuls les mandataires du Conseil d'administration n'ayant pas de mandat exécutif dans le groupe sont rémunérés par des jetons de présence pour leur participation aux organes de gouvernance.

L'Assemblée générale ordinaire fixe le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice écoulé. La rémunération moyenne par administrateur externe au titre de leur participation aux Conseils d'administration (incluant le séminaire stratégique) et aux Comités a été de 20 075 € lors de l'année 2012 (pour dix administrateurs).

Le montant de ces jetons est déterminé à partir de la présence des membres aux séances du Conseil et des Comités.

Le schéma d'attribution de jetons de présence repose sur le principe suivant :

- pour chaque séance du Conseil d'administration : 1 650 €

- pour chaque séance de Comité \* : 1 100 €

Cette rémunération inclut la préparation et la participation aux séances.

#### Avantages en nature

Le Conseil d'administration d'APRIL accorde à ses dirigeants mandataires un véhicule de fonction et une couverture santé/prévoyance complémentaire identique à celle accordée à ses salariés.

### Retraites

Le Directeur général a bénéficié en 2012 d'un régime de santé et de prévoyance identique à celui des autres salariés de la société.

Il a bénéficié également de la sur-complémentaire retraite (article 83 du Code général des impôts) à hauteur de 3 % de la rémunération totale annuelle de base dans la limite de la première et de la deuxième tranche du plafond de la sécurité sociale.

#### **Stock-options**

Dans le cadre d'une autorisation donnée par l'Assemblée générale fixant les conditions de durée dans le temps et le montant global maximal du plan, le Conseil d'administration attribue à certains mandataires sociaux et collaborateurs salariés du groupe des stock-options, conditionnelles ou non selon des critères fixés par le règlement des stock-options. Les modalités des plans réalisés sont

<sup>\*</sup>Le président de chacun des Comités perçoit 2 200€ de jetons de présence par séance.

détaillées dans le rapport annuel.

Aucune stock-option ni action gratuite n'a été attribuée à un mandataire social de la société April en 2012.

# Engagement au bénéfice du Directeur général correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues lors de la cessation de mandat

Le Président rappelle que le Conseil d'administration du 24 février 2011 avait pris un engagement au bénéfice de Monsieur Patrick Petitjean correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues en cas de révocation de son mandat de Directeur général de la Société, sous réserve du respect de certaines conditions de performance. Monsieur Patrick Petitjean ayant démissionné de son mandat de Directeur général avec effet au 31 décembre 2012, le versement de cette indemnité est devenu sans objet.

Aucun engagement de ce type n'a été consenti à l'actuel Président-directeur général.

# 2.3.1.11 - Pouvoirs donnés par le Conseil d'administration à son Président et au Directeur général

Le Conseil d'administration du 24 février 2011 avait décidé de dissocier, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, et ce afin de piloter plus efficacement la stratégie de recentrage du groupe et les performances de croissance organique, le tout dans un souci de bonne gouvernance.

Lors de sa séance du 11 décembre 2012, Monsieur Patrick Petitjean a fait part de sa décision, prise en accord avec le Président, de se consacrer exclusivement à la supervision d'activités transversales du groupe ainsi qu'à ses nouvelles fonctions de Président Directeur général ??? des Pôles Santé-Prévoyance et Mobilité-Assistance au sein du groupe.

Monsieur Patrick Petitjean a informé le Conseil d'administration que dans ce contexte, le cumul de l'ensemble de ses fonctions n'est pas réaliste et présente la démission de ses fonctions de Directeur général de la société à effet du 31 décembre 2012.

Le Conseil d'administration du 24 février 2011 avait décidé de modifier la gouvernance de la Société en dissociant les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général en confiant la Direction générale de la société à Monsieur Patrick Petitjean et la Présidence du Conseil à Monsieur Bruno Rousset.

Néanmoins, et à la suite de la démission de Monsieur Patrick Petitjean de son mandat de Directeur général, le Conseil d'administration a décidé de revenir à un cumul des fonctions de Président du Conseil et de Directeur général et de confier à Monsieur Bruno Rousset, outre la présidence du Conseil, la Direction générale de la société. Cette décision est motivée par les enjeux d'organisation et d'évolution de la gouvernance du groupe nécessitant actions et mobilisations fortes des équipes autour des objectifs stratégiques.

Cette évolution de la gouvernance consistant à revenir à un cumul des fonctions de Président du Conseil et de Directeur général de la société est motivée par les évolutions d'organisation et de la gouvernance du groupe pour répondre aux enjeux nécessitant actions et mobilisations fortes des équipes.

#### 2.3.1.12 - Participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités de convocation et de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent aux articles 19 et 21 des statuts.

#### 2.3.1.13 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport de gestion.

#### 2.3.2 L'organisation générale du dispositif de contrôle interne

### 2.3.2.1 - Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif du groupe, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité. APRIL a mis en place une démarche globale de contrôle interne visant à atteindre les principaux objectifs suivants :

- La conformité aux lois ou règlements: les lois et règlements fixent des normes de comportement que la société intègre à ses objectifs de conformité.

  La société veille à identifier les règles qui lui sont applicables et leur évolution dans le temps, et à s'assurer que les activités opérationnelles des différentes sociétés du groupe s'inscrivent dans le cadre défini par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise et au groupe.
- L'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale.
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société et la préservation des actifs: la société veille à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité des entreprises qui composent le groupe et à sécuriser leurs principaux processus opérationnels et flux financiers. Le groupe vise également à faire bénéficier les sociétés nouvellement intégrées des standards et bonnes pratiques de contrôle interne définis et recensés en interne.
- La fiabilité des informations financières.

Le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de l'entreprise, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources en appréhendant les risques significatifs qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Il est rappelé, qu'aussi complet et performant que soit le dispositif de contrôle interne, celui-ci ne peut donner qu'une assurance raisonnable et ne peut fournir la garantie que les objectifs de la société seront atteints.

## 2.3.2.2 - Le dispositif de contrôle interne en place au sein du groupe APRIL

Le groupe intègre dans son dispositif de contrôle interne les cinq composantes du cadre de référence initialement publié en mai 2006 par le groupe de place diligenté par l'AMF, et vise à intégrer les évolutions des principes généraux de la nouvelle édition publiée en juillet 2010 par l'AMF.

#### 2.3.2.2/1 - L'organisation mise en place : les acteurs du contrôle interne

L'organisation en place au sein du groupe APRIL repose aujourd'hui sur les acteurs suivants :

**Une holding** dont la gouvernance est décrite dans le document de référence et dont le fonctionnement arrêté au cours de l'exercice est rappelé en paragraphe 2.3.1. La holding définit les bonnes pratiques à appliquer dans le groupe et supervise le dispositif de

contrôle interne.

Chaque filiale a un Conseil d'administration qui nomme son Directeur général ; les filiales sont regroupées par pôles, permettant un niveau de partage, d'expertise et de contrôle par domaine d'activité.

#### Les dirigeants des sociétés du groupe

Ils sont responsables de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne destiné à sécuriser les principaux processus opérationnels et fonctionnels de leur entité. Ils sont garants de l'application

des principes et des bonnes pratiques définis par le groupe, en liaison avec les intervenants décrits ci-dessous. Ils rendent compte à leur Conseil d'administration ou de surveillance de la cartographie des risques et auto-évaluation du contrôle interne établies pour leur société et des plans d'action afférents.

#### Le Risk manager du groupe

Il est en charge du pilotage global de la gestion des risques au sein du groupe. Il est chargé de veiller à l'efficacité de la démarche globale de contrôle interne et à la cohérence des dispositifs de contrôle en place au sein des sociétés du groupe. Dans cette optique, à partir d'une cartographie des risques, il propose un plan d'audit annuel à la Direction du groupe et au Comité d'audit et en assure la réalisation. Par ailleurs, il centralise et veille à la cohérence des actions d'audit et de contrôle interne réalisées par les membres du cercle Risk management et contrôle interne. Il intervient sur toutes les activités et toutes les entités du groupe avec des collaborateurs experts du domaine audité. Il suit, par ailleurs, les travaux des Commissaires aux comptes lors de leurs interventions intérimaires.

#### Les membres du cercle Risk management et contrôle interne

Une vingtaine d'acteurs au sein du groupe participent à l'amélioration continue des dispositifs de contrôle interne en place au sein du groupe. Ces personnes peuvent être entièrement dédiées à des activités d'audit et de contrôle interne comme c'est le cas des responsables du contrôle interne présents dans les sociétés les plus significatives du groupe.

Ils sont ainsi chargés de définir et d'appliquer un programme de revue des opérations, contrôles et processus mis en œuvre par leur société. Ils vérifient l'application des règles définies par la Direction et rendent compte de leurs travaux devant la Direction générale de la société. Ces acteurs peuvent aussi partager leur temps entre leurs activités de contrôle interne et d'autres fonctions comme le contrôle financier par exemple. Ils réalisent un plan d'audit interne présenté à la Direction de leur pôle ou société, en liaison avec le Risk manager du groupe.

Parmi les membres du cercle Risk management et contrôle interne sont identifiés des Risk managers de pôle qui participent à la définition et coordination des actions concernant les entités de leur périmètre ainsi qu'à des groupes de travail spécifiques.

Les membres des chantiers Solvabilité II relatifs à la gestion des risques opérationnels : des chantiers de travail ont été organisés depuis début 2012 sur des thématiques ayant été définies dans le plan de contrôle interne. Ces chantiers intègrent les membres du cercle Risk management mais également des collaborateurs et managers des métiers du back office, performance et qualité, juridique, informatique...afin d'une part d'élargir le réseau de sensibilisation et communication, mais aussi de veiller à intégrer leurs enjeux opérationnels dans le dispositif groupe ; leur participation contribue à la diffusion de la culture du risque dans le groupe.

#### Les Directions juridiques du groupe et des pôles

Ces directions fournissent aux sociétés du groupe un soutien juridique, elles tiennent également informées les sociétés du groupe des évolutions réglementaires majeures.

Une fonction de responsable conformité groupe a été créée durant l'exercice 2010 dont les missions ont pour vocation de veiller au respect des dispositions législatives et réglementaires applicables à la profession, afin de limiter le risque d'irrégularités et de sanctions. Cette fonction est intégrée à la Direction juridique métiers au sein de la holding du groupe.

#### La Direction technique du groupe

Elle est composée d'un responsable, également Risk manager assurances, et d'un actuaire dont les missions principales visent à la sécurisation des activités d'assurance du groupe. Cette direction définit la politique globale de placement de risque, la politique de réassurance, et établit une vision consolidée des relations du groupe avec les porteurs de risques. La direction technique réalise des missions d'analyse technique de portefeuille et accompagne, au besoin, les sociétés dans leur placement de risque.

#### Les responsables qualité

Des responsables qualité sont chargés, dans les différents pôles du groupe, de coordonner, de mener ou de superviser les audits qualité internes par rapport au référentiel ISO et par rapport au référentiel qualité interne. Une équipe d'auditeurs internes qualité est mobilisée par le groupe afin de réaliser tout au long de l'année des missions d'audit visant à vérifier que les différents engagements des sociétés sont respectés. Les projets et les missions menés par les responsables qualité font l'objet de présentations régulières à la direction d'APRIL.

#### Le Comité de marque

Sa mission est dédiée au pilotage de l'image et de la marque ; des organes supports sont en charge de la veille sur l'image de marque.

#### Le Comité d'audit

Sa mission est décrite en partie 1 de ce rapport ; il a notamment pour rôle de veiller à la correcte appréhension et au traitement des risques majeurs pour le groupe. Des points d'avancement doivent être effectués auprès de cet organe par le Risk manager sur le thème de la maîtrise des risques et du contrôle interne. Il doit présenter, en particulier les missions menées dans les sociétés du groupe, les principaux points relevés ainsi que les préconisations et suivis de ces préconisations. Le Comité d'audit valide le plan d'audit proposé et peut demander la conduite de missions d'audit interne complémentaires. Il entend, par ailleurs, les Commissaires aux comptes dans le cadre de leur contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés.

Au cours du premier semestre 2012, le plan d'audit et le plan de contrôle interne ont été présentés et validés par le Comité d'audit. Une restitution de « l'Observatoire des risques », livrable de synthèse des cartographies de risques formalisées par les sociétés du groupe a également été effectuée et rapprochée de la présentation des plans d'actions du Risk management groupe.

#### 2.3.2.2/2 - Un processus intégré visant à recenser et analyser les principaux risques

Le processus intégré de Risk management est sous la responsabilité du Risk manager.

La gestion des risques se traduit, tout d'abord, par la mise à la disposition des sociétés du groupe d'une méthodologie et d'outils de pilotage des risques stratégiques, opérationnels, financiers et juridiques. Le Risk manager participe à l'élaboration et à la mise en application de ces outils avec les dirigeants des sociétés concernées et les membres du cercle Risk management et contrôle interne.

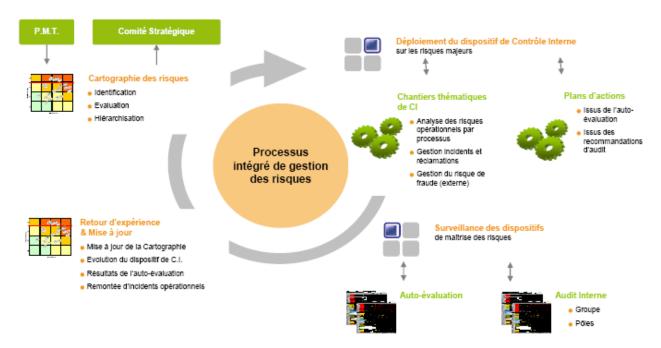
L'identification des risques est une étape clé de la sécurisation des processus opérationnels et financiers et de la fiabilité du processus d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière au sein des sociétés du groupe.

A partir de la définition de leurs objectifs à court et moyen terme et de leur connaissance des risques internes et externes qui menacent leur organisation, chaque société et pôle métier formalise une cartographie des risques. Cet exercice permet de dresser une liste de chantiers de contrôle interne et de thèmes potentiels d'audit interne qui font l'objet de plans d'actions suivis au moins une fois par an en Comité stratégique.

Par ailleurs, un dispositif d'auto-évaluation du contrôle interne a été développé et testé sur des entités pilotes en 2010. Un déploiement à une trentaine de sociétés du groupe avait été organisé sur l'exercice 2011 et a été étendu à plus de quarante sociétés en 2012. Ce dispositif complète la démarche en permettant de conforter l'appréciation du niveau de maîtrise des risques déclarés lors du processus de cartographie et donc d'augmenter le degré de maîtrise des opérations.

De plus, se renforce depuis 2012 la documentation et l'analyse des risques opérationnels sur la base des livrables réalisés dans le cadre des chantiers Solvabilité II, dont le déploiement progressif est conduit dans les sociétés du groupe.

En complément, le groupe a investi en 2012 dans un progiciel de Gestion des Risques et de la Conformité (GRC), étape complémentaire dans la documentation et sécurisation du dispositif de gestion des risques. Il s'agit par ailleurs d'un outil de communication additionnel participant à la diffusion de la culture du risque. Ce progiciel sera opérationnel à compter du deuxième trimestre 2013.



Le Risk manager est en charge de la mise à jour des risques identifiés sur la base des informations dont il dispose, issues notamment des entretiens de cartographie des risques, des échanges avec les professionnels du risque ou du secteur de l'assurance ainsi que des sujets abordés par les membres du Comité d'audit. Il s'appuie également sur les conclusions et préconisations formulées lors des missions d'audit interne réalisées dans les sociétés du groupe ainsi que sur les recommandations émises par des intervenants externes (Commissaires aux comptes et conseils juridiques principalement). Il alerte et conseille la direction et rend compte de cette mission au Comité d'audit.

Sur la base des éléments identifiés dans le cadre du dispositif par société et par pôle, le Risk manager hiérarchise alors les risques ainsi identifiés et oriente les missions d'audit et les chantiers de contrôle interne à entreprendre en fonction des stratégies de gestion des risques décidées par Le groupe ou les sociétés qui le composent.

#### 2.3.2.3 - Les activités de contrôle

#### L'audit interne

Le Risk manager d'APRIL coordonne les activités d'audit interne au sein du groupe. Les missions d'audit sont réalisées par la holding seule ou en collaboration avec différents collaborateurs membres du cercle Risk management et contrôle interne du groupe APRIL.

#### Les plans d'audit interne

Le plan d'audit groupe annuel est défini par le Risk manager en relation avec la direction du groupe et validé par le Comité d'audit. Le plan d'audit peut, par ailleurs, faire l'objet d'adaptations en fonction des nouvelles zones de risques relevées ou de demandes spécifiques.

Les plans d'audit interne élaborés au niveau des pôles ou des sociétés font l'objet d'une communication au Risk manager et viennent compléter le dispositif de contrôle mis en place au niveau du groupe.

#### Les types de missions d'audit interne

On distingue les principaux types de missions suivants :

# • Les missions transversales et thématiques d'optimisation

Il s'agit ici d'effectuer des audits sur des thèmes précis transverses aux différentes sociétés du groupe. Ces missions permettent également d'identifier et de diffuser des bonnes pratiques de gestion au sein du groupe.

### • Les missions spécifiques

Elles sont centrées sur des risques potentiels ou avérés identifiés dans une société ou groupe de sociétés (notamment à travers la cartographie des risques). Ces missions peuvent permettre de s'assurer du respect des procédures, des règles et des référentiels du groupe et de ses sociétés.

#### • Les missions de suivi d'intégration

Elles concernent les sociétés ayant récemment rejoint le groupe. Ces missions d'audit permettent de compléter la mise en place du dispositif de contrôle interne définie par le groupe. Les points spécifiques identifiés lors des audits d'acquisition de ces nouvelles sociétés ou durant les premiers mois d'intégration au sein du groupe font également l'objet, lors de ces missions, d'un suivi et d'éventuelles préconisations complémentaires.

#### • Les missions de suivi d'audits

Ces missions visent à s'assurer de l'avancée du dispositif de contrôle interne et de la mise en place effective des recommandations précédentes.

Les filiales du groupe font l'objet d'un audit en moyenne tous les cinq ans, parmi le type de missions définies ci-dessus.

#### Restitution des travaux et suivi de la mission

A la fin de chaque mission, un rapport écrit relatif aux travaux menés ainsi que la synthèse des recommandations sont communiqués au dirigeant de la société; ce dernier apporte ses commentaires par recommandation dans le rapport et le co-signe avec l'équipe d'audit. Ce rapport est ensuite diffusé au dirigeant de l'entité concernée, aux responsables du pôle ainsi qu'à la direction du groupe.

Cette approche permet l'appropriation par les entités auditées des points de recommandations soulevés.

Le suivi de la mise en place des recommandations est assuré à travers les missions de suivi au cours desquelles les points de progrès sont vérifiés par rapport au dernier audit et communiqué à la direction du groupe.

Il est rappelé qu'aussi complet et performant que soit le dispositif d'audit, il ne peut donner qu'une assurance raisonnable et ne peut fournir la garantie de la connaissance de l'exhaustivité des déficiences potentielles.

### 2.3.2.4 - Surveillance permanente du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'une surveillance et d'un examen régulier de son fonctionnement par les différents acteurs décrits plus haut (voir paragraphe 2.3.2.2/1 – les acteurs du contrôle interne) ainsi que par le Comité d'audit et les Commissaires aux comptes. Il s'agit de vérifier sa pertinence et son adéquation aux objectifs de la société.

Le Risk manager du groupe participe aussi à cette veille en collaborant aux échanges de place localement ou au plan national avec les professionnels de la gestion du risque et de l'audit interne.

Il prend en compte les points relatifs au contrôle interne relevés par les commissaires aux comptes dans le cadre de leur mandat.

#### 2.3.2.5 - Diffusion en interne d'informations pertinentes

Cette composante est primordiale pour fédérer l'ensemble des sociétés du groupe dans une vision commune du contrôle interne et dans l'utilisation de vocabulaire et techniques homogènes.

Le Cercle Risk management et contrôle interne, rassemblant la vingtaine de personnes dédiées totalement ou partiellement à la démarche globale de contrôle interne, s'est réuni deux fois en 2012. Il a pour vocation de diffuser une culture de contrôle interne performante et homogène, d'échanger sur les bonnes pratiques au sein du groupe ainsi que sur l'actualité réglementaire.

Les principaux thèmes abordés en 2012 ont notamment concerné :

- Le déploiement du dispositif d'auto-évaluation du contrôle interne : enjeux, atouts, bonnes pratiques et restitutions ;
- Solvabilité 2 :
- L'ORSA,
- Suivi du pilotage projet
- Kit d'audit;
- Plan de sauvegarde et plan de reprise informatique.

En complément ont été animés une vingtaine de réunions de chantiers dans le cadre de la gestion des risques opérationnels. Ces réunions de travail permettent de diffuser des livrables, dont le déploiement progressif est conduit dans les sociétés du groupe et contribue à renforcer le dispositif de maîtrise.

Par ailleurs une vingtaine d'ateliers ont été dédiés à la définition et mise en production du progiciel de Gestion des Risques et Conformité (GRC) dans lequel le groupe a investi en 2012.

Ces ateliers ont réuni des collaborateurs et managers des métiers du back office, performance et qualité, juridique, informatique ainsi que de la gestion des risques permettant de veiller à l'intégration des enjeux de ces fonctions dans les dispositifs groupe.

L'espace Risques sur l'intranet du groupe est utilisé depuis 2008 pour diffuser des fiches pratiques sur différents thèmes relatifs au dispositif de contrôle interne et communiquer sur l'évolution de l'environnement règlementaire régissant les activités des sociétés du groupe. Ces éléments sont accessibles par l'ensemble des collaborateurs disposant de l'intranet APRIL.

Cet intranet a été complété depuis 2011 afin d'intégrer un espace dédié à Solvabilité 2 ainsi qu'un outil de sensibilisation sur le contrôle interne à l'attention de l'ensemble des collaborateurs.

### 2.3.3 Missions réalisées en 2012

Durant l'exercice 2012, onze missions d'audit interne ont été conduites par le groupe et 3 sociétés ont fait l'objet de missions d'accompagnement/détachement en contrôle interne. Parallèlement à ces missions diligentées par le Risk manager du groupe, une trentaine de missions d'audit interne ont été planifiées par les pôles et près de 40 réunions de chantiers dédiées à l'amélioration du contrôle interne ont été menées par le groupe avec la participation des pôles ou sociétés du groupe.

La répartition des missions sur l'ensemble du groupe par nature et par pôle métier est la suivante :

Natures de risques couverts	Répartition des missions planifiées en 2012
Pilotage stratégique et mise en œuvre	2%
Gestion des sinistres, prestations et indemnisations	9%
Relations avec le personnel	2%
Souscription	20%
Revue générale du contrôle interne	30%
Croissance externe	
Documentation	0%
Stratégie organisationnelle	2%
Fraude, malveillance, préservation des actifs	2%
Autres lois et règlements, conformité	19%
Image	
Fiscalité et comptabilité	5%
Autres types de risques	
Outils	9%

Pôles métiers	Répartition des missions d'audit effectuées en 2012	
APRIL Dommages	30%	
APRIL Prévoyance Santé	28%	
APRIL International	42%	

En complément, plus d'une quarantaine de sociétés ont déployé, en 2012, un exercice d'autoévaluation du contrôle interne tel que présenté au paragraphe 2.3.2.2/2. Par ailleurs, des audits de conformité contractuels ont été réalisés par la Direction juridique métiers et la Direction technique en complément des données ci-dessus.

Le responsable fiscal groupe et le Directeur technique groupe ont également conduit des missions d'audit thématiques dans les filiales tout au long de l'exercice.

Par ailleurs, une entité du Pôle Dommages disposant également de sa structure d'audit interne a conduit des missions en complément des statistiques ci-dessus sur la base de son plan d'audit annuel.

# 2.3.4 L'organisation du contrôle interne relatif aux procédures comptables et à l'information financière

#### 2.3.4.1 - Établissement des comptes consolidés et contrôle des comptes des filiales

Les informations financières et comptables destinées aux actionnaires sont établies par la Direction financière d'APRIL, sur la base des éléments transmis par les filiales et établis sous la responsabilité des dirigeants.

Les indicateurs de pilotage transmis à la Direction financière d'APRIL par les sociétés composant le groupe sont élaborés sous le contrôle des Directeurs financiers des pôles. Ces derniers coordonnent et contrôlent les données financières des filiales de leur périmètre.

Chaque mois, le dirigeant de chaque filiale adresse au pôle concerné et à la Direction financière du groupe un rapport d'activité concourant à la compréhension et la validation des données chiffrées communiquées.

Le service consolidation et reporting d'APRIL effectue mensuellement une analyse critique des indicateurs de pilotage communiqués par chacune des sociétés composant le groupe.

Le service consolidation et reporting effectue une consolidation trimestrielle des états financiers de l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation. Les informations sont transmises à la société mère sous la forme de liasses de consolidation établies selon les instructions et normes comptables communiquées par le groupe. A cette occasion, chaque liasse de consolidation fait l'objet d'une revue et d'un examen de cohérence avec les indicateurs de gestion par les contrôleurs financiers des pôles et le service consolidation du groupe.

Cette consolidation sert de base pour la publication trimestrielle du chiffre d'affaires ainsi que pour la publication des états financiers consolidés semestriels et annuels.

Un calendrier annuel de consolidation et de reporting est communiqué en début d'année aux sociétés. A chaque clôture, des instructions écrites précisent le calendrier des tâches, les points d'actualité comptables qui méritent attention et les procédures de contrôle des informations qui concourent à l'établissement des comptes consolidés du groupe APRIL.

Le périmètre de consolidation du groupe est contrôlé par la Direction financière en collaboration avec la Direction juridique et fiscale. Cette dernière effectue, outre la revue et le contrôle des résultats et déclarations relatives à l'intégration fiscale, des missions d'audit pour sécuriser la maîtrise du dispositif.

Des procédures spécifiques sont mises en place pour l'identification et le contrôle des engagements hors-bilan des sociétés consolidées. Ces procédures incluent notamment l'existence d'un chapitre dédié dans le manuel des normes groupe, d'un état de reporting obligatoire pour les filiales et une revue critique par le service consolidation et reporting d'APRIL.

La gestion des placements des compagnies d'assurances du groupe et de la trésorerie des sociétés du groupe est internalisée auprès du GIE APRIL Asset Management depuis l'exercice 2009 sous la responsabilité de la Direction financière du groupe. Cette organisation contribue à une meilleure gestion de la maîtrise des risques et au renforcement de la cohérence globale de la gestion financière du groupe. Elle est réalisée en partenariat avec des prestataires qualifiés.

La gestion des placements des compagnies d'assurances est effectuée suivant des mandats de gestion signés avec ces dernières et le suivi est effectué notamment via des comités d'investissement trimestriels. Ces comités suivent l'application des règles définies dans les mandats de gestion et décident des orientations stratégiques en matière d'allocation d'actifs.

Chaque année, une intervention du GIE APRIL Asset Management est effectuée en Comité d'audit afin de présenter la politique de placements et le respect des mandats de gestion, le reporting de performance ainsi que les enjeux à venir en matière de stratégie de placement.

Les excédents de trésorerie du groupe sont placés sur un OPCVM dédié (April Trésorerie) géré par la Direction financière du groupe. Les objectifs affectés à ce fonds sont une volatilité inférieure à 0,30, la protection du capital, et un rendement Eonia capitalisé + 30 bp. La Direction financière du groupe bénéficie des conseils et de l'appui technique de BFT Gestion (groupe Crédit Agricole), référence dans le domaine de la gestion de trésorerie pour les institutionnels.

Depuis le second semestre 2011, une partie de l'excédent de trésorerie a également été investie en comptes à terme d'établissements bancaires de premier ordre, avec une attention portée à la liquidité de ces lignes et à la dispersion du risque entre différents établissements.

### 2.3.4.2 - Le processus budgétaire APRIL

Le processus budgétaire annuel mis en œuvre par APRIL est animé par la Direction financière groupe et par un réseau de contrôleurs financiers/contrôleurs de gestion présents au niveau des pôles et des filiales ; ce processus permet un suivi régulier des résultats de chaque filiale et de réagir rapidement aux variations constatées grâce aux différentes étapes suivantes :

- établissement par les sociétés du groupe du budget de l'année N sous la responsabilité de leurs dirigeants. Ce budget est élaboré sous le contrôle des Directeurs financiers des pôles ; les budgets établis sous la responsabilité des dirigeants des sociétés composant le groupe

APRIL et leurs révisions sont présentés et examinés au sein des Conseils d'administration ou de surveillance de chaque société. Le budget consolidé du groupe et ses révisions sont entérinés par la Direction du groupe avant examen par le Conseil d'administration ;

- après chaque consolidation trimestrielle, les sociétés du groupe effectuent une revue des écarts.

### 2.3.4.3 - Les procédures financières et comptables

La Direction financière maintient à jour un manuel de procédures financières et comptables. Ce manuel fait l'objet de mises à jour régulières suivant l'évolution des normes comptables. Il constitue, avec le site intranet du groupe dédié à la finance, l'outil de base du partage des méthodes et des bonnes pratiques comptables au sein des sociétés du groupe.

#### 2.3.5 Perspectives pour 2013

Les axes majeurs identifiés en vue du plan d'audit et de contrôle interne 2013 :

- La mise à jour des cartographies des risques réalisées en 2012 et le renforcement du dispositif de contrôle interne dans la continuité des actions déjà initiées ;
- Le suivi des actions identifiées dans le cadre de l'auto-évaluation du contrôle interne conduite durant l'exercice 2012 ;
- Le déploiement en production du progiciel de Gestion des Risques et Conformité (GRC) au printemps 2013,
- La poursuite de la formalisation des processus afin de compléter le dispositif par une analyse bottom-up des risques opérationnels s'intégrant dans le pilotage du projet Solvabilité 2 ;
- La sécurisation des activités dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité ;
- Le suivi d'intégration de sociétés ayant rejoint le groupe ces trois dernières années avec une dimension internationale importante.

Enfin, tout autre thème ou société du groupe pourra faire l'objet d'une mission d'audit, si cela est jugé nécessaire par la direction ou le Comité d'audit.

Les actions réalisées en 2012 et les projets pour l'année 2013 répondent au souci constant d'améliorer la qualité, la cohérence et la maîtrise de nos processus opérationnels et supports partout où ces améliorations sont jugées nécessaires. Ils s'inscrivent dans une démarche globale de contrôle interne et de gouvernance attentive aux évolutions et demandes réglementaires, tout en restant résolument proches des clients et des marchés que servent les différentes entreprises du groupe.

Fait à Lyon, le 27 février 2013

Le Président du Conseil d'administration

# 2.4 Rapport des Commissaires aux comptes

#### **M**AZARS

Le Premium 131 boulevard de Stalingrad 69100 VILLEURBANNE

#### **DELOITTE & ASSOCIES**

Immeuble Park Avenue 81 boulevard de Stalingrad 69100 VILLEURBANNE

### **APRIL**

Siège Social : Immeuble APRILIUM - 114 Boulevard Vivier Merle 69003 Lyon Société Anonyme au capital de 16 361 654 € RCS LYON 377 994 553

# Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société APRIL

#### Exercice clos le 31 décembre 2012

#### Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société APRIL et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31/12/2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

#### Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

# Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- prendre connaissance du processus d'évaluation mis en place pour apprécier la qualité et le caractère suffisant de sa documentation, pour ce qui concerne les informations portant sur l'évaluation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

#### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Villeurbanne, le 15 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

MAZARS DELOITTE & ASSOCIES

Emmanuel CHARNAVEL Dominique VALETTE

#### **DELOITTE & ASSOCIES**

Immeuble Park Avenue 81 boulevard de Stalingrad 69100 VILLEURBANNE

# **APRIL**

Société Anonyme

Immeuble Aprilium 114 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon

# Attestation de présence et rapport d'assurance modérée d'un des Commissaires aux comptes portant sur une sélection d'informations sociales, environnementales et sociétales

Exercice clos le 31 décembre 2012

\_\_\_\_

A l'attention de la Direction financière,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes du Groupe APRIL, nous vous présentons notre attestation de présence sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code du commerce ainsi que notre rapport d'assurance modérée sur une sélection d'entre elles, identifiées par le signe (\*).

#### Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce (ci-après les "Informations"), établies conformément au référentiel utilisé par le groupe APRIL, (le "Référentiel") et disponible auprès de la Délégation Générale à la RSE d'autre part.

#### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession, ainsi que par les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

#### Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence);
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que certaines informations sélectionnées par le Groupe APRIL et identifiées par le signe (\*) sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Rapport d'assurance modérée).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale.

#### 1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code du commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société, ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, avec les limites précisées dans les notes méthodologiques présentes dans le chapitre relatif aux conséquences sociales, environnementales et sociétales de l'activité (au paragraphe *Périmètre* du 2.1.8.1 Note Méthodologique);
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

# 2. Rapport d'assurance modérée sur une sélection d'informations sociales et sociétales consolidées identifiées par le signe (\*)

#### Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France.

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les informations sélectionnées par le groupe APRIL et identifiées par le signe ( $\star$ ) ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, son caractère compréhensible et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le groupe APRIL d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations sélectionnées. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration de ces informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et sociétal.

- Concernant les informations quantitatives sélectionnées<sup>18</sup>:
  - au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
  - au niveau des sites que nous avons sélectionnés<sup>19</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
    - o conduit des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et obtenir les informations nous permettant de mener nos vérifications,
    - o mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les informations des pièces justificatives.

L'échantillonnage ainsi sélectionné représente 28 % des effectifs.

- Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance du groupe et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
- Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

#### Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations sélectionnées par le groupe APRIL et identifiées par le signe (\*) sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Villeurbanne, le 15 mars 2013

**DELOITTE & ASSOCIES** 

Dominique VALETTE

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup>Ces Informations sont les suivantes : Effectif total au 31 décembre réparti par sexe, par âge et par zone géographique, embauches dans l'entreprise, départs de l'entreprise par cause, nombre d'heures de formation dispensées, nombre de salariés en position de handicap recrutés dans l'année, pourcentage des sociétés prenant des mesures pour recruter des personnes en difficulté, résultats du baromètre Préférence, résultats du baromètre Reflet.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> April Mon Assurance, April Santé Prévoyance, Cetim.

# 3 - Comptes consolidés APRIL au 31 décembre 2012

# Etat du résultat global - Compte de résultat

RESULTAT 31 DECEMBRE en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1	773 515	757 443
Autres produits d'exploitation	5.1	26 517	18 986
Produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement	5.2	23 048	13 305
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		823 080	789 734
Charges techniques d'assurance	5.3	-239 855	-230 269
Charges ou produits nets de cessions de réassurance	5.4	-4 742	1 259
Autres achats et charges externes	5.5	-240 621	-242 877
Impôts, taxes		-25 886	-21 700
Charges de personnel	5.6	-185 334	-178 631
Dotations aux amortissements		-13 319	-12 039
Dotations aux provisions		-12 780	-12 091
Autres produits et charges d'exploitation		-7 730	-9 336
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		92 813	84 050
Variation de valeur des écarts d'acquisition		-4 428	-3 099
Autres produits et charges opérationnels	5.7	157	-1 399
RESULTAT OPERATIONNEL		88 542	79 552
Charges de financement		-59	-49
Quote-part dans les entreprises associées			
Charge d'impôt	5.8	-35 559	-24 577
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		52 924	54 926
Résultat après impôts des activités abandonnées	5.9	598	-967
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		53 522	53 959
Intérêts minoritaires		112	-1 522
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		53 410	55 481
RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES PAR ACTION		1,31	1,36
RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES DILUE PAR ACTION		1,28	1,32
RESULTAT PAR ACTION	14	1,32	1,37
RESULTAT DILUE PAR ACTION	14	1,29	1,34
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		53 522	53 959
Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger		983	2 174
Profits et pertes relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à vente	la	15 760	-2 057
Autres retraitements		E 430	1 100
Impôts liés aux autres éléments du résultat global Ajustements de reclassement		-5 428 -160	1 183 297
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN			
CAPITAUX PROPRES		11 155	1 597
RESULTAT GLOBAL TOTAL		64 677	55 556
Part des intérêts minoritaires dans le résultat global total Part du groupe dans le résultat global total		57 64 620	-1 473 57 029
rait uu groupe uaris le resultat groudi total		04 020	37 029

# Etat de situation financière - Bilan Actif

ACTIF en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
		Actif net	Actif net
Ecarts d'acquisition	6.1	224 543	220 513
Autres immobilisations incorporelles	6.2	38 823	29 825
Immobilisations corporelles	6.3	15 899	16 581
Immeubles de placement	6.4	184	190
Placements financiers	6.4	611 402	509 756
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et passifs financiers	6.9	190 508	137 230
Impôts différés actifs	6.5	12 397	13 627
Autres actifs	6.6	5 065	4 814
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		1 098 821	932 536
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	6.6	33 778	21 114
Créances nées d'opérations de cession en réassurance	6.6	81 910	39 844
Créances clients	6.6	135 973	128 073
Créances d'impôt exigibles	6.6	4 435	9 025
Autres créances	6.6	42 329	58 367
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.6/7.4	116 772	158 454
TOTAL ACTIFS COURANTS		415 197	414 877
SOUS TOTAL ACTIF		1 514 018	1 347 413
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	1.22		1 783
TOTAL ACTIF		1 514 018	1 349 196

# Etat de situation financière - Bilan Passif

PASSIF en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Capital social		16 362	16 362
Primes d'émission		12 839	12 839
Réserves consolidées		428 130	387 830
Résultat de la période		53 410	55 481
Ecart de conversion		3 794	2 820
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		514 535	475 332
Intérêts minoritaires		1 067	459
TOTAL CAPITAUX PROPRES		515 602	475 791
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.9	496 993	462 575
Provisions pour risques et charges	6.10	18 083	18 184
Impôts différés passifs	6.5	9 573	5 277
Dettes financières	6.11	3 256	5 098
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		527 905	491 134
Concours bancaires courants	6.12/7.4	11 238	8 794
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	6.12	12 785	9 770
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	6.12	112 338	32 295
Dettes d'exploitation	6.12	217 497	211 703
Dettes d'impôts exigibles	6.12	12 906	5 738
Autres dettes	6.12	103 747	111 029
TOTAL PASSIFS COURANTS		470 511	379 329
SOUS TOTAL PASSIF		1 514 018	1 346 254
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	1.22		2 942
TOTAL PASSIF		1 514 018	1 349 196

# Tableau de flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		53 522	53 959
Résultat net des activités abandonnées		598	-967
RESUTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		52 924	54 926
Elimination des charges nettes sans effet sur la trésorerie	7.1	7 769	19 074
Résultat des sociétés mises en équivalence			
Résultats sur cessions et autres		-577	809
Capacité d'autofinancement	7.2	60 116	74 809
Variation du BFR lié à l'activité	7.3	35 771	-3 880
Flux de trésorerie d'exploitation des activités abandonnées		-195	52
FLUX NETS LIES A L'ACTIVITE		95 692	70 980
Investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles		-21 636	-16 879
Investissements nets en placements financiers		-81 872	-52 285
Flux nets sur acquisitions de sociétés consolidées		-14 039	-15 460
Flux de trésorerie d'investissement des activités abandonnées		148	-51
FLUX NETS LIES AUX INVESTISSEMENTS		-117 399	-84 674
Augmentation de capital liée à l'exercice des stock-options			159
Augmentation de capital liée aux minoritaires dans les sociétés intégrées		60	412
Acquisitions et cessions d'actions propres		176	-1 181
Dividendes versés			
- aux actionnaires d'APRIL		-19 875	-19 877
- aux minoritaires des sociétés intégrées		-1 233	-1 939
Variation nette des emprunts		-1 403	-760
Flux de trésorerie de financement des activités abandonnées			
FLUX NETS DES OPERATIONS DE FINANCEMENT		-22 275	-23 184
Trésorerie des activités abandonnées		-174	-181
Incidence des conversions		30	-220
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	7.4	-44 126	-37 279

# Etat de variation des capitaux propres consolidés

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto- détenus	Réserves et résultats consolidés	Total part groupe	Minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES 01/01/2011	16 358	16 336	-11 614	419 328	440 408	3 260	443 668
Opérations sur capital	4	155			159	412	571
Paiements fondés sur des actions				888	888		888
Opérations sur titres auto-détenus			-1 181		-1 181		-1 181
Dividendes				-19 877	-19 877	-1 939	-21 816
Résultat global				57 029	57 029	-1 473	55 556
Variation de périmètre				-2 094	-2 094	199	-1 895
CAPITAUX PROPRES 31/12/2011	16 362	16 491	-12 795	455 274	475 332	459	475 791
Opérations sur capital						60	60
Paiements fondés sur des actions				424	424		424
Opérations sur titres auto-détenus			176		176		176
Dividendes				-19 875	-19 875	-1 233	-21 108
Résultat global				64 620	64 620	57	64 677
Variation de périmètre				-6 142	-6 142	1 724	-4 418
CAPITAUX PROPRES 31/12/2012	16 362	16 491	-12 619	494 301	514 535	1 067	515 602

# Notes aux états financiers consolidés du 31 décembre 2012

Note 3.1 -	Principes et méthodes comptables	. 119
Note 3.2 -	Evénements significatifs de la période	. 134
Note 3.3 -	Périmètre de consolidation	. 137
Note 3.4 -	Information sectorielle	. 144
Note 3.5 -	Notes sur l'état du résultat net	. 150
Note 3.6 -	Notes sur l'état de situation financière	. 155
Note 3.7 -	Notes sur le tableau de flux de trésorerie	. 171
Note 3.8 -	Transactions avec les parties liées	. 172
Note 3.9 -	Rémunération des dirigeants	. 173
Note 3.10	- Gestion des risques financiers et d'assurance	. 174
Note 3.11	- Paiements sur base d'actions	. 182
Note 3.12	- Investissements	. 183
Note 3.13	- Engagements hors bilan	. 184
Note 3.14	- Résultat net et dividendes	. 185
Note 3.15	- Tableau des honoraires des commissaires aux comptes	. 186
Note 3.16	- Evénements postérieurs à la clôture	. 186

#### Note 3.1 - Principes et méthodes comptables

#### 3.1.1 Principes comptables généraux

#### 3.1.1.1 - Cadre général

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés d'APRIL sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes et amendements IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les règles comptables et les principes d'évaluation retenus pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2012 sont ceux contenus dans les normes, amendements et interprétations du référentiel IFRS publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2012 et dont l'application est obligatoire à cette date.

#### 3.1.1.2 - Première application des IFRS

Les principes suivants ont été retenus lors de l'établissement du bilan d'ouverture et des états financiers 2004.

L'application des normes IFRS a été sans impact sur le périmètre de consolidation.

Les acquisitions antérieures à la date de transition n'ont pas été retraitées selon IFRS 3 « regroupement d'entreprises ».

Les engagements de rachat des parts des minoritaires de certaines filiales du groupe n'ont pas été retraités lors de la première publication du bilan d'ouverture, compte tenu de l'impact non significatif sur les comptes des engagements.

Les immobilisations corporelles et incorporelles n'ont pas été réévaluées et ont été maintenues au coût historique.

Les actifs et les passifs reconnus en normes françaises et qui ne répondaient pas aux définitions ou critères du référentiel IFRS ont été éliminés en contrepartie des capitaux propres.

Tous les actifs et les passifs qui répondaient aux définitions et critères du référentiel IFRS ont été comptabilisés, y compris ceux qui n'apparaissaient pas en normes françaises.

Les amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition comptabilisés avant le 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités. Les parts de marché ne répondant pas aux définitions et critères de reconnaissance des actifs selon les normes IFRS, elles ont été reclassées en écarts d'acquisition pour leur valeur nette de dépréciation à compter du 1er janvier 2004. Les écarts d'acquisition n'ont pas été amortis mais ont fait l'objet de tests de valeur au 1er janvier 2004 et au 31 décembre 2004 dans le cadre de l'établissement des comptes IFRS.

Les placements financiers ont été évalués en juste valeur.

Le retraitement correspondant à la juste valeur des placements financiers de la société Axeria Prévoyance, consolidée à 65 % au 31 décembre 2003 et à 100 % au 31 décembre 2004, a été traité en totalité en part du groupe.

Le chiffre d'affaires de l'activité assurance voyage est retraité afin de ne retenir que la partie des commissions acquises. Le chiffre d'affaires et les charges externes ont été diminués de la partie des primes d'assurances comptabilisée en produits et en charges dans le référentiel antérieur.

Les états financiers ont été reclassés selon les normes IFRS et notamment IFRS 4 pour les rubriques liées aux activités d'assurance :

- la rubrique « placements des activités d'assurance » contient les placements admis en représentation des provisions techniques des compagnies d'assurances incluses dans le périmètre de consolidation : immobilier de placement, placements financiers, instruments dérivés ;
- les créances et les dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance ont été présentées sur des lignes distinctes du bilan ;
- les provisions techniques ont été comptabilisées brutes de réassurance au passif du bilan sur une ligne distincte des autres natures de provisions ;
- la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques a été comptabilisée à l'actif du bilan ;
- les charges techniques des compagnies d'assurance ont été distinguées des autres natures de charges : sinistres payés, commissions versées aux apporteurs, frais accessoires, variation des provisions techniques brutes de réassurance ;
- le résultat de réassurance « charges ou produits nets des cessions en réassurance » apparaît sur une ligne distincte qui reprend les éléments suivants : primes cédées en charges, sinistres cédés en produits, commissions de réassurance reçues en produits, variation des provisions cédées en charges ou en produits selon le sens du solde net.

Les créances et dettes d'impôt ont été scindées entre créances et dettes exigibles et créances et dettes différées.

Les frais d'établissement, les charges à répartir et à étaler ont été annulés en contrepartie des capitaux propres.

Les avantages octroyés aux salariés et dirigeants du groupe au titre des options de souscription d'action ont été comptabilisés conformément à la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions ».

#### 3.1.1.3 - Nouvelles normes IFRS

Au cours de la période, le groupe a adopté les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2012, à savoir :

 Amendement de IFRS 7 – Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers, publié le 7 octobre 2010 et applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011. Cet amendement renforce les exigences d'information sur les transferts d'actifs financiers.

Ce texte n'a pas de conséquence sur le résultat net et la position financière du groupe, ainsi que sur la présentation des comptes et de l'information financière, le groupe n'étant pas concerné par le contenu et/ou les incidences de ce texte au 31 décembre 2012.

#### 3.1.1.4 - Normes et interprétations applicables par anticipation

APRIL a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne avant la date de clôture, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date :

- Amendement IAS 1 Présentation des autres éléments du résultat global (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2012) ;
- Amendement IAS 19 Avantages du personnel (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013).

APRIL n'anticipe pas, compte tenu de l'analyse en cours, d'impact significatif sur ses comptes.

#### 3.1.1.5 - Textes non adoptés par l'Union Européenne

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union Européenne, les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous, sont d'application obligatoire :

- Amendement IFRS 1 Hyperinflation grave et suppression des dates d'application ferme pour les premiers adoptants ;
- Amendement IAS 12 Recouvrement des actifs sous-jacents.

Le groupe ne s'attend pas à ce que les normes, interprétations et amendements, publiés par l'IASB, mais non encore approuvés au niveau européen, aient une incidence significative sur les états financiers des prochains exercices.

### 3.1.1.6 - Changement de méthode comptable

L'application des normes et interprétations citées aux paragraphes 3.1.1.3 et 3.1.1.4. n'a pas d'effet significatif sur les états financiers au 31 décembre 2012.

#### 3.1.2 Principes et méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles APRIL exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les états financiers des sociétés dans lesquelles APRIL exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les entités sur lesquelles APRIL exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Certaines participations répondant aux critères ci-dessus ne sont pas consolidées en raison de leur taille réduite. Les titres de ces sociétés sont inscrits dans les titres de participation. La consolidation de l'ensemble de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Les comptes individuels incorporés dans les comptes consolidés sont établis à la date de clôture des comptes consolidés.

Les transactions internes au groupe, les comptes réciproques de l'état de situation financière ainsi que les profits internes et distributions de résultats ont été éliminés.

#### 3.1.3 Conversion des états financiers et des transactions en devises

Les états financiers des sociétés étrangères sont établis en monnaie locale, qui correspond pour toutes les sociétés du groupe à la monnaie de fonctionnement.

Les actifs et passifs des sociétés du groupe exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice, à l'exception des composantes des capitaux propres.

Les postes du résultat global sont convertis au cours de change moyen de la période. Les autres postes des capitaux propres sont convertis au cours historique.

Les mouvements des écarts de conversion résultant de la conversion des états financiers des filiales étrangères sont constatés dans les autres éléments du résultat global.

Les écarts d'acquisition sur des filiales étrangères sont constatés dans la devise de la filiale.

Les transactions portant sur des éléments monétaires réalisées par les sociétés du groupe dans une monnaie autre que leur monnaie de présentation sont comptabilisées initialement au cours du jour de la transaction.

Les écarts de change entre le cours de la transaction et le cours du règlement, ou entre le cours de transaction et le cours de clôture, pour les transactions non dénouées à la clôture, sont constatés en résultat.

#### 3.1.4 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS peut nécessiter de recourir à des estimations et de formuler des hypothèses qui déterminent certains montants inclus dans ces états financiers.

Les principales estimations portent sur la valorisation des écarts d'acquisition, la mise en œuvre des tests de dépréciations d'actifs et les provisions.

Ces estimations reposant sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

#### 3.1.5 Disposition spécifiques de présentation

La présentation des comptes consolidés adoptée par le groupe est une présentation générale intégrant certains agrégats spécifiques à l'assurance afin de tenir compte des spécificités du groupe APRIL.

Le groupe APRIL est en effet un groupe de courtage en assurance qui possède également des compagnies d'assurances.

#### 3.1.5.1 - Présentation de l'état de situation financière

L'état de situation financière est présenté par ordre de liquidité croissante intégrant des agrégats spécifiques aux compagnies d'assurance :

- les placements financiers des activités d'assurance qui sont valorisés conformément aux normes IAS 32 et 39,
- les créances d'exploitation sont scindées pour faire apparaître les créances nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptées et les créances nées des opérations de cessions en réassurance,
- les dettes d'exploitation sont également scindées pour faire apparaître les dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptées et les dettes nées des opérations de cessions en réassurance,
- les provisions techniques sont présentées pour leur montant brut de réassurance au passif avec la partie réassurée à l'actif dans le poste « part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et passifs financiers ».

#### 3.1.5.2 - Présentation de l'état du résultat global

Le résultat net est présenté par nature. Il reprend les propositions de la recommandation du CNC 2009-R.03 du 2 juillet 2009 et intègre des agrégats propres aux compagnies d'assurances :

- les charges techniques des contrats d'assurance (cf. note 3.1.8);
- le résultat de réassurance « charges ou produits nets des cessions en réassurance » (cf. note 3.1.9).

Les produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement correspondent aux revenus et aux résultats de cession des placements des compagnies d'assurances et de la trésorerie

d'exploitation des activités de courtage. Ils comprennent également la variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par le résultat. Etant directement liés aux activités et au modèle financier du groupe APRIL, tant pour l'activité d'assurance que pour l'activité de courtage qui génèrent une trésorerie excédentaire, ils sont intégrés dans les « produits des activités ordinaires ».

Conformément à la norme IAS 1 révisée, le résultat global reprend le résultat net, ainsi que les éléments de résultat suivants comptabilisés directement en capitaux propres :

- les écarts de conversion ;
- la variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente ;
- les ajustements de reclassement et éventuels autres retraitements ;
- l'impôt afférent à l'ensemble des retraitements précités.

#### 3.1.6 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se constitue :

- des commissions d'acquisition qui rémunèrent l'apport d'affaires ;
- des commissions de gestion qui rémunèrent la fonction administrative ;
- des commissions de développement qui reposent sur les résultats techniques du portefeuille ;
- des primes d'assurance brutes de réassurance (affaires directes et acceptation en réassurance),
- des primes d'acceptation ;
- des prestations de service.

# Les principes d'enregistrement et de reconnaissance du chiffre d'affaires sont les suivants :

Pour les commissions d'acquisition et de gestion : le chiffre d'affaires comprend la quote-part de commissions acquises sur la période.

Pour les commissions de développement : leur comptabilisation est effectuée lors de l'exercice d'acquisition dans la mesure où elles sont évaluables de façon fiable. Dans le cas contraire, elles sont comptabilisées lors de leur encaissement.

Pour les primes liées aux contrats d'assurance, le chiffre d'affaires comprend les primes émises et à émettre acquises à la date de clôture des comptes, nettes d'annulation et brutes de réassurance.

Pour les prestations de service : le chiffre d'affaires est pris en compte à partir de la date de début de réalisation de la prestation. Les produits sont pris en compte au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

A la clôture de l'exercice, les commissions correspondant à la fraction non exécutée des contrats constituent un produit constaté d'avance.

#### 3.1.7 Produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement

Les produits financiers nets de charges regroupent l'ensemble des produits et charges financiers hors coût de l'endettement :

- les revenus financiers des placements des compagnies d'assurances ;
- les revenus de placement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :
- les charges financières liées à ces placements (dont les frais de gestion externes) ;
- les variations de valeur des placements évalués en juste valeur par contrepartie en résultat ;
- les plus et moins values de cession nettes des dotations et des reprises de provision pour dépréciation.

Le coût de l'endettement correspond essentiellement aux charges financières sur fonds empruntés.

#### 3.1.8 Charges techniques d'assurance

Les charges techniques d'assurance correspondent aux commissions versées aux apporteurs, aux sinistres payés aux assurés, aux frais accessoires et à la variation des provisions techniques brutes de réassurance.

Les frais par destination des compagnies d'assurances et des sociétés de réassurance sont ventilés par nature au sein de l'état du résultat global conformément au format retenu par le groupe APRIL.

#### 3.1.9 Charges ou produits nets des cessions en réassurance

Les charges ou produits nets des cessions en réassurance correspondent au solde net :

- des primes cédées, qui constituent des charges ;
- des sinistres cédés, qui constituent des produits ;
- des commissions de réassurance, qui constituent des produits ;
- de la variation des provisions cédées, qui constituent des produits (dotation nette) ou des charges (reprise nette).

#### 3.1.10 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les produits et charges inhabituels, peu fréquents et significatifs définis par la recommandation CNC 2009-R.03 :

- les plus et moins values de cession d'actifs non courants incorporels et corporels ;
- les dépréciations d'actifs non courants incorporels et corporels répondant à cette définition ; sauf les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ;
- les charges de restructuration significatives ;
- les provisions relatives à un litige majeur.

#### 3.1.11 Résultat des activités abandonnées

Dans le cas d'un abandon d'activité représentant soit une ligne de métier, une zone géographique principale et distincte ou une filiale acquise uniquement dans l'optique de la revendre, la contribution après impôt est comptabilisée sur une ligne particulière du compte de résultat. A des fins de comparabilité, les mêmes principes sont appliqués dans la présentation du compte de résultat des exercices précédents présenté dans la rubrique « impact sur le résultat des variations de périmètre ». Ce poste séparé comprend également la plus ou moins value après impôt enregistrée lors de la cession de l'activité à la date de la perte de son contrôle.

#### 3.1.12 Ecarts d'acquisition

La norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprise d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 étant d'application prospective, les écarts d'acquisition ont été maintenus au bilan consolidé selon les anciennes règles applicables.

A compter du 1er janvier 2010, les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition (hors frais d'acquisition) des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date de prise de participation. Ces écarts d'acquisition constituent donc les écarts résiduels après affectation des éléments d'actif et de passif, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Ces écarts sont calculés selon la méthode de l'acquisition conformément à la norme IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises, pour les acquisitions réalisées depuis la transition aux IFRS. Dans le

cadre du bilan de transition, le groupe avait pris l'option de figer les écarts d'acquisition existant à cette date et de netter les valeurs brutes et amortissements.

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Les écarts d'acquisition des sociétés acquises au cours de l'exercice pourront faire l'objet d'ajustements durant une période de 12 mois à compter de la date d'acquisition, si des informations complémentaires permettent d'obtenir une estimation plus précise des justes valeurs des actifs et passifs acquis. Au-delà, les variations éventuelles seront constatées en résultat, y compris dans le cas des impôts différés. Les variations de compléments de prix sont constatées en résultat après la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés au compte de résultat sur une ligne spécifique au cours de l'exercice d'acquisition.

Lors d'une prise de contrôle, le groupe évalue les intérêts minoritaires soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif nette de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition. Dans tous les cas, l'impact du rachat de minoritaires après une prise de contrôle est constaté directement en réserves.

Le groupe a opté pour le maintien des règles antérieures concernant le traitement des puts sur minoritaires enregistrés antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (cf. note 3.1.30).

Les écarts d'acquisition sont affectés à l'acquisition, en fonction des synergies attendues, aux unités génératrices de trésorerie, qui correspondent au plus petit niveau de suivi par la direction. En pratique, et au regard de l'organisation en place dans le groupe, l'unité génératrice de trésorerie correspond selon les cas soit aux filiales, soit à des regroupements de filiales ayant des caractéristiques communes.

En application de la norme IAS 36, ils font l'objet de tests de valeur. Les modalités des tests de perte de valeur des unités génératrices de trésorerie sont détaillées au paragraphe 1.17.2.

#### 3.1.13 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles acquises séparément telles que les logiciels ou les portefeuilles d'assurés.

Les immobilisations incorporelles résultant d'acquisition sont reconnues de manière séparée de l'écart d'acquisition lorsqu'elles sont identifiables, contrôlées par l'entreprise et qu'elles sont susceptibles de générer des avantages économiques futurs.

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la part relative aux coûts internes et externes qui contribuent directement à la création ou l'amélioration des performances, sont comptabilisés en tant qu'actif pour autant qu'ils génèreront des avantages économiques futurs et qu'ils sont clairement identifiés.

Les autres coûts de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 n'a pas conduit à immobiliser de frais financiers.

Les immobilisations incorporelles sont classées en actifs à durée de vie finie ou indéfinie :

- les immobilisations à durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilisation telle que définie ci-dessous ; néanmoins, ces immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'événement particulier induisant un risque de perte de valeur (tel qu'énoncé dans la note 3.1.17) ;

- les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

L'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie finie est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production et selon la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation. Cette dernière est révisée chaque année :

- en courtage, les portefeuilles d'assurés sont amortis proportionnellement à leur taux de renouvellement et sur un maximum de 10 ans ;
- les développements informatiques sont amortis sur une durée comprise entre un an et sept ans en fonction de la durée d'utilisation prévue.

#### 3.1.14 Immobilisations corporelles (hors immeuble de placement)

Conformément à la norme IAS 16, la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de création.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique et ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Le financement des immobilisations est essentiellement réalisé par autofinancement et il n'existe pas d'actif qui exige une longue période de préparation pour être utilisé ou vendu. En conséquence, aucun coût d'emprunt n'est incorporé au coût des actifs.

Les frais d'entretien et de réparation sont directement enregistrés en charges de l'exercice, à l'exception de ceux permettant une augmentation des performances de l'actif considéré ou de sa durée d'utilisation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous la déduction le cas échéant de la valeur résiduelle. La durée d'amortissement est basée sur la durée d'utilité estimée :

- les constructions sont amorties sur une durée maximale de 50 ans ;
- les installations générales et les agencements sont amortis sur une durée maximale de 8 ans ;
- le matériel de bureau est amorti sur une durée maximale de 5 ans ;
- le matériel informatique est amorti sur une durée maximale de 3 ans ;
- le mobilier de bureau est amorti sur une durée maximale de 5 ans.

#### 3.1.15 Immobilier de placement

Conformément à la norme IAS 40, le groupe a opté pour la valorisation de l'immobilier de placement selon la méthode des coûts amortis, c'est-à-dire en utilisant le coût historique diminué du cumul des amortissements.

#### 3.1.16 Immobilisations en location financement

Conformément à la norme IAS 17 « Contrat de location », les immobilisations financées par des contrats de location financement figurent à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la juste valeur si elle est inférieure, lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. La dette associée est inscrite au passif de l'état de situation financière à la rubrique emprunts et dettes financières.

Elles sont amorties en fonction de leur durée d'utilité estimée prévue telle que définie ci-dessus.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition des contrats de financement sont des contrats de location simple. Ils ne sont pas immobilisés.

#### 3.1.17 Pertes de valeur des actifs

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

# <u>3.1.17.1 - Immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles à durée de vie finie</u>

Des tests de dépréciation sont réalisés lorsque des indices de pertes de valeur sont identifiés. Une perte de valeur est constatée en résultat lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Les dépréciations sont reprises lorsque les indices de perte de valeur ont disparu.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité déterminée en estimant les flux financiers futurs générés par l'actif.

#### 3.1.17.2 - Immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et écarts d'acquisition

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). L'unité génératrice de trésorerie est définie comme étant un ensemble homogène d'actifs à l'origine d'entrées et de sorties de trésorerie distinctes de celles d'autres groupes d'actifs.

Au regard de l'organisation en place dans le groupe, l'unité génératrice de trésorerie correspond selon les cas soit aux filiales, soit à des regroupements de filiales ayant des caractéristiques communes.

La valeur d'utilité des actifs est définie en actualisant les flux futurs nets de trésorerie (DCF - Discounted Cash-Flows).

Ce test est réalisé obligatoirement :

- à chaque clôture annuelle des comptes ;
- en période intermédiaire, en cas d'identification d'indice de perte de valeur.

Au 31 décembre 2012, la méthode consiste à prendre en compte les flux financiers issus des prévisions d'activité des trois prochaines années, auxquels on ajoute une valeur terminale extrapolée à partir d'un flux normatif (taux de croissance à l'infini défini à 2 %, identique pour tous les secteurs).

Les paramètres d'actualisation sont les suivants :

- un taux sans risque déterminé par référence au taux des emprunts de l'Etat français ;
- une prime de risque exigée par les investisseurs sur le marché des petites et moyennes capitalisations ;
- un coefficient beta permettant de traduire le risque sectoriel ;
- une prime de risque spécifique déterminée en fonction de l'activité de chaque filiale.

Au 31 décembre 2012, le taux d'actualisation varie donc de 10,1 % à 14,1 % en fonction des paramètres définis ci-dessus.

Des tests de sensibilité sont également pratiqués :

- sur les taux utilisés: +/- 1 % sur le taux d'actualisation et sur le taux à l'infini ;
- sur les flux prévisionnels: 10 % sur les hypothèses de RO annuels dont les flux sont issus.

Des dépréciations sont comptabilisées lorsque la valeur nette comptable des actifs affectés à l'UGT est supérieure à la valeur d'utilité ainsi déterminée. Dans ce cas, la perte de valeur est portée en diminution de la valeur comptable de ces actifs affectés à l'UGT dans l'ordre suivant : en priorité l'écart d'acquisition, puis les actifs incorporels, puis les autres actifs non courants, puis les actifs courants. Les dépréciations ne doivent pas conduire à rendre la valeur nette des actifs inférieure à leur valeur recouvrable propre.

La dépréciation correspondant aux écarts d'acquisition est irréversible (sauf écarts d'acquisition liés aux sociétés mises en équivalence) et ne pourra pas faire l'objet d'une reprise au cas où la valeur d'utilité de l'écart d'acquisition redeviendrait à nouveau supérieure à sa valeur comptable.

#### 3.1.18 Placements financiers

Les placements financiers comprennent essentiellement les placements des compagnies d'assurances et des sociétés de réassurance incluses dans le périmètre de consolidation.

#### Ils sont composés :

- d'actions, d'obligations, d'OPCVM actions ou d'OPCVM obligataires classés dans la catégorie des « actifs disponibles à la vente ». Ces placements financiers sont valorisés à leur juste valeur et les variations des gains et pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à leur cession. Lors de la vente, les ajustements de valeur sont comptabilisés en résultat;
- d'OPCVM de trésorerie et de comptes à terme bancaires classés dans la catégorie « titres détenus à des fins de transaction ». Ces actifs sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés directement en résultat.

Aucun actif financier n'est classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à leur échéance (HTM).

Conformément à l'amendement d'IFRS 7, les instruments financiers sont présentés en trois catégories (cf. note 3.6.4.3), selon une hiérarchie de détermination de la juste valeur.

La très grande majorité des instruments financiers détenus en portefeuille est cotée sur un marché officiel, réglementé ou assimilé. La juste valeur correspond alors au dernier cours connu à la date de clôture de l'exercice ou à la dernière valeur liquidative publiée pour les OPCVM. Dans quelques cas particuliers rares ou en l'absence de cotation, la juste valeur peut correspondre à une évaluation de l'émetteur ou réalisée par des contributeurs.

Toutefois, certaines obligations perpétuelles pour lesquelles le marché est devenu inefficient (cours ne reflétant pas la valeur économique intrinsèque du titre par manque de liquidité, par un fort déséquilibre entre l'offre et la demande...) sont valorisées à l'aide d'un modèle interne dont la méthodologie est explicitée ci-dessous.

#### Valorisation des obligations perpétuelles à l'aide d'un modèle interne

Les obligations perpétuelles ont fait l'objet d'une revue à la clôture pour déterminer celles dont le marché est devenu inefficient. Le critère objectif de liquidité et de qualité de la cotation qui a été retenu est le score BVAL sur Bloomberg : le marché est considéré comme inefficient lorsque le score BVAL est inférieur à 7/10 ou inexistant. Les obligations perpétuelles entrant dans ce critère ont ainsi été valorisées en modèle interne soit tous les titres qui sont en portefeuille (7 au total).

La méthodologie du modèle interne s'appuie sur une projection des cash flows futurs des titres concernés en fonction de paramètres observables et d'hypothèses liées à l'émetteur, étayées par une analyse précise de chaque situation particulière.

- <u>Détermination du taux d'actualisation</u>: ce taux a été déterminé à partir du taux de rendement implicite d'un panier constitué par les 10 obligations perpétuelles les plus actives sur le marché. Il s'élève à 5,01 %.
- Détermination des niveaux futurs de coupons pour les obligations à taux variable : le taux utilisé correspond au taux forward des taux de référence des obligations concernées sur la durée restant à courir.
- <u>Détermination de la probabilité d'exercice des calls</u>: le raisonnement s'est appuyé sur une analyse précise de chaque situation particulière par différents moyens (analyses brokers, échanges avec l'émetteur, analyses crédit...). Deux scénarii centraux ont été pris en compte

(exercice du call à une date estimative / call jamais exercé) et le cours retenu est une moyenne de ces deux scénarii selon une pondération liée à notre estimation de la probabilité d'exercice.

#### Comptabilisation:

Le groupe comptabilise les actifs financiers dans ses comptes dès qu'il devient partie au contrat. La date de comptabilisation correspond à la date d'engagement des opérations. Les frais d'acquisition des placements financiers sont directement passés en charges au cours de l'exercice car ne représentant pas une valeur significative tant individuellement que dans leur ensemble.

#### Dépréciation :

Les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par le résultat font l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté.

Lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur significative ou prolongée, les dépréciations liées aux « actifs disponibles à la vente » sont constatées en résultat.

#### Instruments de capitaux propres

Une dépréciation des titres en moins-value depuis plus de 2 ans ou en moins-value latente de plus de 50 % à la clôture est enregistrée sur les titres de capital classés en « actifs disponibles à la vente » (actions, OPCVM actions, obligations perpétuelles répondant aux critères des titres de capital...).

#### Instruments de dettes

En ce qui concerne les instruments de dettes classés en « actifs disponibles à la vente », APRIL procède à une analyse des critères suivants afin d'identifier les indications objectives de perte de valeur :

- difficultés financières ou probabilité de faillite des émetteurs ;
- défaut de paiement des intérêts ou du principal.

Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable du titre concerné et sa juste valeur à la date d'arrêté. Lorsqu'il s'agit de titres non cotés, en l'absence de valeur de marché, le montant de la dépréciation s'apprécie par rapport à la valeur d'utilité du titre. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction de critères financiers adaptés à la situation du titre concerné.

Ces pertes de valeur sont comptabilisées directement en résultat :

- pour les instruments de dette : si la juste valeur de l'instrument augmente ultérieurement du fait d'évènements survenant après la dépréciation, la reprise s'effectue par le résultat ;
- pour les instruments de capitaux propres : les pertes de valeur constatées sur ces instruments ne sont reprises en résultat qu'à l'occasion de la cession dudit instrument.

#### 3.1.19 Instruments financiers dérivés à terme et opérations de couverture

Aucun instrument financier dérivé à terme ni aucune opération de couverture n'est utilisé.

#### 3.1.20 Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées

Les créances nées d'opérations d'assurance sont constituées de Primes Acquises Non Emises (PANE) ainsi que des primes émises non encaissées, déduction faite des annulations de primes. Le montant des PANE est calculé à chaque clôture afin de rattacher à la période considérée les primes acquises à cette période.

#### 3.1.21 Créances nées des opérations de cessions en réassurance

Les créances nées des opérations de cessions en réassurance sont constituées des sommes à recouvrer des réassureurs : sinistres en attente de remboursement et commissions à recevoir.

# 3.1.22 Actifs et passifs destinés à la vente

Cette catégorie comprend les actifs des activités destinées, avec une assurance suffisante, à être cédées dans les douze mois qui suivent. Les filiales destinées à être cédées demeurent dans le périmètre de consolidation jusqu'au jour où le groupe en perd le contrôle effectif. Les actifs et activités (actif et passifs) concernés sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession. Ils sont présentés au bilan dans des postes d'actifs et de passifs séparés. Les comptes de passifs (hormis les fonds propres) des filiales destinées à être cédées sont comptabilisés séparément au passif du bilan consolidé, sans compensation avec les actifs.

#### 3.1.23 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités et les parts d'OPCVM de trésorerie autres que celles détenues par les compagnies d'assurance et les sociétés de réassurance enregistrées en placements financiers (cf. note 3.1.18).

Il s'agit de placements à très court terme, liquides, convertibles à tout moment en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque faible de variation de valeur.

Les placements de trésorerie sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement ».

La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de la période.

#### 3.1.24 Créances clients

Les créances clients regroupent les appels de primes en attente de règlement émis par les sociétés de courtage du groupe ainsi que des créances relatives aux prestations de services.

Les primes appelées ne sont comptabilisées qu'à la date d'effet de la prise de garantie et non à la date d'envoi des appels de primes lorsque celle-ci est antérieure.

Une provision pour dépréciation des comptes clients peut être comptabilisée pour la quote-part des commissions afférentes aux primes des assurés radiés pour non-paiement de prime.

Cette quote-part est calculée sur la base des résultats historiques obtenus sur les opérations de recouvrement contentieux effectuées sur ces assurés radiés.

#### 3.1.25 Provisions techniques des contrats d'assurance

Les provisions techniques issues des compagnies d'assurances et des sociétés de réassurance sont comptabilisées brutes d'opérations de réassurance au passif de l'état de situation financière, la partie réassurée étant comptabilisée à l'actif dans la rubrique « part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques ». Ces provisions techniques sont déterminées sur des bases statistiques et actuarielles, conformément aux réglementations applicables dans chaque pays. Pour les compagnies françaises, les provisions sont basées sur le Code des assurances.

#### 3.1.26 Tests de suffisance du passif pour les compagnies d'assurances du groupe

Lors de chaque clôture, des tests de suffisance du passif sont réalisés au niveau de chaque compagnie d'assurance consolidée pour s'assurer du caractère suffisant des passifs d'assurance. Pour la réalisation de ces tests, les sociétés regroupent les contrats sur la base des critères communs en tenant compte de la manière dont ils ont été acquis, dont ils sont gérés et dont leur profitabilité est mesurée.

Toute insuffisance de provision est constatée en résultat. Dans le cas spécifique des contrats d'assurance non vie, une provision pour risques en cours est constituée pour les contrats dont les primes sont estimées insuffisantes pour couvrir les sinistres et frais de gestion futurs.

#### 3.1.27 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'évènements passés qui génèrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et que les sorties futures de trésorerie peuvent être estimées de manière fiable.

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant est incertain découlant de litiges commerciaux, prud'homaux ou d'autres risques.

De manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions pour risques et charges sont actualisées, le cas échéant, lorsque l'impact est significatif.

### 3.1.28 Engagements envers le personnel

Les avantages à court terme qui sont dus dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice sont comptabilisés au titre de la période au cours de laquelle les services ont été rendus par les membres du personnel et pour le montant que l'entreprise s'attend à payer.

Ces montants sont provisionnés dans les comptes sur une base non actualisée.

Les engagements du groupe résultant de régimes à prestations définies sont déterminés en conformité avec la norme IAS 19. Les engagements du groupe concernent essentiellement les indemnités de départ à la retraite.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite non financés sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et des conventions collectives, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement du taux d'actualisation, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Le coût des services passés est pris directement en résultat dès lors que les droits à prestations sont acquis. Dans le cas contraire, ils sont amortis sur la durée moyenne estimée d'acquisition des droits.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite financés le sont via un contrat d'assurance sur la vie conclu avec la compagnie Spirica (ex-Axeria Vie), anciennement détenue par le groupe APRIL (sortie du périmètre de consolidation fin décembre 2010).

Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges, pour la partie nette de la juste valeur des fonds, et nette des coûts des services passés différés.

#### 3.1.29 Passifs financiers

Les passifs financiers correspondent aux éléments suivants :

- soit à une obligation contractuelle de remettre à une autre entreprise de la trésorerie ou un autre actif financier,
- soit à un contrat qui sera ou qui pourra être dénoué en actions propres de l'entreprise,
- soit aux contrats d'investissement.

Le groupe comptabilise les passifs financiers lorsqu'il devient partie au contrat c'est-à-dire à la date d'engagement des opérations.

Les passifs financiers du groupe sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti, à l'exception des engagements d'achats des intérêts minoritaires (cf. note 3.1.30) et des contrats d'investissement, car l'impact de l'utilisation de la méthode du coût amorti n'est pas significatif.

Les contrats d'investissement sont évalués à leur valeur de marché. Leur mise en juste valeur est comptabilisée directement en résultat.

#### 3.1.30 Engagements d'achats des intérêts minoritaires

A l'occasion de la prise de contrôle de sociétés intégrées au périmètre de consolidation, APRIL ou ses filiales consolidées ont dans certains cas octroyé des engagements d'achat et des options de vente portant sur les quotes-parts de capital détenues par les actionnaires minoritaires de ces sociétés.

En ce qui concerne les engagements liés à des prises de contrôle antérieures au 1er janvier 2010, le groupe a opté pour le maintien des traitements antérieurs. Ainsi la différence entre la juste valeur des passifs financiers et le montant des intérêts minoritaires annulés des capitaux propres, ainsi que toute variation ultérieure, sont comptabilisés en écart d'acquisition pour les engagements contractés avant le 1er janvier 2010.

En ce qui concerne les engagements liés à des prises de contrôle postérieures au 1er janvier 2010, APRIL comptabilise la différence entre la juste valeur des passifs financiers et le montant des intérêts minoritaires annulés des capitaux propres, ainsi que toute variation ultérieure, en diminution des capitaux propres (part du groupe).

Les formules d'évaluation des clauses de rachat des parts détenues par les actionnaires minoritaires des filiales consolidées sont basées sur les performances économiques de ces sociétés à la date d'exercice de l'option. Les formules utilisées dépendent des conditions de chaque pacte d'actionnaires, et retiennent généralement des critères de rentabilité et de développement.

Ces options sont généralement exerçables après un différé de plusieurs années et dans un intervalle de temps fixé dès l'acquisition.

Pour les engagements contractés avant le 1er janvier 2010, la méthode suivante était retenue :

- les engagements qui prenaient effet au cours des 3 années suivant la date d'établissement de la clôture ou de la situation intermédiaire étaient évalués et comptabilisés par APRIL,
- les engagements qui prenaient effet au-delà de cette période n'étaient pas comptabilisés mais présentés en note 3.13 Engagements hors bilan.

Pour les engagements liés à des prises de contrôle postérieures au 1er janvier 2010, les engagements seront désormais évalués et comptabilisés.

#### 3.1.31 Impôts

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés dès l'apparition de différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux récupérables.

En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré en résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les impôts différés actifs sont constatés seulement si leur récupération est considérée comme probable. Ils ne sont pas actualisés.

La loi de finance 2010, votée le 30 décembre 2009, a remplacé la taxe professionnelle par 2 nouvelles contributions : la Cotisation Foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Conformément à l'arrêté du 29/12/2010 de l'ANC, le groupe APRIL a maintenu la comptabilisation de ces taxes en charges opérationnelles.

#### 3.1.32 Paiements en action

Les membres du personnel et les dirigeants du groupe peuvent bénéficier d'options de souscription d'actions ou d'attribution gratuite d'actions.

Seuls les plans octroyés à partir du 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le  $1^{er}$  janvier 2005 sont concernés par l'application de la norme IFRS 2. Les plans antérieurs restent non évalués et ne sont pas comptabilisés.

La norme IFRS 2 impose la comptabilisation d'une charge correspondant au coût des services reçus par l'entreprise en contrepartie des options attribuées. Le montant de cette charge est déterminé par référence à la valeur de l'option de souscription à la date d'attribution (cette charge n'est pas réévaluée au cours de la vie de l'option). La date d'attribution correspond à la date d'octroi des options.

Pour chaque plan, la valeur de l'option a été déterminée à partir du modèle de Merton, considéré comme une référence par les intermédiaires de marché en matière de valorisation des options.

Le calcul intègre les paramètres suivants :

- le prix d'exercice,
- la durée d'acquisition,
- le prix actuel de l'action sous-jacente,
- la volatilité attendue,
- les dividendes attendus,
- le taux d'intérêt sans risque sur la durée d'acquisition.

La valeur de l'option est figée à la date d'attribution dans le cas de dénouement en actions. Elle est comptabilisée linéairement sur la durée d'acquisition des droits en tenant compte de la probabilité de présence des bénéficiaires à la date d'acquisition des droits. La probabilité de présence est mise à jour à chaque date de clôture, jusqu'à la date d'acquisition des droits.

Certaines options sont conditionnées à des objectifs de performance qui sont généralement des conditions cumulatives sur l'augmentation du chiffre d'affaires et la croissance de la marge brute de la société et/ou du pôle du bénéficiaire des stocks options, ces conditions étant à réaliser au plus tard à la clôture de l'année précédant l'attribution définitive des stocks options. Ces objectifs sont

assimilés à des conditions d'acquisition. Ainsi, la valorisation de ces options intègre une probabilité d'atteinte de ces objectifs, mise à jour à chaque clôture, jusqu'à la fin de la période d'acquisition des droits.

Les attributions gratuites d'actions tiennent compte des conditions attachées à l'attribution et font l'objet d'un enregistrement linéaire entre la date d'attribution d'origine et la date d'acquisition définitive par les salariés, soit à l'issue d'une période de cinq ans, tout en intégrant la probabilité de présence des bénéficiaires à la date d'acquisition des droits.

Les avantages ainsi calculés tant pour les options que pour les attributions d'actions gratuites sont comptabilisés en charges de personnel en contrepartie des réserves consolidées.

Il n'existe pas d'autre paiement en actions au sein du groupe.

#### 3.1.33 Actions propres

Les actions propres détenues par le groupe sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Tout impact sur le résultat (frais, dépréciation, plus ou moins value de cession des actions propres) est directement imputé en réserves de sorte que les éventuelles plus ou moins values n'affectent pas le résultat de la période.

#### 3.1.34 Evénements postérieurs à la clôture

La valeur des actifs et passifs à la date de l'état de situation financière est ajustée, respectivement à la baisse et la hausse, lorsque des événements postérieurs à la clôture, mais en lien avec un fait générateur antérieur à la clôture, altèrent de manière significative les montants de l'état de situation financière. Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

Les autres événements n'ayant pas d'incidence sur les comptes sont présentés dans les notes annexes.

#### Note 3.2 - Evénements significatifs de la période

#### 3.2.1 Acquisitions de sociétés

#### **MediCare**

APRIL a procédé le 16 avril 2012 à l'acquisition de 100 % de MediCare, courtier grossiste spécialisé dans l'assurance santé des expatriés.

# **Groupe April International Asia Pacific**

APRIL a procédé le 10 juillet 2012 à l'acquisition de 80 % des titres de la société Asia Assistance Partners Singapore (AAP), société spécialisée dans l'assistance médicale et la gestion de frais médicaux pour le compte de compagnies d'assurances et d'assistance.

#### 3.2.2 Prises de participations complémentaires

#### Sogescau

APRIL Dommages a procédé le 6 février 2012 à l'acquisition de 2,8 % des titres de Sogescau, portant sa participation à 100 %.

#### JUDICIAL

SOLUCIA a procédé le 19 avril 2012 au rachat de 12 % des titres de JUDICIAL, portant sa participation à 100 %.

#### Filiales du groupe GDA

GDA Uruguay a procédé au rachat de :

- 1,998 % des titres d'April Assistance Mexico (ex Corporacion Coris Mexico) le 10 février 2012, portant sa participation à 99,998 %;
- 7,5 % des titres d'April Colombia Assistance (ex Coris Colombia) le 16 avril 2012, portant sa participation à 95 %.
- 7,5 % des titres d'April Colombia (ex MIC Colombia) le 16 avril 2012, portant sa participation à 95 %.

Par ailleurs, April USA Assistance (ex Coris USA, filiale du groupe GDA) a procédé au rachat de 0,002 % des titres d'April Assistance Mexico (ex Corporacion Coris Mexico) le 10 février 2012.

#### **Sano Concept Holding**

APRIL International a procédé le 8 mars 2012 au rachat de 45 % des titres de Sano Concept Holding, portant sa participation à 100 %.

#### **Score Life Nord Vaudois**

Sano Concept Holding a procédé le 24 mai 2012 au rachat de 49 % des titres de Score Life Nord Vaudois, portant sa participation à 100 %.

#### **April CEE Development**

APRIL International a procédé le 11 mai 2012 au rachat de 20 % des titres d'April CEE Development, portant sa participation à 100 %.

#### **ALP Prévoyance**

APRIL Prévoyance Santé a procédé le 11 juin 2012 au rachat de 34 % des titres d'ALP Prévoyance, portant sa participation à 100 %.

#### **Vision Conseil**

Sano Concept Holding a procédé le 18 septembre 2012 au rachat de 46 % des titres de Vision Conseil, portant sa participation à 100 %.

#### 3.2.3 Créations

APRIL Mediterranean a procédé à la création de la société **Axeria Assistance**, société d'assurances à Malte en date du 24 mai 2012.

#### 3.2.4 Cessions d'activité

#### Filiales du groupe SANO

Sano Concept Holding a cédé trois sociétés tunisiennes : Score call (centre d'appels), Sano Concept Courtage Tunisie et Suisse Call en date du 15 mars 2012, la société H&S Assurance en date du 21 mai 2012 et la société Vision Beratungs en date du 18 septembre 2012.

#### **Activassur**

April Entreprise a cédé la participation de 50 % qu'elle détenait dans Activassur à Avandia en date du 13 juin 2012.

#### 3.2.5 Réorganisations

#### Fusion April Technologies - April WAF

La société April Technologies a absorbé par voie de fusion la société April WAF en date du 20 février 2012.

#### Fusion Carisco - April Cover - Sogescau

La société April Entreprise Crédit, anciennement Carisco, a absorbé par voie de fusion la société April Cover en date du 14 avril 2012 et la société Sogescau en date du 30 avril 2012. La société a ensuite été renommée April Entreprise Crédit.

#### Fusion April Partenaires Réunion (ex Assurdom) - Assinco Océan Indien

La société April Partenaires Réunion a absorbé par voie de fusion la société Assinco Océan Indien en date du 17 avril 2012.

# Fusion Elco Assurances (ex Groupe Assurance Elco) – Marine Expert Corp. - 7132352 Canada

Elco Assurances a absorbé par voie de fusion les sociétés Marine Expert Corp. et 7132352 Canada en date du 1er janvier 2012.

#### Fusion April Canada Inc. (ex April Canada) - Souscripteur de l'Est

La société April Canada Inc. a absorbé par voie de fusion la société Souscripteur de l'Est en date du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### Fusion Le Title Group - L&E France

La société Le Title Group a absorbé par voie de fusion la société L&E France en date du 30 juin 2012.

# Fusion Réunion Assurances (ex Mutassur) - Réunion Assurances Sud

La société Réunion Assurance a absorbé par voie de fusion la société Réunion Assurances Sud en date du 29 juin 2012.

### **Fusion Filiales du groupe Sano**

La société Sano Concept a absorbé par voie de fusion les sociétés Scorelife Nord Vaudois, Scorlife DD Chablais (Start Assur), Sano Concept Deutschschweiz, Scorelife Deutschschweiz et Vision Conseil en date du 4 décembre 2012.

# Fusion April Entreprise Paris - April Entreprise Services Automobiles

La société April Entreprise Paris a absorbé par voie de fusion la société April Entreprise Services Automobiles en date du 31 décembre 2012.

#### Fusion Axeria Assistance - Axeria Life International

La société Axeria Assistance a absorbé par voie de fusion la société Axeria Life International en date du 10 octobre 2012.

#### 3.2.6 Activités abandonnées

#### **Assurtis**

L'activité du réseau de franchise Assurtis a été arrêtée. Au 31 décembre 2012, seul le dénouement du litige opposant la société à ses anciens franchisés occasionne des flux. Conformément à la norme IFRS 5, le compte de résultat est donc présenté sur une seule ligne « Résultat des activités abandonnées ».

#### Filiales tunisiennes

Au 31 décembre 2011, le groupe avait annoncé sa décision de se désengager de l'entité Score Call, centre d'appels basé en Tunisie.

Conformément à la norme IFRS 5, le compte de résultat avait donc été reclassé sur une seule ligne « Résultat des activités abandonnées », et le bilan avait été reclassé en actifs et passifs détenus en vue de la vente.

Suite à la cession de la société Score Call en date du 15 mars 2012, les flux de l'exercice, ainsi que le résultat de cession ont été reclassés en activité abandonnée au 31 décembre 2012.

#### Note 3.3 - Périmètre de consolidation

#### 3.3.1 Variations de périmètre

Les variations de périmètre entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 sont les suivantes :

- consolidation par intégration globale d'Axeria Assistance à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;
- consolidation par intégration globale de Medicare à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 ;
- consolidation par intégration globale du groupe asiatique AAP à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

# Identification des entreprises consolidées

SOCIETE	SIEGE / N° IDENTIFICATION	% INTERET 2012	% CONTROLE 2012	METHODE DE CONSO 2012	% INTERET 2011	% CONTROLE 2011	METHODE DE CONSO 2011
APRIL (holding)	Lyon / 377 994 553	Mère	Mère	Mère	Mère	Mère	Mère
7132352 CANADA	Montréal	N/A	N/A	N/A	100 %	100 %	IG
AAP CAMBODIA	Cambodge	80 %	100 %	IG	N/A	N/A	N/A
AAP SINGAPORE	Singapour	80 %	80 %	IG	N/A	N/A	N/A
AAP THAILANDE	Thaïlande	59.19 %	100 %	IG	N/A	N/A	N/A
ACTIVASSUR	Paris / 514 276 823	N/A	N/A	N/A	50 %	50 %	IP
АНМ	New York	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
AI DISTRIBUZIONE	Italie	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
ALP PREVOYANCE	Lyon /338 399 439	100 %	100 %	IG	66 %	66 %	IG
APRIL ASSET MANAGEMENT (GIE)	Lyon / 510 757 743	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL ASSISTANCE MEXICO	Mexique	100 %	100 %	IG	98 %	98 %	IG
APRIL BRAND DEVELOPMENT CENTER (GIE)	Lyon / 484 630 579	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL BRASIL TURISMO	Brésil	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL CANADA INC	Montréal	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL CEE DEVELOPMENT	Budapest	100 %	100 %	IG	80 %	80 %	IG
APRIL COLOMBIA	Colombie	95 %	95 %	IG	87,5 %	87,5 %	IG
APRIL COLOMBIA ASSISTANCE	Colombie	95 %	95 %	IG	87,5 %	87,5 %	IG
APRIL COURTAGE (GIE)	Lyon / 499 104 909	100 %	100%	IG	100 %	100 %	IG
APRIL COVER	Levallois Perret / 493 473 979	N/A	N/A	N/A	100 %	100 %	IG
APRIL DEUTSCHLAND	Munich	100 %	100%	IG	100 %	100 %	IG
APRIL DEVELOPPEMENT IARD (GIE)	Lyon / 503 518 839	100 %	100%	IG	100 %	100 %	IG
APRIL DIERREVI	Milan	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL DIGITAL (GIE)	Lyon / 530 118 694	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL DOMMAGE	Lyon / 428 699 417	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL ENTREPRISE	Paris / 343 817 219 Baie Mahault (Réunion)/ 337 603	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL ENTREPRISE CARAIBES	286	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL ENTREPRISE CREDIT	Levallois Perret / 382 994 572	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL ENTREPRISE EST	Strasbourg / 648 501 864	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL ENTREPRISE ET COLLECTIVITES	Bergheim / 479 051 088	100%	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL ENTREPRISE IMMOBILIER	Lyon / 442 444 782	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL ENTREPRISE LYON	Lyon / 950 398 131	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL ENTREPRISE PARIS	Levallois Perret / 722 069 226	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL ENTREPRISE PREVOYANCE	,	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL ENTREPRISE SAVOIE APRIL ENTREPRISE SERVICES	Annecy / 377 974 555	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
AUTOMOBILES	Levallois Perret / 333 800 811	N/A	N/A	N/A	100 %	100 %	IG
APRIL GAMMA	Lyon / 501 273 536	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL GENC	Istanbul	60 %	60 %	IG	60 %	60 %	IG
APRIL GROUP VIE EPARGNE	Lyon / 490 175 205	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL IBERIA	Madrid	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL INSURETY CORPORATE SERVICES	Bristol	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL INTERNATIONAL	Lyon / 423 412 808	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL INTERNATIONAL CANADA	Sainte Croix (Canada)	75 %	75 %	IG	75 %	75 %	IG
APRIL INTERNATIONAL EXPAT	Paris / 309 707 727	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL INTERNATIONAL ASIA PACIFIC		100 %	100 %	IG	N/A	N/A	N/A
APRIL INTERNATIONAL VOYAGE	Paris / 384 706 941	99,86 %	99,86 %	IG	99,86 %	99,86 %	IG

SOCIETE	SIEGE / N° IDENTIFICATION	% INTERET 2012	% CONTROLE 2012	METHODE DE CONSO 2012	% INTERET 2011	% CONTROLE 2011	METHODE DE CONSO 2011
APRIL IRELAND	Ireland	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL ITALIE	Milan / CF 1286540153	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL LATAM ASSISTANCE	Etats-Unis	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL MARINE	La Roche Sur Yon / 390 440 725	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL MARINE CANADA	Montréal	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL MEDIBROKER	Newcastle	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL MEDITERRANEAN	Malte / C 43042	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL MON ASSURANCE	Lyon / 350 379 251	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL MOTO	Tours / 397 855 867	75%	75%	IG	75%	75%	IG
APRIL OGB	Varsovie	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL PARTENAIRES	Fougères / 349 844 746	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL PARTENAIRES REUNION	Le Port (Réunion) / 384 944 740	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL PCLS	Varsovie	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL PORTUGAL	Lisbonne / 508 540 887	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL PREVOYANCE SANTE	Lyon / 428 979 629	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL RESSOURCES (GIE)	Lyon / 529 521 478	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL SANTE	Lyon / 388 138 398	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL SANTE PREVOYANCE	Lyon / 428 702 419	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL SIGMA	Lyon / 501 273 825	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL TECHNOLOGIES (GIE)	Lyon / 419 399 480	99,99%	99,99%	IG	99,99%	99,99%	IG
APRIL UK	Bristol	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL USA ASSISTANCE	Etats-Unis	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL VIE CONSEIL	Lyon / 501 273 502	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL WAF	Lyon / 501 273 403	N/A	N/A	N/A	100%	100%	IG
AS CONSEIL ET AUDIT	Saint Etienne / 483 528 691	49%	49%	, IG	49%	49%	IG
ASPA (GIE)	Saint Denis (93) / 351 484 118	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ASSINCO O.I	Saint Denis (Réunion) / 452 500 978	N/A	N/A	N/A	100%	100%	IG
ASSINCO O.I. (GIE)	Saint Denis (Réunion)	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ASSISTANCE CORIS SERBIE	Serbie	49%	100%	IG	49%	100%	IG
ASSISTANCE CORIS SLOVENIE	Slovénie	51%	51%	IG	51%	51%	IG
ASSISTANCE CORIS VARSOVIE	Varsovie	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ASSUR LONDRES	Levallois Perret / 778 149 922	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ASSURTIS	Levallois Perret / 483 108 775	55%	55%	IP	55%	55%	IP
AXERIA ASSISTANCE	Malte	100%	100%	IG	N/A	N/A	N/A
AXERIA IARD	Lyon / 352 893 200	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AXERIA INSURANCE COMPANY	Londres	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AXERIA LIFE INTERNATIONAL	Malte	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AXERIA PREVOYANCE	Lyon / 350 261 129	100%	100% 100%	IG	100%	100%	IG IG
AXERIA RE CANASSUR	Malte / C 43228 Lyon / 415 065 432	100% 100%	100%	IG IG	100% 100%	100% 100%	IG IG
CETIM	Lyon / 493 113 708	100%	100%	IG	100%	100%	IG
CHATEAUDUN (GIE)	Paris / 479 390 841	100%	100%	IG	100%	100%	IG
CICP	Lyon / 435 354 055	100%	100%	IG	100%	100%	IG

CORAM ADVANTAGE Argentine 95% 95% IG 95% 95% CORAM URUGUAY Uruguay 100% 100% IG 100% 100% CORIS ASSISTANCE Lyon / 429 133 580 100% 100% IG 100% 100% CORIS BELGIUM Belgique 100% 100% IG 100% 100% CORIS BULGARIA Bulgarie 51% 51% IG 51% 51% CORIS CHILE Chili 100% 100% IG 100% 100% CORIS GUARD BIELORUSSIE Biélorussie 70% 70% IG 70% 70% CORIS HUNGARY Hongrie 95% 95% IG 95% 95% CORIS INTERNATIONAL Paris / 342 640 422 100% 100% IG 99,82% 99,82% CORIS MOSCOU Moscou 100% 100% IG 85% 85% CORIS ROUMANIE Roumanie 99,99% 99,99% IG 99,99% 99,99% 1G 99,99% 99,99% 1G 99,99% 99,99% CORIS SERVICES Pologne 100% 100% IG 100% IG 99,99% 99,99% 1G 99,99% 99,99% 1G 99,99% 99,99% 1D 99,99% 1D 99,99%	IG
CORIS ASSISTANCE  Lyon / 429 133 580  100%  100%  100%  IG 100%  100%  CORIS BELGIUM  Belgique  100%  100%  100%  IG 100%  100%  CORIS BULGARIA  Bulgarie  51%  51%  IG 51%  51%  CORIS CHILE  Chili  100%  100%  100%  IG 100%  100%  CORIS d.o.o. CROATIE  Croatie  65,83%  100%  CORIS GUARD BIELORUSSIE  Biélorussie  70%  70%  TORIS HUNGARY  Hongrie  95%  95%  IG 95%  95%  CORIS INTERNATIONAL  Paris / 342 640 422  100%  CORIS KIEV  Kiev  99,82%  99,82%  1G 99,82%  99,82%  CORIS MOSCOU  Moscou  100%  100%  100%  CORIS ORCIS  Slovénie  85%  85%  IG 85%  85%  CORIS ROUMANIE  Roumanie  99,99%  99,99%  100%	IG
CORIS BELGIUM         Belgique         100%         100%         IG         100%         100%           CORIS BULGARIA         Bulgarie         51%         51%         51%         51%         51%           CORIS CHILE         Chili         100%         100%         IG         100%         100%           CORIS CHILE         Chili         100%         100%         IG         100%         100%           CORIS d.o.o. CROATIE         Croatie         65,83%         100%         IG         65,83%         100%           CORIS GUARD BIELORUSSIE         Biélorussie         70%         70%         IG         70%         70%           CORIS HUNGARY         Hongrie         95%         95%         IG         95%         95%           CORIS INTERNATIONAL         Paris / 342 640 422         100%         100%         IG         100%         100%           CORIS KIEV         Kiev         99,82%         99,82%         IG         99,82%         99,82%           CORIS ORCIS         Slovénie         85%         85%         IG         99,99%         99,99%           CORIS ROUMANIE         Roumanie         99,99%         99,99%         IG         99,99%         99,99%	IG IG IG IG IG IG IG IG IG
CORIS BULGARIA Bulgarie 51% 51% IG 51% 51% CORIS CHILE Chili 100% 100% IG 100% 100% CORIS d.o.o. CROATIE Croatie 65,83% 100% IG 65,83% 100% CORIS GUARD BIELORUSSIE Biélorussie 70% 70% IG 70% 70% CORIS HUNGARY Hongrie 95% 95% IG 95% 95% CORIS INTERNATIONAL Paris / 342 640 422 100% 100% IG 100% 100% CORIS KIEV Kiev 99,82% 99,82% IG 99,82% 99,82% CORIS MOSCOU Moscou 100% 100% IG 100% 100% CORIS ORCIS SIOVÉNIE 85% 85% IG 85% 85% CORIS ROUMANIE Roumanie 99,99% 99,99% IG 99,99% 99,99% CORIS SERVICES Pologne 100% 100% IG N/A N/A	IG IG IG IG IG IG IG IG
CORIS BULGARIA Bulgarie 51% 51% IG 51% 51% CORIS CHILE Chili 100% 100% IG 100% 100% CORIS d.o.o. CROATIE Croatie 65,83% 100% IG 65,83% 100% CORIS GUARD BIELORUSSIE Biélorussie 70% 70% IG 70% 70% CORIS HUNGARY Hongrie 95% 95% IG 95% 95% CORIS INTERNATIONAL Paris / 342 640 422 100% 100% IG 100% 100% CORIS KIEV Kiev 99,82% 99,82% IG 99,82% 99,82% CORIS MOSCOU Moscou 100% 100% IG 100% 100% CORIS ORCIS SIOVÉNIE 85% 85% IG 85% 85% CORIS ROUMANIE Roumanie 99,99% 99,99% IG 99,99% 99,99% CORIS SERVICES Pologne 100% 100% IG N/A N/A	IG IG IG IG IG IG
CORIS CHILE Chili 100% 100% IG 100% 100% CORIS d.o.o. CROATIE Croatie 65,83% 100% IG 65,83% 100% CORIS GUARD BIELORUSSIE Biélorussie 70% 70% IG 70% 70% CORIS HUNGARY Hongrie 95% 95% IG 95% 95% CORIS INTERNATIONAL Paris / 342 640 422 100% 100% IG 100% 100% CORIS KIEV Kiev 99,82% 99,82% IG 99,82% 99,82% CORIS MOSCOU Moscou 100% 100% IG 100% 100% CORIS ORCIS SIOVÉNIE 85% 85% IG 85% 85% CORIS ROUMANIE Roumanie 99,99% 99,99% IG 99,99% 99,99% CORIS SERVICES Pologne 100% 100% IG N/A N/A	IG IG IG IG IG IG
CORIS d.o.o. CROATIE         Croatie         65,83%         100%         IG         65,83%         100%           CORIS GUARD BIELORUSSIE         Biélorussie         70%         70%         IG         70%         70%           CORIS HUNGARY         Hongrie         95%         95%         IG         95%         95%           CORIS INTERNATIONAL         Paris / 342 640 422         100%         100%         IG         100%         100%           CORIS KIEV         Kiev         99,82%         99,82%         IG         99,82%         99,82%           CORIS MOSCOU         Moscou         100%         100%         IG         100%         100%           CORIS ORCIS         Slovénie         85%         85%         IG         85%         85%           CORIS ROUMANIE         Roumanie         99,99%         99,99%         IG         99,99%         99,99%         99,99%         99,99%         99,99%         99,99%         99,99%         99,99%         99,99%         99,99%         99,99%         99,99%         90,99%         90,99%         90,99%         90,99%         90,99%         90,99%         90,99%         90,99%         90,99%         90,99%         90,99%         90,99%         90,99% <td>IG IG IG IG IG</td>	IG IG IG IG IG
CORIS GUARD BIELORUSSIE         Biélorussie         70%         70%         IG         70%         70%           CORIS HUNGARY         Hongrie         95%         95%         IG         95%         95%           CORIS INTERNATIONAL         Paris / 342 640 422         100%         100%         IG         100%         100%           CORIS KIEV         Kiev         99,82%         99,82%         IG         99,82%         99,82%           CORIS MOSCOU         Moscou         100%         100%         IG         100%         100%           CORIS ORCIS         Slovénie         85%         85%         IG         85%         85%           CORIS ROUMANIE         Roumanie         99,99%         99,99%         IG         99,99%         99,99%           CORIS SERVICES         Pologne         100%         100%         IG         N/A         N/A	IG IG IG IG IG
CORIS HUNGARY         Hongrie         95%         95%         IG         95%         95%           CORIS INTERNATIONAL         Paris / 342 640 422         100%         100%         IG         100%         100%           CORIS KIEV         Kiev         99,82%         99,82%         IG         99,82%         99,82%           CORIS MOSCOU         Moscou         100%         100%         IG         100%         100%           CORIS ORCIS         Slovénie         85%         85%         IG         85%         85%           CORIS ROUMANIE         Roumanie         99,99%         99,99%         IG         99,99%         99,99%           CORIS SERVICES         Pologne         100%         100%         IG         N/A         N/A	IG IG IG IG
CORIS INTERNATIONAL         Paris / 342 640 422         100%         100%         IG         100%         100%           CORIS KIEV         Kiev         99,82%         99,82%         IG         99,82%         99,82%           CORIS MOSCOU         Moscou         100%         100%         IG         100%         100%           CORIS ORCIS         Slovénie         85%         85%         IG         85%         85%           CORIS ROUMANIE         Roumanie         99,99%         99,99%         IG         99,99%         99,99%           CORIS SERVICES         Pologne         100%         100%         IG         N/A         N/A	IG IG IG
CORIS KIEV         Kiev         99,82%         99,82%         IG         99,82%         99,82%           CORIS MOSCOU         Moscou         100%         100%         IG         100%         100%           CORIS ORCIS         Slovénie         85%         85%         IG         85%         85%           CORIS ROUMANIE         Roumanie         99,99%         99,99%         IG         99,99%         99,99%           CORIS SERVICES         Pologne         100%         100%         IG         N/A         N/A	IG IG IG
CORIS MOSCOU         Moscou         100%         100%         IG         100%         100%           CORIS ORCIS         Slovénie         85%         85%         IG         85%         85%           CORIS ROUMANIE         Roumanie         99,99%         99,99%         IG         99,99%         99,99%           CORIS SERVICES         Pologne         100%         100%         IG         N/A         N/A	IG IG
CORIS ORCIS         Slovénie         85%         85%         IG         85%         85%           CORIS ROUMANIE         Roumanie         99,99%         99,99%         IG         99,99%         99,99%           CORIS SERVICES         Pologne         100%         100%         IG         N/A         N/A	IG
CORIS ROUMANIE         Roumanie         99,99%         99,99%         IG         99,99%         99,99%           CORIS SERVICES         Pologne         100%         100%         IG         N/A         N/A	
CORIS SERVICES Pologne 100% 100% IG N/A N/A	
CORIS SUISSE S.A Suisse 82% 82% IG 82% 82%	IG
CORIS TURQUIE Turquie 100% 100% IG 100% 100%	IG
CORIS URUGUAY Uruguay 100% 100% IG 100% 100%	IG
CORIS VILNIUS Vilnius 100% 100% IG 100% 100%	IG
CRS ARGENTINA Argentine 100% 100% IG 100% 100%	
ELCO ASSURANCES Montréal 100% 100% IG 100% 100%	
FLEXITRANS Perpignan / 499 808 566 69,3% 99% IG 69,3% 99%	IG
GDA URUGUAY Uruguay 100% 100% IG 100% 100%	IG
H&S ASSURANCES Suisse N/A N/A N/A 28,05% 51%	IG
INDEMNISATION (GIE) Saint Denis (Réunion)/530 503 100% 100% IG 100% 100%	IG
JUDICIAL Melun / 392 419 214 100% 100% IG 88% 88%	IG
LE FRANCE Paris / 422 630 707 N/A N/A N/A 100% 100%	IG
LE SPAIN Madrid 100% 100% IG 100% 100%	IG
LE TITLE GROUP LTD Londres 100% 100% IG 100% 100%	
LEVALLOIS (GIE) Nanterre / 531 455 228 100% 100% IG 100% 100%	IG
MANCINI ASSURANCES Saint Denis (Réunion) / 310 863 100% 100% IG 100% 100%	IG
MARINE EXPERT CORP. Montréal N/A N/A N/A 100% 100%	IG
MARTINE SABLE ASSURANCES Perpignan / 305 334 823 70% 100% IG 70% 100%	IG
MAS HOLDING Perpignan / 501 193 932 70% 70% IG 70% 70%	IG
MEDBROKER         Pologne         70%         100%         IG         70%         100%	IG
MEDICARE London 100% 100% IG N/A N/A	
MGR MUTANT Lyon / 443 939 814 100% 100% IG 100% 100%	IG
MORAL CARAIBES Pointe-à-Pitre / 390 397 172 100% 100% IG 100% 100%	
PAPILLON Lyon / 505 160 432 100% 100% IG 100% 100%	
REASSUR Lyon / 505 159 855 100% 100% IG 100% 100%  Saint-Denis (Réunion) / 492 760 100% 100% 100% 100% 100% 100%	IG
REUNION ASSURANCES 574 100% 100% 1G 100% 100%	IG
REUNION ASSURANCES SUD Saint Denis (Réunion) / 419 592 N/A N/A N/A 100% 100% 290	IG
RISK Perpignan / 502 855 588 70% 100% IG 70% 100%	
SANO CONCEPT (France) Lyon / 501 273 734 100% 100% IG 100% 100%	
SANO CONCEPT (Suisse) Lausanne 100% 100% IG 55% 100% SANO CONCEPT COURTAGE Tupicio N/A N/A N/A 36 050/4 400/4	
TUNISIE N/A N/A N/A 26,95% 49%  SANO CONCEPT DEUTSCHE  SCHWEIZ  Lausanne N/A N/A N/A 55% 100%	IG IG
SCHWEIZ Lausanne 100% 100% IG 55% 55%	
SANO CONCEPT INTERNATIONAL Veyvet (Suisse) 50% 50% IG 27,5% 50%	IG
SANO FRANCE Annecy / 501 273 700 100% 100% IG 55% 100%	
SCORE CALL Tunisie N/A N/A N/A 54,45% 99%	
SCORE LIFE Lausanne 100% 100% IG 55% 100%	

SOCIETE	SIEGE / N° IDENTIFICATION	% INTERET 2012	% CONTROLE 2012	METHODE DE CONSO 2012	% INTERET 2011	% CONTROLE 2011	METHODE DE CONSO 2011
SCORE LIFE DD CHABLAIS	Vevey (Suisse)	N/A	N/A	N/A	55%	100%	IG
SCORE LIFE DEUTSCHSCHWEIZ	Suisse	N/A	N/A	N/A	55%	100%	IG
SCORE LIFE NORD VAUDOIS	Suisse	N/A	N/A	N/A	28,05%	51%	IG
SCOREFIVE	Lausanne	76%	76%	IG	41,80%	76%	IG
SI SCORE IMMO	Lausanne	100%	100%	IG	55%	100%	IG
SOCAFAC	Paris / 400 093 027	50%	50%	IP	48,6%	50%	IP
SOGESCAU	Levallois Perret / 331 368 290	N/A	N/A	N/A	97,2%	97,2%	IG
SOLUCIA PJ	Lyon / 481 997 708	100%	100%	IG	100%	100%	IG
SOUSCRIPTEUR DE L EST	Montréal	N/A	N/A	N/A	100%	100%	IG
SUISSE CALL	Tunisie	N/A	N/A	N/A	54,45%	99%	IG
TERRE D ENTREPRISES	Lyon	58,72%	58,72%	IG	58.72%	58.72%	IG
THAI HOLDING	Thaïlande	39,2%	49%	IG	N/A	N/A	N/A
UNIVERSITE APRIL	Lyon / Association	100%	100%	IG	100%	100%	IG
VISION BERATUNGS	Sierre (Suisse)	N/A	N/A	N/A	30,25%	55%	IG
VISION CONSEIL	Sierre (Suisse)	N/A	N/A	N/A	29,76%	54,11%	IG

IG : Intégration Globale / IP : Intégration Proportionnelle / ME : Mise en Equivalence /N/A : Non Applicable / NC : Non Consolidée

#### 3.3.2 Filiales non consolidées

Conformément aux principes et méthodes comptables appliqués, les participations suivantes n'ont pas été consolidées : leur consolidation n'aurait pas d'incidence sur les états financiers consolidés. Les principales participations sont présentées ci-dessous :

Capital Capitaux Propres Prêts et avances	% intérêt du groupe Dividendes	Val. brute titres (K€) Val nette titres (K€)	Chiffre d'affaires Résultat Exploit° Résultat Net
100 KCHF	100 %	104	444 KCHF
116 KCHF		84	5 KCHF
			4 KCHF
200 KBGN	50,4 %	59	Non applicable
200 KBGN		0	
		163 / 84	
	Capitaux Propres Prêts et avances 100 KCHF 116 KCHF	Capitaux Propres groupe Prêts et avances Dividendes  100 KCHF 100 % 116 KCHF  200 KBGN 50,4 %	Capital Sinteret du Groupe Prêts et avances Dividendes Utitres (K $\in$ )  100 KCHF 100 % 104  116 KCHF 84  200 KBGN 50,4 % 59 200 KBGN 0

<sup>(1)</sup> Dernières données disponibles

La plus grande partie de la trésorerie des sociétés du groupe est placée dans le FCP APRIL Trésorerie, code ISIN FR0010046789. Seules les sociétés du groupe APRIL détiennent des parts d'APRIL Trésorerie.

Cet OPCVM ne contient aucune dette et est principalement investi dans des OPCVM non dédiés sans jamais en détenir une part significative ni influer sur leur gestion.

En conséquence, APRIL Trésorerie est consolidé par sa mise en juste valeur par le résultat dans les comptes consolidés. La valorisation de ce FCP est quotidienne et son degré de liquidité est total.

Ce FCP est classé en « Trésorerie et équivalent de trésorerie ».

#### 3.3.3 Impact sur le résultat des variations de périmètre

L'état du résultat net présenté ci-dessous est établi afin de mesurer l'impact des acquisitions de la période sur un exercice complet. Il ne constitue pas un état du résultat global pro-forma répondant aux règles de franchissement de seuils tels que défini par l'article 222-2 du règlement général de l'AMF.

L'état du résultat net retraité prend donc en compte l'impact de l'acquisition de la société Medicare et du groupe April International Asia Pacific.

# Etat du résultat global au 31 décembre 2012

RESULTAT En milliers d'euros	31 décembre 2012	Ajustements liés à l'effet année pleine des entrantes	31 décembre 2012 corrigé
CHIFFRE D'AFFAIRES	773 515	647	774 162
Autres produits d'exploitation	26 517	0	26 517
Produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement	23 048	0	23 048
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	823 080	647	823 727
Charges techniques des contrats d'assurance	-239 855	0	-239 855
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-4 742	0	-4 742
Autres achats et charges externes	-240 621	-355	-240 976
Impôts et taxes	-25 886	0	-25 886
Charges de personnel	-185 334	-314	-185 648
Dotation aux amortissements	-13 319	0	-13 319
Dotation aux provisions	-12 780	0	-12 780
Autres produits et charges opérationnels courants	- 7 730	130	-7 600
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	92 813	108	92 921
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-4 428	0	-4 428
Autres produits et charges opérationnels	157	0	-157
RESULTAT OPERATIONNEL	88 542	108	88 649
Charge de financement	-59	0	-59
Quote-part dans les entreprises associées		0	0
Impôts sur les résultats	-35 559	0	-35 559
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	52 924	108	53 031
Résultat des activités abandonnées	598	0	598
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	53 522	108	53 629
Intérêts minoritaires	112	0	112
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	53 410	108	53 517
RESULTAT PAR ACTION	1,32		1,32
RESULTAT DILUE PAR ACTION	1,29		1,29

#### Note 3.4 - Information sectorielle

Pour identifier les secteurs opérationnels, le management a retenu les branches d'assurance dans lesquelles le groupe APRIL exerce ses activités.

Il en résulte trois secteurs opérationnels représentatifs des métiers du groupe :

- assurance santé et prévoyance de personnes ou secteur « Santé » ;
- assurance dommages aux biens et de responsabilité ou secteur « Dommages » ;
- secteur « Autres ».

Le reporting interne à destination du management ou du Conseil d'administration est structuré selon les secteurs opérationnels retenus ci-dessus.

Le secteur « Autres » correspond principalement à la holding de pilotage du groupe, à certains GIE internes et à un nombre limité de sociétés non encore actives.

Les zones géographiques, présentées conformément à la norme IFRS 8, correspondent à la France et au hors France. Elles sont caractéristiques de l'implantation géographique du groupe et de sa stratégie de développement.

Le résultat sectoriel est déterminé selon les règles applicables dans les comptes consolidés.

#### 3.4.1 Produits par secteurs opérationnels et par secteurs géographiques

En milliers d	d'euros				31 décembre	2012
		Santé Prévoyance	Dommages	Autres	Eliminations Intra-groupe	Total
CHIFFRE D'AFFAIRES		501 637	281 779		-9 901	773 515
Dont	France	465 627	193 393		-8 957	650 063
	Hors France	36 010	88 386		-944	123 452
Produits activités ordinaires		527 541	297 077	40 371	-41 908	823 081
Résultat opérationnel		91 848	6 693	-9 999		88 542
Dont	France	93 942	13 856	-9 999		97 799
	Hors France	-2 094	-7 163			-9 257
Dont	Résultat financier	15 456	6 335	1 257		23 048
RESULTAT NET		55 131	-734	-987		53 410
En milliers o	En milliers d'euros				31 décembre	2011
		Santé Prévoyance	Dommages	Autres	Eliminations Intra-groupe	Total
CHIFFRE D'AFFAIRES		499 386	267 334		-9 277	757 443
Dont	France	460 293	188 351		-9 277	639 367
	Hors France	39 093	78 983			118 076
Produits activités ordinaires		522 634	279 389	11 261	-23 550	789 734
Résultat opérationnel		78 203	10 810	-9 461		79 552
Dont	France	89 130	6 370	-9 461		86 039
	Hors France	-10 927	4 440			-6 487
Dont	Résultat financier	8 087	3 840	1 378		13 305

En milliers d'euros				31 décemb	re 2012
	Santé Prévoyance	Dommages	Autres	Eliminations Intra-groupe	Total
Primes acquises	188 896	90 489		-7 550	271 835
Commissions	296 093	159 020		-2 118	452 995
Prestations services	16 648	32 270		-233	48 685
CHIFFRE D'AFFAIRES	501 637	281 779		-9 901	773 515

8 377

-55

47 159

financier

RESULTAT NET

En milliers d'euros		31 décembre 2011			e 2011
	Santé Prévoyance	Dommages	Autres	Eliminations Intra-groupe	Total
Primes acquises	191 608	77 891		-8 036	261 463
Commissions	291 633	157 616		-1 026	448 223
Prestations services	16 145	31 827		-215	47 757
CHIFFRE D'AFFAIRES	499 386	267 334		-9 277	757 443

Les primes d'assurance, en contribution groupe, sont présentées nettes des commissions versées par les compagnies d'assurances aux sociétés de courtage du groupe.

55 481

## 3.4.2 Actifs par secteurs opérationnels

En milliers d'euros				31 décemb	re 2012
	Santé Prévoyance	Dommages	Autres	Eliminations Intra-groupe	Total
Ecarts d'acquisition	67 099	157 405	39		224 543
Immobilisations incorporelles et corporelles	14 729	15 584	24 409		54 722
Immeubles de placement		184			184
Placements financiers	384 030	146 289	81 083		611 402
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	117 222	74 839		-1 553	190 508
Créances	278 017	168 509	126 980	-279 516	293 990
Trésorerie	23 934	42 852	49 986		116 772
Actifs détenus en vue de la vente					
ACTIFS SECTORIELS	885 031	605 662	282 497	-281 069	1 492 121
Actifs d'impôts					16 832
Actifs financiers					5 065
TOTAL ACTIF					1 514 018

En milliers d'euros 31 décer				écembre 2011	
	Santé Prévoyance	Dommages	Autres	Eliminations Intra-groupe	Total
Ecarts d'acquisition	61 710	158 764	39		220 513
Immobilisations incorporelles et corporelles	27 185	18 203	1 018		46 406
Immeubles de placement		190			190
Placements financiers	346 940	142 816	20 000		509 756
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	71 935	66 424		-1 129	137 230
Créances	180 915	125 104	72 116	-130 737	247 398
Trésorerie	26 468	71 640	60 346		158 454
Actifs détenus en vue de la vente	1 783				1 783
ACTIFS SECTORIELS	716 936	583 141	153 519	-131 866	1 321 730
Actifs d'impôts					22 652
Actifs financiers					4 814
TOTAL ACTIF					1 349 196

## 3.4.3 Passifs par secteurs opérationnels

En milliers d'euros				31 déc	cembre 2012
	Santé Prévoyance	Dommages	Autres	Eliminations Intra-groupe	Total
Provisions techniques	315 571	182 975		-1 553	496 993
Provisions risques et charges	6 174	11 189	720		18 083
Passifs financiers	7 531	9 417	62	-2 516	14 494
Dettes exploitation	108 125	113 266	4 606	-8 500	217 497
Autres passifs sectoriels	108 405	17 233		-515	125 123
Passifs détenus en vue de la vente					
PASSIFS SECTORIELS	545 806	334 080	<i>5 388</i>	-13 084	872 190
Autres passifs					103 747
Passifs d'impôts					22 479
Capitaux Propres					515 602
TOTAL PASSIF					1 514 018

En milliers d'euros				31 déce	embre 2011
	Santé Prévoyance	Dommages	Autres	Eliminations Intra-groupe	Total
Provisions techniques	289 182	174 522		-1 129	462 575
Provisions risques et charges	4 677	13 233	274		18 184
Passifs financiers	10 254	12 920	365	-9 647	13 892
Dettes exploitations	95 998	117 400	2 725	-4 420	211 703
Autres passifs sectoriels	35 320	6 773		-28	42 065
Passifs détenus en vue de la vente	2 942				2 942
PASSIFS SECTORIELS	438 373	324 848	3 364	-15 224	751 361
Autres passifs					111 029
Passifs d'impôts					11 015
Capitaux Propres					475 791
TOTAL PASSIF					1 349 196

Les passifs financiers au 31 décembre 2012 intègrent les montants résultant des engagements de rachat des minoritaires, soit 3 061 K€ pour la branche Dommages.

## 3.4.4 Informations sectorielles sur les acquisitions de la période

			- · · /
En milliers d'euros	Total	Dommages	Santé
Produits des entités regroupées (1)	3 046	1 071	1 975
Résultats des entités regroupées (1)	-27	-258	231
Resultats des entites regroupées	-27	-236	231
Immobilisations incorporelles et corporelles	62	62	
Immeubles de placement	02	02	
Placements financiers			
Part des cessionnaires dans les provisions techniques			
Créances	2 559	2 173	386
ACTIFS SECTORIELS	2 621	2 235	386
Actifs d'impôts	166		
Actifs financiers	1 115		
Trésorerie	1 118		
Actifs apportés aux dates d'acquisition	5 020		
Capitaux Propres	584	1 016	-432
Provisions techniques			
Provisions risques et charges	109	49	60
Passifs financiers	153	153	
Dettes exploitations	2 988	2 154	834
Autres passifs sectoriels	1 017	22	995
PASSIFS SECTORIELS	4 851	3 394	1 457
Autres passifs	161		
Passifs d'impôts	8		
Passifs apportés aux dates d'acquisition	5 020		
Montant du résultat des entreprises acquises inclus dans le résultat de période	-135	-350	215

<sup>(1)</sup> Les produits et résultats sont estimés sur douze mois, comme si la date d'acquisition pendant la période avait été l'ouverture de cette période.

## 3.4.5 Actifs par secteurs géographiques

				31 décembre 2012
En milliers d'euros	France	Hors France	Eliminations Intragroupe	Total
Ecarts d'acquisition	138 069	86 474		224 543
Immobilisations incorporelles et corporelles	49 830	4 892		54 722
Immeubles de placement	184			184
Placements financiers	590 638	20 764		611 402
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	153 101	37 407		190 508
Créances	211 231	111 438	-28 679	293 990
Trésorerie	83 361	33 411		116 772
Actifs détenus en vue de la vente				
ACTIFS SECTORIELS	1 226 414	294 385	-28 679	1 492 121
Actifs d'impôts				16 832
Actifs financiers				5 065
TOTAL ACTIF				1 514 018

				31 décembre 2011
En milliers d'euros	France	Hors France	Eliminations Intra- groupe	Total
Ecarts d'acquisition	136 962	83 551		220 513
Immobilisations incorporelles et corporelles	42 290	4 116		46 406
Immeubles de placement	190			190
Placements financiers	503 668	6 088		509 756
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	131 053	6 177		137 230
Créances	230 458	43 771	-26 831	247 398
Trésorerie	126 522	31 932		158 454
Actifs détenus en vue de la vente		1 783		1 783
ACTIFS SECTORIELS	1 170 933	177 628	-26 831	1 321 730
Actifs d'impôts				22 652
Actifs financiers				4 814
TOTAL ACTIF				1 349 196

## Note 3.5 - Notes sur l'état du résultat net

#### 3.5.1 Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Production immobilisée	9 466	5 268
Subventions d'exploitation	9	107
Reprises de provisions sur actifs	5 186	5 603
Reprises de provisions pour risques et charges	5 415	3 492
Autres produits d'exploitation	6 441	4 516
TOTAL	26 517	18 986

#### 3.5.2 Produits financiers

## 3.5.2.1.- Produits des actifs financiers nets de charges hors coût de l'endettement

PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES HORS COUT DE L'ENDETTEMENT En milliers d'euros	31 décembre	2012	31 décembre 2011	
Issus des compagnies d'assurance du groupe	17 615	76%	9 573	72 %
Issus des autres activités	5 433	24%	3 732	28 %
TOTAL	23 048	100%	13 305	100 %

Les produits financiers issus des autres activités correspondent aux produits générés par les placements de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des sociétés de courtage.

## 3.5.2.2. - Produits des placements des compagnies d'assurances

PRODUITS DES PLACEMENTS DES COMPAGNIES D'ASSURANCES	Produit	s des placements	Plus ou moins	values de cession	Variation de juste valeu financiers compta			les provisions sur nts financiers (2)	Résultat de	es placements
En milliers d'euros	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti									_	
Immobilier de placement comptabilisé à la valeur par résultat			- 309				302		-7	
IMMOBILIER DE PLACEMENT			- 309				302		-7	
Obligations détenues jusqu'à leur échéance										
Obligations disponibles à la vente (1)	9 064	11 588	4 149	84					13 213	11 672
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)			-4 361				3 485	-4 114	- 876	-4 114
Obligations détenues à des fins de transaction										
Obligations non cotées (coût amorti)										
OBLIGATIONS	9 064	11 588	- 212	84			3 485	- 4 114	12 337	7 558
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance										
OPCVM obligations disponibles à la vente (1)										
OPCVM obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat										
(2)										
OPCVM obligations détenues à des fins de transaction										
OPCVM obligations non cotées (coût amorti)										
OPCVM OBLIGATIONS										
Actions disponibles à la vente (1)										
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)										
Actions détenues à des fins de transaction										
Titres de participation disponibles à la vente (1)										
ACTIONS										
OPCVM actions disponibles à la vente (1)				-6						-6
OPCVM actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)										
OPCVM actions détenues à des fins de transaction			749						749	
OPCVM ACTIONS			749	-6					749	-6
Autres actifs disponibles à la vente (1)	310	269		1 020					310	1 289
Autres actifs comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)										
Autres actifs détenues à des fins de transaction	3 148	1 180	869	319					4 017	1 500
AUTRES actifs (3)	3 458	1 449	869	1 340					4 327	2 789
PLACEMENTS FINANCIERS	12 522	13 037	1 406	1 418			3 485	-4 114	17 414	10 340
Instruments dérivés actifs sujets à la comptabilisation de										
couverture										
Instruments dérivés actifs dans une relation de couverture										
naturelle										
Autres instruments dérivés actifs										
INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS										
Frais de gestion des placements	-53	-54							-53	-54
Autres (4)	310	-25							310	-26
PRODUITS DES ACTIFS FINANCIERS NETS DE CHARGES	12 779	12 957	1 097	1 418			3 787	-4 114	17 663	10 261

<sup>(1)</sup> N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat, que l'on retrouve dans la rubrique juste au dessous

<sup>(2)</sup> Hors titres détenus à des fins de transactions qui apparaissent dans la rubrique juste au-dessous

<sup>(3)</sup> Y compris OPCVM de trésorerie

<sup>(4)</sup> Inclut notamment les prêts assurés, les créances de location financement et les autres prêts

#### 3.5.3 Charges techniques d'assurance

CHARGES D'ASSURANCE En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Frais accessoires	1 181	1 793
Variation des provisions techniques brutes de réassurance	34 426	10 356
Commissions versées par les compagnies	18 645	15 620
Sinistres payés	185 603	202 500
TOTAL	239 855	230 269

## 3.5.4 Charges ou produits nets de cessions de réassurance

CHARGES OU PRODUITS NETS DE CESSIONS DE REASSURANCE En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Primes cédées	161 040	105 152
Variation des provisions pour sinistres à payer réassurés	-41 524	-10 912
Commissions de réassurance et frais accessoires cédés	-53 763	-33 920
Sinistres cédés	-61 011	-61 579
TOTAL	4 742	-1 259

Les primes nettes, au regard des primes brutes des compagnies d'assurances avant élimination des commissions versées par les compagnies d'assurances aux sociétés de courtage du groupe, évoluent de la façon suivante :

PRIMES NETTES En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Primes brutes acquises avant élimination des commissions reversées aux sociétés de courtage du groupe	396 582	383 876
Commissions versées aux sociétés de courtage du groupe	-124 747	-122 413
TOTAL	271 835	261 463

## 3.5.5 Autres achats et charges externes

AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Commissions de courtage versées aux intermédiaires	128 909	131 770
Affranchissement et téléphone	11 048	11 424
Loyers	18 869	19 330
Publicité	10 787	10 350
Personnel extérieur	8 420	8 540
Sous-traitance générale et informatique	15 440	15 705
Services extérieurs et divers	47 148	45 758
TOTAL	240 621	242 877

#### 3.5.6 Personnel

CHARGES DE PERSONNEL En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Salaires	122 073	118 323
Charges sociales	54 161	50 275
Participation et intéressement	8 676	9 145
Rémunérations sur base d'actions	424	888
TOTAL	185 334	178 631

Les modalités de paiement en actions sont détaillées dans la note 3.1.32.

Les effectifs du groupe s'élèvent à 3 960 au 31 décembre 2012 contre 3 833 à fin décembre 2011.

## 3.5.7 Autres produits et charges opérationnels

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Résultat de cession des immobilisations corporelles, incorporelles et financières	276	-876
Résultat de cession des titres de participation	275	-28
Autres	-394	-495
TOTAL	157	-1 399

#### 3.5.8 Impôt

La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôt sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays. Depuis le 1er janvier 2010, la société APRIL a renouvelé son option pour le régime d'intégration fiscale de droit commun prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts pour elle-même et les filiales françaises contrôlées à 95 %.

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode comptable précisée dans la note 3.1.31. Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %.

La loi sur le financement de la Sécurité Sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3 % de l'impôt de base dû : pour les sociétés françaises le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1 %.

L'article 30 de la loi de finance rectificative n° 2011–1978 du 28 décembre 2011 a instauré une contribution exceptionnelle égale à 5 % du montant de l'impôt sur les sociétés dû par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

#### 3.5.8.1 - Explication de la charge d'impôt consolidée

CHARGE D'IMPOT SUR LES RESULTATS DES SOCIETES INTEGREES En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Impôts courants (impôts sur les bénéfices)	35 187	29 287
Impôts différés de la période	372	- 4 701
TOTAL	35 559	24 577

L'application du régime de l'intégration fiscale a eu les effets suivants :

En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Montant du Boni d'intégration fiscale	8 789	10 628

#### 3.5.8.2 - Analyse des différentiels de taux d'impôt applicables

Réconciliation entre le taux légal en France et le taux effectif d'impôt du résultat net consolidé	31 décembre 2012
Taux d'impôt légal en France pour la période	33,33 %
Contributions Additionnelles	1,48 %
Différences permanentes et effet différé de la variation des déficits	10,92 %
Impact des taux d'impôts des sociétés étrangères	-5,55 %
TAUX EFFECTIF D'IMPOT	40,19 %

#### 3.5.9 Résultat des activités abandonnées

RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Résultat généré par les activités abandonnées	-75	-967
Pertes de valeur		
Résultat de cession	673	
TOTAL	598	-967

## Note 3.6 - Notes sur l'état de situation financière

## 3.6.1 Ecarts d'acquisition

En milliers d'euros	Santé et Prévoyance	Dommages	Autres	Total
Valeur brute au 31 décembre 2011	62 104	172 129	39	234 272
Acquisitions / rachats de minoritaire	4 918	2 933		7 851
Engagements de rachat de minoritaire	0	317		317
Cessions				
Ecarts de conversion	471	14		485
VALEUR BRUTE AU 31 décembre 2012	67 493	175 393	39	242 925
Dépréciations existantes au 31 décembre 2011	394	13 365		13 759
Variations de la période		4 623		4 623
DEPRECIATION AU 31 décembre 2012	394	17 988		18 382
VALEUR NETTE 31 décembre 2011	61 710	158 764	39	220 513
VALEUR NETTE 31 décembre 2012	67 099	157 405	39	224 543

L'ensemble des écarts d'acquisition enregistrés au cours de la période correspondent à la mise en œuvre de la méthode « goodwill partiel ».

Les écarts d'acquisition susceptibles d'être ajustés car relatifs à des acquisitions de moins de 12 mois et pour lesquelles nous sommes susceptibles d'obtenir des informations complémentaires quant à la juste valorisation des actifs et passifs acquis s'élèvent à 7 049 K€.

Les écarts d'acquisition résultant des engagements de rachat des minoritaires représentent 1 134 K€ au 31 décembre 2012.

VARIATION DE LA PERTE DE VALEUR DES ECARTS D'ACQUISITION	
En milliers d'euros	
PERTES DE VALEUR CUMULEES AU 31 décembre 2011	13 759
Augmentation des pertes de valeur	4 428
Pertes de valeur enregistrées sur les acquisitions de la période	
Reprise de perte de valeur sur les cessions de la période	
Variation de change sur perte de valeur	195
Autres variations	
PERTES DE VALEUR CUMULEES AU 31 décembre 2012	18 382

Compte-tenu de la perte substantielle d'activité de la société April Dierrevi, l'écart d'acquisition attaché à cette entité a fait l'objet d'une dépréciation à 100 %, soit 4 428 K€.

Par ailleurs, la méthode appliquée pour les tests de dépréciation est décrite en note 3.1.17.2.

La mise en œuvre de ce test n'a abouti à aucune dépréciation des UGT autre que celle comptabilisée dans le tableau ci-dessus.

Par ailleurs, l'analyse de sensibilité menée sur le taux d'actualisation, sur le taux de croissance à l'infini et sur les prévisions de flux n'a pas fait apparaître de scénario probable selon lequel la valeur recouvrable des UGT deviendrait inférieure à leur valeur nette comptable.

#### 3.6.2 Autres immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Total
VALEUR BRUTE 31/12/11	79 533
Investissements	16 809
Mouvements de périmètre	54
Ecarts de conversion	211
Cessions	-607
Reclassement	288
VALEUR BRUTE 31/12/12	96 288
AMORTISSEMENTS 31/12/11	49 708
Dotations	8 054
Mouvements de périmètre	3
Ecarts de conversion	212
Reprises	-512
AMORTISSEMENTS 31/12/12	57 465
VALEUR NETTE 31/12/11	29 825
VALEUR NETTE 31/12/12	38 823

## 3.6.3 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Constructions & Installations techniques	Autres immobilisations Corporelles	Immobilisations en cours	Avances et acomptes	Total
VALEUR BRUTE 31/12/11	12 472	31 078	196	136	43 882
Investissements	641	2 170	2 288	141	5 240
Mouvements de périmètre	10	287			297
Ecarts de conversion	35	67		- 8	94
Cessions	-392	- 2 485			- 2 877
Reclassement	-422	1 836	- 1 562	- 105	- 253
VALEUR BRUTE 31/12/12	12 344	32 953	922	164	46 384
AMORTISSEMENTS 31/12/11	6 557	20 744			27 301
Dotations	1 545	4 363			5 908
Mouvements périmètre	7	187			194
Ecarts de conversion	10	51			61
Reprises	- 754	- 2 226			- 2 980
AMORTISSEMENTS 31/12/12	7 365	23 119			30 485
VALEUR NETTE 31/12/11	5 915	10 334	196	136	16 581
VALEUR NETTE 31/12/12	4 979	9 834	922	164	15 899

#### 3.6.4 Placements financiers

Les placements financiers sont évalués et comptabilisés conformément aux règles présentées dans la note 3.1.18.

#### 3.6.4.1.- Décomposition des placements financiers

DECOMPOSITION DES PLACEMENTS FINANCIERS		31 décembre 2012			31 décembre 2011	
En milliers d'euros	Juste	Coût historique	% juste	Juste	Coût historique	% juste
	valeur	(4)	valeur	valeur	(4)	valeur
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti	187	187	0 %	190	190	0 %
Immobilier de placement comptabilisé à la juste valeur par résultat						
IMMOBILIER DE PLACEMENT	187	187	0 %	190	190	0 %
Obligations détenues jusqu'à leur échéance						
Obligations disponibles à la vente (1)	251 652	237 286	41 %	296 020	294 007	<i>58 %</i>
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)	6 540	6 143	1 %	9 127	10 002	2 %
Obligations détenues à des fins de transaction						
Obligations non cotées (coût amorti)						
OBLIGATIONS	258 192	243 429	42 %	305 147	304 008	6 0%
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance						
OPCVM obligations disponibles à la vente (1)	31	19	0%	29	19	0%
OPCVM obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)						
OPCVM obligations détenues à des fins de transaction						
OPCVM obligations non cotées (coût amorti)						
OPCVM OBLIGATIONS	31	19	0 %	29	19	0%
Actions disponibles à la vente (1)						
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)						
Actions détenues à des fins de transaction						
Titres de participation disponibles à la vente (1)						
ACTIONS						
OPCVM actions disponibles à la vente (1)	31 435	28 938	5 %	28 335	27 430	6 %
OPCVM actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)						
OPCVM actions détenues à des fins de transaction						
OPCVM ACTIONS	31 435	28 938	5 %	28 335	27 430	6 %
Autres actifs disponibles à la vente (1)	19 483	20 137	3 %	12 299	12 190	2 %
Autres actifs comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)						
Autres actifs détenues à des fins de transaction	302 260	302 255	49 %	163 946	163 870	32 %
AUTRES actifs (3)	321 744	322 392	53 %	176 246	176 059	35 %
INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS	611 402	594 778	100 %	509 756	507 517	100 %
Instruments dérivés actifs sujets à la comptabilisation de couverture Instruments dérivés actifs dans une relation de couverture naturelle						
Autres instruments dérivés						
INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS						

- (1) N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat, que l'on retrouve dans la ligne suivante du tableau
- (2) Hors titres détenus à des fins de transactions qui apparaissent dans la ligne suivante du tableau
- (3) Y compris OPCVM de trésorerie
- (4) Le coût historique s'entend net de provisions pour dépréciation (soit 3 millions d'euros au 31/12/2012)

Certains titres de capital (obligations perpétuelles) ont fait l'objet de dépréciations au 31 décembre 2012 conformément aux règles définies dans le paragraphe 3.1.18 à savoir soit une perte de valeur prolongée soit une perte de valeur significative. La provision sur ces titres s'élève à 3 011 K€.

#### Point sur l'exposition aux pays

Point sur l'exposition aux pays périphériques :

Il n'y a plus d'exposition aux pays périphériques.

#### Plus ou moins-values latentes sur placements financiers

		31 décem	bre 2012			31 décem	bre 2011	
DECOMPOSITION DES PLACEMENTS FINANCIERS En milliers d'euros	Juste valeur	Coût historique (4)	Plus values latentes	Moins values latentes	Juste valeur	Coût historique (4)	Plus values latentes	Moins values latentes
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti Immobilier de placement comptabilisé à la juste valeur par résultat	187	187			190	190		
IMMOBILIER DE PLACEMENT	187	187			190	190		
Obligations détenues jusqu'à leur échéance Obligations disponibles à la vente (1) Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2) Obligations détenues à des fins de transaction Obligations non cotées (coût amorti)	251 652 6 540	237 286 6 143	15 572	-1 206 397	296 020 9 127	294 006 10 002	7 930	-5 910 -87
OBLIGATIONS	258 192	243 429	15 572	-809	305 147	304 008	7 930	-6 79°
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance OPCVM obligations disponibles à la vente (1) OPCVM obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2) OPCVM obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2) OPCVM obligations détenues à des fins de transaction OPCVM obligations non cotées (coût amorti)	31	19	12		29	19	10	
OPCVM OBLIGATIONS	31	19	12		29	19	10	
Actions disponibles à la vente (1) Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2) Actions détenues à des fins de transaction Titres de participation disponibles à la vente (1) ACTIONS								
OPCVM actions disponibles à la vente (1)	31 435	28 938	2 498		28 335	27 430	933	-2
OPCVM actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2) OPCVM actions détenues à des fins de transaction								
OPCVM ACTIONS	31 435	28 938	2 498		28 335	27 430	933	-2
Autres actifs disponibles à la vente (1) Autres actifs comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)	19 483	20 137	407	-1 062	12 299	12 190	197	-8
Autres actifs détenues à des fins de transaction	302 260	302 255	5	0	163 946	163 870	77	
AUTRES actifs (3) INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS	321 744 611 402	322 392 594 778	413 18 494	-1 062 -1 871	176 245 509 756	176 060 507 517	274 9 146	-8°
Instruments dérivés actifs sujets à la comptabilisation de couverture Instruments dérivés actifs dans une relation de couverture naturelle Autres instruments dérivés	611 402	394 776	10 494	-1 8/1	303 736	307 317	9 140	-6 90
INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS								
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS	611 589	594 965	18 494	-1 871	509 946	507 707	9 146	-6 90
Dont instruments financiers actifs disponibles à la vente	309 141	292 523	18 489	-1 871	345 809	343 647	9 069	-6 90
Dont instruments financiers actifs détenus à des fins de transaction	302 260	302 255	5	0	163 946	163 870	77	

- (1) N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat, que l'on retrouve dans la ligne suivante du tableau
- (2) Hors titres détenus à des fins de transactions qui apparaissent dans la ligne suivante du tableau
- (3) Y compris OPCVM de trésorerie
- (4) Le coût historique s'entend net de provisions pour dépréciation (soit 3 millions d'euros au 31/12/2012)

#### 3.6.4.2 - Ventilation des placements financiers par catégorie

Valeur au bilan au 31.12.2012 (en milliers d'euros)	Total	en % du total
Valorisation niveau 1	587 853	96,1 %
Valorisation niveau 2	23 549	3,9 %
Valorisation niveau 3		
TOTAL	611 402	100 %

Rappel 31.12.2011					
493 577	96,8 %				
16 179	3,2 %				
509 756	100 %				

Valorisation niveau 1 : cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;

Valorisation niveau 2 : données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivant de prix) ;

Valorisation niveau 3 : données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables).

Il n'y a pas eu de transfert significatif sur l'exercice entre le niveau 1 et le niveau 2.

Toutefois, certaines obligations perpétuelles pour lesquelles le marché est devenu inefficient (absence de volumes, peu de contreparties acheteuses, écart bid ask significatif...) ont été valorisées au 31 décembre 2012 à l'aide d'un modèle interne dont les paramètres correspondent à des données observables (cf. note 3.1.18). Elles représentent 11 535 K€ en valeur de marché.

## 3.6.4.3 - Placements financiers comptabilisés en juste valeur

DECOMPOSITION DES PLACEMENTS FINANCIERS En milliers d'euros	Juste valeur mesurée par des données de marché		Juste valeur mesurée par des techniques de valorisation		Total	
	31/12/12	31/12/11	31/12/12	31/12/11	31/12/12	31/12/11
Obligations OPCVM obligations Actions	246 656 31 510	294 068 29 471	11 535	11 079	258 192 31 510	305 147 29 471
OPCVM actions Autres actifs (1) Prêts	30 925 7 469	27 863 7 199	12 014	5 100	30 925 19 483	27 863 12 299
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE (2)	285 592	329 630	23 549	16 179	309 141	345 810
Immobilier de placement Obligations OPCVM obligations Actions OPCVM actions Actions Authors Authors Auther actions Auther actifs						
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT (3)						
Obligations OPCVM obligations Actions OPCVM actions						
Autres actifs (1)	302 260	163 946			302 260	163 946
ACTIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION	302 260	163 946			302 260	163 946
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS	587 853	493 577	23 549	16 179	611 402	509 756

<sup>(1)</sup> Y compris OPCVM de trésorerie

<sup>(2)</sup> N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat

<sup>(3)</sup> Hors titres détenus à des fins de transactions

#### 3.6.5 Variation des soldes d'impôts différés de l'état de situation financière

3.6.5.1 - Analyse de la variation des impôts différés nets par nature

VARIATION DES SOLDES D'IMPOTS DIFFERES En milliers d'euros	Solde au 31/12/2011	Reclassement	Résultat	Capitaux propres	Variations de périmètre	Solde au 31/12/2012
Variations de juste valeur des titres classés en actifs disponibles à la vente	169			-5 343		-5 174
Engagement de retraite	249		189			438
Participation	1 672		162			1 834
Perte fiscale reportable	7 447	-522	-821			6 104
Autres différences temporaires	-1 187	522	98		189	-378
IMPOTS DIFFERES NETS	8 350	0	-372	-5 343	189	2 824

Le montant des IDA non activés s'élève à 9 544 K€ au 31 décembre 2012.

3.6.5.2 - Ventilation des impôts différés nets par échéance

Impôts différés nets par échéance au 31 décembre 2012 En milliers d'euros	Moins d'un an	Plus d'un an
Variations de juste valeur des titres classés en actifs disponibles à la vente		-5 174
Engagement de retraite		438
Participation	1 834	
Perte fiscale reportable		6 104
Autres différences temporaires		-378
IMPOTS DIFFERES NETS	1 834	990

#### 3.6.6 Autres postes d'actif

#### 3.6.6.1 - Décomposition des créances

	31/12/2	2012	31/12/2011	
En milliers d'euros	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	33 778	33 778	21 114	21 114
Créances nées des opérations de cession de réassurance	81 910	81 910	39 844	39 844
Créances clients	135 973	135 973	128 073	128 073
Créance d'impôt exigible	4 435	4 435	9 025	9 025
Autres créances	42 329	42 329	58 367	58 367
TOTAL CREANCES	298 425	298 425	256 423	256 423

La juste valeur des actifs n'est pas significativement différente du coût historique du fait des échéances courtes et de la nature de ces actifs.

## 3.6.6.2 - Ventilation par échéance des créances

		31/12/2012	
En milliers d'euros	Moins d'un an	Plus d'un an	Plus de cinq ans
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	33 778		
Créances nées des opérations de cession de réassurance	81 910		
Créances clients	133 166	2 807	
Créance d'impôt exigible	4 435		
Autres créances	40 746	1 584	
TOTAL CREANCES	294 034	4 391	

Les normes groupe imposent la dépréciation des créances en risque de recouvrement. Il n'existe donc pas de créance échue significative et non dépréciée au 31 décembre 2012.

## 3.6.6.3 - Décomposition des autres postes d'actifs

AUTRES CREANCES	31 décer	mbre 2012	31 dé	cembre 2011
En milliers d'euros	Valeur à l'actif	%	Valeur à l'actif	%
Comptes courants débiteurs	1 676	4 %	3 485	6 %
Débiteurs divers	24 700	58 %	35 657	61 %
Prov. Cpte courant et débiteurs divers	-2 450	-5 %	-1 305	-2 %
Charges constatées d'avance	18 403	43 %	20 530	35 %
TOTAL	42 329	100 %	58 367	100 %

ALITREC ACTIFC	31 déc	cembre 2012	31 décembre 2011		
AUTRES ACTIFS En milliers d'euros	Valeur à l'actif	%	Valeur à l'actif	%	
Prêts et Dépôts et cautionnements	4 701	93 %	4 383	91 %	
Intérêts et autres immobilisations financières	29	1 %	78	2 %	
Autres	335	6 %	353	7 %	
TOTAL	5 065	100 %	4 814	100 %	

	31 déce	mbre 2012	31 décembre 2011		
TRESORERIE	Valeur à l'actif	%	Valeur à l'actif	%	
Valeurs mobilières de placement Provision sur valeurs mobilières de placement	53 925	46 %	75 950	48 %	
Disponibilités	62 847	54 %	82 504	52 %	
TOTAL	116 772	100 %	158 454	100 %	

## 3.6.7 Gestion du capital

Au 31 décembre 2012, les éléments relevant de la gestion du capital de la société sont exclusivement ceux présentés dans l'état de variation des capitaux propres.

Les modifications du capital et des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

L'Assemblée générale des actionnaires a autorisé la société à opérer au cours de l'exercice sur ses propres actions conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce en vue :

- d'assurer l'animation du marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité ;
- de consentir des options d'achat aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe ;
- de remettre les titres en paiement ou échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société.

Les éléments d'information quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier la gestion du capital au regard de la présente politique autorisée par l'Assemblée générale, mais également de mesurer leur traduction comptable et la rémunération du capital, sont présentés au travers des notes 3.6.8, 3.11 et 3.14.

#### 3.6.8 Actions propres

Il a été procédé au cours de l'exercice 2012 à l'achat total de 189 473 actions et à la vente de 201 370 actions. Ces opérations ont dégagé un profit de 79 427 € comptabilisée directement en variation des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2012, la société APRIL détient 409 763 de ses propres actions acquises à un prix moyen de 29,06 €. Ces actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres pour un montant de 11 909 K€.

## 3.6.9 Provisions techniques des contrats d'assurance

	E	pargne	Santé - Pr	évoyance	Dom	mages	Total	Assurance
En milliers d'euros	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Provisions mathématiques			83 747	71 032	915	985	84 662	72 017
Provisions pour primes non acquises			24	137	10 679	10 000	10 703	10 137
Provisions pour sinistres (1)			231 560	217 955	169 130	161 472	400 690	379 427
Provisions résultant des tests de recouvrabilité								
Provisions pour participation aux bénéfices								
Provisions pour risques en cours					898	955	898	955
Autres provisions			40	40			40	40
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES - CONTRATS D'ASSURANCE			315 371	289 163	181 622	173 412	496 993	462 575
Provisions mathématiques cédées			41 204	11 516			41 204	11 516
Provisions pour primes non acquises cédées				128	296	268	296	396
Provisions pour sinistres cédées (2)			74 680	59 212	74 328	66 106	149 007	125 318
Provisions résultant des tests de recouvrabilité cédées								
Provisions pour participation aux bénéfices								
Provisions pour risque en cours								
Autres provisions cédées								
PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES - CONTRATS D'ASSURANCE			115 884	70 856	74 624	66 374	190 507	137 230
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES			199 487	218 307	106 998	107 037	306 485	325 345
(1) dont IBNR =			6 502	39 256	27 391	48 240	33 893	87 496
dont provisions pour frais de gestion			176	159	3 614	3 226	3 790	3 385
(2) dont IBNR =			31 371	26 836	14 739	17 645	46 110	44 481
dont provisions pour frais de gestion								

## 3.6.9.1 - Evolution des provisions techniques

## • Evolution des valeurs brutes

	Eį	pargne	Santé pré	voyance	Domm	ages	To	tal
En milliers d'euros	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES			202.002	204 704	100 157	100.015	454 444	447.570
A REGLER AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER (1)			288 986	284 724	162 457	162 845	451 444	447 570
Charge de sinistre totale (2)			161 254	169 133	69 263	63 420	230 517	232 553
Paiements totaux (2) (3)			-134 369	-164 871	-62 393	-63 808	-196 762	-228 679
Variation du périmètre de consolidation							.=-	
et changements de méthode comptable			-564		717		153	
Variations de change								
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES								
A REGLER A FIN DE PERIODE			315 307	288 986	170 045	162 457	485 352	451 443

- (1) dont provisions mathématiques
- (2) sur exercice et antérieurs
- (3) à retrancher car inclus dans la charge de sinistres totale

## • Evolution des parts des réassureurs

En milliers d'euros	Epa	rgne	Santé pré	voyance	Domm	ages		Total
Lii iiiiiieis a earos	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
PART DES REASSUREURS DANS								
LES PROVISIONS TECHNIQUES A			70 728	66 805	66 106	59 255	136 834	126 060
REGLER AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER (1)								
Charge de sinistre totale (2)			85 690	55 162	37 094	33 949	122 784	89 111
Paiements totaux (2) (3)			-40 534	-51 239	-28 873	-27 097	-69 407	-78 337
Variation du périmètre de								
consolidation et changements de								
méthode comptable								
Variations de change								
PART DES REASSUREURS DANS								
LES PROVISIONS TECHNIQUES A			115 884	70 728	74 328	66 106	190 211	136 834
REGLER A FIN DE PERIODE								

- (1) dont provisions mathématiques
- (2) sur exercice et antérieurs
- (3) à retrancher car inclus dans la charge de sinistres totale

#### 3.6.10 Provisions pour risques et charges

DETAIL DES PROVISIONS En milliers d'euros	31 décembre 2011	Variation de périmètre	Augmen- tation	Diminution	Ecart de conversion	31 décembre 2012
Provisions litiges	3 369		2 130	-1 450		4 049
Provisions retraite	1 694	67	1 319	-213	-1	2 866
Autres provisions risques et charges	13 121	42	2 995	-4 361	-629	11 168
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	18 184	109	6 444	-6 024	-630	18 083

Les provisions pour litiges correspondent essentiellement à des litiges nés dans le cadre des activités opérationnelles des sociétés du Groupe APRIL, dont aucun ne représente individuellement un montant significatif.

Les principales hypothèses actuarielles retenues en tant que normes du Groupe pour la détermination des provisions pour indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

taux d'actualisation : 2,85 %
taux de revalorisation des salaires : 2,00 %
taux d'inflation : 2,00 %
Age de départ à la retraite : 67 ans

Par ailleurs, les nouveaux paramètres induits par la réforme des retraites ont été intégrés dans le calcul des provisions.

Les autres provisions pour risques et charges couvrent principalement les risques liés à l'exploitation courante des sociétés du groupe.

#### 3.6.11 Passifs financiers

#### 3.6.11.1 - Décomposition des passifs financiers

DECOMPOSITION DES PASSIFS FINANCIERS	31 décen	nbre 2012	31 décembre 2011		
En milliers d'euros	Valeur au passif	%	Valeur au passif	%	
Dettes subordonnées	passii		au passii		
Dettes représentées par des titres					
Emprunts auprès d'établissements de crédits	45	1 %	884	17 %	
Autres dettes financières	3 211	99 %	4 214	83 %	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES COMPTABILISEES AU COUT AMORTI	3 256	100 %	5 098	100 %	
Dettes subordonnées					
Dettes représentées par des titres					
Emprunts auprès des établissements de crédits					
Autres dettes financières					
EMPRUNTS ET DETTES COMPTABILISES A LA JUSTE					
VALEUR PAR RESULTAT					
Instruments dérivés incorporés sur contrats d'assurance					
Instruments dérivés passifs sujets à comptabilisation de					
couverture					
Autres instruments dérivés passifs					
INSTRUMENTS DERIVES PASSIFS					
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	3 256	100 %	5 098	100 %	
Dont instruments financiers inscrits au passif détenus à					
des fins de transaction					

Les passifs financiers résultant des engagements de rachat des minoritaires figurent dans le poste « Autres dettes financières » et s'élèvent à 3 061 K€ au 31 décembre 2012.

## 3.6.11.2 - Ventilation par échéance des passifs financiers

		31 décembre2012	Diversity
En milliers d'euros	Moins d'un an	Plus d'un an	Plus de cinq ans
Dettes subordonnées			
Emprunts auprès d'établissements de crédits	26	19	
Autres dettes financières	146	3 065	
dont engagements de rachat des minoritaires		3 061	
TOTAL AUTRES PASSIFS	172	3 084	

#### 3.6.12 Autres postes de passif

## 3.6.12.1 - Décomposition des autres passifs

	31 déceml	bre 2012	31 décembre 2011		
DECOMPOSITION DES AUTRES PASSIFS en milliers d'euros	Valeur au passif	%	Valeur au passif	%	
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	12 785	3 %	9 770	3 %	
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	112 338	24 %	32 295	9 %	
Dettes d'exploitation	217 497	47 %	211 703	57 %	
Dettes d'impôts exigibles	12 906	3 %	5 738	1 %	
Autres dettes	103 747	23 %	111 029	30 %	
TOTAL AUTRES PASSIFS	459 273	100 %	370 535	100 %	

## 3.6.12.2 - Ventilation par échéance des autres passifs

	31 décembre 2012				
En milliers d'euros	Moins d'un an	Plus d'un an	Plus de cinq ans		
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	12 785				
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	112 338				
Dettes d'exploitation	206 723	10 774			
Dettes d'impôts exigibles	12 906				
Autres dettes	101 773	1 974			
TOTAL AUTRES PASSIFS	446 525	12 748			

## 3.6.12.3 - Décomposition des autres postes de passifs

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	31 decembre 2012	31 decembre 2011
En milliers d'euros	Valeur au	Valeur au
	passif	passif
Concours bancaires courants	11 238	8 794

	31 décem	31 décembre 2011		
AUTRES DETTES	Valeur au passif	%	Valeur au passif	%
Dettes sociales	46 364	45 %	43 128	39 %
Dettes fiscales (hors IS)	10 152	10 %	6 668	6 %
Comptes courants créditeurs	1 343	1 %	3 628	3 %
Dettes diverses	14 820	14 %	22 184	20 %
Produits constatés d'avance	31 067	30 %	35 420	32 %
Subventions d'investissement	1		1	
Total des autres dettes	103 747	100 %	111 029	100 %

	31 décem	31 décembre 2011		
DETTES D'EXPLOITATION	Valeur au	%	Valeur au	%
	passif 70		passif	
Fournisseurs	176 312	81 %	167 432	79 %
Avances et acomptes reçus	40 888	19 %	43 803	21 %
Fournisseurs d'immobilisations	297		468	
Total des dettes d'exploitation	217 497	100 %	211 703	100 %

## 3.6.13 Instruments financiers dérivés à terme

Au 31 décembre 2012, le groupe APRIL ne possède aucun instrument financier dérivé à terme.

#### Note 3.7 - Notes sur le tableau de flux de trésorerie

## 3.7.1 Charges nettes sans effet sur la trésorerie

En milliers d'euros	31 décembre 2012
Dotations nettes aux amortissements et provisions	10 166
Variation des provisions pour sinistres	-7 635
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	14
Variation de valeur des écarts d'acquisition	4 428
Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés	424
Impôts différés	372
Charges nettes sans effet sur la trésorerie	7 769

#### 3.7.2 Capacité d'autofinancement

En milliers d'euros	31 décembre 2012
Résultat net des activités poursuivies	52 924
Elimination des charges sans effets sur la trésorerie	7 769
Résultat sur cession et autres	-577_
Capacité d'autofinancement	60 116

## 3.7.3 Variation du BFR lié à l'activité

En milliers d'euros	31 décembre 2012
Variation des créances et dettes nées des opérations d'assurance	18 688
Autres variations des créances et dettes	17 083
Variation du BFR lié à l'activité	35 771

#### 3.7.4 Trésorerie

En milliers d'euros	Trésorerie à la clôture	Trésorerie à la clôture		
LII IIIIIIers a earos	Etat de situation financière	Variation	Etat de situation	
	31/12/11		financière 31/12/12	
Soldes bancaires	82 504	-19 657	62 847	
Placements court terme	75 950	-22 025	53 925	
Concours bancaires courants	-8 794	-2 444	-11 238	
TOTAL	149 660	-44 126	105 534	

## Note 3.8 - Transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice 2012, la société mère ou l'une de ses filiales a réalisé les opérations suivantes avec les partenaires considérés comme « entreprises liées » (montants présentés > 50 K€):

			Charge /	Montant
	Nature du lien	Nature de la prestation	Produit	pour 2012
	Nature du lien	Nature de la prestation	pour le	En milliers
			Groupe	d'euros
EVOLEM* et ses filiales	Dirigeant commun	Location Immobilière	Charge	5 175
KAELIA	Administrateur commun	Communication externe	Charge	988
MUTUALP	Administrateur commun	Activité de courtage	Produit	1 537
KERTES CONSEIL	Dirigeant & administrateur	Prestations de services	Charge	86
CLARIX	Dirigeant commun	Prestations informatiques	Charge	350
HANNOVER Ré	Dirigeant & administrateur	Réassurance	Charge	3 705

<sup>\* :</sup> Evolem SA, actionnaire majoritaire d'APRIL, détient 63,61 % du capital social au 31 décembre 2012.

La Fondation APRIL Santé Equitable, créée à l'initiative de la société APRIL Santé Prévoyance dans le but de promouvoir, développer et diffuser la santé pour tous, a obtenu des différentes filiales d'APRIL un don de 150 K€ au cours de l'exercice 2012.

## Note 3.9 - Rémunération des dirigeants

Au cours de l'année 2012, la rémunération allouée aux dirigeants d'APRIL s'élève à :

DIRIGEANTS	AVANTAGE DU PERSONNEL A COURT TERME	AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI	AUTRES AVANTAGES A LONG TERME	INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL	PAIEMENT FONDE SUR LES ACTIONS
Bruno Rousset Président du Conseil d'administration	77 577 €	Néant	Néant	Néant	Néant
Jean Pierre Rousset Administrateur	22 550 €	Néant	Néant	Néant	Néant
Guy Rigaud <i>Administrateur</i>	19 250 €	Néant	Néant	Néant	Néant
Bernard Belletante Administrateur	26 950 €	Néant	Néant	Néant	Néant
Jean-Claude Augros Administrateur	15 950 €	Néant	Néant	Néant	Néant
Philippe Marcel  Administrateur	28 050 €	Néant	Néant	Néant	Néant
André Arrago Administrateur	13 200 €	Néant	Néant	Néant	Néant
Chiara Corazza Administrateur	8 800 €	Néant	Néant	Néant	Néant
Dominique Takizawa <i>Administrateur</i>	21 450 €	Néant	Néant	Néant	Néant
Jacques Tassi Administrateur	31 350 €	Néant	Néant	Néant	Néant
Bruno Bonnell Administrateur	13 200 €	Néant	Néant	Néant	Néant
Patrick Petitjean Directeur général	444 997 €	Néant	Néant	Néant	Néant

#### Note 3.10 - Gestion des risques financiers et d'assurance

#### 3.10.1 Classification des risques selon IFRS 7 et IFRS 4

#### 3.10.1.1 - Risques financiers

La norme IFRS 7 reconnaît les catégories de risques financiers suivants :

- risque de marché : ce risque se décompose en risque de change, risque de juste valeur des instruments financiers à taux fixe, risque de valeur des instruments côtés ;
- risque de crédit : il correspond au risque de défaut d'un émetteur ou contrepartie c'est-à-dire le risque pour un créancier de perdre définitivement sa créance dans la mesure ou le débiteur ne peut pas, même en liquidant l'ensemble de ses avoirs, rembourser la totalité de ses engagements ;
- risque de liquidité : c'est le risque de ne pas pouvoir vendre un instrument financier à une valeur proche de sa juste valeur. Il peut se traduire soit par une impossibilité effective de le vendre (absence de marché, de contrepartie acheteuse), soit par une décote dite d'illiquidité ;
- risque de cash flow lié aux taux d'intérêts : pour les instruments financiers à taux variables, les fluctuations des taux impliquent des variations sur les cash-flows futurs de la société.

#### 3.10.1.2 - Risques d'assurance

IFRS 4 prévoit que les contrats commercialisés par des compagnies d'assurances soient classés en contrats dits d'assurance et d'investissement.

La norme IFRS 4 précise qu'un contrat est qualifié de contrat d'assurance s'il expose la compagnie d'assurances à un risque d'assurance, qui correspond à un risque autre que financier pris en charge par l'assureur.

#### 3.10.2 Courtage

#### 3.10.2.1 - Nature des risques associés au courtage

Les sociétés de courtage du groupe sont exposées aux risques financiers présentés au paragraphe 3.10.1.1.

#### 3.10.2.2 - Gestion des risques associés au courtage

Le courtage permet au groupe, à travers son modèle financier dont les flux de trésorerie génèrent un besoin en fonds de roulement négatif, de présenter un niveau d'endettement très faible, réduisant le volume des passifs financiers exposés.

La trésorerie des sociétés de courtage du groupe est intégralement investie en placements financiers à court terme, essentiellement à travers le FCP APRIL Trésorerie et dans des comptes à terme bancaires. Le FCP APRIL Trésorerie est un fonds de fonds assimilable à un OPCVM de trésorerie (« équivalent monétaire ») et qui présente donc un risque en capital nul et une très faible volatilité.

#### 3.10.2.3 - Analyse de sensibilité

Le résultat généré par la trésorerie des sociétés de courtage du groupe est par conséquent sensible aux variations du taux de référence monétaire l'EONIA. A titre indicatif, une variation de l'EONIA de 100 points de base en moyenne sur 2012 aurait eu un impact sur les produits financiers générés par cette trésorerie de 952 K€.

#### 3.10.3 Compagnies d'assurances

#### 3.10.3.1 - Nature des risques associés

Les compagnies d'assurances sont exposées aux risques financiers à la fois sur les actifs financiers qu'elles détiennent et sur les passifs financiers, y compris contrats d'investissement, qu'elles souscrivent.

Elles sont exposées au risque d'assurance à travers les portefeuilles de contrats d'assurance qu'elles détiennent.

Le groupe est présent dans les secteurs de la Santé Prévoyance et de l'Assurance Dommages par le biais d'un portefeuille de contrats d'assurance dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- un risque court, de faible montant unitaire et à forte fréquence ;
- un niveau d'expertise élevé ;
- une gestion internalisée.

Les provisions techniques afférentes aux contrats d'assurance sont évaluées selon les méthodes traditionnellement utilisées et conformément au Code des Assurances sur la base de traitements statistiques et actuariels.

# 3.10.3.2 - Procédure de gestion des risques financiers relatifs aux compagnies d'assurances

Le portefeuille du groupe est composé essentiellement des placements des compagnies d'assurances dont la gestion financière est confiée à une entité dédiée, APRIL Asset Management, sous la responsabilité du Directeur financier d'APRIL.

La réglementation assurance fixe des critères stricts d'éligibilité des instruments financiers ainsi que des limites d'exposition, des règles de répartition du portefeuille entre les différents supports et des règles de dispersion des risques. En outre, il est précisé qu'aucun instrument financier à terme n'est utilisé pour la gestion des placements.

Dans le cadre de cette gestion, le groupe n'utilise à ce jour, aucun instrument de couverture contre les risques financiers. APRIL ne détient par ailleurs aucun véhicule de titrisation (CDO ou autres) en portefeuille.

#### 3.10.3.3 - Exposition aux risques financiers

#### • Risques de marché

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actifs financiers du groupe exposés aux risques sur les marchés actions par grande zone géographique :

EXPOSITION AU RISQUE	EUROPE		ETATS	ETATS UNIS AU		TRES ZONES	TOTAL	
ACTIONS PAR LIEU DE								
COTATION	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
En Milliers d'euros								
Actions disponibles à la vente (1)								
Actions comptabilisées à la juste								
valeur par résultat								
Actions détenues à des fins de								
transaction								
Titres de participation disponibles à								
la vente (1)								
ACTIONS								
OPCVM actions disponibles à la	17 509	11 904	93	498	6 792	3 494	24 394	15 896
vente (1)								
OPCVM actions comptabilisées à la juste valeur par résultat								
OPCVM actions détenues à des fins								
de transaction								
OPCVM ACTIONS	17 509	11 904	93	498	6 792	3 494	24 394	15 896
TOTAL PORTEFEUILLE	17 509	11 904	93	498	6 792	3 494	24 394	15 896
En %	71,8 %	74,9 %	0,4 %	3,13 %	27,8 %	21,97 %	100 %	100 %

N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat

A noter que ces chiffres prennent en compte l'exposition réelle sur le marché des actions et que les OPCVM sont donc traités par transparence. L'écart avec le tableau 3.6.4.1 (qui affiche 31 435 K€ en OPCVM actions) s'explique par la part investie en OPCVM monétaires dans le fonds dédié à la poche actions du groupe.

#### • Risque de change

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs et des passifs financiers du groupe aux risques sur les marchés de change :

EXPOSITION DES	31	décembre 2012	3:	1 décembre 2011	Notionnel en devises des instruments dérivés	
INSTRUMENTS FINANCIERS AU RISQUE DE CHANGE (1)	Valeur comptable en K devises	Valeur comptable en K€	Valeur comptable en Kdevises	Valeur comptable en K€	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Actifs financiers libellés en EUR Actifs financiers libellés en GBP	-	605 151	-	505 330		
Actifs financiers libellés en USD Actifs financiers libellés en autres			1 655	1 277		
devises	-	6 251	-	3 149		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS		611 402		509 756		
Passifs financiers libellés en EUR Passif financiers libellés en GBP	-	12 919	- 1	11 054 1		
Passif financiers libellés en USD Passif financiers libellés en autres	949	719	136	105		
devises devises	-	856	-	2 732		
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS		14 494		13 892		

<sup>(1)</sup> Y compris exposition directe aux devises par l'intermédiaire des OPCVM détenus (risque de change non couvert)

#### Risque de taux

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actifs financiers du groupe exposés aux risques sur les marchés de taux par échéance :

NATURE DES ACTIFS FINANCIERS (1)	Taux d'intérêt		Répartit	ion au 31 décen	nbre 2012 par éc	chéance		Valeur au bilan 31/12/12	Valeur au bilan 31/12/2011
En milliers d'euros	(2)	Inf. à 1 an	Inf à 2 ans	Inf à 3 ans	Inf à 4 ans	Inf à 5 ans	Sup à 5 ans		, ,
Obligations détenues jusqu'à leur échéance Obligations disponibles à la vente (3) Obligations comptabilisées à la juste valeur	3,35 %	28 935	25 869	22 168	33 430	30 547	86 947 223	227 897 223	279 594 4 184
par résultat (4) Obligations détenues à des fins de transaction							220		
Obligations non cotées (coût amorti)									
OBLIGATIONS EXPOSEES AU RISQUE DE JUSTE VALEUR	3,35 %	28 935	25 869	22 168	33 430	30 547	87 171	228 121	283 778
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance									
OPCVM obligations disponibles à la vente (3) OPCVM obligations comptabilisées à la juste							31	31	29
valeur par résultat OPCVM obligations détenues à des fins de transaction									
OPCVM obligations non cotées (coût amorti)									
OPCVM OBLIGATIONS EXPOSEES AU RISQUE DE JUSTE VALEUR							31	31	29
Instruments dérivés passifs sujets à la comptabilisation de couverture									
Instruments dérivés incorporés sur contrats d'assurance et d'investissement									
Autres instruments dérivés passifs  INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS EXPOSES  AU RISQUE DE JUSTE VALEUR									
Autres actifs financiers exposés au risque de juste valeur									
INSTRUMENTS FINANCIERS EXPOSES AU RISQUE DE JUSTE VALEUR (5)	3,35 %	28 935	25 869	22 168	33 430	30 547	87 202	228 152	283 807
Obligations détenues jusqu'à leur échéance Obligations disponibles à la vente (3)	2,42 %	709	3 805				19 042	23 555	16 426
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (4)			200				6 316	6 516	4 942
Obligations détenues à des fins de transaction									
Obligations non cotées (coût amorti)  OBLIGATIONS EXPOSEES AU RISQUE DE	2,42 %	709	4 005				25 358	30 071	21 369
CASH FLOW  OPCVM obligations détenues jusqu'à leur									
échéance									
OPCVM obligations disponibles à la vente (3) OPCVM obligations comptabilisées à la juste									
valeur par résultat									
OPCVM obligations détenues à des fins de transaction									
OPCVM obligations non cotées (coût amorti)									
OPCVM OBLIGATIONS EXPOSEES AU									
RISQUE DE CASH FLOW  Instruments dérivés actifs sujets à la									
comptabilisation de couverture									
Instruments dérivés incorporés sur contrats									
d'assurance et d'investissement									
Autres instruments dérivés actifs  INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS									
EXPOSES AU RISQUE DE CASH FLOW									
Autres actifs financiers exposés au risque de cash flow									
INSTRUMENTS FINANCIERS EXPOSES AU RISQUE DE CASH FLOW (5)	2,42 %	709	4 005				25 358	30 071	21 369
ACTIFS FINANCIERS EXPOSES AU RISQUE DE TAUX	3,23 %	29 644	29 874	22 168	33 430	30 547	112 559	258 223	305 176
En %		11,5 %	11,6 %	8,6%	12,9 %	11,8 %	43,6 %	100,0 %	100 %

<sup>(1)</sup> Les créances à court terme sont supposées à moins d'un an

Les passifs financiers exposés aux risques de taux sont non significatifs.

<sup>(2)</sup> Taux facial pondéré des nominaux (le nominal correspond à la valeur à laquelle s'applique le taux facial), ou de manière alternative le taux de rendement actuariel pondéré des coûts amortis

<sup>(3)</sup> N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat.

<sup>(4)</sup> Hors titres détenus à des fins de transactions qui apparaissent dans la rubrique juste au dessous.

<sup>(5)</sup> Le risque de taux se décompose en deux types de risques selon la typologie retenue par IAS 32 - 39 : risque de Juste Valeur (taux fixe) et risque de Cash Flow (taux variable)

#### • Risque de crédit

Exposition au risque de crédit au travers des notations des émetteurs des obligations détenues. L'exposition au risque de crédit peut être évaluée par la notation des émetteurs des obligations détenues

Dans le cadre de la gestion du portefeuille obligataire des compagnies et afin de limiter le risque de crédit, des règles en termes de notation des émetteurs sélectionnés par les organismes financiers habilités ont été définies.

Le tableau ci dessous présente la répartition par notation des émetteurs des actifs financiers exposés au risque de taux.

NATURE DES ACTIFS	Rép	partition au	31 décemb	re 2012 pa	r notation (	(1)	Valeur	Valeur au
FINANCIERS	ND	AAA	AA	Α	В	Inf	au bilan	bilan
En milliers d'euros			, , ,			à BBB	31/12/12	31/12/11
Obligations détenues								
jusqu'à leur échéance								
Obligations disponibles à la		90 475	71 792	39 736	49 649		251 652	296 020
vente (2)								
Obligations comptabilisées								
à la juste valeur par résultat (3)			3 973			2 567	6 540	9 127
Obligations détenues à des								
fins de transaction								
Obligations non cotées								
(coût amorti)								
OBLIGATIONS EXPOSEES								
AU RISQUE DE CREDIT		90 475	75 765	39 736	49 649	2 567	258 192	305 147
OPCVM obligations								
détenues jusqu'à leur								
échéance								
OPCVM Obligations	31						31	29
disponibles à la vente (2)	0.						٠.	_0
OPCVM Obligations								
comptabilisées à la juste								
valeur par résultat (3)								
OPCVM Obligations								
détenues à des fins de transaction								
OPCVM Obligations non								
cotées (coût amorti)								
OPCVM OBLIGATIONS								
EXPOSEES AU RISQUE DE	31						31	29
CREDIT	01						31	23
TOTAL	31	90 475	75 765	39 736	49 649	2 567	258 223	305 176
En %	0,0 %	35,0 %	29,3 %	15,4 %	19,2 %	1,0 %	100 %	

- (1) Notation de l'agence Moody's et/ou Standard & Poor's
- (2) N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été enregistrée en résultat de l'exercice
- (3) Hors titres détenus à des fins de transactions qui apparaissent dans la ligne suivante du tableau

#### Exposition au risque de crédit au travers des opérations de réassurance :

La notation dont bénéficient les réassureurs est considérée par Le groupe comme un critère déterminant dans le choix des partenaires réassureurs car elle témoigne de leur solidité financière.

	Chiffres au 31 décembre 2012 (1)						
	ND	AAA	AA	A+ à A-	BBB+ à BBB-	Inf à BBB	Total
Total primes cédées	318	0	93 410	48 344	18 968	0	161 039
En % des primes cédées	0,2 %	0,0 %	58,0 %	30,0 %	11,8 %	0,0 %	100,0 %
Rappel 31.12.2011	0,3%	0,0%	66,1%	21,2%	12,4%	0,0%	100,0%
Nombre de réassureurs	2	0	7	11	2	0	22
En % du nombre de réassureurs	9,1 %	0,0 %	31,8 %	50,0 %	9,1 %	0,0 %	100,0 %
Rappel 31.12.2011	11,1 %	0,0 %	33,3 %	38,9 %	16,7 %	0,0 %	100 %

(1) Notation Standard & Poor's (long terme)

#### • Risque de liquidité

La plupart des placements financiers détenus par APRIL sont admis sur une place de cotation officielle ou équivalente et présentent un risque de liquidité faible. Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers détenus par APRIL classés selon leur degré de liquidité :

VALEUR AU BILAN AU 31 décembre 2012 En milliers d'euros	Actions	Obligations	OPCVM	Autres actifs	Total	En % du total	Rappel 31/12/11
Titres cotés ou OPCVM à valorisation quotidienne		258 251	79 907	222 489	560 648	91,7%	92.1%
Titres ou OPCVM à valorisation non quotidienne			35 173	3 567	38 740	6,3%	6.9%
Titres non cotés				12 014	12 014	2,0%	1,0%
TOTAL		258 251	115 080	238 070	611 402	100 %	100 %

Les titres dont la valorisation n'est pas quotidienne sont :

- les OPCI dont la valorisation est trimestrielle ;
- des OPCVM actions et diversifiés qui sont à valorisation hebdomadaire.

Le groupe APRIL ne connaît pas aujourd'hui de problèmes de liquidités, les actifs courants étant très supérieurs aux passifs courants. Par conséquent, aucun échéancier n'est donné à moins d'un an pour les créances et les dettes courantes.

#### 3.10.3.4 - Analyse de sensibilité aux risques financiers

## • Analyse de sensibilité au risque de marché actions et de change

Le tableau ci-dessous reprend les résultats d'une simulation des impacts de l'évolution des marchés de change et d'actions sur l'ensemble des portefeuilles d'APRIL.

Pour les lignes d'OPCVM, l'impact a été calculé par transparence, c'est-à-dire que l'impact indirect de la composition de l'actif des OPCVM détenus (en terme de marché actions cible et de devises) a été répercuté sur le portefeuille global.

Par hypothèse, pour tous les actifs financiers exposés aux marchés actions et de change, une sensibilité de 1 a été appliquée.

SENSIBILITE DES ACTIFS FINANCIERS AU RISQUE DE MARCHE En milliers d'euros	Impact sur les capitaux propres			
	31/12/2012	31/12/2011		
AVANT EFFET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE	3 064	2 032		
Variation de +/- 10% des marchés actions (1)	2 439	1 590		
Variation de +/- 10% des taux de change euro / autres devises	625	443		
APRES EFFET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE	3 064	2 032		
Variation de +/- 10% des marchés actions (1)	2 439	1 590		
Variation de +/- 10% des taux de change euro / autres devises	625	443		

<sup>(1)</sup> Impact de la variation globale des marchés

#### • Analyse de sensibilité au risque de taux

Le tableau ci-dessous reprend les résultats d'une simulation des impacts qu'aurait une évolution des marchés de taux sur l'ensemble du portefeuille obligataire d'APRIL.

CENCIPILITE DEC ACTIFC FINANCIERO ALIV DICOLEO DE TALIV	Impact sur	Impacts	Impact sur	Impact sur	Impacts	Impact sur
SENSIBILITE DES ACTIFS FINANCIERS AUX RISQUES DE TAUX En milliers d'euros	la juste	résultat	les capitaux	la juste	résultat	les capitaux
En militers à euros	valeur	consolidé	propres	valeur	consolidé	propres
	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
AVANT EFFET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE						
COUVERTURE						
Variation de +/- 1% du taux de rendement sans risque	8 466	-330	8 466	9 469	-283	9 469
Dont instruments financiers exposés au risque de valeur juste	8 466		8 466	9 469		9 469
Dont instruments financiers exposés au risque de cash flow		-330			-283	
APRES EFFET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE						
COUVERTURE						
Variation de +/- 1% du taux de rendement sans risque	8 466	-330	8 466	9 469	-283	9 469
Dont instruments financiers exposés au risque de valeur juste	8 466		8 466	9 469		9 469
Dont instruments financiers exposés au risque de cash flow		-330			-283	

Les chiffres sur les instruments financiers exposés au risque de juste valeur correspondent à l'impact qu'aurait une variation des taux sur la valorisation des lignes obligataires à taux fixe détenues en portefeuille. Il a été calculé directement à partir de la sensibilité du portefeuille obligataire.

Les chiffres sur les instruments financiers exposés au risque de cash-flow correspondent à l'impact qu'aurait une variation des taux sur le total annuel des coupons prévisionnels encaissés sur les obligations à taux variable détenues en portefeuille.

#### 3.10.3.5 - Procédure de gestion des risques d'assurance

La politique de risques du groupe, dont les principales orientations sont définies de manière centralisée au sein des Comités d'engagement, s'articule autour des axes suivants :

- définition d'une politique générale de souscription ;
- définition de limites d'exposition et de leur usage ;
- définition d'une politique de réassurance ;
- suivi des différents résultats techniques ;
- définition des méthodes d'évaluation des risques ;
- recensement et suivi des risques placés.

Les principaux éléments susceptibles d'avoir une influence sur l'évolution de la sinistralité des compagnies d'assurances sont les suivants :

#### Dommages:

- branche automobile : une succession anormale de sinistres majeurs (accidents graves avec dommages corporels);
- branches multirisques particuliers et professionnels : une succession anormale de sinistres majeurs sur des locaux ou des immeubles (incendie ou explosion au gaz...) ou une catastrophe naturelle (tempête, séisme...).

#### Santé Prévoyance :

- décès dans le cadre d'un contrat portant sur de gros capitaux ;
- décès multiples dans le cadre de contrats collectifs (attentat, accident d'avion...) ;
- épidémie impliquant de nombreux arrêts de travail ;
- pandémie avec risque de mortalité multiple.

Ces risques sont réduits à deux niveaux :

- en amont, par la politique de souscription (très grande sélectivité dans le choix des risques, limitation de la concentration, plafonnement des seuils de rétention, application de franchises unitaires élevées);
- en aval, par la politique de réassurance (cession des risques en quote-part, écrêtement des plus gros sinistres, limitation du nombre d'occurrence par événement).

#### Note 3.11 - Paiements sur base d'actions

#### 3.11.1 Suivi des plans d'attributions d'options

	Plan n°16	Plan n°18	Plan n°19	Plan n°20	Plan n°21	Plan n°22	Plan n°23	Plan n°25	Plan n°26
Date du CA/Directoire Nombre total	26/04/07	26/04/07	24/04/08	24/04/08	23/04/09	23/04/09	23/04/09	22/04/10	22/04/10
d'options ayant été attribuées à l'origine	40 000	226 000	60 000	82 500	77 000	73 000	85 500	112 500	17 500
Point de départ d'exercice des options	27/04/13	27/04/11	24/04/13	24/04/12	13/05/13	13/05/13	13/05/13	26/05/14	26/05/14
Date d'expiration	26/04/14	26/04/13	23/04/15	23/04/14	12/05/15	12/05/15	12/05/15	25/05/16	25/05/16
Prix de souscription	40,56 €	40,56 €	31,08€	31,08€	22,53€	22,53€	22,53€	22,16€	22,16€
NOMBRE DE STOCK OPTIONS EN VIGUEUR FIN DECEMBRE 2012	20 000	108 500	7 000	10 000	41 000	58 000	69 500	88 500	17 500
-									
	Plan n°27	Plan n°28	Plan n°29	Plan n°30	Plan n°31	Plan n°32	Plan n°33		
Date du CA/Directoire Nombre total	22/04/10	31/08/10	21/04/11	21/04/11	21/04/11	23/06/11	26/04/12		
d'options ayant été attribuées à l'origine	87 000	180 000	157 000	37 500	75 000	25 000	15 000		
Point de départ d'exercice des options	26/05/14	15/09/14	27/05/15	27/05/15	27/05/15	23/06/15	31/05/16		
Date d'expiration	25/05/16	14/09/16	26/05/17	26/05/17	26/05/17	22/06/17	30/05/18		
Prix de souscription	22,16 €	20,16€	20,57 €	20,57€	20,57€	20,30 €	11,66 €		
NOMBRE DE STOCK OPTIONS EN VIGUEUR FIN DECEMBRE 2012	60 000	180 000	147 000	37 500	65 000	5 000	15 000		

Conformément à la norme IFRS 2, le coût des services reçus rémunéré en actions aux employés est comptabilisé dans les comptes consolidés.

Par ailleurs, une attribution gratuite d'actions a été réalisée par le Conseil d'administration suite à la délégation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2008. La valeur de l'avantage accordé a été déterminée sur la base du cours à la date d'attribution et en tenant compte des conditions attachées à l'attribution.

Ainsi, le montant comptabilisé s'élève à 424 K€ au 31 décembre 2012.

#### 3.11.2 Modèle de valorisation utilisé

Le modèle Merton, dérivé du modèle Black and Scholes, est utilisé comme modèle de valorisation.

Les hypothèses de valorisation et la juste valeur des options sont présentées ci-dessous :

Juste valeur des options de souscription d'actions	2012	2011
Taux de dividende	2,10 %	2,20 %
Volatilité	37,20 %	25,60 %
Taux d'intérêt sans risque	1,23 %	2,66 %
Moyenne pondérée des justes valeurs des options à date d'attribution	3,23 €	4,27 €

L'hypothèse de dividende attendu est basée sur le consensus de marché.

Le taux d'intérêt sans risque est issu de la courbe des taux des obligations de l'Etat Français pour la maturité appropriée.

#### Note 3.12 - Investissements

Les dépenses d'investissements engagées au cours de la période sont directement liées aux projets de développement du groupe.

A ce titre, elles concernent principalement :

- au niveau des immobilisations incorporelles : les dépôts de marques, l'acquisition de fonds commerciaux et de droits au bail, ainsi que les développements informatiques ;
- au niveau des immobilisations corporelles : les agencements et mobiliers dans le cadre du développement des réseaux de boutiques.

#### Note 3.13 - Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du groupe vis-à-vis de tiers au 31 décembre 2012 sont les suivants :

En milliers d'euros	Engagements donnés	Engagements			
LII IIIIIIers a earos	Lingagements donnes	reçus			
Nantissements	1 345	42 280	(1)		
Hypothèques					
Cautions	132	775			
Autres	20 556	13 415	(2)		
TOTAL	22 033	56 470			

<sup>(1)</sup> nantissements reçus dans le cadre d'opérations de réassurance

#### Engagements de rachat des minoritaires :

Les engagements de rachat des minoritaires non retraités au regard des principes appliqués par le groupe concernent la société suivante :

En milliers d'euros	Part des minoritaires	Engagement de vente du minoritaire	Engagement d'achat du Groupe	Période d'option
FLEXITRANS	30 %	Oui	Oui	A compter du 01.01.2019

La prise de contrôle de cette société est antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2010 : par conséquent, nous avons conservé le traitement antérieur des puts. Ainsi, compte-tenu de la date de cette prise d'effet, cet engagement n'a pas été valorisé.

<sup>(2)</sup> cette rubrique comprend principalement les garanties de passif liées aux opérations d'acquisitions / cessions

#### Note 3.14 - Résultat net et dividendes

La société calcule un résultat par action et un résultat par action sur une base totalement diluée. Le résultat par action ne tient pas compte des actions potentielles. Il est établi sur la base du nombre moyen d'actions en circulation pondéré sur la période.

Le résultat par action sur une base totalement diluée est établi en prenant en compte les actions dilutives émises au titre des plans de stock options.

Le résultat par action se présente ainsi :

	31 décembre 2012
RESULTAT NET	53 410
Nombre d'actions ordinaires pondérées à l'ouverture (en millier)	40 482
Emission d'actions hors options	
Exercice d'options	
Titres d'autocontrôle	12
NOMBRE D'ACTIONS ORDINAIRES PONDEREES	40 494
RESULTAT NET PAR ACTION	1,32
Instruments dilutifs: stock options	930
NOMBRE D'ACTIONS ORDINAIRES PONDEREES APRES INTEGRATION DES INSTRUMENTS POTENTIELS DILUTIFS	41 424
RESULTAT NET (EVENTUELLEMENT IMPACTE DES INSTRUMENTS DILUTIFS)	
RESULTAT NET PAR ACTION DILUE	1,29

Les dividendes versés en 2012, 2011 et 2010 au titre des exercices 2011, 2010 et 2009 se sont élevés respectivement à 19 875 K€ (soit 0,49 € par action), 19 877 K€ (soit 0,49 € par action) et 17 853 K€ (soit 0,44 € par action).

Note 3.15 - Tableau des honoraires des Commissaires aux comptes

				Mazars				Deloitte				Autres
	Montan	t K€ (HT)		%	Montan	t K€ (HT)		%	Montan	t K€ (HT)		%
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit												
Commissariat aux comptes,												
certification, examen des comptes												
individuels et consolidés :												
Emetteur	41	41	3 %	4 %	41	41	22 %	22 %				
Filiales intégrées globalement	913	908	77 %	93 %	141	145	76 %	78 %	11	12	100 %	100 %
Autres diligences et prestations												
directement liées à la mission de												
commissaire aux comptes :												
Emetteur												
Filiales intégrées globalement	236	26	20 %	3 %								
Sous-total	1 190	975	100 %	100 %	182	186	98 %	100 %	11	12	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les												
réseaux aux filiales intégrées												
globalement												
Juridique, fiscal, social					4		2 %					
Autres (à préciser si > 10% des												
honoraires d'audit)												
Sous-total					4							
TOTAL	1 190	975	100 %	100 %	186	186	100 %	100 %	11	12	100 %	100 %

Note 3.16 - Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

#### **M**AZARS

Le Premium 131 boulevard de Stalingrad 69100 VILLEURBANNE

#### **DELOITTE & ASSOCIES**

Immeuble Park Avenue 81 boulevard de Stalingrad 69100 VILLEURBANNE

## **APRIL**

Société Anonyme

Immeuble Aprilium 114 boulevard Vivier Merle 69003 LYON

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

**Exercice clos le 31 décembre 2012** 

# Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société APRIL, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes 1.1.3 et 1.1.4 de l'annexe qui fait référence aux nouvelles normes d'application obligatoire ou anticipée.

#### II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.17 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 1.17 et 6.1 donnent une information appropriée.
- Les notes 1.18, 1.23 et 1.29 aux états financiers exposent les méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et passifs financiers. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers, notamment la note 6.4.

Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés de votre Groupe, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 1.25 aux états financiers. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calcul utilisés au regard, notamment, de l'expérience du groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III. <u>VERIFICATION SPECIFIQUE</u>

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Villeurbanne, le 15 mars 2013 Les Commissaires aux Comptes

MAZARS DELOITTE & ASSOCIES

Emmanuel CHARNAVEL Dominique VALETTE

## 4 - Comptes sociaux

## Comptes sociaux APRIL au 31 décembre 2012

### Compte de résultat

Compte de résultat				
En milliers d'euros	Note	2012	2011	2010
Chiffres d'affaires	4.11			
Subvention d'exploitation			2	43
Reprises sur amortissements et provisions	4.10	44 149	676	3 941
Transfert de charges		1 537	1 361	817
Autres produits		99	71	55
Total des produits d'exploitation		45 785	2 110	4 856
Autres achats et charges externes	4.12	4 652	3 911	3 051
Impôts et taxes		856	721	486
Salaires et traitements		3 915	3 691	2 668
Charges sociales		2 979	2 611	1 428
Dotations aux amortissements sur immobilisations	4.2.2	51	47	113
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				40.000
Dotations aux provisions pour risques et charges	4.10	1 066	6 703	10 900
Autres charges		175	145	175
Total des charges d'exploitation		13 694	17 829	18 821
Résultat d'exploitation		32 091	-15 719	-13 965
Dividendes reçus		18 365	61 760	49 419
Autres produits financiers		13 401	1 687	3 019
Charges financières		11 982	3 695	26 870
Résultat financier	4.13	19 784	59 752	25 568
Résultat courant avant impôt		51 875	44 033	11 603
Produits exceptionnels		25	40	21
Charges exceptionnelles		497	205	162
Résultat exceptionnel	4.14	-472	-165	-141
Résultat avant impôt		51 403	43 868	11 462
Participation des salariés				
Impôt sur les bénéfices	4.15	-8 653	-10 410	-11 751
Résultat net		60 056	54 278	23 213

### Bilan

Bilan						
En milliers d'euros	Note		2012		2011	2010
			Amortissements			
Actif		Brut	et provisions	Net	Net	Net
Immobilisations						
incorporelles	4.2	1 251	1 247	4		
Immobilisations corporelles	4.2	812	566	246	270	180
Immobilisations financières	4.2/4.3/4.4	357 826	30 801	327 025	333 152	332 633
Actif immobilisé		359 889	32 614	327 275	333 422	332 813
Avances et acomptes						_
versés sur commandes	4.5	72		72	33	30
Clients et comptes						
rattachés	4.5	139 079		139 079	75 942	40 568
Autres créances						
Valeurs mobilières de						
placement	4.7/4.4	131 600		131 600	80 668	36 657
Disponibilités		1 248		1 248	3	1 700
Actif circulant		271 999		271 999	156 646	78 955
Comptes de régularisation						
et assimilés	4.5	141		141	174	117
Total général		632 029	32 614	599 415	490 242	411 885

Passif	Note	2012	2011	2010
Capital	4.8	16 362	16 362	16 358
Primes		12 839	12 839	12 683
Réserve légale		1 636	1 636	1 636
Réserves réglementées				
Autres réserves		242 039	207 805	204 630
Report à nouveau		102 974	102 806	102 645
Résultat de l'exercice		60 056	54 278	23 213
Capitaux propres	4.9	435 906	395 726	361 165
Provisions pour risques et charges	4.10	1 110	44 193	38 167
Emprunts et dettes financières	4.5	26	69	42
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	4.5	1 307	1 146	413
Autres dettes	4.5	161 066	49 108	12 098
Dettes		162 399	50 323	12 553
Comptes de régularisation et assimilés				
Total général		599 415	490 242	411 885

#### Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie	2012	2011	2010
En milliers d'euros			
Trésorerie à l'ouverture	80 654	38 315	24 537
Capacité d'autofinancement	16 844	63 181	55 473
dont dividendes reçus des filiales	18 365	61 760	49 419
Variation du besoin en fond de roulement	48 976	2 310	-5 587
Flux net de trésorerie généré par l'activité de holding d'animation	65 820	65 491	49 886
Opérations d'investissement			
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles	-6	-3	
Décaissement sur acquisition d'immobilisations corporelles	-25	-155	-98
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et	25	32	21
incorporelles	25	32	21
Décaissements sur acquisitions de titres de participation		-22 253	-22 028
Encaissements sur cessions/remboursement de titres de			
participation	4 450	12 916	12 208
Dáraina ann an t-airean attach an t-airean attach an t-airean an t-airean a			
Décaissements sur acquisitions d'autres immobilisations financières	-4 536	-936	-36 291
Encaissements sur cessions d'autres immobilisations	-4 330	-930	-30 291
financières	6 315	6 965	57 933
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	6 223	-3 434	11 745
Opérations de financement			
Sommes reçues lors d'augmentation de capital liée à l'exercice de stock option		159	
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-19 875	-19 877	-17 853
Encaissements provenant d'emprunts	15 07 5	13 077	17 055
Remboursement d'emprunts			-30 000
Flux net de trésorerie lié aux opérations financières	-19 875	-19 718	-47 853
That her de tresorene ne day operations infancieres	19 07 3	13 / 10	47 033
Trésorerie à la clôture	132 822	80 654	38 315
Dont:	132 022	80 034	30 313
Valeurs Mobilières de Placement	49 523	58 354	34 341
Actions propres classées en VMP	49 323 2 077	2 366	2 316
Disponibilités	1 248	2 300	1 700
Instruments Trésorerie		_	1 / 00
	80 000	20 000	
Découvert bancaire	80 000 -26	20 000 -69	-42

#### Faits caractéristiques

#### Opérations en capital relatives aux participations d'APRIL

La société APRIL a procédé à la réduction de capital de la société :

Axeria Insurance Company pour 3 953 K€

#### **Acquisition/Cession de titres**

La société APRIL a procédé à la cession des titres pour les sociétés :

- APRIL WEB ACCESS FACTORY pour 1 €
- SANO Concept (France) pour 25 K€

#### Notes annexes aux comptes sociaux d'APRIL pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2012, dont le total net s'élève à 599 415 K€, et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de 60 056 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration dans sa séance du 27 février 2013.

Les comptes sociaux de la société APRIL sont inclus dans les comptes consolidés du groupe APRIL.

Les comptes consolidés du groupe APRIL sont inclus dans les comptes consolidés de la société Evolem SA.

Note 4.1 -	Règles et méthodes comptables	. 195
Note 4.2 -	Actif immobilisé	. 198
Note 4.3 -	Titre de participation	. 200
Note 4.4 -	Actions propres et options de souscriptions d'actions attribuées	. 201
Note 4.5 -	Créances et dettes	. 202
Note 4.6 -	Décomposition du solde des dettes fournisseurs	. 202
Note 4.7 -	Valeurs mobilières de placement	. 203
Note 4.8 -	Composition du capital social	. 203
Note 4.9 -	Variation des capitaux propres	. 204
Note 4.10	- Provisions pour risques et charges	. 204
Note 4.11	- Chiffre d'affaires	. 204
Note 4.12	- Charges externes	. 205
Note 4.13	- Résultat financier	. 205
Note 4.14	- Résultat exceptionnel	. 206
Note 4.15	- Impôt sur les bénéfices	. 206
Note 4.16	- Engagements donnés et reçus	. 206
Note 4.17	- Entreprises liées	. 207
Note 4.18	- Effectif moyen	. 210
Note 4.19	- Rémunération des dirigeants	. 210
Note 4.20	- Droit individuel à la formation	.210
Note 4.21	- Evènements postérieurs à la clôture	.210

#### Note 4.1 - Règles et méthodes comptables

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions du plan comptable général homologué par l'arrêté ministériel du 22 juin 1999 paru au Journal Officiel du 21 septembre 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### 4.1.1 Immobilisations incorporelles

La marque APRIL est totalement amortie.

Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée effective d'utilisation, comprise entre un an et trois ans.

#### 4.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée effective d'utilisation généralement égale à :

-	installations générales et agencements	8 ans
-	matériel de transport	5 ans
-	matériel de bureau	5 ans
_	matériel informatique	3 ans
_	mobilier .	5 ans

Conformément au règlement CRC 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs, les indices de perte de valeur sont recherchés à la clôture et lors de l'établissement des situations intermédiaires.

Le cas échéant, une dépréciation est évaluée et comptabilisée.

#### 4.1.3 Titres de participation

La valeur brute des titres de participation est constituée par leur coût d'achat y compris les frais accessoires directement liés à l'acquisition.

Les participations sont évaluées selon leur valeur d'utilité :

- la valeur d'utilité des titres de participation est calculée selon une méthode basée notamment sur l'actif net et l'actualisation des flux futurs de trésorerie tels qu'ils ressortent des plans à moyen terme;
- lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence.

#### 4.1.4 Prêts et créances

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

#### 4.1.5 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières figurant au bilan pour leur prix d'acquisition sont constituées de dépôts, cautionnement et actions propres. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

#### 4.1.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité sont évaluées au cours de clôture du dernier jour de bourse de l'exercice.

Les autres valeurs mobilières de placement sont évaluées au dernier cours connu ou à la dernière valeur liquidative pour les OPCVM.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### 4.1.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges contiennent les engagements dont l'échéance ou le montant est incertain et découlant de litiges commerciaux, prud'homaux ou d'autres risques.

Chacun des litiges connus dans lesquels APRIL est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, et après avis des conseils externes le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

#### 4.1.8 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité. La majeure partie de ces engagements ainsi calculés a été externalisée auprès d'une compagnie d'assurances sur la base d'un contrat à prestations définies. Le complément est couvert par une dotation aux provisions pour risques et charges.

Les taux retenus sont les suivants :

Taux d'inflation : 2 %
Taux d'intérêt : 2,85 %
Augmentation des salaires : 2 %
Taux de mobilité : 6 %
Age de départ à la retraite : 67 ans

#### 4.1.9 Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du jour de l'opération. Les créances et dettes sont valorisées au cours de la clôture ou à leur cours de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique Ecart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques, le cas échéant.

#### 4.1.10 Impôts sur les résultats

La société APRIL est tête du groupe d'intégration fiscale constitué par la société APRIL et les filiales suivantes, détenues directement ou indirectement à plus de 95 % :

APRIL Dommages	APRIL Santé
APRIL Entreprise	APRIL Santé Prévoyance
APRIL Entreprise Caraïbes	APRIL Sigma
APRIL Entreprise Crédit	APRIL Vie Conseils
APRIL Entreprise Est	Assur Londres
APRIL Entreprise et Collectivités	Axeria Iard
APRIL Entreprise Immobilier	Axeria Prévoyance
APRIL Entreprise Lyon	C.I.C.P
APRIL Entreprise Paris	CANNASSUR
APRIL Entreprise Prévoyance	Cetim
APRIL Entreprise Savoie	Coris Assistance
APRIL Gamma	Coris International
APRIL Group Vie Epargne	MANCINI ASSURANCES
APRIL International	MGR Mutant
APRIL International Expat	Moral Caraïbes
APRIL International Voyage	PAPILLON
APRIL Marine	REASSUR
APRIL Mon Assurance	Réunion Assurances
APRIL Partenaires	Sano Concept
April Partenaires Réunion	Solucia Protection Juridique
APRIL Prévoyance Santé	

Les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées par le groupe, liées aux déficits des sociétés intégrées, sont comptabilisées en résultat dans les comptes de la société APRIL.

#### Note 4.2 - Actif immobilisé

#### 4.2.1 Valeurs brutes

En K€	01/01/2012	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
Immobilisations incorporelles	1 245	6		1 251
Installations générales, agencements divers	223	10		233
Matériel de transport	63			63
Matériel de bureau et informatique, mobilier	501	15		516
Immobilisations en cours				
Immobilisations corporelles	787	25	0	812
Autres participations	346 289		4 450	341 839
Créances rattachées à des participations				
Prêts, autres immobilisations financières	17 766	4536	6 315	15 987
Immobilisations financières	364 055	4 536	10 765	357 826
Total général	366 087	4 567	10 765	359 889

Les variations significatives enregistrées au cours de l'exercice sur la ligne « Autres participations » résultent principalement des opérations réalisées sur le capital des filiales d'APRIL et présentées dans la partie « faits caractéristiques » de la présente annexe.

#### 4.2.2 Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice				
En K€	01/01/2012	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
Immobilisations incorporelles	1 245	2		1 247
Installations générales / agencements	41	29		70
Matériel de transport	2	13		15
Matériel de bureau / Mobilier	473	8		481
Immobilisations corporelles	516	50	0	566
Total général	1 761	52	0	1 813

#### 4.2.3 Provisions

Situation et mouvements de l'exercice				
En K€	01/01/2012	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
Dépréciation des immobilisations				
financières	30 902	9 356	9 458	30 800
Total général	30 902	9 356	9 458	30 800

Conformément aux principes en vigueur, une reprise pour dépréciation des actions propres classées en autres immobilisations financières a été effectuée pour un montant de 867 K€, une dotation aux provisions pour dépréciation des titres de participation a été effectuée pour un montant de 9 356 K€ et une reprise pour dépréciation de titres de participation pour 8 591 K€.

#### 4.2.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 1 251 K€ et se décomposent de la manière suivante :

Marque APRIL 686 K€Logiciels 565 K€

Note 4.3 - Titres de participation

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
En K€				
Filiales (détenues à + 50 %)				
Axeria Iard	38 000	27 193	100 %	689
Axeria Insurance Company	412	-350	100 %	-9
SOLUCIA Protection Juridique	7 600	11 071	100 %	1 220
APRIL International	56 038	-20 357	100 %	-6 071
APRIL Group Vie Epargne	100	-48	100 %	-4
APRIL Canada Inc	26 610	1 042	100 %	1 242
APRIL Dommages	62 831	6 394	100 %	3 312
Axeria Prévoyance	31 000	89 525	100 %	8 857
APRIL Prévoyance Santé	501	33 499	100 %	33 420
APRIL Entreprise	49 083	-20 722	100 %	-9 207
APRIL Mediterranean Limited	17 000	52 125	100 %	14 674
Terre d'Entreprises	58	98	58,72 %	12

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales françaises	Filiales étrangères	Participations françaises	•
En K€				
Valeur comptable des titres détenus : Brute : Nette :	299 141 274 748	42 588 41 461	109 109	
Montant des prêts et avances accordées :	271710	11 101	103	
Brute :	6 004	65		
Nette:	6 004	65		
Montant des cautions et aval donnés				
Montant des dividendes encaissés	18 364			

#### Note 4.4 - Actions propres et options de souscriptions d'actions attribuées

#### 4.4.1 Actions propres

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée générale du 26 avril 2007, APRIL a poursuivi son programme de rachat d'actions. APRIL a ainsi procédé au rachat de 189 473 actions pour un montant de 2 480 K€ et à la vente de 201 370 actions pour un montant de 2 656 K€. Le résultat des cessions s'élève à + 79 K€ et est comptabilisé dans le résultat financier.

La société détient 409 763 actions au 31 décembre 2012 :

- les actions propres affectées à un programme de rachat dans le cadre d'opérations de croissance externe ou destinées à couvrir des plans d'options d'achat d'actions ou d'allocations d'actions à des salariés (non encore décidées) sont classées dans les immobilisations financières;
- les actions affectées au contrat d'animation du titre ou à l'attribution gratuite d'actions aux salariés (décidées par le Conseil d'administration suite à la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2008) sont classées dans les valeurs mobilières de placement.

#### 4.4.2 Options de souscription d'actions

Conformément aux décisions du Conseil d'administration du 26 avril 2012, 15 000 options de souscriptions d'actions ont été attribuées à des membres du personnel ou des dirigeants d'APRIL ou de ses filiales (prix d'émission : 11,66 €).

929 500 options de souscription demeurent exerçables à fin 2012.

Note 4.5 - Créances et dettes

Etat des créances			
En K€	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Avances et acomptes versés sur commandes Autres créances clients	72	72	
Groupe et associés Impôt société	139 033	139 033	
Débiteurs divers	46	46	
Charges constatées d'avance	141	141	
Total général	139 292	139 292	

Le montant des comptes courants débiteurs à l'égard des autres sociétés du groupe s'élève à 139 033 K€ correspondant d'une part aux créances d'impôt dues par les sociétés membres de l'intégration fiscale pour 8 850 K€ et d'autre part aux avances de trésorerie accordées aux filiales pour 130 183 K€.

Etat des dettes			
En K€	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Dettes liées à des participations	5 000	5 000	_
Concours bancaires	26	26	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 307	1 307	
Dettes fiscales et sociales	2 421	2 421	
Impôt société	6 275	6 275	
Groupe et associés	147 161	147 161	
Autres dettes	209	209	
Produits constatés d'avance			
Total général	162 399	162 399	

Les dettes liées à des participations correspondent au versement restant sur les titres de participation d'Axeria Prévoyance.

Note 4.6 - Décomposition du solde des dettes fournisseurs

Date d'échéance En K€	Dettes fournisseurs 2012	Dettes fournisseurs 2011
Factures non échues payables à 30 jours fin de mois	712	218
Factures échues – retard < à 30 j	-12	33
Factures échues – retard > à 30 j et < à 60 j	23	
Factures échues – retard > à 60 j	129	32
Solde dettes fournisseurs	852	283
Factures non parvenues	455	863
Total fournisseurs et comptes rattachés	1 307	1 146

Au 31 décembre 2012, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs, s'élevait à 852 K€ (contre 283 K€ au 31 décembre 2011) et était constitué de :

- 84 % de factures non échues payables à 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture (77 % au 31 décembre 2011) ;
- 16 % de factures échues, le non respect des délais de paiements pour ces dernières provenant de raisons spécifiques (contestation de la facture ou attente d'avoir) (23 % au 31 décembre 2011).

#### Note 4.7 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 131 600 K€ au 31 décembre 2012 et se décomposent de la manière suivante :

Valeurs mobilières de placement en K€	Valeur comptable	Valeur de réalisation	Plus et moins values latentes
OPCVM monétaires	49 523	49 540	17
Actions propres	2 077	2 238	161
Compte à Terme	80 000	80 000	0
Total général	131 600	131 778	178

Conformément à l'avis du CNC N° 2008-17 du 6 novembre 2008, les actions gratuites attribuées aux salariés ont été classées dans un compte dédié. Ces actions ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation basée sur leur valeur de réalisation, mais font l'objet de la dotation d'une provision pour charges suivant les conditions d'acquisition.

#### Note 4.8 - Composition du capital social

Composition du capital social	2012	2011	2010
Nombre d'actions composant le capital social au début de l'exercice	40 904 135	40 894 135	40 894 135
Augmentation de capital		10 000	
Nombre d'actions composant le capital social à la fin de l'exercice	40 904 135	40 904 135	40 894 135
Résultat par action	1,47	1,33	0,57

Au 31 décembre 2012, le capital social d'APRIL est composé de 40 904 135 actions ordinaires intégralement libérées d'une valeur nominale de 0,40 €.

#### Note 4.9 - Variation des capitaux propres

#### Tableau des variations des capitaux propres 2010/2011/2012

Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2010	
En K€	361 165
Augmentation de capital de l'exercice 2011 (1)	159
Distribution de dividendes	-19 877
Autres variations	
Résultat de l'exercice 2011	54 278
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2011	395 726
Augmentation de capital de l'exercice 2012	
Distribution de dividendes	-19 875
Autres variations	
Résultat de l'exercice 2012	60 056
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2012	435 906

<sup>(1) :</sup> résultant de l'exercice des options de souscription accordées / dont prime d'émission 155 K€

#### Note 4.10 - Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges	Début			Fin
En K€	Exercice	Dotations	Reprises	Exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour retraite	44	67		111
Autres provisions risques et charges	44 149	999	44 149	999
Total provisions pour risques et charges	44 193	1 066	44 149	1 110
Dotations et reprises d'exploitation	44 193	1 066	44 149	1 110
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				

Les 44 149 K€ de reprise de provision pour risques et charges correspondent essentiellement à la reprise des provisions pour risque relative à l'utilisation des déficits des filiales dans le cadre du régime de l'intégration fiscale, devenue sans objet.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux provisions pour les attributions d'actions gratuites pour un montant de 999  $K \in \mathbb{R}$ .

#### Note 4.11 - Chiffre d'affaires

APRIL est une société holding d'animation et de pilotage du groupe. Ses seules ressources sont les dividendes reçus de ses participations et les revenus de ses placements.

Note 4.12 - Charges externes

Ventilation du poste " Autres achats et charges externes " En K€	2012	2011	2010
Sous-traitance générale et informatiques	1 079	1 042	208
Consommables (électricité, fournitures administratives)	64	56	55
Locations immobilières	625	649	536
Locations mobilières, entretien, maintenance	107	162	157
Assurances	23	26	26
Honoraires, études, documentation	1 332	871	901
Publicité, relations extérieures	749	433	153
Frais de déplacements, missions et réceptions	407	514	501
Personnel extérieur	54	34	234
Divers (formation, services bancaires, téléphone, affranchissement)	212	124	280
Total	4 652	3 911	3 051

#### Note 4.13 - Résultat financier

Résultat financier	2012	2011	2010
En K€	2012	2011	2010
Produits financiers	31 766	63 447	52 438
Dividendes	18 364	61 760	49 419
Reprise provision dépréciation titres	8 591	92	
Reprise provision immobilisations financières (hors titres)	920		
Produits d'intérêts	2 279	975	2 610
Produits des valeurs mobilières de placement	1 584	620	408
Gain de change	28		1
Charges financières	11 982	3 695	26 870
Dotation provision dépréciation titres	9 356	504	24 344
Dotation provision immobilisations financières (hors titres)		2 429	704
Intérêts et charges assimilées	2 526	55	1 506
Pertes sur créances liées à des participations			
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement	100	706	315
Perte de change		1	1
Résultat financier	19 784	59 752	25 568

APRIL a procédé à des dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres des sociétés APRIL Entreprise, Axeria Iard, Axeria Insurance Company et APRIL WAF pour un montant total de 765 K€.

#### Note 4.14 - Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel	2012	2011	2010
En K€	2012	2011	2010
Produits exceptionnels	25	40	21
Produits des cessions immobilisations corporelles		32	21
Produits des cessions immobilisations financières			
Autres produits exceptionnels	25	8	
Charges exceptionnelles	497	205	162
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles		21	162
Valeur nette comptable des immobilisations financières			
Autres charges exceptionnelles	497	184	
Résultat exceptionnel	-472	-165	-141

#### Note 4.15 - Impôt sur les bénéfices

L'application de la convention d'intégration fiscale a généré une économie d'impôt pour Le groupe d'intégration fiscale d'un montant de 8 653 K€. La société n'aurait pas supporté de charge d'impôt en l'absence d'intégration fiscale.

#### Note 4.16 - Engagements donnés et reçus

#### Engagements reçus:

Clause de retour à meilleure fortune : consécutivement à l'abandon de créances de 3 450 K€ réalisé en 2005 en faveur d'APRIL Entreprise (ex APRIL Corporate), APRIL dispose d'une clause de retour à meilleure fortune.

Engagements de rachat des minoritaires : néant.

Garanties de remboursement par APRIL Dommages de la dette d'APRIL Entreprise envers APRIL SA, conformément au Conseil d'administration d'APRIL Dommages au 31 décembre 2012.

## Note 4.17 - Entreprises liées

Éléments concernant les entreprises liées.

	Montan	Montant concernant	
les e		ntreprises	
POSTES		avec lesquelles	
	liées	la société a un lien	
		de participation	
Participations:			
Terre d'Entreprises		111 574	
Axeria lard		56 993 987	
Axeria Insurance Company		1 189 211	
SOLUCIA Protection Juridique		7 740 000	
APRIL GROUP Vie Epargne		7 120 735	
APRIL Canada Inc		24 399 381	
APRIL International		58 353 009	
APRIL Dommages		65 559 436	
AXERIA Prévoyance		37 620 955	
APRIL Prévoyance Santé		1 845 912	
APRIL Entreprise		63 693 424	
APRIL Vie Conseil		28 384	
APRIL Gamma		37 000	
APRIL Sigma		37 000	
APRIL Mediterranean		16 998 800	
SOGERIS		7 440	
SIFA		102 000	
Committee accommittee			
Comptes courants :	4 200 002		
ALP Prévoyance APRIL Courtage	-1 386 863		
1	-249 468	14 106 445	
A PRIL Entroprise		13 979 506	
APRIL Entreprise  APRIL Entreprise & Collectivité	-5 025 294	13 979 300	
APRIL Entreprise & Collectivite  APRIL Entreprise Caraïbes	-3 063 780		
APRIL Entreprise Caraibes  APRIL Entreprise Crédit	2 743 691		
APRIL Entreprise Est	-1 317 455		
APRIL Entreprise Immobilier	-3 007 024		
APRIL Entreprise Lyon	-984 775		
APRIL Entreprise Paris	-7 387 066		
APRIL Entreprise Prévoyance	-6 222 994		
APRIL International	-0 222 334	60 475 402	
APRIL International Assistance	372 433	00 47 0 402	
APRIL International Expat	-4 132 488		
APRIL International Voyage	-2 399 573		
APRIL Marine	-1 619 989		
APRIL Mon Assurance	-5 036 237		
APRIL Moto	-6 357 020		
APRIL Partenaires	-11 309 928		
APRIL Partenaires Réunion	-2 797 880		
APRIL Prévoyance Santé	2 7 3 7 3 3 3	6 030 562	
APRIL Santé	7 471 179	0 000 002	
APRIL Santé Prévoyance	-77 767 327		
APRIL Vie Conseil	1, 10, 021	132 649	
Cetim	-1 111 080	.52 0 10	
CICP	-235 839		
1 4.4.	1 200 000	ı I	

CORIS International	2 789 417	
GIE APRIL Asset Management	23 328	
GIE APRIL Brand Development Center	265 129	
GIE APRIL Digital	-1 092 592	
GIE APRIL OFFICE	708 363	
GIE APRIL Ressources	255 038	
GIE APRIL Technologies	19 665 199	
GIE Assinco OI	-100 651	
GIE Indemnisation	-10 524	
JUDICIAL	-1 520 992	
MORAL CARAIBES	-2 415 055	
REUNION ASSURANCES	956 024	
SANO CONCEPT (France)	122 330	
SANO France	7 018	
Université APRIL	62 906	
C/C Intégration fiscale :		
APRIL International Expat	79 859	
APRIL Santé Prévoyance	5 313 811	
APRIL International Voyage	-41 499	
SOLUCIA Protection Juridique		54 132
Axeria lard		-110 000
Axeria Prévoyance	1 163 620	
APRIL Entreprise Lyon	34 988	
APRIL Prévoyance Santé		171 932
APRIL Partenaires	-43 734	
APRIL Entreprise Immobilier	294 735	
Moral Caraïbes	94 055	
APRIL Marine	-20 843	
APRIL Entreprise Savoie	-4 342	
APRIL Entreprise Prévoyance	1 088 521	
APRIL Vie Conseil		9 485
APRIL Entreprise Caraïbes	117 841	
APRIL Partenaires Réunion	-266 320	
APRIL Entreprise Est	-17 558	
Réunion Assurance	-3 392	
MANCINI Assurance	271 327	
APRIL Entreprise & Collectivité	103 032	
APRIL Entreprise Crédit	-3 995	
Canassur	-15 977	
MGR	-29 052	
Papillon	52 949	
CICP	-36 377	

		Montant concernant les entreprises		
POSTES	liées la société de parti			
Produits financiers : Dividendes :				
APRIL Dommages		1 759 277		
Axeria Prévoyance		3 828 500		
APRIL Prévoyance Santé		11 853 800		
APRIL Mediterranean Limited (Santé)		922 838		

Autres intérêts et produits assimilés		
APRIL Dommages		11 591
APRIL Technologies	135 184	
APRIL Entreprise		150 744
APRIL Santé	16 230	
APRIL Mon assurance	476	
APRIL Prévoyance Santé		23 547
APRIL International		282 916
GIE APRIL Brand Development Center	603	
Université	568	
APRIL Marine	40	
GIE APRIL Asset Management	11	
Cetim	256	
APRIL Partenaires réunion	104 409	
Réunion Assurances	1 324	
SANO CONCEPT (France)	181	
APRIL Vie Conseils		258
APRIL Entreprise Crédit	1 934	
CORIS International	729	
CORIS Assistance	68	
GIE Assinco OI	115	
GIE APRIL Ressources	4 311	
GIE Levallois	2 091	
GIE Indemnisation	76	
Charges financières : Int C/C		
APRIL International Voyage	21 243	
APRIL Sante Prévoyance	1 427 256	
APRIL Dommages		3 036
APRIL International Expat	85 468	
APRIL Technologies	33 823	
APRIL Santé	40	
APRIL Mon Assurance	152 474	
APRIL Entreprises Lyon	20 108	
APRIL Prévoyance Santé		18 613
APRIL Partenaires	128 693	
GIE APRIL Brand Development Center	1 760	
APRIL Entreprise Immobilier	42 423	
APRIL Marine	42 125	
ALP Prévoyance	20 050	
Moral Caraïbes	42 814	
APRIL Moto	2 110	
GIE APRIL Asset Management	260	
Cetim	33 844	
APRIL Entreprise Prévoyance	82 565	
GIE APRIL Courtage	1 383	
APRIL Partenaires Réunion	8 296	
Sano Concept (France)	3	
APRIL Vie Conseils		928
APRIL Entreprise Paris	14 952	
APRIL Entreprise Caraïbes	15 606	
APRIL Entreprise Est	20 305	
APRIL Entreprise Crédit	146	
APRIL Entreprise et Collectivités	79 322	
CORIS International	85	
CICP	53	
	33	209

GIE Assinco OI	143	
JUDICIAL	21 000	
GIE APRIL Ressources	180	
GIE APRIL Digital	6 231	
GIE Indemnisation	60	
Abandon C/C APRIL WAF	180 000	

#### Note 4.18 - Effectif moyen

	2012	2011	2010
Cadres et assimilés	41	36	32
Employés	3	3	1
TOTAL	44	39	33

#### Note 4.19 - Rémunération des dirigeants

La rémunération (y compris les jetons de présence) du Président, du Directeur Général et des membres du Conseil d'administration a été de 723 K€ en 2012.

Le montant des cinq meilleures rémunérations s'élève à 1 238 K€.

#### Note 4.20 - Parties liées

Il n'existe aucune transaction ayant une importance significative et qui n'ait pas été conclue à des conditions normales de marché.

#### Note 4.21 - Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de 6 ans et au terme de ce délai et, à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures.

Aucune charge n'a été comptabilisée dans l'exercice 2012, en application de l'avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC.

Au 31 décembre 2012 le nombre d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis par les salariés au titre du DIF et n'ayant pas donné lieu à demande s'élève à 2 795 heures.

#### Note 4.22 - Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

#### **MAZARS**

Le Premium
131 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

#### **DELOITTE & ASSOCIES**

Immeuble Park Avenue 81 boulevard de Stalingrad 69100 VILLEURBANNE

#### **APRIL**

Siège Social : Immeuble Aprilium - 114 Boulevard Vivier Merle 69003 Lyon Société Anonyme au capital de 16 361 654 € RCS LYON 377 994 553

# Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

#### Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société April, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Une partie importante de l'actif de votre société est constituée de titres de participation qui sont évalués conformément à la méthode indiquée dans la note 4.1.3 de l'annexe aux comptes annuels. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons revu l'approche retenue et les calculs effectués par la société et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III - Vérifications et informations spécifiques

**MAZARS** 

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne, le 15 mars 2013 Les Commissaires aux Comptes

Emmanuel CHARNAVEL Dominique VALETTE

**DELOITTE & ASSOCIES** 

#### **MAZARS**

Le Premium 131 boulevard de Stalingrad 69100 VILLEURBANNE

#### **DELOITTE & ASSOCIES**

Immeuble Park Avenue 81 boulevard de Stalingrad 69100 VILLEURBANNE

#### **APRIL**

Société Anonyme

Immeuble Aprilium 114 boulevard Vivier Merle 69003 LYON

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

\_\_\_\_

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### Avec les filiales du groupe

Personne concernée: Monsieur Bruno Rousset, Président-directeur général d'APRIL SA

<u>Nature et objet</u>: Le conseil d'administration du 28 juin 2012 a autorisé votre société à se porter caution pour tous les engagements de ses filiales sur une durée d'un an et dans la limite de 15 000 000 d'euros.

Modalités: A ce jour, votre société n'a pas été appelée au titre de cet engagement.

#### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

## Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Avec la société APRIL GROUP VIE EPARGNE

Personne concernée: Monsieur Bruno Rousset, Président-directeur général d'APRIL SA

<u>Nature et objet</u>: Le conseil d'administration du 8 décembre 2010 a autorisé votre société à se porter garante pour les engagements de sa filiale APRIL GROUP VIE EPARGNE dans le cadre de la garantie d'actif passif donnée par APRIL GROUP VIE EPARGNE à la société CREDIT AGRICOLE ASSURANCES lors de la cession de la société AXERIA VIE.

<u>Modalités</u>: A ce jour, votre société n'a pas été appelée au titre de cet engagement.

#### Avec la société KERTES CONSEIL

<u>Personne concernée</u>: Monsieur Jean-Pierre Rousset, vice-président du conseil d'administration d'APRIL SA

<u>Nature et objet</u>: Le conseil d'administration du 9 décembre 2010 a autorisé votre société à contracter avec la société KERTES CONSEIL un contrat de prestations de services et de conseils à compter du 1er janvier 2011.

<u>Modalités</u>: Les charges versées par votre société à la société KERTES CONSEIL au cours des mois de janvier et février 2012 s'élèvent à 21 528 euros TTC.

#### Avec la société APRIL INTERNATIONAL

Personne concernée : Monsieur Bruno Rousset, Président-directeur général d'APRIL SA.

<u>Nature et objet</u>: Le conseil d'administration du 24 juin 2010 a autorisé votre société à se porter caution pour les engagements de sa filiale APRIL International auprès du Crédit Lyonnais et ce, pour un montant maximum de 4 635 888 euros pour une durée de 7 ans.

Modalités: A ce jour, votre société n'a pas été appelée au titre de cet engagement.

#### Avec la société APRIL Entreprise

Personne concernée : Monsieur Bruno Rousset, Président-directeur général d'APRIL SA

1. <u>Nature et objet</u>: Le conseil d'administration du 24 juin 2010 a autorisé votre société à se porter caution pour les engagements de sa filiale APRIL Entreprise dans le cadre du bail commercial des locaux situés à Vaise dans la limite d'un plafond de 6 mois de loyers, soit 184 465 euros à compter du 1er juillet 2011, afin de tenir compte de la progressivité du loyer.

Modalités : A ce jour, votre société n'a pas été appelée au titre de cet engagement.

**2.** <u>Nature et objet</u> : Le conseil de surveillance, en 2005, a autorisé votre société à abandonner sa créance d'un montant de 3 450 000 euros en faveur de sa filiale APRIL Entreprise contre retour à meilleure fortune.

Modalités : A ce jour, votre société n'a pas recouvré cet abandon.

#### Avec la société KAELIA

Personne concernée: Monsieur Bruno Rousset, Président-directeur général d'APRIL SA.

<u>Nature et objet</u>: Le conseil d'administration du 8 décembre 2011 a autorisé votre société à contracter avec la société KAELIA, pour le compte du GIE ABDC (contrôlé par la société APRIL), un contrat de prestations. Ce contrat a pris effet au 1er janvier 2012 et ce pour une durée de 3 ans.

<u>Modalités</u>: Les charges de cet accompagnement se sont élevées à 989 000 euros TTC pour l'exercice 2012.

#### Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 26 avril 2012, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 13 mars 2012.

#### Avec la société KERTES CONSEIL

<u>Personne concernée</u>: Monsieur Jean-Pierre Rousset, vice-président du conseil d'administration d'APRIL SA.

<u>Nature et objet</u>: Le conseil d'administration du 1er mars 2012 a autorisé votre société à contracter avec la société KERTES CONSEIL un contrat de prestations de services et de conseils pour une durée d'un an. Ce contrat a pris effet au 1er mars 2012.

<u>Modalités</u>: Les charges de cet accompagnement se sont élevées à 63 866 euros TTC pour les mois de mars à décembre 2012.

#### **Avec Monsieur Patrick Petitjean**

<u>Personne concernée</u> : Monsieur Patrick Petitjean, Président-directeur général des Pôles Prévoyance/Santé et Mobilité/Assistance.

<u>Nature et objet</u>: Le conseil d'administration du 1er mars 2012 a modifié les conditions de performance de l'indemnité de révocation (250 000 euros brute) de Monsieur Patrick Petitjean de son mandant de Directeur général qui avait été fixé lors du conseil d'administration du 24 février 2011.

Le versement de l'indemnité prévue est soumis aux conditions de performance suivantes :

Rentabilité du groupe déterminée soit selon le ratio "résultat net consolidé/chiffres d'affaires consolidé" qui devra être supérieur à 10% après impôt sur les sociétés à fiscalité constante, soit selon le ratio "résultat net consolidé/marge brute consolidée" qui devra être supérieur à 18 % après impôt sur les sociétés à fiscalité constante.

L'atteinte du critère de rentabilité s'appréciera au meilleur des deux critères.

La rentabilité sera calculée sur la base de la moyenne de rentabilité des trois derniers exercices clos précédant la décision de révocation ou, si cela est plus favorable au bénéficiaire, sur la base du dernier exercice clos.

<u>Modalités</u>: Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice.

Villeurbanne, le 15 mars 2013 Les Commissaires aux Comptes

MAZARS DELOITTE & ASSOCIES

Emmanuel CHARNAVEL

Dominique VALETTE

#### **APRIL**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 16 361 654 €. Siège social : 114 boulevard Marius Vivier Merle 69439 LYON cedex 03 377 994 553 R.C.S.Lyon.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 18 AVRIL 2013

#### A caractère ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012, Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation et/ou ratification de ces conventions,
- Renouvellement de Monsieur Bruno Rousset en qualité d'administrateur,
- Renouvellement de Monsieur André Arrago en qualité d'administrateur,
- Renouvellement de Monsieur Bernard Belletante en qualité d'administrateur,
- Renouvellement de Monsieur Bruno Bonnell en qualité d'administrateur,
- Renouvellement de Monsieur Philippe Marcel en qualité d'administrateur,
- Renouvellement de Monsieur Jean-Pierre Rousset en qualité d'administrateur,
- Renouvellement de Monsieur Jacques Tassi en qualité d'administrateur,
- Nomination de Madame Isabelle Vidal en qualité d'administrateur,
- Nomination de Madame Dominique Druon en en qualité d'administrateur,
- Nomination de Madame Florence Durousseau en en qualité d'administrateur,
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil,
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond.

#### A caractère extraordinaire :

- Modification de la durée du mandat d'administrateur Modification corrélative de l'article 14 des statuts,
- Modification du délai de déclaration des franchissements des seuils statutaires Modification corrélative de l'article 10 des statuts,
- Simplification de la procédure d'approbation des apports en nature et avantages particuliers Modification corrélative de l'article 25 des statuts.
- Mise en harmonie des statuts,
- Pouvoirs pour les formalités.

### **PROJET DE RÉSOLUTIONS**

#### A caractère ordinaire :

Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 60 055 809,27 euros.

L'Assemblée générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 54 925,89 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

### Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 53 409 697,00 euros.

#### Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 suivante :

#### Origine

- Bénéfice de l'exercice 60 055 809,27 €

#### Affectation

- Autres réserves
 - Dividendes
 46 557 444,72 €
 13 498 364,55 €

L'Assemblée générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,33 euros, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du coupon interviendra le 24 avril 2013.

Le paiement des dividendes sera effectué le 29 avril 2013.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 40 904 135 actions composant le capital social au 27 février 2013, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON	
Au titre de l'Exercice	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION	
2009	17 993 419,40 € * Soit 0,44 € par action	-	-	
2010	20 038 126,15 € * Soit 0,49 € par action	-	-	
2011	20 043 026,15 € * Soit 0,49 € par action	-	-	

<sup>\*</sup> Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau

# Quatrième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation et/ou ratification de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée générale approuve et, le cas échéant, ratifie les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

### Cinquième résolution - Renouvellement de Monsieur Bruno Rousset en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale décide de renouveler Monsieur Bruno Rousset en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, sous condition suspensive de l'adoption par l'assemblée de la dix-septième résolution ci-après ou en cas de rejet de la dix-septième résolution, pour une période de deux années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

### Sixième résolution - Renouvellement de Monsieur André Arrago en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale décide de renouveler Monsieur André Arrago en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, sous condition suspensive de l'adoption par l'assemblée de la dix-septième résolution ci-après ou en cas de rejet de la dix-septième résolution, pour une période de deux années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

### Septième résolution - Renouvellement de Monsieur Bernard Belletante en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale décide de renouveler Monsieur Bernard Belletante en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, sous condition suspensive de l'adoption par l'assemblée de la dix-septième résolution ci-après ou en cas de rejet de la dix-septième résolution, pour une période de deux années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

## Huitième résolution - Renouvellement de Monsieur Bruno Bonnell en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale décide de renouveler Monsieur Bruno Bonnell en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, sous condition suspensive de l'adoption par l'assemblée de la dix-septième résolution ci-après ou en cas de rejet de la dix-septième résolution, pour une période de deux années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

## Neuvième résolution - Renouvellement de Monsieur Philippe Marcel en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale décide de renouveler Monsieur Philippe Marcel en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, sous condition suspensive de l'adoption par l'assemblée de la dix-septième résolution ci-après ou en cas de rejet de la dix-septième

résolution, pour une période de deux années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

### Dixième résolution - Renouvellement de Monsieur Jean-Pierre Rousset en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale décide de renouveler Monsieur Jean-Pierre Rousset en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, sous condition suspensive de l'adoption par l'assemblée de la dix-septième résolution ci-après ou en cas de rejet de la dix-septième résolution, pour une période de deux années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

### Onzième résolution - Renouvellement de Monsieur Jacques Tassi en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale décide de renouveler Monsieur Jacques Tassi en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, sous condition suspensive de l'adoption par l'assemblée de la dix-septième résolution ci-après ou en cas de rejet de la dix-septième résolution, pour une période de deux années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

#### Douzième résolution - Nomination de Madame Isabelle Vidal en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale décide nommer Madame Isabelle Vidal, domiciliée à Lyon (69002) 18 rue Bourgelat en adjonction aux membres en fonction, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, sous condition suspensive de l'adoption par l'assemblée de la dix-septième résolution ci-après ou en cas de rejet de la dix-septième résolution, pour une période de deux années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

### Treizième résolution - Nomination de Madame Dominique Druon en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale décide de nommer Madame Dominique Druon, domiciliée à Saint-Cloud (92210) 4 avenue de Clodoald, en adjonction aux membres en fonction, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, sous condition suspensive de l'adoption par l'assemblée de la dix-septième résolution ci-après ou en cas de rejet de la dix-septième résolution, pour une période de deux années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

### Quatorzième résolution - Nomination de Madame Florence Durousseau en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale décide de nommer Madame Florence Durousseau, domiciliée à Paris (75015) 8 rue Paul Hervieu, en adjonction aux membres en fonction, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, sous condition suspensive de l'adoption par l'assemblée de la dix-septième résolution ci-après ou en cas de rejet de la dix-septième résolution, pour une période de deux années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

## Quinzième résolution - Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil

L'Assemblée générale fixe le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration à 187 550 euros.

Cette décision applicable au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

# Seizième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 26 avril 2012 dans sa neuvième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action APRIL par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 avril 2012 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 60 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 122 712 360 euros.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

#### A caractère extraordinaire :

### Dix-septième résolution - Modification de la durée du mandat d'administrateur - Modification corrélative de l'article 14 des statuts

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide :

- d'augmenter la durée des mandats des membres du Conseil d'administration en la portant de 2 à 3 ans, étant précisé que cette modification de la durée des mandats n'impactera pas les mandats en cours qui se poursuivront jusqu'à leur terme initialement fixé ;
- de modifier en conséquence et comme suit le premier alinéa du paragraphe 14.2 de l'article 14 des statuts « *Conseil d'administration* », le reste de l'article demeurant inchangé :
- « 14-2 La durée des fonctions des administrateurs est de 3 années. »

### Dix-huitième résolution - Modification du délai de déclaration des franchissements des seuils statutaires - Modification corrélative de l'article 10 des statuts

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide :

- de modifier le délai de déclaration des franchissements de seuils statutaires afin de l'aligner sur celui prévu pour les seuils légaux ;
- de modifier, en conséquence, l'alinéa 4 de l'article 10 des statuts « Formes des actions » comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Par ailleurs, indépendamment des franchissements de seuils prévus par la Loi, tout actionnaire venant à détenir, directement ou indirectement, seul ou de concert, 2,5 % au moins du capital ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenu d'en informer la Société dans les quatre jours de Bourse, avant clôture, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social. »

## Dix-neuvième résolution - Simplification de la procédure d'approbation des apports en nature et avantages particuliers- Modification corrélative de l'article 25 des statuts

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide :

- de supprimer les règles spécifiques prévues en matière d'approbation par l'assemblée générale extraordinaire d'apports en nature ou d'avantages particuliers relatives à la limitation des droits de vote des actionnaires autres que le ou les apporteurs ou bénéficiaires,
- de modifier en conséquence le 2<sup>ème</sup> alinéa du 3<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 25 des statuts « Assemblée Générale Extraordinaire » comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« En outre, dans les assemblées générales extraordinaires appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire dont les actions sont privées du droit de vote, n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire. »

#### Vingtième résolution - Mise en harmonie des statuts

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide :

- 1) concernant les modalités de convocation et de délibération des Assemblées Spéciales.
- de mettre en harmonie les dispositions statutaires relatives aux assemblées spéciales avec les dispositions de l'article L. 225-99 du Code de commerce ;
- de modifier en conséquence le 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 18 des statuts *« Assemblées Générales »* comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :
- « 2 Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

### Vingt-et-unième résolution - Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

### 5. Annexes

#### **APRIL**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 16 357 654 €.

Siège social : 114 boulevard Vivier Merle, Lyon (3ème). 377 994 553 R.C.S. Lyon.

Document récapitulatif des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois

# (Articles L.451-1-1 du Code monétaire et financier et 222-7 du règlement général de l'AMF)

Date	Objet	Support
13/03/2013	Exposés des motifs sur les projets de résolutions	Site APRIL
12/03/2013	Déclaration mensuelle de droits de vote au 28/02/2013	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com
01/03/2013	Information sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux – 01/03/2013	Site APRIL
28/02/2013	Annexes comptes consolidés au 31 décembre 2012	Site APRIL
27/02/2013	Résultats 2012	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com
14/02/2013	Déclaration mensuelle de droits de vote au 31/01/2013	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com
28/01/2013	Chiffre d'affaires 2012 : 773,52 M€	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com
10/01/2013	Déclaration mensuelle de droits de vote au 31/12/2012	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com
08/01/2013	Contrat de liquidité au 31 décembre 2012	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com
11/12/2012	Evolutions d'organisation et de gouvernance	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com
06/12/2012	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote au 30/11/2012	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com
12/11/2012	Information trimestrielle au 30 septembre 2012	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com
12/11/2012	Déclaration mensuelle de droits de vote au 31/10/2012	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com
29/10/2012	Progression du chiffre d'affaires de 2.9 % au cours des 9 premiers mois de l'année 2012	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com
12/10/2012	Déclaration mensuelle de droits de vote au 30/09/2012	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com
10/09/2012	Déclaration mensuelle de droits de vote au 31/08/12	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com

Date	Objet	Support
30/08/2012	Rapport financier semestriel au 30 juin 2012	Site APRIL /diffuseur professionnel
33, 33, 2312	Trappore imanerer semieserier au se jam 2012	Webdisclosure.com
30/08/2012	Hausse de 10.4 % du résultat net semestriel	Site APRIL /diffuseur professionnel
	d'APRIL	Webdisclosure.com
21/08/2012	Déclaration mensuelle de droits de vote au	Site APRIL /diffuseur professionnel
,,	31 juillet 2012	Webdisclosure.com
23/07/2012	Chiffre d'Affaires au 1er semestre 2012	Site APRIL /diffuseur professionnel
, ,		Webdisclosure.com
12/07/2012	Déclaration du contrat de liquidité au 30 juin	Site APRIL /diffuseur professionnel
, ,	2012	Webdisclosure.com
11/07/2012	Déclaration mensuelle de droits de vote au	Site APRIL /diffuseur professionnel
, ,	30 juin 2012	Webdisclosure.com
11/07/2012	Avec l'acquisition de la société Asia Assistance	Site APRIL /diffuseur professionnel
, ,	Partners, APRIL se dote de sa première	Webdisclosure.com
	plateforme d'assistance en Asie	
07/06/2012	Déclaration mensuelle de droits de vote au	Site APRIL
	31 mai 2012	
05/06/2012	PV de délibération – AG du 26/04/2012	Site APRIL
11/05/2012	Résultats du scrutin de l'AG du 26/04/2012	Site APRIL
05/04/2012	Déclaration mensuelle de droits de vote au	Site APRIL
	31/03/2012	
30/04/2012	Le chiffre d'affaires d'APRIL progresse de 4 %	Site APRIL /diffuseur professionnel
	au 1er trimestre 2012	Webdisclosure.com
30/04/2012	Rapport d'activités 2011	Site APRIL
16/04/2012	APRIL se porte acquéreur de Medicare au	Site APRIL /diffuseur professionnel
	Royaume-Uni	Webdisclosure.com
04/04/2012	ODJ et texte des résolutions de l'AG du	Site APRIL
	26/04/2012	
04/04/2012	Modalités de mise à disposition des documents	Site APRIL /diffuseur professionnel
	préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte	Webdisclosure.com
0.4/0.4/0.040	APRIL du 26/04/2012	CII. ADDII
04/04/2012	BALO Avis préalable à l'AG du 26/04/2012	Site APRIL
21/03/2012		Site APRIL
21/03/2012	Communiqué de mise à disposition du	Site APRIL /diffuseur professionnel
06/02/2012	Document de Référence 2011 APRIL	Webdisclosure.com
06/03/2012	Annexes comptes consolidés au 31 décembre	Site APRIL
06/02/2012	2011   Déclaration mensuelle de droits de vote au	Site APRIL
06/03/2012		Site APRIL
05/03/2012	29/02/2012 Information sur la rémunération des dirigeants	Site APRIL
03/03/2012	mandataires sociaux – 05/03/2012	Site APRIL
05/03/2012	Résultats 2011	Site APRIL /diffuseur professionnel
03/03/2012	Resultats 2011	Webdisclosure.com
09/02/2012	Déclaration mensuelle de droits de vote au	Site APRIL /diffuseur professionnel
09/02/2012	31/01/2012	Webdisclosure.com
30/01/2012	Chiffre d'affaires 2011 : 757,4 M€	Site APRIL /diffuseur professionnel
30/01/2012	Chille a diffales 2011 . 737,4 MC	Webdisclosure.com
10/01/2012	Déclaration du contrat de liquidité au	Site APRIL /diffuseur professionnel
10,01,2012	30 décembre 2011	Webdisclosure.com
10/01/2012	Déclaration mensuelle de droits de vote au	Site APRIL /diffuseur professionnel
10,01,2012	31/12/2011	Webdisclosure.com
	J 1   1 L   L U 1 1	**CDal3ClO3dlCiCOIII

#### **APRIL**

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 16 361 654 €

Siège social : LYON 3ème – Immeuble APRILIUM 114 boulevard Marius Vivier Merle 377 994 553 RCS LYON

#### **DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS**

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale du 18 avril 2013. L'avis de réunion a été publié au BALO le 13 mars 2013 et l'avis de convocation paraitra au BALO le 29 mars 2013 ainsi que dans le journal d'annonces légales Le Tout Lyon le 30 mars 2013.

# 1) Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 26 février 2013 :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 412 741 représentants 1 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité : 80 838 titres ;
- Opérations de croissance externe : 297 139 titres ;
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 34 764 titres ;
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : néant ;
- Annulation : néant.

#### 2) Nouveau programme de rachat d'actions

- Autorisation du programme : Assemblée générale du 18 avril 2013.
- Titres concernés : actions ordinaires.
- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé: 5 % du capital (soit 2 045 206 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité. Par ailleurs, il est précisé que la société ne peut détenir jamais plus de 10 % de son capital.
- Prix maximum d'achat : 60 € par action.
- Montant maximal du programme : 122 712 360 €
- **Modalités des rachats**: les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

### - Objectifs:

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action APRIL par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 26 avril 2012 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

#### - Durée de programme :

- 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 18 avril 2013 soit jusqu'au 17 octobre 2014.

La présente publication est disponible sur le site de la société (www.april.fr).

Pour toute information:

Marc Le Doze Directeur financier APRIL Tel: +33 (0)4 72 36 18 85

### Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil.

La table de concordance ci-dessous reprend les rubriques de l'Annexe I du Règlement Européen.

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
1. Personnes responsables		
<ul> <li>Personnes responsables des informations</li> </ul>	1.1.4	4
Attestation du responsable	1.1.2	3
2. Contrôleurs légaux des comptes	1.1.3	3-4
3. Informations financières sélectionnées		
Chiffres clés consolidés	1.3.1.3	22
4. Facteurs de risques	1.3.5	33-42
5. Informations concernant l'émetteur		
Histoire et évolution de la société	1.3.1	15-20
Investissements	1.3.3	25-33
6. Aperçu des activités		
Principales activités et principaux marchés	1.3.1.2	20-22
7. Organigramme	1.3.3	24
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
<ul> <li>Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées</li> </ul>	N/A	N / A
• Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	,	,
9. Examen de la situation financière et résultats consolidés		
Situation financière	Bilan consolidé	114-115
	Tableau de variation des capitaux propres	117
Résultat d'exploitation	Compte de résultat consolidé	113
	Rapport de gestion	56

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
Information sectorielle	1.3.1.4	22
	3.4	144-149
10. Trésorerie et capitaux		
• Capital	Tableau de variation des capitaux propres	117
Passifs financiers	3.6.11	168
<ul> <li>Trésorerie – tableau de flux &amp; renvois associés</li> </ul>	Tableau flux	116
	3.7	171
11. R&D Brevets et licences	1.3.2	22
12. Information sur les tendances	2.1.1-2.1.2	56-59
13. Prévisions ou estimations de bénéfices	N/A	N/A
<ol> <li>Organes d'administration, de direction, de Surveillance et de Direction générale</li> </ol>		
<ul> <li>Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société</li> </ul>	1.5.1.1	47-49
<ul> <li>Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction générale</li> </ul>	1.5.1.3	51-52
15. Rémunérations et avantages	2.1.12	69-82
16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	Rapport du Président du Conseil d'administration	90
17. Salariés	2.1.8	60-68
18. Principaux actionnaires	1.2.3	13
19. Opérations avec des apparentés		
Annexe aux comptes consolidés	3.8	172
<ul> <li>Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions règlementées</li> </ul>		213-216
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société		
Informations financières historiques	Table des matières – note de bas de page	2
Informations financières pro-forma	N/A	N/A
Etats financiers – comptes sociaux	Partie 4	190
Vérification des informations financières historiques annuelles	Table des matières –note de bas de page	2

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
Dates des dernières informations financières	Table des matières – note de bas de page	2
<ul> <li>Informations financières intermédiaires et autres</li> </ul>	N / A	N/A
Politiques et distribution de dividendes	1.2.5	15
Procédures judiciaires et d'arbitrage	1.3.5.3	41-42
<ul> <li>Changement significatif de la situation financière ou commerciale</li> </ul>	1.4.1	42
21. Informations complémentaires		
Capital social	1.2.2.2	9
Annexe aux comptes sociaux	Partie 4	190-210
Actes constitutifs et statuts	1.2.1	4-8
22. Contrats importants	N / A	N / A
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N / A	N / A
24. Documents accessibles au public	1.1.5	4
Site de l'émetteur : http://www.april.fr		
Site de l'AMF: http://www.amf-france.org/		
25. Information sur les participations		
<ul> <li>Périmètre de consolidation (annexe comptes consolidés)</li> </ul>	3.3	137-141
<ul> <li>Titres de participations (annexe comptes sociaux)</li> </ul>	4.1.3	195
Description des principaux investissements	1.3.3.1	25-32